



DOCUMENT DE REFERENCE

2010

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 13 septembre 2010 sous le numéro R.10-068.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Site de Valtech :
www.valtech.com

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	PERSONNES RESPONSABLES	- 7 -
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	- 7 -
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	- 7 -
CHAPITRE 2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	- 7 -
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	- 7 -
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	- 8 -
2.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX	- 8 -
2.4	CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RE-DESIGNES	- 8 -
CHAPITRE 3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	- 9 -
3.1	INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES	- 9 -
3.2	INFORMATIONS FINANCIERES DE PERIODES INTERMEDIAIRES	- 11 -
CHAPITRE 4	FACTEURS DE RISQUE	- 11 -
4.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE	- 11 -
4.1.1	Risques clients	- 11 -
4.1.2	Risques liés à la concurrence	- 12 -
4.1.3	Risques liés à la conjoncture économique	- 12 -
4.1.4	Risques liés au recrutement	- 13 -
4.1.5	Risques liés aux départs de personnes clés	- 13 -
4.1.6	Risques technologiques	- 13 -
4.1.7	Risques liés à la politique de croissance externe	- 13 -
4.1.8	Risques liés aux compléments de prix à payer et à la politique de croissance externe	- 14 -
4.1.9	Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants	- 14 -
4.1.10	Risques liés au niveau d'activité	- 14 -
4.1.11	Risques liés aux prestations au forfait	- 14 -
4.2	RISQUES FINANCIERS	- 14 -
4.2.1	Risques de liquidité	- 14 -
4.2.2	Risques de taux	- 16 -
4.2.3	Risques de change	- 16 -
4.2.4	Risques sur actions	- 17 -
4.2.5	Risques sur engagements pris par le Groupe – hors bilan	- 17 -
4.3	RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX	- 17 -
4.3.1	Risques juridiques	- 17 -
4.3.2	Risques industriels et liés à l'environnement	- 18 -
4.3.3	Assurances et couvertures des risques	- 18 -
4.3.4	Litiges en cours	- 19 -

4.3.5	Nantissements d'actifs de la société	- 20 -
4.3.6	Risque de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique	- 20 -
4.4	RISQUE SUR LE CONTROLE INTERNE ANTERIEUR A L'OPA	- 20 -
CHAPITRE 5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	- 20 -
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	- 20 -
5.2	INVESTISSEMENTS	- 21 -
CHAPITRE 6	APERCU DES ACTIVITES	- 23 -
6.1	NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR L'EMETTEUR ET SES PRINCIPALES ACTIVITES	- 23 -
6.1.1	Présentation générale de Valtech	- 23 -
6.1.2	La stratégie de Valtech	- 24 -
6.2	PRINCIPAUX MARCHES SUR LESQUELS OPERE L'EMETTEUR	- 24 -
6.2.1	Informations par zone géographique	- 24 -
6.2.2	Informations par secteur d'activité	- 25 -
6.2.3	La Recherche et Développement et la gestion de la connaissance	- 25 -
6.2.4	Principaux clients	- 26 -
6.2.5	Concurrence	- 27 -
6.2.6	Partenariats	- 28 -
6.2.7	Certifications obtenues par la société	- 28 -
6.2.8	Sous-traitance	- 28 -
6.2.9	Propriété intellectuelle	- 29 -
6.2.10	Principaux établissements	- 29 -
6.3	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE	- 29 -
6.4	DEGRE DE DEPENDANCE DE VALTECH	- 29 -
CHAPITRE 7	ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2009	- 30 -
7.1	ORGANIGRAMME	- 30 -
7.2	PRINCIPALES FILIALES	- 31 -
7.3	RELATIONS MERE/FILIALES	- 32 -
7.4	ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE	- 33 -
CHAPITRE 8	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	- 35 -
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES	- 35 -
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 35 -
CHAPITRE 9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	- 36 -
9.1	SITUATION FINANCIERE DE VALTECH	- 36 -
9.2	RESULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDE	- 36 -
9.2.1	Facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation	- 36 -
9.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets consolidés	- 36 -

CHAPITRE 10	TRESORERIE ET CAPITAUX	- 37 -
10.1	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	- 37 -
10.2	SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	- 38 -
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	- 39 -
10.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX	- 39 -
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	- 39 -
CHAPITRE 11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	- 39 -
CHAPITRE 12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	- 40 -
12.1	EVOLUTIONS RECENTES	- 40 -
12.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	- 43 -
CHAPITRE 13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	- 43 -
CHAPITRE 14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	- 43 -
14.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE	- 43 -
14.1.1	Administrateurs au 31 décembre 2009	- 43 -
14.1.2	Administrateurs indépendants	- 47 -
14.1.3	Evolution en mars 2010	- 47 -
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE GENERALE	- 55 -
CHAPITRE 15	REMUNERATIONS ET INTERETS DES DIRIGEANTS	- 56 -
15.1	REMUNERATIONS ET OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	- 56 -
15.1.1	Tableau de synthese des remunerations	- 56 -
15.1.2	Tableau recapitulatif des remunerations de chaque dirigeant mandataire social	- 57 -
15.1.3	Honoraires perçus en 2009 par les mandataires sociaux	- 58 -
15.1.4	Tableau sur les jetons de presence et les autres remunerations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	- 62 -
15.1.5	Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus et/ou dus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par valtech ou ses filiales en 2010	- 62 -
15.2	PROVISIONS OU SOMMES CONSTATEES AU TITRE DES COTISATIONS DE PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES POUR LES DIRIGEANTS	- 62 -
15.3	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIETE QUI EN DETIENT LE CONTROLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR DE L'EMETTEUR	- 62 -
15.4	INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	- 62 -
15.5	PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	- 63 -
15.6	ACTIFS APPARTENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX DIRIGEANTS OU A DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE	- 63 -

15.7	PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (BCE)	- 63 -
15.8	OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES	- 63 -
15.9	INTEGRATION DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	- 63 -
CHAPITRE 16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	- 64 -
16.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ET DATE DE NOMINATION	- 64 -
16.2	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ORGANES DE DIRECTION A L'EMETTEUR OU A UNE DE SES FILIALES	- 64 -
16.3	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	- 64 -
16.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	- 64 -
16.5	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DERNIER § DU CODE DE COMMERCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	- 64 -
16.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	- 78 -
CHAPITRE 17	SALARIES	- 80 -
17.1	EFFECTIF DU GROUPE	- 80 -
17.2	ACCORD D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION	- 80 -
CHAPITRE 18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	- 82 -
18.1	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET DROITS DE VOTE	- 82 -
18.1.1	Evolution de l'actionnariat de la société depuis les trois dernières années	- 82 -
18.1.2	Offre publique d'achat et franchissements de seuil et résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de Valtech S.A.	- 83 -
18.2	DETENTION OU CONTROLE DE VALTECH	- 86 -
18.3	ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	- 86 -
18.3.1	Pacte d'actionnaires et autres accords	- 86 -
CHAPITRE 19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	- 87 -
19.1	DESCRIPTION DES CONVENTIONS	- 87 -
19.2	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	- 89 -
CHAPITRE 20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	- 94 -
20.1	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009	- 94 -
20.1.1	Rapport du conseil d'administration sur la gestion du Groupe	- 94 -

20.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2009	- 97 -
20.2	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008	- 138 -
20.2.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2008	- 138 -
20.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008	- 176 -
20.3	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007	- 178 -
20.3.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2007	- 178 -
20.3.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007	- 218 -
20.4	PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2009	- 220 -
20.4.1	Comptes annuels au 31 décembre 2009	- 220 -
20.4.2	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de 2009	- 246 -
20.4.3	Rapport spécial du conseil d'administration en application de l'article L.225-184 du code de commerce	- 248 -
20.4.4	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	- 251 -
20.5	VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES PRESENTEES	- 252 -
20.6	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	- 252 -
20.7	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	- 252 -
20.8	DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION	- 264 -
20.9	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	- 264 -
20.10	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	- 264 -
20.11	INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA	- 264 -
CHAPITRE 21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	- 264 -
21.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	- 264 -
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	- 272 -
21.3	MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE	- 274 -
CHAPITRE 22	CONTRATS IMPORTANTS	- 276 -
CHAPITRE 23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	- 276 -
CHAPITRE 24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	- 277 -
CHAPITRE 25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	- 279 -
CHAPITRE 26	PROJET DE RESOLUTIONS	- 279 -
CHAPITRE 27	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SOCIETE	- 284 -
CHAPITRE 28	TABLE DE RECONCILIATION	- 321 -

CHAPITRE 1**PERSONNES RESPONSABLES****1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE****Monsieur Sebastian LOMBARDO**

Président-Directeur général

Téléphone : 01 53 57 71 00

Télécopie : 01 53 57 71 10

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives aux comptes semestriels au 30 juin 2010 présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 263 dudit document, qui contiennent une observation, d'ordre technique, relative à l'application des normes IFRS 3 et IAS 27 ».

Fait à Paris, le 13 septembre 2010
Sebastian LOMBARDO
Président-Directeur général

CHAPITRE 2**CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES****2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

Cabinet Deloitte et Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
représenté par M. Jean-Luc BERREBI

M. Guillaume DRANCY
du cabinet FDR Audit
17 avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Date de début du premier mandat

2005**2010**

Durée et date d'expiration du mandat en cours

Du 30 juin 2005 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

du 30 juin 2010 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2015

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

BEAS
7/9, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Mme Carole GRELIER
du cabinet FEGECOM
4 rue Frédéric Mistral 75015 Paris

Date de début du premier mandat

2005

2010

Durée et date d'expiration du mandat en cours

Du 30 juin 2009 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

du 30 juin 2010 jusqu'à l'assemblée
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2015

2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

En K€	Deloitte & Associés				FIDREX			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit	-							
<i>Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>								
Emetteur	136	160			59	71		
Filiales intégrées globalement	79	78			9	12		
<i>- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	215	237	88%	92%	68	83	100%	100%
Autres prestations								
<i>- Juridique, fiscal, social</i>	30	9						
<i>- Autres</i>		11						
Sous-total	30	20	12%	8%	-	-		
TOTAL	246	258	100%	100%	68	83	100%	100%

NB. Ce tableau inclut les honoraires convenus avec les Commissaires aux comptes au titre des exercices 2008 et 2009. Ils sont comptabilisés en charges sur 2008, 2009 et 2010 au prorata du temps passé sur chacun des exercices.

2.4 CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RE-DESIGNES

Au terme de son deuxième mandat de Co-commissaire aux comptes titulaire, le mandat du cabinet FIDREX, représenté par Monsieur Albert BENSADON, n'a pas été renouvelé. Monsieur Guillaume DRANCY, du cabinet FDR Audit dont le siège social est 17 avenue de la Division Leclerc 92160 Antony, a été nommé en qualité de Co-commissaire titulaire pour une durée de six exercices.

De même, au terme de son mandat de Co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Michel TERRADOT n'a pas été renouvelé dans sa fonction, mais remplacé par Mme Carole GRELIER, du cabinet FEGECOM dont le siège social est 4 rue Frédéric Mistral 75015 Paris, pour une durée de six exercices.

CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES

	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Total revenus	75 517	100 591	106 758
Marge brute	24 358	32 683	34 126
Marge d'exploitation	(1 274)	2 940	5 145
Résultat de l'activité opérationnelle	(3 756)	2 402	4 127
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	(4 119)	1 533	3 583
Résultat net de la période	(907)	1 171	2 572
Capital	1 352	1 352	1 352
Capitaux propres	30 668	31 036	31 644
Bilan	57 578	59 719	63 612
Trésorerie nette	5 013	3 870	(402)
Gearing positif	16 %	12 %	

Evolution 2009 / 2008 :

Le Groupe a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 75,5 millions d'euros, en contraction de 24,9 % par rapport à 2008, ou 23,3 % à change et périmètre constants.

Le chiffre d'affaires des activités françaises est en diminution de 14,2 %, tout en représentant 44,3 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le profit d'exploitation de 2,3 millions d'euros en 2008 a baissé à 1,0 million en 2009.

Le reste de l'Europe (Royaume-Uni, Allemagne et Scandinavie), qui représente le même chiffre d'affaires que la France malgré sa baisse de 23,5 % / 2008, reste le meilleur contributeur au résultat d'exploitation.

Nos filiales aux Etats-Unis et en Asie qui contribuent pour 11,4 % au chiffre d'affaires 2009 du Groupe, contre 17,7 % en 2008, ont souffert d'une année difficile, notamment aux Etats-Unis où le chiffre d'affaires a baissé de 54 % / 2008.

La marge brute du Groupe est stable et ressort à 32,3 % contre 32,4 % en 2008.

La chute brutale du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation a été compensée au niveau du résultat net du Groupe par des éléments exceptionnels tels que :

- La reconnaissance en « activités cédées » d'un bénéfice de 3,1 millions d'euros correspondant au résultat estimé de cession de la participation minoritaire de Valtech S.A. dans la société Medhost Inc. conformément aux normes IFRS 5.
- L'attribution d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2,32 millions d'euros sur l'exercice 2009 dont la demande de restitution a été opérée sur 2010 qui a eu un impact positif de

1,6 million d'euros hors frais. En l'absence de ce Crédit Impôt Recherche, la perte d'exploitation se serait élevée à -5,4 millions d'euros au lieu de -3,8 millions d'euros.

- La forte réduction des charges commerciales et marketing (-1,4 million d'euros) ainsi que des coûts administratifs (-2,7 millions d'euros), partiellement compensée par des coûts divers de restructuration (2,0 millions d'euros). Fin 2009, les fonds propres du Groupe sont stables à 30,7 millions d'euros comparés à 31,0 millions d'euros fin 2008. Le Groupe conserve une excellente structure financière avec un excédent net de trésorerie de 5,0 millions d'euros et un gearing négatif de 16 %, contre 12 % l'an dernier.

Les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice ont été négatives, tel que souligné au §10.2, mais elles ont été contrebalancées par une variation de fonds de roulement positive, notamment liée à une forte amélioration du recouvrement des créances.

Evolution 2008 / 2007 :

Le chiffre d'affaires annuel de 100,6 millions d'euros était en retrait de 5,8 % par rapport à 2007. Seulement 1,4 % de cette baisse était directement lié à une réduction de l'activité, le reste (4,4 %) s'expliquait par les variations des taux de change. En dehors de l'acquisition de Kiara en octobre, qui avait contribué à hauteur de 0,25 %, l'ensemble du chiffre d'affaires est organique.

La marge brute du Groupe pour l'année 2008 était restée stable à 32,5 % contre 32 % en 2007, mais elle s'était dégradée au quatrième trimestre en passant de 32,9 % en 2007 à 29,7 % en 2008. La performance décevante du quatrième trimestre était essentiellement imputable à des problèmes rencontrés sur un petit nombre de contrats significatifs traités au forfait qui avaient fait l'objet de discussions et pour lesquels il avait été nécessaire de comptabiliser une provision pour perte à terminaison de 1 million d'euros sur le quatrième trimestre. Sans cette provision, nous aurions atteint une marge brute à 33,4 %.

Le résultat opérationnel courant de 2,9 millions d'euros était en baisse par rapport à 2007, impacté par les conditions de marché difficiles aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Notre résultat opérationnel courant pour 2008 ressortait à 2,9 millions d'euros (2,9 %) contre 5,1 millions d'euros (4,8 %) en 2007. La principale raison de cette diminution provenait de nos filiales situées aux Etats-Unis et au Royaume-Uni dont le résultat opérationnel courant avait baissé de 3,6 millions d'euros par rapport à 2007. Pour le reste du Groupe, le résultat opérationnel courant était en progression de 1,4 million d'euros par rapport à 2007.

Dans ce contexte de marché, un contrôle rigoureux des coûts et un contrôle agressif des frais généraux avaient été mis en place afin d'être proactif face à toute réduction imprévue du volume d'affaires sur l'ensemble de notre périmètre géographique.

Nos bénéfices avant et après impôts avaient baissé à 1,5 million d'euros (3,6 millions en 2007) et 1,2 million d'euros (2,6 millions en 2007). Le Groupe avait continué à activer, lorsque cela était justifié, les crédits d'impôts relatifs à des pertes antérieures.

Les principales raisons de l'évolution des résultats 2008 étaient :

- La dernière partie des coûts imputables à l'alliance stratégique non aboutie en 2007, comptabilisés début 2008, à hauteur de 0,3 million d'euros.
- La perte de 0,3 million d'euros de notre joint-venture coréenne, imputable aux conditions de marché difficiles en 2008.
- Des impôts différés actifs comptabilisés en 2007 au Danemark et en Suède, qui avaient influencé favorablement les résultats 2007, à hauteur de 1 million d'euros. En 2008, les impôts différés liés aux pertes reportables de Valtech AG avaient été activés pour un montant de 0,6 million d'euros, soit (0,4) million d'euros / 2007.

3.2 INFORMATIONS FINANCIERES DE PERIODES INTERMEDIAIRES

Le présent document de référence contient des informations financières portant sur des périodes intermédiaires, dont le communiqué du 30 avril 2010 sur les performances de l'activité au 1^{er} trimestre 2010 inclus dans le chapitre 12.1, et les comptes semestriels qui figurent au chapitre 20.7.1. qui peuvent se résumer ainsi :

	30/06/10	30/06/09
Total revenus	38 788	40 556
Marge brute	11 947	10 769
Marge d'exploitation	(1 387)	(2 180)
Résultat de l'activité opérationnelle	(3 730)	(2 949)
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	(2 602)	(3 151)
Résultat net de la période	(3 040)	(3 307)

CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUE

En complément des autres informations présentées dans le cadre de ce document de référence, les facteurs de risque suivants sont à considérer avec une grande attention dans l'évaluation du Groupe, de son activité et de ses perspectives d'avenir.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

4.1.1 RISQUES CLIENTS

Valtech opère dans 8 pays avec des clients principalement grands comptes locaux. Ainsi au niveau du Groupe, seuls 2 clients excèdent 2 % du chiffre d'affaires et les 10 premiers clients ne totalisent que 18 % du chiffre d'affaires, les 5 plus grands clients de Valtech représentaient eux 11,5 %. On observe donc une grande diversification de la clientèle de Valtech au niveau Groupe et une faible concentration du chiffre d'affaires. En revanche, au niveau local, notamment dans les pays où Valtech a une taille modeste, le poids d'un client peut représenter un risque significatif.

Tableau de répartition des clients par entité :

Part des trois plus gros clients dans le chiffre d'affaires de la Business Unit :

VT Paris	27 %
VT Toulouse	50 %
VT Axelboss	31 %
VT Agency	47 %
VT Training	19 %
VT UK	38 %
VT US	30 %
VT Sweden	21 %

VT Germany	40 %
VT Denmark	37 %
VT India	59 %

Deux clients les plus importants génèrent plus de 5 % du chiffre d'affaires, la Société Générale (4 %) et la société Louis Vuitton Malletier (3 %).

Le portefeuille de clients actifs de Valtech incluait 5 clients représentant un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros et 109 clients représentant un chiffre d'affaires d'au moins 100 000 euros.

Le délai de recouvrement de créances s'est établi à 64 jours en 2009. La politique de provision des créances clients en retard est de provisionner 50 % des montants au-delà de 120 jours et 100 % des montants au-delà. Exceptionnellement la direction financière peut déroger à ces règles pour des situations de clients ne présentant pas de risque de défaut de paiement.

A la connaissance des dirigeants, aucun événement n'est survenu en 2009 susceptible d'engendrer de nouveaux risques importants devant être provisionnés.

Il est toutefois à noter qu'une partie significative du chiffre d'affaires du Groupe est non récurrente, avec une durée relativement courte (de trois à six mois en moyenne). Ainsi l'activité et la valorisation du Groupe Valtech sont plus sensibles à une dégradation de l'activité économique que des concurrents qui affichent une plus grande part de revenus récurrents.

4.1.2 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

De par son positionnement sur le marché du digital, le Groupe Valtech va subir la concurrence d'un très grand nombre d'acteurs. Les concurrents de Valtech sont de toutes tailles et de différents types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés de niche ou des marchés très localisés. Valtech devra affronter la concurrence des sociétés d'intégration de systèmes venues des services informatiques, la concurrence des agences de communication traditionnelles spécialisées dans la communication et la publicité ainsi que la concurrence des agences de marketing interactif. Le Groupe Valtech développe néanmoins des avantages concurrentiels forts à travers son expertise technologique qui est clé dans les projets digitaux, sa maîtrise des problématiques digitales et sa capacité à gérer des projets en mode agile.

4.1.3 RISQUES LIES A LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

Le marché du digital dépend de l'évolution du marché de la publicité en ligne et du développement des usages numériques dans le grand public. Ce secteur est sensible à la variation d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements marketing. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur du marketing et de la communication parce qu'une partie des entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant ces budgets pour préserver leurs objectifs de rentabilité.

Sur l'autre pan de son activité historique, les métiers des services informatiques, le Groupe Valtech reste également tributaire de l'évolution des budgets des directions informatiques qui sont eux-mêmes liés de manière procyclique à la conjoncture économique générale.

C'est pourquoi les perspectives commerciales, la situation financière et le compte de résultat de Valtech pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique défavorable.

4.1.4 RISQUES LIES AU RECRUTEMENT

Les tensions sur le marché du recrutement de profils technologiques et marketing web sont très fortes. En effet, les besoins en main d'œuvre qualifiée et experte sur ces métiers ayant continué à progresser ces dernières années, le pouvoir d'attraction de talents est essentiel. La capacité du Groupe Valtech à se développer au cours des prochaines années, et à répondre positivement aux demandes de ses clients, dépend donc également de son savoir-faire en termes d'attraction, de recrutement, de motivation et de conservation de profils compétents et experts.

Comme toute entreprise de son secteur, le Groupe Valtech est exposé à la raréfaction des ressources humaines disponibles et à la concurrence au recrutement. Par ailleurs, la tension sur les salaires en découlant, le Groupe Valtech pourrait ne pas être en mesure de répercuter immédiatement dans sa tarification les hausses salariales qu'il serait amené à consentir pour garder ses meilleurs potentiels. En conséquence, l'activité du Groupe pourrait se voir dégradée, comme ses résultats futurs.

Enfin, les réglementations de l'emploi étant très strictes notamment en France, le manque de flexibilité lié à la gestion des ressources humaines en cas de baisse d'activité pourrait peser sur le taux d'occupation de ces mêmes ressources et par conséquent, il existe un risque de réduction du résultat net.

4.1.5 RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs clés. Le secteur du conseil technologique et du marketing web se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats.

La récente OPA et la reprise de l'entreprise par une nouvelle équipe dirigeante n'ont pas vu pour le moment de départ de managers clés, en particulier des managers des entités opérationnelles, mais le risque demeure. La Direction du Groupe s'attache donc à mettre en place une organisation susceptible de fidéliser les principaux managers et de favoriser l'éclosion de talents de futurs managers.

La direction des ressources humaines s'attache à mettre en place un suivi de l'attraction et la rétention des talents, ainsi que sur les risques associés à la perte éventuelle de dirigeants clés.

4.1.6 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte

Néant

Dépendance à l'égard de logiciels ou produits licenciés par des tiers

Néant

4.1.7 RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

Le Groupe Valtech a réalisé 8 opérations de croissance externe depuis sa création en 1992 jusqu'à 2008, et aucune en 2009.

Un des volets de la stratégie du Groupe Valtech consiste à compléter le portefeuille d'offres et de compétences existant pour construire une agence intégrée de marketing digital. Cette stratégie s'appuie à la fois sur de la croissance organique et de la croissance externe à travers acquisitions et prises de participations stratégiques à l'international.

Le risque intervient dès l'amont dans la phase d'identification de cibles à acquérir et dans l'appréciation des risques liés à une opération d'acquisition qui peut s'avérer erronée. L'intégration d'une société acquise peut s'avérer difficile et ne pas produire toutes les synergies ou délivrer tous les bénéfices attendus originellement. Le départ des hommes clés (managers/actionnaires des sociétés acquises) ou de collaborateurs peut affecter négativement la performance des entités acquises (se traduisant dans les comptes consolidés par une dépréciation des actifs incorporels et écarts d'acquisition attachés à ces entités).

4.1.8 RISQUES LIES AUX COMPLEMENTS DE PRIX A PAYER ET A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

L'acquisition, en 2008, de la société KIARA Scandinavia, laquelle détient 100 % de la société KIARA AB (filiale suédoise de Valtech), comprend des dispositions prévoyant des compléments de prix aux termes d'une clause d'earn-out, d'un montant résiduel de 253 600 euros au 31 décembre 2009.

4.1.9 RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Valtech fait ponctuellement appel à des sous-traitants lorsque les prestations vendues aux clients requièrent une compétence qui n'existe pas ou n'est pas disponible en interne. Par ailleurs, Valtech travaille en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de toutes tailles qui lui permet de répondre rapidement à tout type de problématique digitale chez ses clients. Le coût de cette sous-traitance reste faible et maîtrisé, ramené au chiffre d'affaires du Groupe (11 %), ce qui fait que Valtech est globalement faiblement exposé, d'autant plus que la société applique des processus de suivi des sous-traitants équivalents à ceux applicables aux collaborateurs en interne.

Valtech n'a pas de fournisseur dont l'importance soit significative et il n'existe aucune dépendance de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur et Valtech estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des produits, prix et qualités équivalents.

4.1.10 RISQUES LIES AU NIVEAU D'ACTIVITE

Le taux d'utilisation est le pourcentage de journées facturées par les consultants par rapport au nombre total des journées disponibles sur la période (vacances et congés exclus). Le taux était de 71 % pour 2008 et de 63 % pour 2009.

4.1.11 RISQUES LIES AUX PRESTATIONS AU FORFAIT

Valtech facture une partie de ses services en mode forfaitaire (prix fixes et le cas échéant délai fixé) avec obligation de résultat. Ces contrats représentaient en pourcentage du chiffre d'affaires 23,87 % en 2008, 22,25 % en 2009 et 26,14 % au premier semestre 2010.

Sur ces contrats, la marge et donc le résultat du Groupe peuvent être affectés négativement en cas de mauvaise évaluation du temps nécessaire à la réalisation des projets concernés, ayant pour conséquence une augmentation des dépenses sur le projet, éventuellement sans contrepartie de recette ; des retards éventuels pouvant engendrer des pénalités financières en fonction des conséquences négatives de ces retards chez les clients.

4.2 RISQUES FINANCIERS

4.2.1 RISQUES DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2009, le Groupe Valtech avait des dettes pour un montant de 3,90 millions d'euros. Les dettes indiquées incluent des crédits-bails pour un montant de 0,31 million d'euros, des découverts de 3,16 millions d'euros et des autres crédits de 0,43 million d'euros.

Le détail des dettes est donné ci-après.

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes (en milliers)	Tirage au 31 décembre 2009 (en milliers)	Echéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69 % (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 euros	850 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2 %	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor à 3 mois +0,593 point	500 euros	260 euros	05/05/11	Caution de Valtech S.A.
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7 %	5 000 euros	2 066 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2,25 %	600 GBP	406 GBP	Renouvelable en avril 2010	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878 % variable	3 000 DKK	0 DKK	01/12/09	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 4 %	39 500 INR	10 837 INR	01/04/10	Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 875 000€.
Prêt Handelsbanken	5,45 % variable	2 350 SEK	1 750 SEK	31/12/13	La Société Valtech AB a donné en gage ses actifs, pour un montant non défini d'un maximum de 3 140 000 sek et 1 000 actions de Kiara Scandinavia

Valtech Training bénéficie d'un prêt consenti par la banque CIC, d'un montant maximum de 500 000 euros avec un taux d'intérêt Euribor trois mois majoré de 0,593 point.

Valtech AB bénéficie d'un prêt consenti par la banque Handelsbanken, d'un montant de 2 350 000 couronnes suédoises relatif à l'acquisition de la société KIARA Scandinavia. La société Valtech AB a donné en garantie ses actifs au profit de la banque Handelsbanken pour un montant indéterminé dans la limite de 3 140 000 couronnes suédoises ainsi que 1 000 actions de la société KIARA Scandinavia.

Les termes spécifiques de ces différents contrats de prêt sont les suivants :

- La première ligne de facilité de caisse FORTIS Overdraft est détenue par Valtech S.A. pour un montant maximal de 1,6 million d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques, mais peut être interrompue par Fortis en cas de « dégradation forte de l'activité de Valtech », sans que les conditions caractérisant cette « forte dégradation » soient détaillées. En cas d'arrêt de cette ligne, Valtech S.A. peut transférer son besoin de tirage éventuel sur la ligne de crédit BNP Factor.
- La seconde ligne Fortis concerne Valtech Training pour un montant de 0,4 million d'euros. Cette ligne comporte des « covenants » similaires à ceux de la ligne de crédit principal de Valtech S.A. tel que décrit ci-dessus.
- La ligne BNP Factor d'affacturage concerne Valtech S.A. pour un montant maximal de 5 millions d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques et dépend du niveau de créances éligibles détenues par la société.
- La ligne de crédit HSBC détenue par Valtech UK est d'un montant limité à 600 000 GBP. Elle ne comporte pas de « covenants » spécifiques et est soumise à une renégociation et à un renouvellement annuel (le renouvellement doit intervenir en avril chaque année). HSBC a indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté quant au renouvellement intervenant en avril 2010.
- La ligne de crédit Nordea Bank concerne Valtech Danemark pour un montant maximum de 3 millions de couronnes danoises. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques.

4.2.2 RISQUES DE TAUX

(en milliers d'euros)	Total	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Découverts bancaires (comprenant les montants de l'affacturage BNP)	3 160	3 160	-	-
Crédit-bail	314	174	141	-
Autres prêts	430	230	200	-
Actifs financiers				
Cautions données	2 490	34	2 456	
Position nette avant gestion des risques	(1 415)	(3 530)	2 115	-
Hors bilan	S/O	S/O	S/O	S/O
Position nette après gestion des risques	(1 415)	(3 530)	2 115	-

- Les découverts bancaires font l'objet de différents taux d'intérêt selon les pays.
- Les crédits-bails concernent principalement du matériel informatique et ont une durée moyenne de 3 ans.
- Les cautions correspondent à des engagements de loyers immobiliers. Selon les cas, certaines cautions génèrent des intérêts financiers auxquels le Groupe pourra prétendre à la fin du bail. Sur le dépôt de 2 456 milliers d'euros, dont la durée est de 1 à 5 ans, 1 461 milliers d'euros correspondent aux locaux de Londres dont le bail expirera en 2015.

Le risque de taux de Valtech provient des taux d'intérêt variables sur les lignes de crédit et d'affacturage en France et au Royaume-Uni. Le montant d'emprunt maximum au titre de ces accords s'élève à 8 176 milliers d'euros. A ce niveau d'emprunt, une variation de 1 % des taux d'intérêt augmenterait les frais financiers de Valtech d'environ 81 760 euros.

4.2.3 RISQUES DE CHANGE

La sensibilité des résultats du Groupe aux risques de change résulte de la traduction en euros (monnaie de référence des comptes de Valtech) des résultats libellés dans des monnaies autres que l'euro (celles des filiales et participations situées aux Etats Unis, au Royaume Uni, au Danemark, en Suède, en Inde et en Corée) (devises de reporting de Valtech S.A.).

A l'exception de l'Inde, les sociétés du Groupe Valtech concentrent traditionnellement leurs opérations sur leurs propres zones géographiques et leurs activités sont libellées en monnaie locale. Ainsi, les risques de change au titre de ces opérations sont limités.

Valtech dispose d'une activité significative en Inde de sous-traitance de projets vendus en monnaies locales par ses filiales en Europe et aux Etats-Unis. Les coûts de Valtech India sont constatés en roupies indiennes. La valeur de la roupie a tendance à fluctuer en liaison avec le dollar américain. En 2009, le coût de sous-traitance des filiales de Valtech est facturé en euro.

L'objet du tableau suivant est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan sur la base d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un pour cent de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

(en milliers d'euros)	Dollar US	Livre sterling	Couronne suédoise	Couronne danoise	Roupie indienne	Won coréen
Total actifs (net de facture intragroupe)	4 709	2 910	54 996	39 754	566 064	2 323 429
Prêt en devises hors zone *						
Actifs en devises après éliminations	4 709	2 910	54 996	39 754	566 064	2 323 429
Total passifs (A)	9 926	3 082	28 904	16 929	103 988	1 316 466
Dette en devises hors zone *(B)						
Eliminations intercos (C)	(6 021)	(387)	(849)	(401)	(25 421)	
Passifs en devises après éliminations (A)+(B)-(C)	3 906	2 695	28 055	16 528	78 567	1 316 466
Avals et cautions donnés en devises		4 389	3 140*		10 837	
Position nette avant gestion du risque en devises [actifs (moins interco) - passifs (moins interco)]	803	215	26 941	23 226	487 496	1 006 963
Couverture						
Position nette après gestion du risque en devises – actif - (passif)	803	215	26 941	23 226	487 496	1 006 963
Taux de conversion	0,694155	1,125999	0,09754	0,134376	0,014916	0,0006
Position nette avant gestion du risque en euros	557	242	2 628	3 121	7 271	604
Position nette après gestion du risque en euros	557	242	2 628	3 121	7 271	604
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à la devise	6	2	26	31	73	6

* plus 1 000 actions de Kiara Scandinavia

Pour mémoire, les engagements hors bilan sont présentés dans la Note 19 de l'annexe des comptes consolidés.

4.2.4 RISQUES SUR ACTIONS

Valtech possède 214 900 actions propres (voir Note 8.2 des annexes des comptes consolidés). Le cours desdites actions fluctue, par définition, selon les conditions du marché boursier.

4.2.5 RISQUES SUR ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GROUPE – HORS BILAN

Vous pouvez vous référer au chapitre 20 Note 19 qui détaille les engagements hors bilan.

4.3 RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

4.3.1 RISQUES JURIDIQUES

Risques juridiques

La société n'est soumise à aucune réglementation particulière.

S'agissant des risques contractuels, la société fait ses meilleurs efforts, contrat par contrat, pour limiter sa responsabilité aux seuls dommages matériels et, en cumul, dans les plafonds de sa garantie RCP.

Réglementation, autorisation légale d'exploitation, liens contractuels créant une dépendance, actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par la société, dispositions légales particulières

L'activité de Valtech n'est dépendante d'aucune réglementation, autorisation, lien contractuel ou capitalistique avec d'autres sociétés.

Nantissement d'actifs de l'émetteur

A la date des présentes, il n'existe aucun nantissement de titres de la société Valtech S.A. ou de ses filiales.

4.3.2 RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

Les activités de Valtech ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication susceptible de constituer une agression de l'environnement naturel.

Toutefois, sensible aux enjeux que représentent les inquiétantes évolutions environnementales d'une part, et souhaitant inscrire l'entreprise dans les valeurs culturelles de son époque d'autre part, le management a décidé de concevoir et mettre en œuvre une démarche d'Entreprise Socialement Responsable.

Considérant **l'environnement comme un défi d'avenir**, en 2009, il a été procédé à un bilan carbone des activités de l'entreprise en France. Ce bilan carbone a été réalisé par des ressources internes, et plus particulièrement du pôle de Conseil en Management AXELBOSS, puisque l'entreprise est habilitée par l'ADEME à établir des bilans carbone.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- prendre conscience de l'empreinte carbone générée par l'activité opérationnelle, et la mesurer aussi précisément que possible,
- sensibiliser les collaborateurs de Valtech aux conséquences de leurs choix dans la gestion de leurs activités,
- définir un point de repère en vue de l'élaboration de plans d'action de nature à réduire autant que faire se peut l'empreinte carbone laissée par les activités de Valtech.

Les principales dispositions prises ont trait aux déplacements (vers les sites clients et entre les domiciles et sites Valtech) et au tri sélectif. Pour sa part, la politique de récupération des déchets électroniques et informatiques se trouve renforcée.

4.3.3 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Valtech a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels Valtech contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2009 :

(EUR)	Responsabilité civile (4.)	Assurances multi-risques (incluant les risques 1.2. et 3. ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
FRANCE Montant de la couverture	23 305 000	2 760 684	7 735 000
ROYAUME-UNI Montant de la couverture	6 113 550	24 821 013	2 445 420
ETATS-UNIS Montant de la couverture	3 588 690	9 733 962	3 588 690
SUEDE VALTECH AB Montant de la couverture	208 475	13 583 433	
DANEMARK Montant de la couverture	1 880 130	1 170 918	1 342 950
INDE VALTECH INDIA SYSTEMS PRIVATE VALTECH INDIA SOFTWARE SERVICE PRIVATE Montant de la couverture		2 521 723	
ALLEMAGNE Montant de la couverture	2 000 000	436 464	

Le coût global des polices d'assurances pour le Groupe est de 323 080 euros en 2009.

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le Conseil d'administration considère que donner davantage de détails sur le coût financier et les niveaux de couverture en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. Valtech estime toutefois que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc.) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1 % du chiffre d'affaires mensuel du Groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

4.3.4 LITIGES EN COURS

Litiges significatifs

La société est partie à deux procédures principales : l'une avec la société Chesapeake de M. Douglas LAND, ancien administrateur, et l'autre avec les sociétés IMRAN, BANG et MM. CAVREL et HARDY. En date du 13 juillet, le premier litige a été examiné par un arbitre de l'American Association for Arbitration, qui a pris une décision défavorable pour la société qui a entraîné une charge complémentaire d'environ 390 milliers d'euros qui a été comptabilisée dans les comptes semestriels au 30 juin 2010. Ce litige est par ailleurs toujours devant le Tribunal de Commerce de Paris. La seconde procédure, dont l'enjeu est de quelque 900 000 euros, est pendante devant ce même tribunal.

Provisions pour litiges consommées en 2009

La reprise en 2009 des provisions, d'un montant de 2 060 milliers d'euros, correspond principalement à la réalisation effective de 1 400 milliers d'euros de travaux de programmation informatique pour un contrat pluriannuel américain et à la reprise d'une provision pour différentiel de sous-location de locaux à Londres jusqu'en 2014, à hauteur du coût net réel en 2009 de 293 milliers d'euros. *Se référer à la Note 10 des comptes consolidés au 31 décembre 2009, p 130.*

4.3.5 NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE LA SOCIETE

Se référer au § 4.3.1. « Risques juridiques »

4.3.6 RISQUE DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ECONOMIQUE, BUDGETAIRE, MONETAIRE OU POLITIQUE

Valtech n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, qui est en suspens ou dont la société serait menacée, ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations, la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe Valtech.

4.4 RISQUE SUR LE CONTROLE INTERNE ANTERIEUR A L'OPA

La société a fait l'objet d'une OPA finalisée le 9 mars 2010, avec l'arrivée en 2010 d'un nouvel actionnaire de référence (SiegCo) et d'une nouvelle équipe de direction.

Le Président du Conseil d'administration a rendu compte (cf. §16.5 page 64) des conditions du gouvernement d'entreprise ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009.

N'ayant pas la visibilité sur le contrôle interne et la gestion des risques appliqués en 2009, qui ont prévalu à l'arrêté des comptes annuels 2009 antérieur à son arrivée, le Président n'a pas été en mesure d'émettre un avis sur la réalité et la qualité des travaux effectués avant sa prise de fonction. Il a cependant appréhendé dans les comptes l'incidence de toutes les informations connues depuis cette date.

CHAPITRE 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

Dénomination sociale (*article 3 des statuts*)

Valtech

Siège social (*article 4 des statuts*)

80, avenue Marceau — 75008 Paris

Téléphone : 01.53.57.71.00

5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT

Valtech est immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le numéro 389 665 167.

Le code APE de Valtech est 721 Z. Il correspond à l'activité de conseil en systèmes informatiques.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE

Valtech a été constituée le 21 décembre 1992 sous la forme d'une société anonyme et immatriculée le 31 décembre 1992 pour une durée de 99 ans (*article 5 des statuts*).

5.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LEGISLATION REGISSANT SES ACTIVITES, PAYS D'ORIGINE, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DU SIEGE SOCIAL

5.1.4.1 ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DU SIEGE SOCIAL

Siège social (*article 4 des statuts*)
80, avenue Marceau — 75008 Paris
Téléphone : 01.53.57.71.00

5.1.4.2 FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE

Société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales (*article 1 des statuts*).

5.1.5 HISTORIQUE DU GROUPE

En 1992 est créée Valtech qui signifie littéralement valorisation par les technologies. Depuis sa création, Valtech a placé l'innovation et les technologies au cœur de son projet d'entreprise. Toujours en avance de phase sur les tendances technologiques, le Groupe Valtech s'est rapidement construit une réputation solide sur les technologies objet (Java), puis web qui a permis au Groupe de devenir un des leaders européens du e-business, notamment à travers le rachat de structures au Danemark (AHEAD), en Suède (KIARA) et en France (ACDSI). Le Groupe Valtech a ensuite complété sa proposition de valeur en se dotant d'une compétence forte sur la méthode agile, devenant un des leaders mondiaux des gestions de projet en mode agile. Valtech est donc à la fois crédible sur l'expertise technologique par sa branche de services en informatique, le conseil, les réalisations digitales et la gestion de projet en mode agile. C'est l'un des très rares acteurs sur ce secteur à posséder ce mix de compétences. L'arrivée en 2010 d'un nouvel actionnaire de référence (SiegCo) et d'une nouvelle équipe de direction emmenée par Sebastian LOMBARDO va donner une impulsion forte au Groupe pour aller se positionner sur le marché digital. C'est un secteur en pleine croissance car le digital (le web, le mobile, les nouvelles interfaces interactives, les réseaux sociaux, etc.) est en train de s'imposer comme le canal stratégique et prioritaire pour les directions générales. Valtech est idéalement positionnée pour s'adresser à ce marché puisqu'elle réunit dans ses différentes structures l'ensemble des compétences et des offres permettant d'apporter des solutions à valeur ajoutée à ses clients en matière digitale : conseil, réalisation technologique, optimisation de la chaîne de valeur digitale, outils d'analyse quantitative.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES JUSQU'A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE

	31/12/09	Var. 09	31/12/08	Var 08	31/12/07
Ecart d'acquisition bruts	13 674	-173	13 847	-774	14 621
Immobilisations incorporelles brutes	4 103	208	3 895	-134	4 029
Immobilisations corporelles brutes	14 575	-5 513	20 088	573	19 515
Immobilisations financières	2 901	-3 991	6 892	-957	7 849
Juste valeur des actifs détenus en vue de leur vente	3 374	3 374			
	38 627	-6 095	44 722	-1 292	46 014

Les immobilisations ont diminué de 1 292 milliers d'euros en 2008. Les principales variations en 2008 concernent :

La diminution en 2008 des écarts d'acquisition nets, de 774 milliers d'euros, est due à 1 301 milliers d'euros d'écart de translation négatif, dû à un effet de change défavorable, lors de la conversion des bilans de la filiale indienne Majoris, et la nouvelle filiale KIARA Skandinavien, partiellement compensé par 527 milliers d'euros par l'acquisition de cette société par la filiale suédoise Valtech AB. KIARA est intégrée dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} novembre 2008.

En 2008, notons l'acquisition de 901 milliers d'euros de matériels informatiques, classés en immobilisations corporelles, et financés à hauteur de 177 milliers d'euros sous forme de location financière.

La baisse des immobilisations de 9 469 milliers d'euros entre 2008 et 2009 s'explique principalement par :

- . Des investissements pour 884 milliers d'euros dont 509 milliers d'euros de matériels informatiques,
- . La diminution des valeurs brutes et de matériels totalement amorties, par sortie et régularisation pour 6,4 millions d'euros,
- . Un remboursement net de 83 milliers d'euros de dépôts, et 465 milliers d'euros d'écart de conversion sur des dépôts étrangers, le solde étant lié au résultat de sociétés mis en équivalence,
- . Le transfert « d'Immobilisations Financières » au compte « Juste valeur des actifs détenus en vue de leur vente » à la valeur de réalisation des titres dans la société MEDHOST à hauteur de 17,19 % cédés le 29 janvier 2010 pour un montant net des frais de cession de 3,1 millions d'euros.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET MODE DE FINANCEMENT

Les investissements au premier semestre se sont élevés à env. 450 milliers d'euros et concernent principalement des matériels informatiques pour 196 milliers d'euros et 140 milliers d'euros de dépôts et cautionnement.

Les investissements récurrents restent concentrés sur les matériels informatiques nécessaires à notre activité, et sont principalement autofinancés. Peu de contrats de crédit-bail sont encore en cours et concernent du matériel pour moins de 100 milliers d'euros.

5.2.3 STRATEGIE D'INVESTISSEMENTS ET ENGAGEMENTS FERMES

Les investissements récurrents sont peu significatifs et ne donnent pas lieu à un financement spécifique, compte tenu de la bonne structure financière du Groupe.

En revanche, les acquisitions de titres de société seront assurées par de nouvelles ressources financières externes, telles que des emprunts spécifiques ou la levée de nouveaux fonds par augmentation de capital, tel qu'il a été proposé à l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2010.

A ce jour, il n'y a pas d'engagements fermes d'investissement significatifs.

CHAPITRE 6 APERCU DES ACTIVITES

Valtech est positionnée comme multi-spécialiste sur deux marchés principaux : les services informatiques et le conseil en e-business. Valtech couvre ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur pour ses clients, du conseil au développement à la maintenance de systèmes informatiques et plus particulièrement de systèmes issus de la révolution numérique de ces dernières années (sites web, sites de e-commerce, intranets, sites mobiles, etc.)

6.1 NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR L'EMETTEUR ET SES PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 PRESENTATION GENERALE DE VALTECH

Les activités de Valtech sont réparties autour de quatre principaux domaines d'expertise : le conseil en management, le conseil en E-business, le conseil en technologies et la formation.

Le conseil en management opéré sous la marque Valtech Axelboss

Les consultants de Valtech Axelboss interviennent principalement sur l'amélioration de la performance des entreprises, en apportant un éclairage sur les décisions stratégiques et en accompagnant les entreprises dans leur transformation et la mobilisation de leurs équipes.

L'expertise sectorielle de Valtech Axelboss (assurance, banque, industrie, distribution, services et télécoms) couplée à son expertise technique (supply chain, système d'information, finance d'entreprise, développement durable, conduite du changement...) permet à ses consultants d'être proactifs et de proposer à leurs clients des solutions pragmatiques et sur mesure.

Le conseil en e-Business

L'offre E-business de Valtech Agency propose une large gamme de services : des missions de conseil visant à générer du trafic avec par exemple l'optimisation de référencement auprès de moteurs de recherche ou à définir une stratégie e-business, mais aussi le design et le développement de portails d'entreprise (internet, intranet et extranet) et de sites de e-Commerce, alimentés par des solutions de gestion de contenus (CMS).

Le conseil en technologies

Valtech Technology est un des cabinets de conseil leaders en méthodologies agiles, reconnu pour le niveau d'expertise de ses consultants.

Valtech aide ses clients à concevoir des architectures flexibles et intelligentes. Conçues sur un mode incrémental, les architectures Agiles ne mettent en œuvre que les éléments d'infrastructure nécessaires à chaque stade d'évolution du projet. Dans le choix des technologies, les architectures Agiles s'appuient sur des composants interchangeable et évolutifs, afin de minimiser l'impact des changements futurs sur l'urbanisation du SI.

La formation

Valtech Training est un organisme de formation continue spécialisé sur le développement informatique. Plus précisément, nos formations professionnelles s'adressent aux équipes de développement logiciel depuis les méthodes agiles jusqu'aux techniques et technologies innovantes de programmation en passant par la gestion de projet informatique. Récemment des formations orientées e-business ont été intégrées au catalogue de formation de Valtech Training.

Les cours sont animés dans nos centres de formation de Paris et Toulouse, chez nos partenaires ou sur site.

6.1.2 LA STRATEGIE DE VALTECH

Valtech entend poursuivre son développement dans les quatre marchés géographiques les plus porteurs que sont les Etats-Unis d'Amérique, la Scandinavie, la France et le Royaume-Uni par une combinaison de croissance organique et de croissance externe. Une partie de son développement sera également assurée par son repositionnement sur les activités numériques (marketing digital) afin de bénéficier de marchés en forte croissance. Ainsi, Valtech se positionnerait comme un des rares acteurs du secteur à maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur numérique, du conseil en marketing digital à la réalisation de plateformes digitales en passant par l'optimisation des plateformes et des processus existants.

Valtech se différencierait ainsi des purs spécialistes du secteur de la communication en intégrant de fortes compétences technologiques et des acteurs spécialisés en informatique par son expertise sur les aspects de conseil en marketing digital, en design, sur l'expérience utilisateur.

Par ailleurs, Valtech se différencierait également des acteurs locaux par une présence internationale qui lui permet de mutualiser un réseau d'agences international et de capitaliser sur les expertises et les spécialisations des différentes entités du Groupe.

Valtech continuera d'optimiser sa compétitivité prix à travers sa politique de global sourcing combinant des entités offshore et nearshore.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES SUR LESQUELS OPERE L'EMETTEUR

6.2.1 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Valtech est présente dans 8 pays et sur 3 continents. La société est présente en France, Danemark, Suède, Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, Corée du Sud et Inde. Les principaux chiffres se répartissent comme suit :

Répartition du chiffre d'affaires sur cinq ans par zone géographique (en milliers d'euros)

	2009	2008	2007	2006	2005
France	33 489	39 053	36 872	32 377	30 245
Reste de l'Europe	33 450	43 716	49 971	44 466	34 584
Inde	1 670	15 188	2 826	2 344	2 372
Amérique du Nord	6 908	2 634	17 089	20 483	18 814
Total	75 517	100 591	106 758	99 670	86 015

Chiffres clés 2009

31/12/2009 (IFRS)				
Secteurs en millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Immobilisations corporelles nettes	Immobilisations incorporelles nettes
France	33,5	-0,5	1,1	0,15
Royaume-Uni	5,9	-0,8	0,3	-
Etats-Unis	6,9	-3,8	0,3	-
Allemagne	5,8	-0,5	0,1	0,03
Danemark	9,2	0,5	0,3	-
Suède	12,7	1,3	0,2	-
Inde	1,7	0,0	-	0,01
Ecart d'acquisition	-	-	-	13,67
Total	75,5	- 3,8	2,4	13,86

31/12/2008 (IFRS)				
Secteurs en millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Immobilisations corporelles nettes	Immobilisations incorporelles nettes
France	39,1	1,2	1,2	0,03
Royaume-Uni	11,7	-0,2	0,4	0,01
Etats-Unis	15,2	-1,9	0,4	-
Allemagne	8,9	0,8	0,2	0,06
Danemark	11,5	1,6	0,2	-
Suède	11,7	1,0	0,1	-
Inde	2,6	-0,1	0,3	0,08
Ecarts d'acquisition	-	-	-	13,85
Total	100,6	2,4	2,8	14,02

6.2.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Depuis 2009, le reporting interne au Groupe s'appuie sur les répartitions suivantes :

- Agilité
- Conseil en e-Business
- Conseil en management
- Formation
- Conseil en technologies

	Groupe	% de CA total	France	Suède	Allemagne	Danemark	Royaume-Uni	Etats-Unis	Asie
Agilité	6 306	8,47%	3 481	-	-	-	653	2 171	-
e-Business	24 139	32,44%	2 906	12 132	-	9 102	-	-	-
Conseil en management	11 398	15,32%	7 303	-	-	-	-	4 096	-
Formation	6 035	8,11%	5 481	-	-	-	-	555	-
Conseil en technologies	19 147	25,73%	6 473	-	5 737	-	5 181	87	1 669
Autres	7 391	9,93%	7 389	-	-	-	2	-	-
TOTAL	74 417		33 033	12 132	5 737	9 102	5 836	6 908	1 669

6.2.3 LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET LA GESTION DE LA CONNAISSANCE

Depuis sa création, Valtech a fortement investi en R&D dans deux domaines, l'un concerne son programme global de gestion de la connaissance, créé en 1999, qui a constitué initialement son activité de recherche et développement, et l'autre sa démarche d'innovation constante en support de sa stratégie Digitale.

Gestion de la connaissance

Le programme de gestion global de la connaissance a deux objectifs principaux : l'acquisition de connaissances clés de notre métier et leur diffusion au sein du Groupe. Ce programme, mis à jour constamment, assure la réutilisation des processus, l'accélération du développement professionnel des consultants et une collaboration efficace avec les clients lors des projets.

Ce programme comprend les activités suivantes :

- Veille technologique et nouveaux usages
- Formalisation des procédures (définition des règles et des normes) ;

- Détermination des éléments réutilisables (cours, documents techniques, solutions de conseil, composants logiciels) ;
- Préparation, présentation et distribution de ces éléments sur l'intranet de Valtech
- Création d'une communauté ad hoc en charge de faire vivre ce savoir

Innovation constante

Cette démarche d'investissement forte en recherche et développement se focalise sur notre vision Digital Marketing. Elle vise à nous donner les moyens de soutenir notre vision sur différents axes et d'être à la pointe des usages émergents, des nouvelles technologies, des nouvelles stratégies Digitales afin de donner à nos clients le meilleur service possible.

Nos équipes pluridisciplinaires scrutent et analysent les tendances sur l'ensemble de nos marchés et sur ces bases, Valtech initie sa démarche d'innovation.

Quelques exemples de domaines où Valtech investit fortement en recherche et développement :

- Les nouveaux moyens d'accès à la sphère digitale des entreprises, à savoir les mobiles smartphones, iPhone, Android et les nouvelles tablettes iPad
- Les nouvelles interfaces et éléments constitutifs des nouvelles expériences utilisateurs où la dimension dynamique, protéiforme est devenue clé
- Les nouvelles méthodologies visant à accroître encore la collaboration entre les entités techniques et marketing des entreprises, enjeu majeur de la révolution Digitale en cours

De ces investissements de recherche et développement émergent des plateformes logiciel et services marketing innovants ainsi que des méthodologies labellisées Valtech. Ces investissements ont permis à la société d'être considérée aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans son domaine d'activité. Afin de maintenir cet avantage compétitif, Valtech compte augmenter encore ses investissements en R&D dans les années à venir.

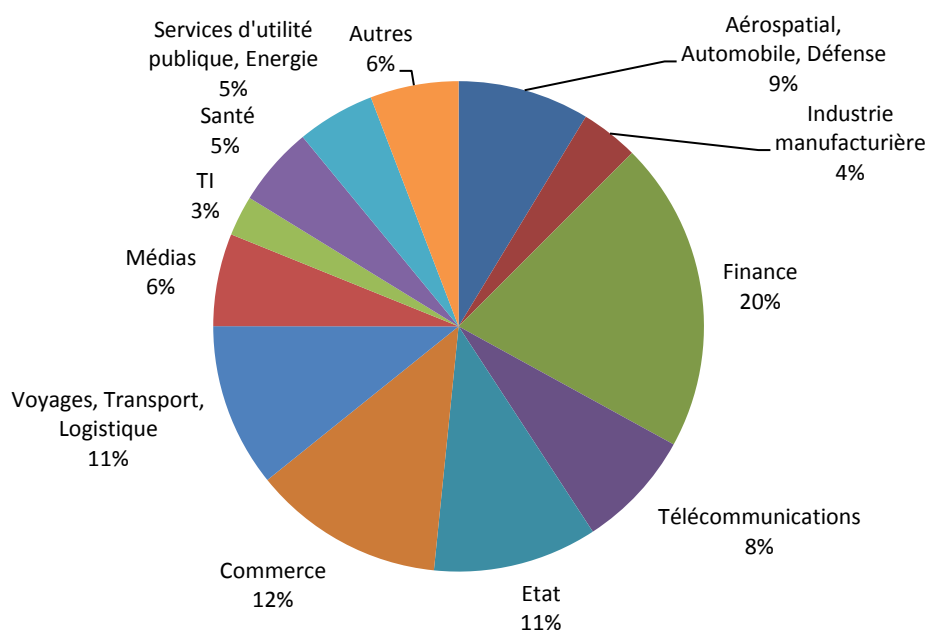
6.2.4 PRINCIPAUX CLIENTS

Valtech dispose d'un portefeuille très diversifié de clients internationaux, avec notamment une expertise dans les secteurs Automobile, Banque et Assurance, l'Aérospatiale et le secteur Public.

Du fait de la nature confidentielle des missions effectuées par le Groupe, l'identité de certains clients n'est pas révélée. Aussi, la liste suivante n'est qu'une liste partielle mais néanmoins représentative de la clientèle de Valtech :

ABN AMRO	Cofinoga	LIFFE	Sony Ericsson
Airbus	Club Méditerranée	London Underground	Sydbank
Audi	Crédit Agricole S.A.	Louis Vuitton Malletier	Telia Sonera
Betfair	Dassault	Man Investments	Thales Avionics
BMW	DanBolig	Novo Nordisk	Thales Université
BNP	EDF	Peugeot Citroën Automobile	Thyssen Krupp
BofA	Commission européenne	Rail Europe	T-Mobile
Brasseries Kronenbourg	Fedex Kinko's	Rigshospitalet	Travelocity
Calyon Corporate & Investment Bank	GDF-Suez	Riksdagsförvaltningen	UBS
Carrefour	Kuoni Scandinavia	Société Générale	United Biscuits
Casino	La Poste	Siemens	Vodafone
			Warner Chappel Music Inc

Répartition des revenus par secteurs d'activité des clients



En 2009, les 5 plus grands clients de Valtech représentaient 11,5 % du chiffre d'affaires du Groupe et les 10 plus grands clients représentaient 17,9 % du chiffre d'affaires. Deux clients les plus importants génèrent plus de 5 % du chiffre d'affaires, la Société Générale (4 %) et la société Louis Vuitton Malletier (3 %).

Le portefeuille de clients actifs de Valtech incluait 5 clients représentant un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros et 109 clients représentant un chiffre d'affaires d'au moins 100 000 euros.

Le délai de recouvrement de créances s'est établi à 64 jours en 2009. La politique de provision des créances clients en retard est de provisionner 50 % des montants échus depuis 90 jours jusqu'à 120 jours et 100 % des montants au-delà. Exceptionnellement, la direction financière peut déroger à ces règles pour des situations de clients ne présentant pas de risque de défaut de paiement.

A la connaissance des dirigeants, aucun événement n'est survenu en 2009 susceptible d'engendrer de nouveaux risques importants devant être provisionnés.

6.2.5 CONCURRENCE

L'évolution de l'offre de services de Valtech conduit la société à rencontrer une concurrence plus large que par le passé. D'un côté de son offre, Valtech est confrontée à la concurrence des intégrateurs de systèmes et des SSII sur la partie technologique et à la concurrence des agences de communication, des agences interactives sur la partie e-business.

Nous anticipons que ce deuxième type de concurrence va s'accroître à mesure que Valtech va se repositionner fortement sur le secteur du marketing digital.

Parmi les acteurs les plus actifs sur la concurrence intégrateurs de systèmes/SSII peuvent notamment être cités :

- Accenture (Etats-Unis d'Amérique)
- IBM Global Services (Etats-Unis d'Amérique)
- Sapient (Etats-Unis d'Amérique)
- CSC (Etats-Unis d'Amérique)
- Cap Gemini (France)
- Xansa (Royaume-Uni)
- Logica-CMG (Royaume-Uni, France)

Parmi les acteurs les plus actifs sur la concurrence agences de communication/agences interactives peuvent notamment être cités :

- FullSix
- Nurun
- Digitas

Valtech opère sur le marché des services et du conseil dans six pays différents. Notre part de marché est très faible, inférieure à 1 % du marché français qui représente en volume notre premier marché. De ce fait, toute analyse de part de marché ne serait pas pertinente.

6.2.6 PARTENARIATS

Valtech travaille, dans le cadre de son activité e-business, avec des éditeurs clés du marché dans les domaines suivants (ECM, commerce électronique, portails et communautés,...) et continue à travailler en collaboration avec des éditeurs d'outils de développement (serveurs d'applications, outils de tests, outils de modélisation, outils de gestion de configuration).

Une étroite relation avec les catégories de partenaires précités permet à Valtech de construire une offre particulièrement pertinente pour ses grands clients. Par ailleurs, ils sont de nature à lui ouvrir un accès rapide et privilégié à des nouveaux clients et ainsi contribuer à sa croissance future.

A ce jour, Valtech a notamment développé des relations avec les partenaires suivants :

IBM, Microsoft, Day Software, ATG, Sitecore, Episerver

Aucun contrat de partenariat ne comporte de pénalité en cas de rupture.

6.2.7 CERTIFICATIONS OBTENUES PAR LA SOCIETE

Le centre offshore de Valtech situé à Bangalore en Inde est certifié SEI-CMM 5 et ISO 9001 : 2000.

La filiale britannique de Valtech est certifiée ISO 9001 : 2000.

Valtech Toulouse est certifiée ISO 9001 : 2000.

Les filiales suédoises, danoises et britanniques de Valtech ont obtenu la certification Gold Partner de Microsoft Corporation.

Le Groupe Valtech est certifié « Premium Partner » Day Software.

Les filiales suédoises et danoises sont certifiées Google Analytics Certified Partners.

6.2.8 SOUS-TRAITANCE

L'utilisation de sous-traitants par Valtech est restée stable en 2009. Valtech fait ponctuellement appel à des sous-traitants lorsque les prestations vendues aux clients requièrent une compétence qui n'existe pas ou n'est pas disponible en interne.

La société n'a pas l'intention d'augmenter la part d'activité sous-traitée à l'extérieur. Pour l'exercice 2009, la charge de travail sous-traitée a atteint 11 % du chiffre d'affaires contre 11,6 % en 2008.

Le montant de la sous-traitance de prestations de conseil et de formation s'est élevé à 8,387 millions d'euros en 2009 contre 11,715 millions d'euros en 2008.

6.2.9 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Valtech dépose ses manuels de formation qui bénéficient ainsi de la protection attachée aux droits d'auteur. Valtech ne dispose pas en revanche de brevets. La marque Valtech a été déposée en France et dans l'Union européenne via la marque communautaire, en classes 35, 41 et 42. Valtech pourrait toutefois ne pas être en mesure de procéder à l'extension de sa marque dans l'ensemble de ses marchés géographiques, y compris aux Etats-Unis d'Amérique, en raison notamment de l'existence de nombreux droits concurrents ou de l'antériorité de l'utilisation de cette marque par des tiers sur ces marchés. Les marques et actifs nécessaires à l'activité de la Société lui appartiennent en propre.

6.2.10 PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS

Se référer au § 8.1

6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité de Valtech. Cependant, suite à l'OPA finalisée en mars 2010, une nouvelle équipe dirigeante a été constituée et va mettre en place sa stratégie au cours de l'année 2010.

Pour plus de détail, se référer au § 12.2. « Perspectives d'avenir ».

6.4 DEGRE DE DEPENDANCE DE VALTECH

6.4.1 A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES

Valtech précise qu'il n'existe aucune dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient essentiels pour l'exercice de son activité.

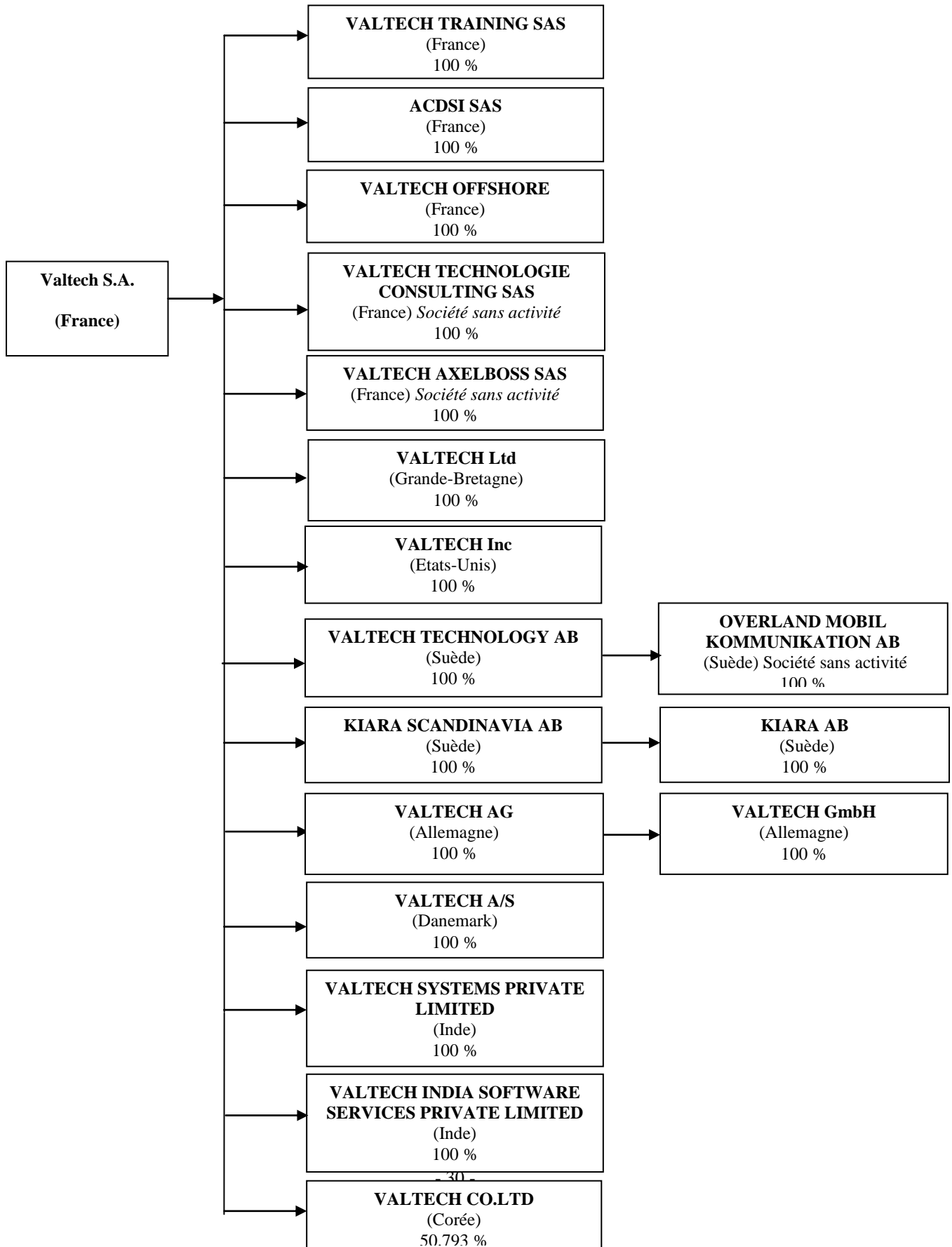
Par ailleurs, les risques technologiques sont étudiés au § 4.1.6 « Risques technologiques » et les risques de dépendance à l'égard de brevets et de licences sont décrits au § 6.2.11 « Propriété intellectuelle ».

6.4.2 A L'EGARD DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

Valtech estime que les risques clients ou associés à des contrats commerciaux sont limités. Les risques clients sont décrits aux paragraphes 4.11 « Risques clients » et 6.2.4 « Principaux Clients », les risques liés aux contrats sont décrits au paragraphe 4.3.1 « Risques juridiques ».

CHAPITRE 7 ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2009

7.1 ORGANIGRAMME



7.2 PRINCIPALES FILIALES

Les participations directes et indirectes détenues par Valtech S.A. sont les suivantes :

- 100 % dans le capital de la société Valtech Training S.A.S, filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Agency S.A.S., filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Technology Consulting S.A.S., filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Axelboss S.A.S., filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Offshore S.A., filiale française, 4,99 % ayant été rachetés à une société de droit américain, Chesapeake Group.
- 100 % dans le capital de la société Valtech Ltd, filiale anglaise,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Technologies Inc., filiale américaine,
- 100 % dans le capital de la société Valtech AB, filiale suédoise qui détient elle-même 100 % dans le capital de la société Overland Mobile Kommunikation AB, filiale suédoise,
- 100 % dans le capital de la société Kiara Scandinavia qui détient elle-même 100 % de la société Kiara AB,
- 100 % dans le capital de la société Valtech A/S, filiale danoise,
- 100 % dans le capital de la société Synaris AG, filiale allemande qui détient elle-même 100 % dans le capital de Valtech GMBH, filiale allemande,
- 100 % dans le capital de la société Valtech India Systems Private Limited, filiale indienne, après le rachat des actions minoritaires de la Société Valtech Offshore,
- 100 % dans le capital de la société Valtech India Software Services Private Limited, filiale indienne,
- 50,793 % dans le capital de la société Valtech Co.Ltd., société coréenne.
- La participation minoritaire de Valtech dans Medhost a été cédée en janvier 2009 et le produit net représente 3,1 millions d'euros.

Les chiffres d'affaires 2009 de ces filiales sont les suivants :

En milliers d'euros	
Valtech Training S.A.	5 480
Valtech Agency S.A.S.	3 052
Valtech Ltd.	5 957
Valtech Technologies Inc.	7 003
Valtech AB	11 517
Overland Mobile Kommunikation AB	-
Kiara Scandinavia	-
Kiara AB	1 526
Valtech A/S	9 500
Synaris AG	-
Valtech GMBH	5 758
Valtech India Systems Private Limited	5 165
Valtech India Software Services Private Limited	-
Valtech Offshore S.A. (100 %)	-
Valtech Co Ltd (50,793 %)	4 244

Les deux sociétés françaises Valtech Axelboss SAS et Valtech Technologies Consulting SAS dont le capital est détenu à 100 % par Valtech S.A. avaient été constituées en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité en 2009.

Au cours de l'exercice, Valtech S.A. a acquis les 4,99 % du capital de Valtech Offshore détenus par Chesapeake Group pour le montant de la valeur nominale du capital.

Cette opération a pour conséquence la détention directe de 100 % de Valtech Offshore et la détention indirecte de 100 % de Valtech Systems Private Limited (détenu à hauteur de 99,70 % par Valtech S.A. et à hauteur de 0,30 % par Valtech Offshore).

Au 1^{er} octobre 2009, les actifs et passifs de la société Kiara AB ont été achetés par la Société Valtech AB, et tous ses employés transférés. Depuis cette date, toutes nos activités en Suède sont gérées par Valtech AB.

De nos 3 filiales indiennes, seule Valtech Systems Private Limited conserve une activité sur l'ensemble de l'année 2009. Valtech India Technology Solutions Private Limited a été absorbée en 2008 et Valtech India Software Services Private Limited est en cours de fermeture.

7.3 RELATIONS MERE/FILIALES

Valtech S.A. a sa propre activité et joue aussi le rôle de maison mère pour l'ensemble de ses filiales en termes d'actionariat. Les services de support administratifs sont supportés par la France. Chaque filiale de Valtech paie une contribution à la société mère pour bénéficier de ces services administratifs du Groupe. Cette contribution s'est élevée à 2,5 % du chiffre d'affaires en 2009.

Les services administratifs du Groupe incluent :

- les frais de commissariat aux comptes du Groupe
- les frais juridiques du Groupe
- les frais liés à la cotation de Valtech au Nouveau Marché d'Euronext
- les frais de communication financière
- les salaires de l'équipe d'audit interne
- le salaire du directeur financier
- le salaire du Président-Directeur général
- le salaire de l'assistante du Président-Directeur général, les primes et salaires alloués aux employés impliqués dans des missions d'intérêt général pilotées par la cellule « corporate »
- les frais de déplacement des missions d'intérêt général pilotées par la cellule « corporate »
- le coût de l'infrastructure informatique commune à l'ensemble des filiales (logiciel de knowledge management, site internet, logiciel de communication sur internet)
- le coût d'organisation des conseils d'administration et des réunions des directeurs généraux.

Les ressources financières du Groupe sont gérées par Valtech S.A. La maison mère porte l'essentiel de la dette financière du Groupe. Les autres dettes (crédit-bails de matériel informatique) sont portées par les filiales. Aucune filiale ne détient d'actif stratégique pour le Groupe Valtech.

Valeurs en consolidation (sauf dividendes)	Valtech France	Valtech Training	ACDSI	Valtech Allemagne	Valtech Suède
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	1 274 577	485 520	2 142 645	4 302 005	832 325
Endettement financier hors Groupe	2 609 172	271 391	661		170 699
Trésorerie au bilan	3 393 102	418 389	203 911	1 107 151	1 400 404
Flux de trésorerie liés à l'activité	584 293	-590 147	257 221	-555 113	790 409
Dividendes versés dans l'exercice revenant à la société cotée					

Valeurs en consolidation (sauf dividendes)	Valtech Etats-Unis	Valtech Royaume- Uni	Valtech Danemark	Valtech Inde	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	428 294	1 791 410	1 171 729	7 294 596	19 723 101
Endettement financier hors Groupe	220 506	456 605	14 353	161 649	3 905 035
Trésorerie au bilan	289 314	609	1 272 724	87 852	8 173 456
Flux de trésorerie liés à l'activité	2 452 042	-767 361	1 185 550	-13 079	3 343 816
Dividendes versés dans l'exercice revenant à la société cotée					

Valtech a cinq branches d'activité :

- Services d'externalisation
- Services de formation
- Conseil en technologies
- Conseil en management
- Conseil en e-business

Ces branches d'activité sont disponibles dans la plupart des pays dans lesquels nous opérons comme l'illustration suivante le montre.

	Service d' externalisation	Services de formation	Conseil en technologies	Conseil en e-business	Conseil en management
Valtech Danemark			X	X	
Valtech France	X		X		X
Valtech Training		X			
ACDSI				X	
Valtech Allemagne	X		X		X
Valtech Inde	X				
Valtech Suède	X		X	X	
Valtech Royaume-Uni	X	X	X		
Valtech Etats- Unis	X	X	X		

De plus, pour simplifier la communication financière, Valtech a organisé la présentation de ses résultats par zones géographiques.

7.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE

7.4.1 PROCEDURE DEFINIE POUR L'APPREHENSION DES TRAVAUX EN COURS

Valtech comptabilise les contrats à long terme (forfait) à l'avancement conformément aux normes IFRS.

7.4.2 ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Voir § 16.5 - Rapport spécial du président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

7.4.3 MANUEL DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Voir § 16.5 - Rapport spécial du président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

7.4.4 SYSTEME DE REPORTING

Voir § 16.5 - Rapport spécial du président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

7.4.5 LOGICIELS COMPTABLES ET FINANCIERS

Le logiciel Hypérion est utilisé par le Groupe pour la consolidation et le reporting.

Les logiciels comptables utilisés par les filiales sont SAP Business One pour l'Allemagne, Microsoft Dynamics / Hogia / Retendo pour la Suède, Navision pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni, Tally / RCS / HR Mantra pour l'Inde, Navision pour le Danemark et Sage ou Navision pour la France.

7.4.6 PROCESSUS DE SUIVI REGULIER DES AFFAIRES

Voir § 16.5 - Rapport spécial du président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

CHAPITRE 8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

Le Groupe n'est propriétaire d'aucun bien immobilier ; tous les bureaux sont donc loués.

Les autres immobilisations louées concernent des matériels et équipements pour les différents bureaux à Paris, et le sont par le biais de contrats de crédit-bail. La valeur d'origine de ces matériels se monte à 757 milliers d'euros, et la valeur nette à 68 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les locations de bureaux peuvent être présentées de la manière suivante :

en €	<u>Implantations</u>	<u>Surface en m²</u>	<u>Loyer 2009</u>
Valtech SA	Paris et Toulouse	1 625	674 341
Valtech Agency	Puteaux (92)	311	36 525
Valtech Training	La Défense (92)	1 029	829 165
Valtech AB - Sweden	Stockholm (Suède)	1 292	406 933
Valtech AS - Denmark	Kanonbådsvej	2 339	427 952
Valtech GMBH	Dusseldorf, Francfort, Munich	1 328	292 488
Valtech UK Ltd	Londres, Manchester	2 570 (hors sous-location)	474 676
Valtech US Inc	Dallas, Oklahoma City	3 404	468 030
Valtech India Ltd	Bangalore	4 876	313 236
		TOTAL	3 923 346

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les activités de Valtech ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication qui peut constituer une agression de l'environnement naturel.

Toutefois, sensible aux enjeux que représentent les inquiétantes évolutions environnementales d'une part, et souhaitant inscrire l'entreprise dans les valeurs culturelles de son époque d'autre part, le management de Valtech a décidé de concevoir et mettre en œuvre une démarche d'Entreprise Socialement Responsable.

Considérant **l'environnement comme un défi d'avenir**, en 2009, il a été procédé à un bilan carbone des activités de l'entreprise en France. Ce bilan carbone a été réalisé par des ressources internes, et plus particulièrement du pôle de Conseil en Management AXELBOSS, puisque l'entreprise est habilitée par l'ADEME à établir des bilans carbone.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- prendre conscience de l'empreinte carbone générée par l'activité opérationnelle, et la mesurer aussi précisément que possible
- sensibiliser les collaborateurs de Valtech aux conséquences de leurs choix dans la gestion de leurs activités
- définir un point de repère en vue de l'élaboration de plans d'action de nature à réduire autant que faire se peut l'empreinte carbone laissée par les activités de Valtech.

Les principales dispositions prises ont trait aux déplacements (vers les sites clients et entre les domiciles et sites Valtech) et au tri sélectif. Pour sa part, la politique de récupération des déchets électroniques et informatiques se trouve renforcée.

CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE DE VALTECH

Se référer au § 20.1.1.3. et au § 20.7.1

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDE

9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

Se référer au § 20.1.1.2.

9.2.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET OU DES PRODUITS NETS CONSOLIDES

Se référer au § 20.1.1.2.

CHAPITRE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Rémunérations payées en actions différées	Résultat net	Actions d'auto contrôle	Différence de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2007	88 668 358	1 352	62 685	(35 814)	1 310	2 572	(68)	(372)	31 665	(21)	31 644
Affectation du résultat		-	-	2572	-	(2 572)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	1171	-	-	1171	6	1177
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	100	-	-	-	100	-	100
Différence de conversion		-	-	-	-	-	-	(1 901)	(1 901)	5	(1 896)
Rémunérations payées en actions différées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations		-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Résultat global				2572	100	(1 401)		(1 901)	(630)	22	(608)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2008	88 668 358	1 352	62 685	(33 242)	1 410	1 171	(68)	(2 273)	31 035	1	31 036
Affectation du résultat		-	-	1171	-	(1 171)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	(907)	-	-	(907)	-	(907)
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	29	-	-	-	29	-	29
Différence de conversion		-	-	-	-	-	-	511	511	-	511
Rémunérations payées en actions différées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations		-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat global				1171	29	(2 078)		511	(367)	(1)	(368)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	88 668 358	1 352	62 685	(32 071)	1 439	(907)	(68)	(1 762)	30 668	-	30 668

10.2 SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	31/12/09	31/12/08	Notes
Résultat net - part du Groupe	(907)	1 171	
Intérêts minoritaires		6	
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépréciation et amortissement, net	1 392	3 017	
- Dépréciation des écarts d'acquisition	428	-	Note 3
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	54	(47)	Note 10.2
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	38	8	Note 15.2
- Charges liées aux paiements en actions	29	100	Note 18
- Résultat dans les sociétés co-associées	(89)	287	
- Résultat des activités cédées	(3 123)		
Coûts financiers	229	664	Note 16
Résultat de dilution		11	
Charges d'impôts (impôts différés inclus)	(89)	356	Note 17
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	(2 039)	5 573	-
Impôts payés	(99)	(90)	-
Variations nettes des actifs et passifs courants	5 480	1 215	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 342	6 698	-
Investissement actif non courant corporel	(884)	(900)	Note 5
Investissement actif non courant incorporel	(186)	(95)	Note 4
Prix de cession des actifs non courants cédés	13	1	
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	(505)	538	
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(1 562)	(456)	-
Intérêts payés	(229)	(664)	
Augmentation de capital		-	Note 8
Augmentation (diminution) des dettes financières	(443)	778	Note 12
Entrée de périmètre KIARA		389	
Acquisition KIARA		(928)	
Paiement complément de prix KIARA	(87)		
Paiement complément de prix Valtech Agency		(1 502)	
Acquisition minoritaires Valtech Offshore	(12)		
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(771)	(1 927)	-
Incidence des variations des cours des devises	88	(43)	
Actions d'autocontrôle (première adoption IAS 32 en 2005)		-	
Flux nets de trésorerie liés aux activités destinées à la vente	46	-	-
Mobilisation de créances (première adoption IAS 39 en 2005)		-	
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie	1 143	4 272	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	3 870	(402)	Note 12
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	5 013	3 870	Note 12

Les notes renvoient au § 20.1.2 de l'annexe des comptes consolidés 2009.

Les flux nets de trésorerie provenant des activités courantes se sont élevés à - 2,0 millions d'euros en 2009, contre +5,6 millions d'euros en 2008.

La forte réduction du fonds de roulement a dégagé 5,5 millions d'euros, permettant de financer ces 2 millions d'euros de flux courants et 1,6 millions d'euros d'investissements.

Avec une charge de financement de 0,77 million d'euros, la variation nette de trésorerie ressort positive de 1,1 million d'euros, contre 4,3 millions d'euros en 2008.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Veillez vous référer au chapitre 4.2 sur les risques financiers.

10.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction à l'utilisation des capitaux susceptible de restreindre la liquidité du Groupe.

Il convient par ailleurs de noter qu'il n'existe pas de restrictions légales ou économiques susceptibles de limiter ou restreindre de façon significative dans un avenir prévisible les flux financiers vers la société mère.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

Veillez vous référer aux chapitres 5.2.2 et 5.2.3 pour le financement par autofinancement des investissements, et au chapitre 8.1 pour les locations de propriétés immobilières et d'équipements.

CHAPITRE 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La stratégie de Valtech S.A. est de rester à l'avant-garde du développement logiciel. Elle assiste dans ce cadre de nombreux clients quotidiennement dans leur activité de recherche et développement. Ce constant investissement dans l'innovation a été récompensé en 2009 par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2 228 179 euros.

Voir aussi § 6.2.3 p 27 pour plus d'informations.

CHAPITRE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 EVOLUTIONS RECENTES

12.1.1 RESULTAT TRIMESTRIEL 2010

Valtech a communiqué le 30 avril 2010 sur les performances de son activité au 1^{er} trimestre 2010 :

Activité du premier trimestre 2010 (T1)

	Chiffre d'affaires T1 2010	Résultat d'exploitation T1 2010	%/CA	Chiffre d'affaires T1 2009	Résultat d'exploitation T1 2009	%/CA
France	8 468	-1 133	-13%	9 036	239	3%
Reste de l'Europe	8 073	511	6%	10 071	1 022	10%
Etats-Unis	2 092	-324	-15%	1 702	-1 013	-59%
Inde	298	-99	-33%	505	-12	-2%
Coûts corporate		-454			-302	
Groupe Valtech	18 931	-1 499	-8%	21 314	-65	0%

Le premier trimestre n'a montré aucun retournement de la situation opérationnelle qui continue de se dégrader à la fois en termes de chiffre d'affaires et de résultat.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010 est en baisse sensible de 11,2 % par rapport au premier trimestre 2009. C'est l'Europe hors Suède (Royaume-Uni, Danemark et Allemagne) qui a été la plus touchée en termes de baisse du chiffre d'affaires, là où les Etats-Unis affichent une augmentation du chiffre d'affaires de 23 % par rapport au premier trimestre 2009. En France, le chiffre d'affaires baisse de 6,3 %.

Le premier trimestre 2010 a également vu une performance dégradée en termes de résultats opérationnels, avec une perte d'exploitation de 1,5 million d'euros au premier trimestre 2010, contre un résultat proche de l'équilibre au premier trimestre 2009.

Malgré la reprise du marché, la situation opérationnelle continue d'être très difficile dans la lignée des performances de 2009. En conséquence, des actions fortes ont été entreprises dès le début du 2^{ème} trimestre par le nouveau management dans le cadre d'un plan de retournement dans le but de stabiliser la situation opérationnelle dès la fin de 2010.

12.1.2 RESULTAT SEMESTRIEL 2010

En milliers d'euros	S1 2010	S1 2009	%
Total Chiffre d'affaires	38 788	40 556	-4,4%
Marge brute	11 947	10 769	10,9%
	30,8%	26,6%	4,2
Résultat opérationnel courant	(1 387)	(2 180)	-36,4%
Coûts de restructuration	(311)	(768)	-59,5%
Amortissement des survaleurs	(2 029)		
Résultat opérationnel	(3 730)	(2 949)	26,5%
	-9,6%	-7,3%	-2,3
Résultat financier	1 055	(172)	
Activités cédées	(271)		
Bénéfice après impôts	(3 040)	(3 307)	-8,1%

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2010 atteint 38,8 millions d'euros, contre 40,6 au premier semestre 2009, en baisse de 4,4 %, marquant une érosion de l'activité dans une situation opérationnelle difficile propre à cette période de retournement. Valtech a souffert de positionnements difficiles sur plusieurs de ses marchés, à l'exception de la Suède qui confirme ses bonnes performances depuis 2009 et les Etats-Unis qui se redressent.

Les cours de la couronne suédoise et de la roupie ayant sensiblement augmenté par rapport au 1^{er} semestre 2009, le ralentissement de l'activité est de 6,6 % à périmètre et change constants, avec un effet de change de 2,2 %.

Pour s'adapter à ce ralentissement d'activité dans certains pays, les effectifs ont été réduits de 103 personnes en 1 an. La meilleure gestion des ressources avec une amélioration du taux d'utilisation des consultants européens et la fin de certains contrats à moindre marge, notamment aux Etats-Unis, ont permis l'amélioration des marges brutes de 4,2 points, soit 30,8 % du chiffre d'affaires contre 26,6 % au 30 juin 2009, et du résultat opérationnel courant. Cette croissance de la marge brute de 10,9 % par rapport au premier semestre 2009 se décompose entre 7,7 % à périmètre et change constants et 3,2 % d'effet de change.

L'effectif global moyen au 30 juin 2010 est de 809 salariés, dont 668 consultants.

La perte opérationnelle courante du semestre a été de 1,4 million d'euros, contre -2,2 millions d'euros au 30 juin 2009. Cette amélioration du résultat a été réalisée malgré 0,4 million d'euros de dépenses non récurrentes, essentiellement relatives à des honoraires.

Les charges de restructuration d'un montant de 0,3 million d'euros, sensiblement en baisse, sont liées au déménagement du siège social.

Compte tenu de 2,0 millions d'euros de dépréciation d'écarts d'acquisitions relatifs aux filiales allemande et indienne, du résultat de cession de la participation américaine et d'un écart de change favorable, Valtech termine le semestre avec une perte nette de 3,0 millions d'euros contre une perte de 3,3 millions d'euros au 30 juin 2009.

ANALYSE PAR REGION

	Chiffre d'affaires S1 2010	Résultat Opérationnel S1 2010	% CA	Chiffre d'affaires S1 2009	Résultat Opérationnel S1 2009	% CA
France	17 234	-737	-4%	17 787	244	1%
Reste de l'Europe	16 262	155	1%	18 278	772	4%
Etats-Unis	4 596	-381	-8%	3 516	-2 927	-83%
Inde	696	-1 520	-219%	974	68	7%
Coûts corporate		-1 248			-1 106	
Valtech Group	38 788	-3 730	-10%	40 556	-2 949	-7%

France (44 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires des activités françaises est voisin de celui de 2009 (-3 %), avec une dégradation des résultats liés aux charges non opérationnelles et non récurrentes, notamment au niveau corporate.

Reste de l'Europe (42 % du chiffre d'affaires)

Les activités de Valtech dans cette région restent les plus contributrices au résultat du Groupe. La Suède demeure l'une des entités les plus performantes du Groupe. Le Danemark et l'Allemagne ont réduit leurs effectifs en cohérence avec la baisse de la demande client. Les activités du Royaume-Uni sont stables en termes de profitabilité mais avec tout de même une baisse du chiffre d'affaires de 20,6 % par rapport à 2009. Les résultats de l'Allemagne ont été impactés par 0,7 million d'euros de dépréciation de son écart d'acquisition.

Etats-Unis et Inde (14 % du chiffre d'affaires)

Nos filiales aux Etats-Unis et en Asie ont contribué à hauteur de 14 % au chiffre d'affaires du Groupe, une évolution de 3 % par rapport à 2009.

La réelle dynamique qui se met en place aux Etats Unis, après une année 2009 catastrophique, a permis la signature de nouveaux contrats profitables ainsi que l'avancement satisfaisant en 2010 d'un important contrat pluriannuel. Il en a résulté une croissance de l'activité de l'ordre de 30 % par rapport au 30 juin 2009.

L'activité plus réduite de l'Inde en 2010/2009, ainsi que la dépréciation de ses écarts d'acquisition pour 1,3 million d'euros, expliquent la forte baisse du résultat opérationnel de cette filiale.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Il n'y a pas de transactions significatives entre parties liées au premier semestre.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2010

Les capitaux propres au 30 juin 2010 s'élèvent à 28,3 millions d'euros, en retrait de 2,3 millions d'euros essentiellement dû à la dépréciation des écarts d'acquisition durant le semestre.

En milliers d'euros	30/06/2010	31/12/2009
Ecart d'acquisition	12 819	13 674
Total Immobilisations incorporelles	12 981	13 866
Total Immobilisations corporelles	2 202	2 407
Total Actifs non courants	19 130	19 723
Total Actifs courants	37 140	37 855
Total Actifs	56 270	57 578
Capitaux propres	28 323	30 668
Total Passifs non courants	2 269	2 259
Total Passifs courants	25 679	24 651
Total Passifs et capitaux propres	56 270	57 578

La structure du bilan est stable et reste saine, avec une trésorerie de clôture semestrielle positive de 5,2 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros au 30 juin 2009.

L'activité opérationnelle a généré un besoin limité de trésorerie de 0,3 million d'euros, sensiblement plus faible que celui de l'an passé (-1,1 million d'euros), qui a été augmenté par un besoin de fonds de roulement de 2 millions d'euros sur le semestre.

La cession en janvier 2010 des titres d'une participation aux Etats-Unis a permis l'encaissement net de 3,5 millions d'euros, qui a compensé les autres besoins de cash, et permis l'augmentation de 0,2 million d'euros de la trésorerie à court terme.

ACTIVITE ET RESULTAT DU DEUXIEME TRIMESTRE 2010 (T2)

En milliers d'euros	T2 2010	T2 2009	%
Total Chiffre d'affaires	19 856	19 242	3,2%
Marge brute	6 336	4 244	49,3%
%	31,9%	22,1%	9,9
Résultat opérationnel courant	111	(2 167)	-105,1%
Coûts de restructuration	(314)	(717)	-56,2%
Amortissement des survaleurs	(2 029)		
Résultat opérationnel	(2 231)	(2 884)	-22,6%
%	-11,2%	-15,0%	3,8
Bénéfice avant impôts	(2 738)	(3 046)	-10,1%

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre augmente de 3,2 % par rapport à celui de 2009, avec de fortes disparités.

Les Etats-Unis ont connu une forte croissance de 38 % par rapport au deuxième trimestre 2009, alors que celui des entités françaises est stable. L'activité au Danemark subit un fort ralentissement (-28 % par rapport à T2 2009) dans une économie très touchée par la crise, tandis que la Suède poursuit sa croissance (+22 %) et ses bonnes performances.

La marge brute est en forte hausse de 10 points à 32 %, à comparer aux 22 % du deuxième trimestre 2009, et illustre une amélioration de la rentabilité opérationnelle dès ce trimestre.

De plus, avec des charges de structure en baisse, le résultat opérationnel courant s'améliore très fortement, soit un bénéfice trimestriel de 0,1 million d'euros contre une perte de 2,2 millions d'euros au 2^{ème} trimestre 2009.

Cependant, les amortissements d'écarts d'acquisition du 2^e trimestre 2010 de 2 millions d'euros pénalisent cette performance et amènent à un résultat déficitaire comparable à 2009.

12.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2009 a été caractérisée par un contexte économique dégradé sur l'ensemble des géographies sur lesquelles Valtech est présente. L'année a été marquée par une baisse significative du chiffre d'affaires et des pertes malgré un travail important fait sur les coûts de structure.

La fin de l'année 2009 a également été marquée par l'OPA de SiegCo sur le Groupe Valtech qui a débuté le 23 octobre 2009. Suite au succès de cette OPA, une nouvelle équipe de management menée par Sebastian LOMBARDO et soutenue par le nouvel actionnaire majoritaire du Groupe, SiegCo, a pris ses fonctions le 11 mars 2010.

L'année 2010 sera consacrée à la mutation du Groupe en un acteur leader du numérique, en capitalisant sur sa double compétence, technologique et E-business. Le Groupe continuera d'investir dans les talents et dans la création de synergies entre les filiales, notamment à travers la reconfiguration des systèmes d'information, de communication et de collaboration du Groupe.

Le Groupe se donne pour objectif à moyen terme de faire croître significativement ses activités numériques sur l'ensemble des géographies sur lesquelles il est présent par croissance organique et par croissance externe ciblée.

L'arrivée d'un nouvel actionnaire de référence qui a manqué au Groupe jusqu'à présent va permettre de mettre en place ce plan de transformation afin de positionner Valtech sur les marchés en forte croissance du marketing digital.

CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Valtech ne souhaite pas communiquer de prévisions ni d'estimations du bénéfice. Des précisions concernant la stratégie et la vision d'entreprise sont néanmoins données au chapitre 6. « Aperçu des activités ».

CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

14.1.1 ADMINISTRATEURS AU 31 DECEMBRE 2009

Le tableau ci-dessous présente la situation des différents administrateurs de Valtech S.A. à la fin de l'exercice 2009 au regard des prescriptions légales et les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Lars BLADT né le 06/04/1974	11/12/2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2011 Démission 09/03/2010	Président et Directeur général 19/05/2008		Groupe Valtech	Valtech A/S (Danemark) Valtech Technologies Inc Valtech Korea Valtech AG Valtech Agency Valtech Training Valtech Offshore	Président du Conseil d'administration Administrateur CEO Président du Conseil d'administration Représentant permanent Valtech S.A. Représentant permanent Valtech S.A. Président du Conseil d'administration
					Hors Groupe	Lars Bladt Holding Trade Wind A/S Schou Company A/S Nordlux Invest A/S Nordlux A/S Schou Asia Limited (Hong-Kong) Schou AB (Suède) Osjord A/S (Norvège) All season trading A/S (Norvège) Dansk Generationsskifte A/S Byggros Holding A/S	Directeur général Directeur général Directeur général Administrateur Administrateur Gérant Directeur général Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration Administrateur

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées	Nom – Prénom – Date de naissance	Date de première nomination
Lars BLADT (suite)						Scanvogn A/S Contrast A/S DG Rådgivning Byggros A/S Suntex A/S Scanvogn Invest A/S Ravfehrn Invest A/S H.P. Værktøj A/S BG Burcharth A/S EVO Capital A/S Specialvogn A/S House of Amber Invest Byggros Trading ApS DG Vibro Invest A/S House of Amber ApS Impleo	Président du Conseil d'administration Administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur Directeur général Administrateur Administrateur Administrateur Directeur général Administrateur Directeur général

Jonathan POOLE né le 09/09/1966	28/06/2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012 Démission le 25/08/2009	Directeur général délégué 07/03/2007 Jusqu'à sa démission le 25/08/2009		Groupe Valtech	Valtech AB (Suède) Valtech A/S (Danemark) Valtech Limited (Royaume-Uni) Valtech Technologies Inc (Etats-Unis) Valtech (Inde) Valtech (Corée) Valtech AG	Administrateur Administrateur Président du Conseil d'administration et Administrateur Président du Conseil d'administration et Administrateur Administrateur Administrateur Membre du conseil de surveillance
--	------------	--	---	--	----------------	---	---

Jean-Claude TURRI né le 16/06/1948	29/11/2002	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2013	Directeur de l'activité Axelboss		Groupe Valtech	Valtech Axelboss SAS	Président
						Valtech AG Valtech Offshore	Membre du conseil de surveillance Administrateur
					Hors Groupe	IFIS Groupe Ouroumoff	Directeur général Directeur général
Douglas LAND né le 27/04/1957	31/12/2003	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012 Démission 04/02/2010	Directeur général jusqu'en mars 2010	Directeur général de Chesapeake Group	Groupe Valtech	Valtech Technologies Inc	Administrateur
						Valtech Offshore S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	Whittman Hart Incorporated Chesapeake Group Covansys Mauritius Covansys Mauritius	Administrateur Directeur général Administrateur Administrateur
John STANLEY né le 12/06/1937	25/08/2009	Coopté par le Conseil d'administ ration Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012 Démission 04/02/2010			Groupe Valtech	néant	
						Hors Groupe	néant

14.1.2 ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Suite à la démission de Monsieur Jonathan POOLE de ses fonctions d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 25 août 2009 un administrateur indépendant, Monsieur John STANLEY. Celui-ci a démissionné de cette fonction le 04/02/2010.

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

14.1.3 EVOLUTION EN MARS 2010

Lors des réunions du Conseil d'administration des 4 février et 9 mars 2010, il a été procédé à la nomination par cooptation de Messieurs Sebastian LOMBARDO, Frédéric de MEVIUS, Daniel GROSSMANN et Laurent SCHWARZ en tant qu'administrateurs pour une durée de 6 ans, suite à la démission successive des quatre anciens administrateurs. Monsieur Sebastian LOMBARDO a été désigné Président et Directeur général.

14.1.3.1 NOUVEAUX ADMINISTRATEURS A PARTIR DE MARS 2010

Voir page suivante

Les nouveaux administrateurs ont une grande expérience et l'expertise en matière de gestion comme illustré par leur parcours professionnel et par leurs nombreux mandats sociaux énumérés ci-après.

Aucun de leurs mandats n'a été échu au cours des 5 dernières années.

Il n'y a pas de liens familiaux entre eux.

Les administrateurs n'ont :

- . fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours de ces 5 dernières années au moins,
- . pas fait l'objet de faillite, ni de mise sous séquestre ou liquidation, agissant en tant que membres d'organe d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités, fondateurs ou Directeur général,
- . ni fait l'objet de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
- . jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

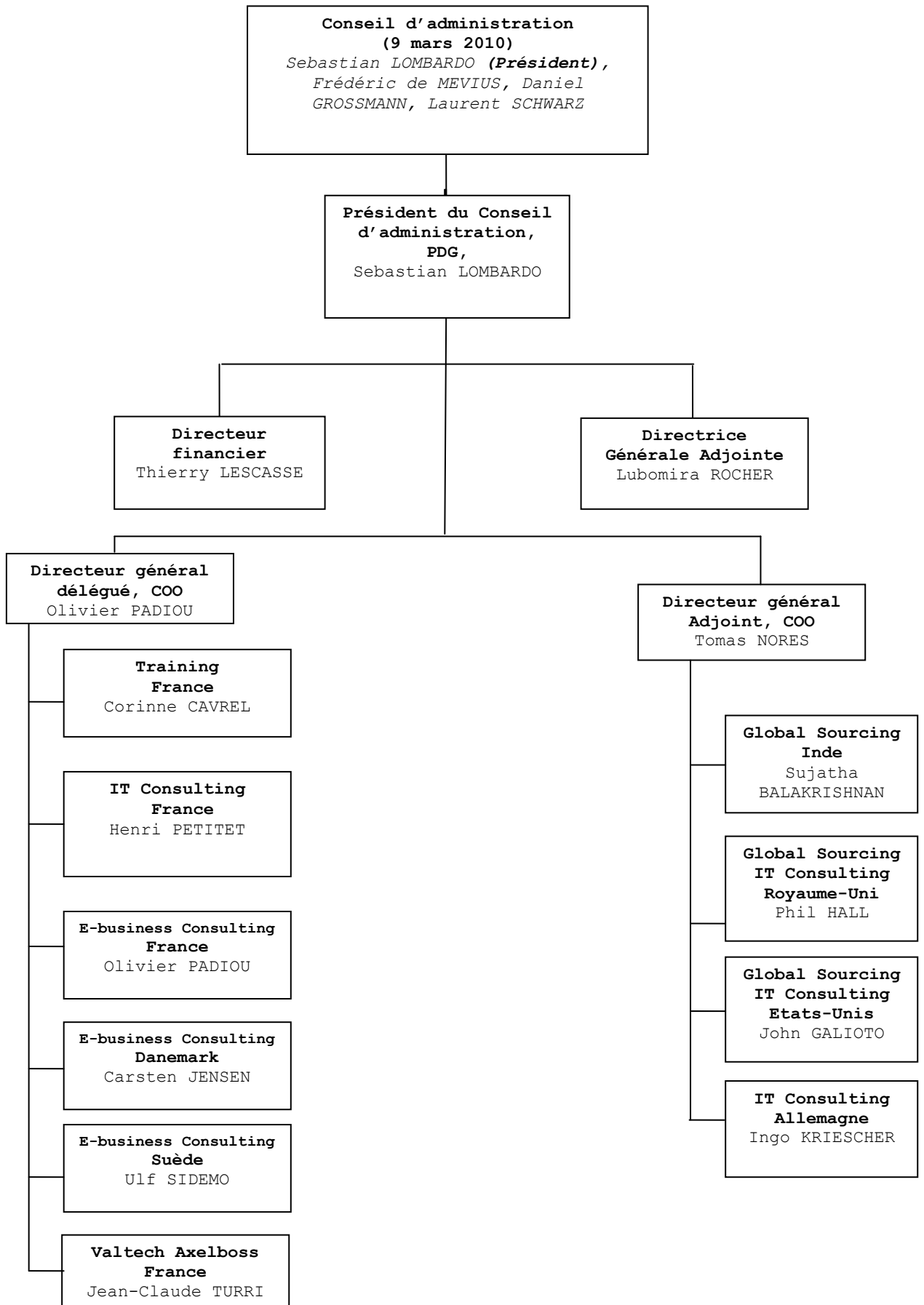
Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Frédéric de MEVIUS né le 26/11/1958	09/03/2010	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur	Managing Director de Verlinvest	Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	<u>Verlinvest S.A.</u> Cofintra S.A. SiegCo S.A. Verlinvest B.V Armonea S.A. Capinordic A/S Legsa S.A. All Market Inc Hint Inc Sambazon Inc CDH Développement Orpar S.A. Spa & Salon International Limited	<u>Directeur et Managing Director</u> Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest S.A. ou une de ses filiales a investi.

					<p>Toluna plc MDS Global Holding Ltd Leblon Holdings LLC The Beverage Development Company Inc Beverage Holdco Inc Mimesis Republic S.A.</p> <p>Eugenie S.A. Eugénie Patri Sébastien S.A. HLF SPRL Le Domaine de la Falize S.A. Agrabio SPRL Duomos SPRL Fiwep S.A. Merifin Europe S.A. Patria S.A. Fondation Boch Keramis ASBL</p>	<p>Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance des entités suivantes (qui ne sont ni des filiales ni liées à Verlinvest S.A. ou ses activités) :</p>
--	--	--	--	--	--	---

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nominatio n	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Daniel GROSSMANN né le 05/03/1971	09/03/2010	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur		Groupe Valtech Hors Groupe	Valtech S.A. Cofintra S.A. Armonea S.A. Capinordic A/S SiegCo S.A. Next! Consulting sprl	Administrateur Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest S.A. ou une de ses filiales a investi. Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance des entités suivantes (qui ne sont ni des filiales ni liées à Verlinvest S.A. ou ses activités) :
Olivier PADIOU Né le 31/03/1965	10/06/2010		Directeur général délégué	idem			

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Laurent SCHWARZ né le 29/11/1957	09/03/2010	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	Luckyway SARL Astove SPRL Novedia SAS Mimesis Republic SAS	Gérant Gérant Président du conseil de surveillance Administrateur

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Sebastian LOMBARDO né le 12/04/1972	09/03/2010	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Président et Directeur général 09/03/2010		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Président du Conseil d'administration et PDG
					Hors Groupe	Novedia SAS SiegCo S.A. Cosmoledo SPRL A3 Investments S.A. Dendrobium S.A. Statler & Waldorf SAS	Administrateur Administrateur Gérant Administrateur Administrateur Président



14.1.3.3

CADRES DIRIGEANTS AU 1^{ER} AVRIL 2010

Nom (Age)	Date d'entrée en fonction	Fonctions occupées au sein de la Société
Sebastian LOMBARDO	mars 2010	Président du Conseil d'administration et Directeur général de Valtech S.A.
Lubomira ROCHET	mars 2010	Directrice Générale Adjointe et Vice-présidente de Valtech S.A.
Olivier PADIOU	juin 2010	Directeur général délégué de Valtech S.A.
Thomas NORES	mars 2010	Directeur général Adjoint de Valtech S.A.
Phil HALL	2000	Directeur de Valtech UK
Ulf SIDEMO	2002	Directeur de Valtech Sweden
John GALIOTO	2009	Directeur de Valtech USA
Ingo KRIESCHER	2000	Directeur de Valtech Germany
Carsten JENSEN	2007	Directeur de Valtech Denmark
Thierry LESCASSE	avril 2010	Directeur Financier Groupe de Valtech S.A.
Sujatha BALAKRISHNAN	2008	Directeur de Valtech India
Claude PUPPATTI	2009	Directeur de Valtech France

Sebastian LOMBARDO : Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian amène dix-sept années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Lubomira ROCHET : Vice-présidente et Directrice Générale Adjointe du Groupe Valtech, Lubomira est responsable de la stratégie et des opérations de Marketing Communication. Afin que Valtech devienne un acteur Digital de premier plan, elle est en charge de la définition et de la mise en place d'un plan de transformation avec comme objectif de repositionner Valtech, définir un nouveau modèle de fonctionnement et de nouvelles offres, pour devenir une vraie entreprise Digitale innovante. Lubomira apporte à Valtech une longue expérience en Stratégie et en Marketing et partage également cette passion pour l'innovation technologique et digitale. Elle a déjà été vice-présidente de la Stratégie chez Cap Gemini, vice-présidente de l'Innovation chez Novedia et responsable des Programmes de Partenariats et d'Innovation chez Microsoft France. Lubomira est diplômée de l'Ecole Normale Supérieure, Sciences Po Paris et de l'Université de Berkeley.

Olivier PADIOU : Directeur général délégué du Groupe Valtech depuis le 10 juin 2010, Olivier s'occupe du déploiement et du soutien des offres e-business pour accélérer la transition de Valtech vers le Digital Business. Il est également responsable des opérations au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède et en France. Chez Valtech depuis plusieurs années et fort d'une expérience reconnue dans l'industrie du Web, il a également été l'un des fondateurs de MDEO, l'une des principales agences web françaises et a été impliqué dans la création de Zentropy Partners, un réseau international d'agences web pour le groupe IPG.

Tomas NORES : Directeur général Adjoint du Groupe Valtech, Tomas s'occupe de définir, organiser et aligner tous les processus pour que Valtech devienne une entreprise globale. Il est également responsable des opérations aux Etats-Unis, en Allemagne et en Inde. Il a déjà plus de 16 ans d'expérience dans les Télécommunications et Médias, au sein de grands groupes internationaux spécialisés dans les technologies, les applications, les logiciels et les services. Tomas a occupé plusieurs postes de Direction Marketing et Commerciale à l'échelle mondiale pendant ces 12 dernières années, au sein des groupes Novedia et Alcatel-Lucent. Diplômé d'un M.B.A. du M.I.T. Sloan School of Management à Boston, Tomas est aussi un passionné de windsurf et un athlète actif (cinq fois finaliste de la compétition de triathlon « Ironman »).

Phill HALL : Directeur de Valtech UK, Phill a rejoint Valtech en 2000. Avec plus de 20 ans d'expérience dans le secteur, il a été responsable de projets informatiques, des plus complexes au Royaume-Uni. Sa mission consiste aujourd'hui à renforcer la position de Valtech, en tant que cabinet de conseil expert en Agilité et en E-business au Royaume-Uni. Avant de rejoindre Valtech, Phill a fait partie de l'équipe dirigeante d'un éditeur de logiciel reconnu et a passé 2 ans aux Etats-Unis pour la mise en place d'une filiale américaine.

Ulf SIDEMO : Directeur pour la Suède depuis le mois de janvier 2008. Il a obtenu un master en sciences et un MBA de l'université de Stockholm. Ulf SIDEMO a commencé sa carrière chez Ericsson où il a occupé successivement les postes d'ingénieur logiciel en Suède, puis de directeur de projet à Dallas (Etats-Unis) et Lahore (Pakistan) avant de devenir responsable de marché en Roumanie, puis pour la zone Royaume-Uni, France, Belgique, Italie et Afrique.

John GALIOTO : Directeur de Valtech US, John a plus de 23 ans d'expérience dans le conseil informatique, dont 8 ans au niveau du management exécutif de Valtech US. Au cours de sa carrière, John a aidé de nombreuses sociétés du classement Fortune 500 dans le monde entier à développer de la valeur au service de leur métier, et plus particulièrement au niveau du conseil stratégique, de l'intégration de systèmes et du développement de projets. Avant de rejoindre Valtech, John était chez ThoughtWorks, où il a occupé le poste de Directeur général au Royaume-Uni, ainsi que celui de Vice-Président pendant 5 ans. John possède un MBA en Finance et en Systèmes d'Information de la Stern Business School à New York.

Ingo KRIESCHER : Directeur de Valtech Allemagne. Ingo KRIESCHER préside le Conseil d'administration de Synaris AG tout en occupant les fonctions de Directeur général de sa filiale opérationnelle, Valtech GmbH. Avant de rejoindre le Groupe Valtech, il a été associé et dirigeant de la société OOTec GmbH de 1998 à 2000. Il avait auparavant monté ses propres sociétés, telles que Symbolics Systemhaus GmbH après un rachat de l'entreprise par ses cadres et Forus Consult GmbH, et a occupé diverses fonctions de management chez ICL. Ingo KRIESCHER a débuté sa carrière en 1962 et a maintenant acquis plus de 40 ans d'expérience dans pratiquement tous les domaines de l'informatique. Il a participé à la mise sur le marché de nouvelles séries d'ordinateurs de type mainframe et station de travail, et a contribué au développement et à la commercialisation mondiale de logiciels ICL pour le secteur industriel (intégration du CIM) et à l'introduction de l'intelligence artificielle (IA) sur le marché de l'Europe centrale. Outre le développement de l'activité commerciale, il a mené plusieurs projets de restructuration destinés à adapter des entreprises et des divisions aux exigences du marché.

Carsten BROGAARD JENSEN : Directeur de Valtech Danemark, Carsten a rejoint Valtech en 2000. Au sein de la société, il a précédemment occupé les fonctions de Consultant en Management et Directeur Commercial. Travaillant étroitement avec quelques-uns des plus grands comptes de Valtech, Carsten apporte une réelle expertise de conseil en e-business à la filiale danoise. Auparavant, Carsten a mené une carrière internationale en tant que trade officer à Singapour et consultant en technologies chez Cap Gemini. Il est également diplômé d'un « Master of Science in International Business » de l'Ecole de Commerce de Copenhague.

Sujatha BALAKRISHNAN : Directrice de Valtech Inde et responsable de la livraison, de la qualité et des tests sur l'ensemble des projets réalisés en Inde, Sujatha a 28 ans d'expérience dans l'industrie informatique. Responsable qualifiée d'Audit ISO, elle a aidé plusieurs entreprises dans la mise en place des normes ISO 9001, ISO 27001 et a été membre d'une équipe d'évaluation pour la certification CMM niveaux 4 et 5. Son expérience dans la gestion de projets s'étend à la fois en Offshore et en DuoShore, pour divers clients internationaux en Europe et aux Etats-Unis, en utilisant les méthodes Agiles couplées avec les meilleures pratiques ISO et CMM.

Claude PUPPATTI est Directeur général de Valtech en France. Avec plus de 26 ans dans l'industrie IT, dont 1/3 dans le développement d'applications pour le secteur bancaire, il a été l'un des premiers à rejoindre l'activité EAI (Enterprise Application Integration) de Sopra Group au début des années 90. Au sein de cette entité opérationnelle, il a exercé des fonctions Marketing, Commerciales, de Responsable de Services Clients, puis Directeur de l'activité EAI en 1997. Il a également assuré la fonction de Directeur des Ressources Humaines au sein de Sopra Group de 1999 à 2002, puis a été en charge des activités Pacifique de la filiale Axway en Asie, à Singapour (2002-2007).

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion, Claude PUPPATTI est également diplômé de l'Institut d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Organisation (IESTO/CNAM).

Thierry LESCASSE : Directeur financier de transition, arrivé dans le Groupe courant avril 2010. Auditeur financier pendant 12 ans chez Ernst & Young, et directeur financier au sein de plusieurs groupes industriels ou de services cotés et non cotés.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE GENERALE

Il n'y a pas de conflit d'intérêts entre la société et les dirigeants actuels du Groupe.

Il convient d'indiquer que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 euros à la société Chesapeake. Cette rémunération a fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le nouveau Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû. Cette convention est évoquée dans le §19.1. Cette rémunération a été déduite de la juste valeur de la participation Medhost telle qu'elle est comptabilisée au 31 décembre 2009.

En date du 13 juillet, ce litige a été examiné par un arbitre de l'American Association for Arbitration, qui a pris une décision défavorable pour la société qui a entraîné une charge complémentaire d'environ 390 milliers d'euros qui a été comptabilisée dans les comptes semestriels au 30 juin 2010. Ce litige est par ailleurs toujours devant le Tribunal de Commerce de Paris.

CHAPITRE 15 REMUNERATIONS ET INTERETS DES DIRIGEANTS

15.1 REMUNERATIONS ET OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

15.1.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Lars BLADT		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf.)	1 224	14 063
Honoraires et frais (cf.)	236 855	284 138
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Total	238 079	298 201
Jonathan POOLE		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf.)	387 388	390 978
Honoraires et frais (cf.)		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Total	387 388	390 978
Jean Claude Turri		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf.)	6 120	12 188
Honoraires et frais (cf.)	345 756	362 302
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Total	351 876	374 490
Douglas LAND		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf.)	28 243	18 750
Honoraires et frais (cf.)	29 953	158 092
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Total	58 196	176 842

Les différents plans d'options de souscription d'actions, détaillés en § 21.1.6.4. pages 287 et 288, n'ont finalement abouti, depuis leur création jusqu'à la prescription du dernier plan le 29 mai 2010, à l'octroi d'aucune souscription, ni aux salariés, ni aux mandataires sociaux.

15.1.2 TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom : Lars BLADT Fonction : Président	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixes				
Rémunérations variables	1 224	1 224		
Rémunérations exceptionnelles				
Jetons de présence			14 063	14 063
Avantages en nature				
Total en €	1 224	1 224	14 063	14 063

Nom : Jonathan POOLE Fonction : Directeur général délégué	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixes	350 000	350 000	350 000	350 000
Rémunérations variables		856		0
Rémunérations exceptionnelles				0
Jetons de présence			0	0
Avantages en nature	37 388	37 388	40 978	40 978
Total	387 388	388 244	390 978	390 978

Nom : Jean Claude Turri Fonction : Président Axelboss SAS	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixes	6 120	6 120	0	0
Rémunérations variables		0	0	0
Rémunérations exceptionnelles		0		0
Jetons de présence		0	12 188	12 188
Avantages en nature		0		0
Total	6 120	6 120	12 188	12 188

Nom : Douglas LAND Fonction : DG jusqu'en mars 2010	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixes	16 993	16 993		0
Rémunérations variables		0		0
Rémunérations exceptionnelles		0		0
Jetons de présence	11 250	0	18 750	30 000
Avantages en nature		0		0
Total	28 243	16 993	18 750	30 000

Les jetons de présence 2009 ont été payés le 10 février 2010.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 22 avril 2010 de ne pas prévoir l'attribution de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2010.

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis-à-vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel, excepté pour les avantages en nature de Jonathan POOLE correspondant à des cotisations pour une couverture médicale et pour une retraite complémentaire.

Les engagements contractuels au 30 juin 2010 à l'égard des nouveaux mandataires sociaux dirigeants peuvent se résumer comme suit :

Dirigeants mandataires sociaux au 30 juin 2010	Contrats de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Sebastian LOMBARDO Président Début de mandat : 9 mars 2010 Date de fin de mandat : -		non		non		non		non
Olivier PADIOU Directeur général délégué Début de mandat : 10 juin 2010 Date de fin de mandat : -	oui, mais en tant que salarié depuis 2005			non		non		non

15.1.3 HONORAIRES PERCUS EN 2009 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.3.1 SYNTHÈSE DES HONORAIRES PERCUS EN 2009

Sociétés concernées	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2008		Montant annuel 2009	
Conventions entre VALTECH SA et la société IMPLEO (cf. 15.1.3.2)	Lars BLADT	100%	Honoraire fixe	174 664 €	Honoraire fixe	180 000 €
			Indemnité de voyage	62 191 €	Indemnité de voyage	104 138 €
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF (cf. 15.1.3.3)	Jean-Claude TURRI (1)	99,99%	Honoraire fixe	331 728 €	Honoraire fixe	348 000 €
			Indemnité de voyage	14 028 €	Indemnité de voyage	14 302 €
Conventions entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP (cf. 15.1.3.4)	Douglas LAND	50,00%	Honoraire fixe	Néant	Honoraire fixe	84 000 €
			Indemnité de voyage	29 953 €	Indemnité de voyage	74 092 €

(1) Dans un souci d'exhaustivité, voir également les informations données ci-après concernant la convention d'apporteur d'affaires réciproque conclue en 2006 entre Valtech et la société IFIS en 15.1.3.5.

(2) Il convient d'indiquer que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 euros à la société Chesapeake. Cette rémunération a fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû. Le 13 juillet, un arbitrage défavorable pour la société a été rendu et a entraîné une charge complémentaire d'environ 390 milliers d'euros qui a été comptabilisée dans les comptes semestriels au 30 juin 2010. Ce litige est par ailleurs toujours devant le Tribunal de Commerce de Paris.

15.1.3.2 PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / IMPLEO ET DE SON AVENANT

Convention Valtech / IMPLEO

(a) - Services

La convention prévoit que la société IMPLEO fournisse à Valtech et ses filiales les prestations suivantes :

- Définition, développement et mise en œuvre des recherches du Groupe et de la stratégie de développement dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;

- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil « web agency » pour l'ensemble du Groupe Valtech mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil avec la méthode agile pour l'ensemble du Groupe Valtech, mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités.

(b) - Rémunérations des services rendus

Honoraires forfaitaires fixes :

La convention prévoit que les services décrits à l'Article III et précisés dans l'Annexe I soient facturés sur la base des forfaits mensuels suivants :

Pour novembre 2008 : 30 000 euros,
 Pour décembre 2008 : 30 000 euros,
 Pour 2009 et 2010 : 12 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 144 000 euros.

(c) - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée résiliable à tout moment.

(d) - Autres clauses

Une clause de non-concurrence de 12 mois et une clause de non-débauchage de 12 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans le contrat.

Avenant à la Convention Valtech / IMPLEO

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le Conseil d'administration de Valtech a autorisé, le 29 octobre 2009, la signature d'un avenant à la Convention IMPLEO/Valtech.

Cet avenant prévoit qu'IMPLEO fournisse à Valtech, moyennant une rémunération supplémentaire de 18 000 euros HT par mois, les services additionnels suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin à la plus proche des deux dates suivantes, soit le terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo, soit la dénonciation du Contrat à durée indéterminée entre IMPLEO et Valtech S.A.

15.1.3.3 PRESENTATION DE LA CONVENTION CONCLUE ENTRE VALTECH ET « GROUPE OUROUMOFF » EXECUTEE EN 2009

La Convention conclue par la Société Valtech avec la société Groupe OUROUMOFF détermine les prestations devant être fournies par Groupe OUROUMOFF et les honoraires correspondants.

Cette convention a donné lieu en 2009 au versement des montants mentionnés au § 15.1.3.

B.2.1.1 - Prestations

GROUPE OUROUMOFF devait fournir à Valtech et ses filiales :

1- des services au profit du département « VALTECH AXELBOSS » dans les domaines suivants :

- Direction et gestion, notamment les aspects financiers,
- Marketing et ventes,
- Suivi de l'utilisation du savoir-faire à l'étranger,

2- la réalisation d'activités de sous-traitance de prestations de conseil auprès des clients finaux vendus par « VALTECH AXELBOSS ».

GROUPE OUROUMOFF devait fournir également les services suivants :

- Coordination d'un comité de gestion,
- Définition et suivi des objectifs des associés managers de VALTECH AXELBOSS,
- Définition et contrôle de la stratégie de recrutement.

B.2.1.2 - Présentation des rémunérations des services

Honoraires forfaitaires fixes :

Pour 2009 : 29 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 348 000 euros

Pour 2010 : 30 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 360 000 euros

Honoraires de résultat :

Pour les besoins du présent paragraphe, l'EBIT_{200x} est défini comme le résultat avant intérêts et impôts du Groupe VALTECH tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le Conseil d'administration et certifiés par les Commissaires aux comptes.

Pour l'exercice 2009, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 euros

- l'EBIT 2009 est strictement inférieur à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, mais strictement inférieur à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000 \text{ euros} + (\text{EBIT}_{2009} - 7\,500\,000 \text{ euros}) / 10\,000\,000 \text{ euros} \times 150\,000 \text{ euros}$$

- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable est de 150 000 euros.

Pour l'exercice 2010, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 euros

- l'EBIT 2010 est strictement inférieur à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, mais strictement inférieur à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000 \text{ euros} + (\text{EBIT}_{2010} - 7\,500\,000 \text{ euros}) / 10\,000\,000 \text{ euros} \times 150\,000 \text{ euros}$$

- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable est de 150 000 euros.

B.2.1.3 - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2009 avec faculté de résiliation unilatérale à tout moment par GROUPE OUROUMOFF moyennant un préavis de 6 mois et faculté de résiliation par VALTECH en cas de non-atteinte des objectifs d'EBIT.

B.2.1.4 - Autres clauses

Une clause de non-concurrence de 24 mois en cas de résiliation et de 12 mois en cas de non-renouvellement du contrat à son terme est prévue moyennant le paiement à GROUPE OUROUMOFF d'une indemnité égale à 24 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par Valtech ou de 12 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par GROUPE OUROUMOFF ou de non-renouvellement au terme du Contrat. La société peut relever la société GROUPE OUROUMOFF de son obligation de non-concurrence sous réserve de respecter des délais et conditions de forme.

Le contrat prévoit également une clause de non-débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurant également dans le contrat.

Le prestataire de services a des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux.

15.1.3.4 PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / CHESAPEAKE ET DE SON AVENANT

Convention Valtech / CHESAPEAKE

(a) - Services

La convention prévoit que la société CHESAPEAKE fournisse à Valtech en 2009, dans le cadre de l'autorisation consentie par le Conseil d'administration des 19 février et 22 septembre 2009, des prestations correspondant à l'équivalent de 20 jours/homme et 30 jours/homme.

Le Conseil d'administration de Valtech a autorisé, le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission supplémentaire à CHESAPEAKE GROUP équivalant à 10 jours/homme : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SieGCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SieGCo.

(b) - Rémunérations des services

Aux termes de ces autorisations, la rémunération de CHESAPEAKE GROUP est de 1 500 euros HT par jour, plus les frais.

Le Président rappelle que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 euros à la société Chesapeake. Cette rémunération fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

15.1.3.5 CONVENTION VALTECH / IFIS

Il est précisé, à toutes fins utiles, que Jean-Claude TURRI est administrateur de Valtech et dirigeant actionnaire de la société IFIS, qui développe et commercialise une base de données en intelligence économique. La société IFIS n'a pas de lien capitalistique avec Valtech, mais bénéficie :

- depuis plusieurs années, d'une sous-location de trois bureaux à Paris dans les locaux de Valtech pour un loyer annuel de 43 056 euros ;
- depuis 2006, d'un contrat d'apport d'affaires réciproque rémunéré par le versement d'une commission de 5 % des montants facturés au client final et, dans l'hypothèse d'une facturation globale effectuée uniquement par Valtech au client final, le prélèvement par Valtech sur les sommes dues à IFIS d'une rémunération de 5 %. Cette convention a donné lieu au versement par Valtech à IFIS d'une somme de 262 011 euros HT. Cette convention a été considérée par le Conseil dans sa composition précédente, comme une convention normale conclue à des conditions courantes.

Il a été indiqué au Conseil que, en dehors de leur participation directe et/ou indirecte dans le capital social de Valtech S.A., telle que mentionnée au § 18.1.1. du présent document dans le tableau décrivant l'actionnariat de la société au 31 décembre 2009, et sous réserve des conventions mentionnées ci-dessus, les dirigeants précédents

ne détenaient aucun autre intérêt dans une filiale ou chez un fournisseur, ni chez un client de Valtech S.A. ou de son Groupe.

15.1.4 TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2009
John Stanley		
Jetons de présence		7 500 €
Autres rémunérations		
Total	-	7 500 €

Le Conseil d'administration de Valtech a autorisé, le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission exceptionnelle à Monsieur John STANLEY.

Aux termes de cette mission, Monsieur John STANLEY devait fournir à Valtech, dans la limite de l'équivalent de 15 jours/homme et moyennant une rémunération de 1 500 euros HT par jour, les services suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo.

15.1.5 REMUNERATIONS INDIRECTES ET/OU HONORAIRES PERCUS ET/OU DUS PAR DES SOCIETES DANS LESQUELLES LES MANDATAIRES SOCIAUX ONT DES INTERETS ET VERSES PAR VALTECH OU SES FILIALES EN 2010

Sociétés concernées	Type rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant 2010
Convention entre Valtech S.A. et la société DENDROBIUM S.A.	Honoraires	Sebastian LOMBARDO	90 %	Honoraires annuels fixes 300 000 € Bonus en fonction des résultats et des objectifs définis par le Conseil. Au 30/06 : 130 000 €

15.2 PROVISIONS OU SOMMES CONSTATEES AU TITRE DES COTISATIONS DE PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES POUR LES DIRIGEANTS

Néant

15.3 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIETE QUI EN DETIENT LE CONTROLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR DE L'EMETTEUR

Se référer au. § 15.1

15.4 INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

15.5 PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas.

15.6 ACTIFS APPARTENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX DIRIGEANTS OU A DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas.

15.7 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (BCE)

15.7.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION (OS) OU D'ACHAT D' ACTIONS (OA) ET BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (BCE) ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009 ET ENCORE EN VIGUEUR

Néant

15.7.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION (OS) OU D'ACHAT D' ACTIONS (OA) ET BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (BCE) EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Voir le Rapport spécial établi en application de l'article L 225-184 du Code de commerce au § 20.4.3

15.8 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Au cours de l'exercice 2009, Monsieur John STANLEY, administrateur, a acquis 100 000 actions et Monsieur Douglas LAND est passé à 2 754 174 actions au lieu de 1 504 574 actions.

Dans le cadre des engagements pris par les administrateurs lors de l'offre publique d'achat, Messieurs Lars BLADT, Douglas LAND, Jean-Claude TURRI et John STANLEY ont apporté en février 2010 l'intégralité de leurs actions.

15.9 INTEGRATION DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Se référer au chapitre XIV du rapport de gestion figurant dans son intégralité au chapitre 27 du document présent.

CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ET DATE DE NOMINATION

Se référer au § 14.1

16.2 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ORGANES DE DIRECTION A L'EMETTEUR OU A UNE DE SES FILIALES

Se référer au § 15.1.3

16.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir Rapport spécial du Conseil d'administration figurant au § 20.4.3

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le Conseil d'administration avait pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et, en conséquence, a décidé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié serait celui auquel se référerait la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice 2009.

Voir également le rapport du Président sur les procédures internes.

Les administrateurs de Valtech ne peuvent acheter ou vendre des actions de Valtech pendant les 10 jours de Bourse précédant toute annonce de résultats de la société. Ils ne peuvent non plus acheter ou vendre des actions de Valtech à partir du jour où le Conseil d'administration a connaissance d'une information majeure pouvant avoir une influence sur le cours de Bourse, jusqu'au jour où cette information est rendue publique.

La société holding Valtech S.A. et les filiales françaises ont des règles de gouvernance conformes aux règles en vigueur en France, excepté certaines recommandations de l'AFEP-MEDEF, telles que celle relative aux durées de mandats des administrateurs. Une revue de toutes les recommandations sera faite cette année.

16.5 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DERNIER § DU CODE DE COMMERCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, (I) des conditions du gouvernement d'entreprise (II) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société lors de l'exercice clos le 31 décembre 2009, étant précisé que le Président n'était pas en fonction durant ledit exercice.

Ce rapport présente également les procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe Valtech telles qu'existait lors de ce même exercice.

Le Président n'émet, dans le présent rapport, aucun avis sur la réalité et la qualité des travaux effectués avant sa prise de fonction et s'attache à faire une simple présentation de ce qui résulte des procès-verbaux et autres documents précédemment émis par le Conseil.

I- GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Jusqu'en 2008, Valtech se référait aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans les rapports Viénot de juillet 1995 et de juillet 1999 et le rapport Bouton de septembre 2002.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et, en conséquence, a décidé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié serait celui auquel se référerait la Société.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié le 10 décembre 2009. Il est disponible sur le site Internet de la Société www.valtech.fr et au siège social de la Société auprès du Service communication financière.

A) Composition, condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1) Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de quatre administrateurs. La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, lequel a été assisté dans sa mission par un Directeur général délégué jusqu'au 25 août 2009.

(i) Les administrateurs

Jusqu'au 25 août 2009, le Conseil d'administration était composé des quatre administrateurs suivants :

- M. Lars BLADT,
- M. Jonathan POOLE,
- M. Jean-Claude TURRI,
- M. Douglas LAND.

A compter du 25 août 2009, suite à la démission de Monsieur Jonathan POOLE de ses fonctions d'administrateur, le Conseil d'administration a été composé des quatre administrateurs suivants :

- M. Lars BLADT,
- M. Jonathan POOLE,
- M. Jean-Claude TURRI,
- M. John STANLEY.

Le Conseil d'administration était ainsi composé d'un administrateur indépendant, tel que défini par le Code AFEP-MEDEF, Monsieur John STANLEY.

Suite à l'offre publique d'achat de la société SiegCo, le Conseil d'administration a été modifié en 2010 de la manière suivante :

- le 4 février 2010, Messieurs Sebastian LOMBARDO et Frédéric de MEVIUS ont, par cooptation, été désignés administrateurs en remplacement de Messieurs Douglas LAND et John STANLEY, et Monsieur Sebastian LOMBARDO a été désigné Directeur général délégué.

- le 9 mars 2010, Messieurs Laurent SCHWARZ et Daniel GROSSMANN ont, par cooptation, été désignés administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Lars BLADT et Jean-Claude TURRI démissionnaires.

- le 9 mars 2010, Monsieur Sebastian LOMBARDO a été désigné Président et Directeur général de la Société.

En 2010, l'objectif de la Société sera de faire une application rigoureuse et adaptée à la taille de la Société des recommandations du code AFEP-MEDEF.

(ii) La Direction Générale

En 2009, Monsieur Lars BLADT est Président du Conseil d'administration et Directeur général.

Jusqu'au 25 août 2009, date de sa démission, Monsieur Jonathan POOLE a assuré les fonctions de Directeur général délégué. Suite à sa démission, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Jusqu'à la clôture de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, aucune restriction n'était apportée aux pouvoirs du Directeur général ou à ceux du Directeur général délégué par les statuts et/ou par décision du Conseil d'administration.

Aux termes du Règlement intérieur du Conseil d'administration adopté le 10 décembre 2009, la mission du Comité stratégique est notamment de donner son avis au Conseil sur :

- Opérations externes d'acquisition ou de cession de sociétés et/ou actifs,
- Opérations d'investissement ou d'endettement supérieures à 2 millions d'euros.

Le 9 mars 2010, Monsieur Lars BLADT a été remplacé en tant que Président et Directeur général par Monsieur Sebastian LOMBARDO.

1) Mission du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère et décide dans les termes et conditions prévus par la loi.

2) Fonctionnement du Conseil d'administration

- L'article 3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration en vigueur jusqu'au 10 décembre 2009 prévoit les règles de fonctionnement suivantes :
 - *« Le Conseil d'administration arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son Président un calendrier de ses réunions.*
 - *Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil (chiffre d'affaires des premier et troisième trimestres ; résultats du 1^{er} semestre ; réunion précédant l'Assemblée générale annuelle ...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les administrateurs doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.*
 - *Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.*
 - *Les documents permettant aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux administrateurs quarante-huit heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité. »*

3) Activité du Conseil en 2009

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois.

Les treize séances de l'exercice 2009 se sont déroulées de la manière suivante :

- quatre administrateurs sur quatre ont participé à dix séances du Conseil d'administration,
- deux administrateurs sur quatre ont participé à une séance du Conseil d'administration,
- trois administrateurs sur quatre ont participé à deux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut être évalué à travers les critères suivants :

- taux de présence aux différents conseils et comités ayant eu lieu pendant l'exercice,
- implication des membres du Conseil d'administration dans la compréhension de la marche des affaires de la société,
- définition et contrôle du plan stratégique de la société,
- contrôle des principes comptables et financiers dans Valtech S.A. et ses filiales,
- élaboration et application d'une politique salariale juste et mesurée concernant les principaux dirigeants de la Société.

(iii) Les Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté dans ses réflexions et décisions par des Comités spécialisés dont les membres sont choisis parmi les administrateurs selon leur expérience et nommés par le Conseil d'administration. Leurs décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du Président en cas de partage de voix. Les décisions font l'objet d'un compte-rendu.

A la suite de la démission successive les 4 février et 9 mars 2010 des administrateurs et de la cooptation de quatre nouveaux administrateurs, les Comité d'audit et Comité des nominations et rémunérations sont restés vacants jusqu'au 6 avril 2010, date à laquelle leurs nouveaux membres ont pu être désignés. Le Comité stratégique sera mis en place ultérieurement.

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé de l'ensemble des membres du Conseil d'administration et peut à l'initiative du Président inviter un ou plusieurs experts externes à y participer en fonction de l'ordre du jour.

Le Comité stratégique se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt du Groupe le demande, pour débattre de sujets prospectifs avant de les soumettre aux délibérations du Conseil d'administration. Il a en charge le recrutement des Directeurs généraux des filiales.

En 2009, le Comité stratégique s'est réuni 10 fois à l'occasion de chaque réunion où siégeait l'intégralité du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit

Jusqu'au 22 septembre 2009, le Comité d'audit a été composé de Monsieur Douglas LAND, lequel n'était pas dirigeant mandataire social et bénéficiait d'une compétence financière et comptable par sa formation et son expérience professionnelle.

A compter du 22 septembre 2009, le Comité d'audit était composé de deux membres : Monsieur John STANLEY qui est administrateur indépendant et Monsieur Douglas LAND, lequel n'était pas dirigeant mandataire social et bénéficiait d'une compétence financière et comptable par sa formation et son expérience professionnelle. Monsieur Douglas LAND a été désigné Président du Comité d'audit.

A la suite de la démission de Messieurs Douglas LAND et John STANLEY en tant qu'administrateurs, ce qui a entraîné la fin de leurs fonctions au Comité d'audit, Messieurs Frédéric de MEVIUS et Daniel GROSSMANN ont été désignés lors de la réunion du Conseil d'administration du 6 avril 2010 membre et président du Comité d'audit pour Monsieur Frédéric de MEVIUS et membre du Comité d'audit pour Monsieur Daniel GROSSMANN. Aucun d'entre eux n'est dirigeant mandataire social et ils bénéficient d'une compétence financière et comptable par leurs formations et leurs expériences professionnelles respectives.

Le Comité d'audit a pour mission générale en application de l'article L823-19 du Code de commerce, d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il s'assure notamment : de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers de la Société et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqué aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés boursiers ; du respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière et du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société. Il examine également le Rapport du Président prévu à l'article L225-37 du Code de commerce.

En 2009, le Comité d'audit s'est réuni 2 fois, le 21 avril et le 22 octobre 2009.

Le Comité d'audit a auditionné les principaux responsables de la fonction Finance Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes pour examiner avec eux leurs plans d'actions respectifs et les suites qui leur seront données, ainsi que les comptes semestriels et annuels, et les conditions de clôture des comptes.

Les Commissaires aux comptes sont présents à tous les Comités d'audit. Ils ont présenté leurs opinions sur les comptes annuels et semestriels lors du Comité d'audit des 21 avril et 22 octobre 2009 et lors du Comité d'audit du 21 avril 2010

Le 10 décembre 2009, le Règlement intérieur du Comité d'Audit a été approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et rémunérations

Jusqu'au 22 septembre 2009, le Comité des nominations et rémunérations a été composé de Monsieur Douglas LAND.

A compter du 22 septembre 2009, le Comité des nominations et rémunérations est composé de deux membres : Monsieur John STANLEY qui est administrateur indépendant et Monsieur Douglas LAND. Monsieur John STANLEY a été désigné Président du Comité des nominations et rémunérations.

En 2009, le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni 2 fois, le 29 octobre et le 22 décembre 2009.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission principale de :

- formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations et avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux,
- procéder à la définition des modalités de fixation de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

Le 10 décembre 2009, le Règlement intérieur du Comité des nominations et rémunérations a été approuvé par le Conseil d'administration.

A la suite de la démission de Messieurs Douglas LAND et John STANLEY en tant qu'administrateurs, ce qui a entraîné la fin de leurs fonctions au Comité des nominations et rémunérations, Messieurs Frédéric de MEVIUS et Laurent SCHWARZ ont été désignés lors de la réunion du Conseil d'administration du 6 avril 2010 membre et président du Comité des nominations et rémunérations pour Monsieur Frédéric de MEVIUS et membre du Comité des nominations et rémunérations pour Monsieur Laurent SCHWARZ.

B) Détermination des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus et/ou dus par chaque mandataire social dans le Groupe et hors du Groupe et honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts

B.1 – Rémunérations directes versées et/ou dues au cours de l'exercice 2009 par Valtech ou ses filiales

Selon les procès-verbaux et documents précédemment émis par le Conseil, aucune rémunération variable directe n'a été mise en place, versée ou due au bénéfice des mandataires sociaux par Valtech ou ses filiales.

Le tableau de synthèse de ces rémunérations, telles que résultant des procès-verbaux et documents précédemment émis par le Conseil, figure en B.1.1.

B.1.1 – Tableau des rémunérations directes versées et/ou dues au cours de l'exercice 2009 par Valtech ou ses filiales

Nom	Fonctions	Type de rémunération	Montant annuel 2009		Montant annuel 2008	
Lars BLADT	Président et Directeur général le 19/05/08 Administrateur nommé le 11/12/07	Président-Directeur général	Rémunération fixe brute	Néant	Rémunération fixe brute	Néant
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	14 062,50 €	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	Néant	Avantages en nature	Néant
					Solde bonus 2007	1 224 €
Jonathan POOLE	Administrateur coopté le 19/05/08 Nommé Directeur général délégué le 09/06/08 Démission le 25/08/2009	CEO Groupe	Rémunération fixe brute	350 000 €	Rémunération fixe brute	350 000 €
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	Néant	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	40 977,50 €	Avantages en nature	37 388 €
					Solde bonus 2007	856 €
Jean-Claude TURRI	Administrateur	Directeur	Salaire fixe brut	Néant	Salaire fixe brut	6 120 €
			Rémunération fixe brute	Néant	Rémunération fixe brute	Néant
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	12 187,50 €	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	Néant	Avantages en nature	Néant
Douglas LAND	Administrateur Démission le 04/02/2009		Jetons de présence votés en AG 2008	30 000 €	Jetons de présence	15 000 €
			Jetons de présence votés en AG 2009	18 750,00 €		
			Rémunération brute	Néant	Rémunération brute	16 993 €

John STANLEY	Administrateur coopté le 25/08/2009 Démission le 04/02/2009		Jetons de présence votés en AG 2009	7 500 €	
--------------	---	--	--	---------	--

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis-à-vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel.

B.1.2 - Rémunération variable de Monsieur Jonathan POOLE

Pour l'année 2009, le contrat de travail conclu entre la filiale anglaise Valtech Ltd et Monsieur J. POOLE prévoyait que ce dernier bénéficierait, en cas de réalisation de 100 % du KPI (*Key Performance Indicator* — Indicateur de performance clé), d'un bonus équivalant au minimum à 33 % de son budget affecté au titre du « cost to Company », lequel était, pour l'année 2009, de 350 000 euros.

Le KPI (*Key Performance Indicator* — Indicateur de performance clé) est l'indicateur applicable au sous-ensemble du Groupe (désigné sous le nom de NEA) comprenant le Danemark, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ;

Pour l'année 2009, les objectifs étaient les suivants :

- Recettes : 68 259 117 euros
- EBIT : 6 431 310 euros

Il était prévu que :

- le droit au bonus soit acquis dès réalisation de 75 % de l'objectif d'EBIT,
- si le résultat est supérieur à l'objectif, le bonus soit calculé de manière linéaire comme pour la tranche comprise entre 75 % = 0 et 100 % = 115 500,
- les coûts du corporate soient inclus dans les calculs de l'EBIT.

Au titre de l'exercice 2009, Monsieur Jonathan POOLE n'a, à la connaissance du Président, perçu aucun bonus.

B.1.3 - Rémunération exceptionnelle de Monsieur John STANLEY

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le Conseil d'administration de Valtech a autorisé, le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission exceptionnelle à Monsieur John STANLEY.

Il a été alors convenu que Monsieur John STANLEY fournisse à Valtech, dans la limite de l'équivalent de 15 jours/homme et moyennant une rémunération de 1 500 euros HT par jour, les services suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo.

B.2 – Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus et/ou dus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par Valtech ou ses filiales, tels que résultant des procès-verbaux et documents précédemment émis par le Conseil :

Sociétés concernées	Type de rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2009		Montant annuel 2008	
Conventions entre VALTECH SA et la société IMPLEO	Honoraires	Lars BLADT	100%	Honoraire fixe	180 000 €	Honoraire fixe	174 664 €
				Indemnité de voyage	104 138 €	Indemnité de voyage	62 191 €
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF	Honoraires	Jean-Claude TURRI	99,99%	Honoraire fixe	348 000 €	Honoraire fixe	331 728 €
				Indemnité de voyage	14 302 €	Indemnité de voyage	14 028 €
Conventions entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP	Honoraires	Douglas LAND	50,00%	Honoraire fixe	84 000 €	Honoraire fixe	Néant
				Indemnité de voyage	74 092 €	Indemnité de voyage	29 953 €
						Honoraire variable 2008	Néant
Convention entre Valtech SA et Monsieur John STANLEY	Honoraires	John STANLEY		Honoraire fixe	9 000 €		
				Indemnité de voyage	2 227 €		

(1) Dans un souci d'exhaustivité, voir également les informations données ci-après concernant la convention d'apporteur d'affaires réciproque conclue en 2006 entre VALTECH et la société IFIS.

(2) Il convient d'indiquer que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 euros à la société Chesapeake. Cette rémunération fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

B.2.1 – Présentation de la Convention VALTECH/ GROUPE OUROUMOFF exécutée en 2009

Il existe une Convention conclue par la Société Valtech avec la Société Groupe OUROUMOFF.

Cette convention a donné lieu en 2009 au versement des montants mentionnés au § B2.

B.2.1.1- Prestations rendues par le Prestataire

La convention prévoyait que GROUPE OUROUMOFF fournisse à Valtech et ses filiales :

1- des services au profit du département « VALTECH AXELBOSS » dans les domaines suivants :

- Direction et gestion, notamment les aspects financiers,
- Marketing et ventes,
- Suivi de l'utilisation du savoir-faire à l'étranger,

2- la réalisation d'activités de sous-traitance de prestations de conseil auprès des clients finaux vendus par « VALTECH AXELBOSS »,

AINSI QUE les services suivants :

- Coordination d'un comité de gestion,
- Définition et suivi des objectifs des associés managers de VALTECH AXELBOSS,
- Définition et contrôle de la stratégie de recrutement.

B.2.1.2- Présentation des rémunérations des services

Honoraires forfaitaires fixes :

Pour 2009 : 29 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 348 000 euros

Pour 2010 : 30 000 euros /mois, soit un montant global annuel de 360 000 euros

Honoraires de résultat :

Pour les besoins du présent paragraphe, l'EBIT_{200x} est défini comme le résultat avant intérêts et impôts du Groupe VALTECH tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le Conseil d'administration et certifiés par les Commissaires aux comptes.

Pour l'exercice 2009, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 euros

- l'EBIT 2009 est strictement inférieur à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, mais strictement inférieur à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000 \text{ euros} + (\text{EBIT}_{2009} - 7\,500\,000 \text{ euros}) / 10\,000\,000 \text{ euros} \times 150\,000 \text{ euros}$$

- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable est de 150 000 euros.

Pour l'exercice 2010, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 euros

- l'EBIT 2010 est strictement inférieur à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, mais strictement inférieur à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000 \text{ euros} + (\text{EBIT}_{2010} - 7\,500\,000 \text{ euros}) / 10\,000\,000 \text{ euros} \times 150\,000 \text{ euros}$$

- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable est de 150 000 euros.

B.2.1.3 - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2009 avec faculté de résiliation unilatérale à tout moment par GROUPE OUROUMOFF moyennant un préavis de 6 mois et faculté de résiliation par VALTECH en cas de non-atteinte des objectifs d'EBIT.

B.2.1.4 - Autres clauses

Une clause de non-concurrence de 24 mois en cas de résiliation et de 12 mois en cas de non-renouvellement du contrat à son terme est prévue moyennant le paiement à GROUPE OUROUMOFF d'une indemnité égale à 24 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par Valtech ou de 12 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par GROUPE OUROUMOFF ou de non-renouvellement au terme du Contrat. La société peut relever la société GROUPE OUROUMOFF de son obligation de non-concurrence sous réserve de respecter des délais et conditions de forme.

Le contrat prévoit également une clause de non-débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurant également dans le contrat.

Le prestataire de services a des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux.

B.2.2 - Présentation de la Convention Valtech / IMPLEO et de son Avenant

B.2.2.1 - Convention Valtech / IMPLEO

(a) - Services

La convention prévoit que la société IMPLEO fournisse à Valtech et ses filiales les prestations suivantes :

- Définition, développement et mise en œuvre des recherches du Groupe et de la stratégie de développement dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil « web agency » pour l'ensemble du Groupe Valtech mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil avec la méthode agile pour l'ensemble du Groupe Valtech, mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités.

(b) - Rémunérations des services

Honoraires forfaitaires fixes :

Les services décrits à l'Article III et précisés dans l'Annexe I seront facturés sur la base des forfaits mensuels suivants :

Pour novembre 2008 : 30 000 euros,

Pour décembre 2008 : 30 000 euros,

Pour 2009 et 2010 : 12 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 144 000 euros.

(c) - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée résiliable à tout moment.

(d) - Autres clauses

Une clause de non-concurrence de 12 mois et une clause de non-débauchage de 12 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans le contrat.

B.2.2.2 – Avenant à la Convention Valtech / IMPLEO

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le Conseil d'administration de Valtech a autorisé, le 29 octobre 2009, la signature d'un avenant à la Convention IMPLEO/Valtech.

Aux termes de cet avenant, IMPLEO devait fournir à Valtech, moyennant une rémunération supplémentaire de 18 000 euros HT par mois, les services additionnels suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin à la plus proche des deux dates suivantes, soit le terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo, soit la dénonciation du Contrat à durée indéterminée entre IMPLEO et Valtech S.A.

B.2.3 - Présentation de la Convention Valtech / CHESAPEAKE et de son Avenant

B.2.3.1 - Convention Valtech / CHESAPEAKE

(a) - Services

La société CHESAPEAKE devait fournir à Valtech en 2009, dans le cadre de l'autorisation consentie par le Conseil d'administration des 19 février et 22 septembre 2009, des prestations de conseil correspondant à l'équivalent de 20 jours/homme et 30 jours/homme.

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le Conseil d'administration de Valtech a autorisé, le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission supplémentaire à CHESAPEAKE GROUP équivalant à 10 jours/homme : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo.

(b) - Rémunérations des services

Aux termes de ces autorisations, la rémunération de CHESAPEAKE GROUP est de 1 500 euros HT par jour, plus les frais.

Le Président émet toutes réserves sur les conditions d'exécution de ces différentes conventions.

C) Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues par l'article 27 des statuts qui prévoit que :

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.
2. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.
3. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.
4. En application de l'article L.228-3-2 du nouveau Code de commerce, l'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.228-1, à l'article L.228-2 ou L.228-3 ou au deuxième alinéa de l'article L.228-3-2 du nouveau Code de commerce, peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au troisième alinéa du même article.

D) Informations prévues par l'article L225-100-3 du Code de commerce

Voir le Rapport de gestion (XIV).

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE Valtech

Le Président ne peut se prononcer sur le contrôle interne.

A) Description du système de contrôle

Le président procède à la revue de l'ensemble de règles d'organisation destinées à contribuer à l'efficacité du contrôle interne.

(i) *Nature des risques suivis :*

Les risques suivis concernent :

- les risques contractuels (notamment clients et baux),
- les risques assurances,
- les risques financiers,
- les risques environnement et développement durable,
- les risques informatiques.

(ii) *Processus d'identification des risques :*

Le contrôle financier du Groupe : cette équipe, dirigée par un Directeur financier du Groupe (*Group Chief Financial Officer*), est indépendante des opérations quotidiennes locales. Basée à Paris, cette fonction a pour mission de collecter, consolider et analyser les résultats financiers (ainsi que d'autres chiffres de performance clés) de chaque filiale du Groupe. Cette équipe réalise également des procédures d'audit interne sélectif afin de veiller à la cohérence des données fournies et au respect des règles de la Société.

Les comités de pilotage (trimestriel) : chaque filiale de Valtech est supervisée par un des administrateurs de Valtech S.A. à travers un comité de pilotage qui inclut les responsables opérationnels de ces filiales. Les comités de pilotage ont pour but d'anticiper et de communiquer les risques identifiables dans chaque opération au niveau du Comité stratégique du Conseil d'administration et de la direction financière.

La communication financière : basée à Paris, sous la direction du Président et Directeur général, elle a pour mission de communiquer les informations financières, de planifier le calendrier des communications, d'informer les initiés des périodes d'interdiction de transactions boursières sur le titre Valtech, de communiquer les prévisions préparées par le Groupe avec l'aval du Conseil d'administration.

Au-delà du contrôle effectué par le Conseil d'administration et les différents comités du Conseil, il revient aux administrateurs de chaque filiale et à leurs contrôleurs de gestion sur chaque site de veiller à ce que le contrôle soit approprié et appliqué ainsi que de faire remonter les points sensibles au Conseil d'administration.

Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, la mission de l'audit interne est d'apprécier la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité des opérations, le respect des lois, règlements et contrats.

Le Comité des risques

Au cours de l'année 2009, le Conseil d'administration a voté la mise en place de :

- (a) un Comité des risques composé de deux membres dont un administrateur de Valtech S.A. et du Président et Directeur général de Valtech S.A. ou du Directeur financier du Groupe,
- (b) un système d'autorisation préalable du Comité des risques pour toutes les opérations suivantes à conclure par les « Managing Directors » au nom et pour le compte des filiales dont ils assurent la direction :
 - 1°) tout contrat client au forfait d'un montant supérieur à 500 000 euros HT,
 - 2°) tout contrat client en régie d'un montant supérieur à 5 000 000 euros HT.

Afin de pouvoir donner ou non son accord, le Comité des risques devra préalablement et en temps utile recevoir du « Managing Director » au moins les documents et renseignements suivants :

- une brève présentation par le « Managing Director » concerné de l'opération et des risques y attachés,
- une prévision du résultat,
- une validation (d'un point de vue légal et fiscal) par un avocat local,
- une présentation du risque de change le cas échéant.

3°) contrats de travail :

- tout contrat de travail avec les consultants et les commerciaux, prévoyant un salaire annuel net (fixe et variable) supérieur à 100 000 euros,
- tout contrat de travail rattaché aux services généraux, prévoyant un salaire annuel net (fixe et variable) supérieur à 30 000 euros.

4°) tout contrat fournisseur d'un montant supérieur à 100 000 euros HT.

5°) toute modification de bail ou conclusion d'un nouveau bail portant sur des locaux, quels que soient le montant du loyer et la durée,

6°) Capex : tout investissement global d'un montant supérieur à 50 000 euros HT.

7°) Prêt : tout prêt ou augmentation de prêt, quel que soit son montant.

8°) Garanties: aucune garantie ne peut être consentie par un Managing Director.

(iii) *Processus de traitement des risques identifiés* :

Au cours de l'année 2009 les risques suivants ont été identifiés :

- Projets au forfait : contrôle préalable des propositions aux clients, contrôle mensuel de l'exécution du projet par le Directeur général, intervention sur site du Directeur général en cas de risques identifiés dans l'exécution du projet (un projet suivi aux Etats-Unis dans ces conditions en 2009).
- Protection des données (projets, clients...) : notamment création d'une salle informatique sécurisée dans Valtech S.A.

B) Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière doit s'organiser autour des éléments clés suivants :

- Le « reporting » mensuel, ainsi qu'un arrêté comptable mensuel complet ;
- Le budget annuel établi à la fin de l'année N-1 avec une actualisation trimestrielle des prévisions ;
- Le suivi de trésorerie hebdomadaire, ainsi que les prévisions mensuelles s'y rapportant ;
- Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe.

B.1 Le « reporting » comptable et de gestion unifié

Toutes les entités du Groupe doivent s'inscrire dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe qui comporte les composantes suivantes.

B.1.1 Le « reporting » mensuel

Toutes les entités du Groupe doivent fournir les éléments financiers suivants dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la fin du mois :

- bilan
- compte de résultat
- état exhaustif des créances clients
- état des facturations inter sociétés au sein du Groupe
- suivi des indicateurs de mesure de la performance sur 15 métriques
- radar (suivi du carnet de commandes et de l'analyse du chiffre d'affaires avec les principaux clients)

B.1.2 Le processus budgétaire et les révisions des prévisions

Le Groupe a opté pour une procédure d'établissement d'un budget annuel à la fin de l'année N-1 avec une revue trimestrielle des prévisions, de sorte que l'équipe dirigeante du pays concerné puisse ainsi adopter une approche stratégique plus réfléchie lors de la communication des prévisions. La revue des prévisions doit être soumise quelques temps avant les réunions trimestrielles du Conseil, afin de permettre une meilleure prise en compte des chiffres consolidés.

B.1.3 Le suivi hebdomadaire des mouvements de trésorerie

Toutes les entités du Groupe doivent fournir un état des mouvements de trésorerie (entrées, sorties, situation de trésorerie) sur une base hebdomadaire.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, doit contribuer à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

B.2 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui doit induire :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique (Frango) de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des « reporting » consolidés dans Frango, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est placé sous la responsabilité de la direction financière du Groupe qui en assure l'évolution et la maintenance. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. Il convient de rappeler que le Groupe Valtech établit des comptes consolidés selon les normes IFRS.

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe.

Des notes d'instruction de la direction financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture ont été et/ou seront diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale doit décliner ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

B.3 La planification des procédures d'arrêté comptable

- Les filiales doivent soumettre leurs résultats dans un délai de 10 jours ouvrables avant la fin de chaque mois, au moyen des modèles standard et selon un calendrier fourni au titre de l'exercice complet. Ces données doivent faire l'objet d'une révision, d'une remise en question et d'une intégration par l'équipe financière du Groupe en vue d'un contrôle mensuel par le Conseil.
- La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable doivent être des facteurs essentiels de progrès dans l'arrêté des comptes.

C) NORMES IFRS

Les résultats de Valtech doivent être établis selon les normes internationales de communication financière (IFRS) et le Groupe a pleinement opté pour cette méthode comptable en 2004. Les filiales doivent avoir recours aux principes comptables généralement reconnus dans leurs pays respectifs (Local GAAP) et tout ajustement nécessaire aux normes IFRS doit être effectué par l'équipe financière du Groupe.

D) LA GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne doit s'inscrire dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risque susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs.

Le Comité exécutif composé des membres du Comité stratégique doit concourir au processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques.

Afin d'améliorer le suivi et l'analyse des risques, le système HYPERION, système intégré de reporting et de consolidation, a été mis en place en 2009.

Sebastian LOMBARDO
Président du Conseil d'administration

16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Fidrex
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech

Société Anonyme
80 avenue Marceau
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Valtech S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Valtech et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly, le 27 avril 2010
Les Commissaires aux comptes

Fidrex

Deloitte & Associés

Albert BENSADON

Jean-Luc BERREBI

CHAPITRE 17 SALARIES

17.1 EFFECTIF DU GROUPE

Valtech avait 893 salariés et équivalents au 31 décembre 2009 en incluant les travailleurs indépendants et les sous-traitants (116 personnes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des salariés à la fin de chaque période indiquée :

	Au 31/12/05	Au 31/12/06	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09
Salariés de Valtech	1 130	1 197	1 316	1 109	893
Dont consultants	954	1 079	1 148	940	737

Le taux d'utilisation des consultants était de 72 % en 2009.

Le taux d'utilisation est défini par le ratio entre le nombre total de jours facturés aux clients de la société sur le nombre total de jours disponibles du personnel facturable hors week-end, jours fériés, congés et RTT.

Le personnel facturable représentait 83 % des effectifs en 2009, en baisse en comparaison du taux 2008, qui s'élevait à 85 %.

En vertu de la loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, toutes les entreprises relevant de la législation française, employant plus de 20 salariés, sont tenues d'appliquer les règles afférentes aux 35 heures de travail par semaine. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 janvier 2000, cette durée légale est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2000.

En outre et conformément à la législation applicable ci-dessus, un accord collectif a été signé le 22 juin 1999 entre les organisations patronales et les syndicats, parties à l'accord SYNTEC applicable aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil. Cet accord collectif a été étendu par un arrêté ministériel du 21 décembre 1999 aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil.

Le 21 décembre 1999, Valtech a conclu un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC. Cet accord vise l'ensemble du personnel de la société à l'exclusion de ses cadres dirigeants. Cet accord est entré en vigueur le 31 décembre 1999.

17.2 ACCORD D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Valtech a conclu le 19 février 1999 un plan d'épargne d'entreprise afin de favoriser auprès de ses salariés la constitution d'une épargne nouvelle et d'offrir à ceux-ci la faculté de participer avec l'aide de la Société à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières. Ce plan est valable pendant un an et est renouvelable par reconduction tacite. Ce plan bénéficie aux salariés comptant au moins six mois d'ancienneté au sein de la Société.

Par ailleurs, la Société a conclu pour une durée indéterminée le 19 février 1999 un accord de participation qui bénéficie à tous les salariés ayant six mois d'ancienneté. Cet accord est entré en vigueur pour l'exercice 1998. Au titre de cet accord, un montant de 44 780,86 euros a été versé en 1999 au titre de l'exercice 1998.

17.2.1 OPTIONS ATTRIBUEES AU PERSONNEL SUR DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Voir rapport spécial du Conseil d'administration figurant au § 20.4.3

17.2.2 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

En application des règles de l'article L.225.102 alinéa 1 du Code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du Groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du Groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles sus-décrits.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2003 a été refusée par ladite assemblée.

En 2008, aucune Assemblée générale extraordinaire n'a pu être réunie, faute de pouvoir réunir le quorum requis pour statuer, notamment sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 al. 2 du Code de commerce, une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société, d'un montant de 45 000 euros, a été soumise à l'Assemblée générale des actionnaires en juin 2010.

CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET DROITS DE VOTE

18.1.1 EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE DEPUIS LES TROIS DERNIERES ANNEES

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social de la Société a évolué depuis les trois dernières années de la façon suivante :

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2007

Actionnaires	Nombre	% capital	% droit de vote
Jean-Yves HARDY	1 362 505	1,54 %	1,54 %
Olivier CAVREL (bloc familial)	3 262 930	3,68 %	3,69 %
Douglas LAND	100 000	0,11 %	0,11 %
Lars BLADT	41 269	0,05 %	0,05 %
Jean-Claude TURRI (bloc familial)	2 400 000	2,70 %	2,71 %
Total dirigeants (1)	7 166 704	8,08 %	8,1 %
Auto-détention	214 900	0,24	/
Public	81 286 754	91,68 %	91,90 %
Total	88 668 358	100 %	100 %

(1) Il s'agit des membres du Conseil d'administration (au 31/12/07) et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent.

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions auto-détenues).

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2008

Actionnaires	Nombre	% capital	% droit de vote
Lars BLADT	64 769	0,10 %	0,10 %
Lars Bladt Holding	30 000		
Douglas LAND	1 254 574		
Chesapeake Group db Plan	250 000	1,69 %	1,69 %
Jonathan POOLE	1 000	0,001 %	0,001 %
Jean-Claude TURRI (bloc familial)	2 375 423		
Jean Claude TURRI	1 350 400		
Charles TURRI	202 750	2,68 %	2,68 %
Eléonore TURRI	202 750		
Julien TURRI	80 000		
Sylvie TURRI	101 150		
Groupe Ouroumoff	438 373		
Total dirigeants (1)	4 224 366	4,76 %	4,76 %
Auto-détention	214 900	0,24 %	/
Public	84 229 092	95 %	95 %
Total	88 668 358	100 %	100 %

(1) Il s'agit des membres du Conseil d'administration (au 31/12/08) et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent.

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions auto-détenues).

Actionnariat de la société au 31 décembre 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droit de vote
SiegCo (1)	12 389 305	12 389 305	13,97%	14,01%
Lars BLADT	64 769	64 769		
Lars Bladt Holding	30 000	30 000	0,11%	0,11%
Douglas LAND	2 754 174	2 754 174	3,11%	3,11%
Jean-Claude TURRI (total groupe familial et sociétés qu'il contrôle)	2 395 423	2 395 423	2,70%	2,71%
<i>Jean Claude TURRI</i>	1 450 400	1 450 400		
<i>Charles TURRI</i>	202 750	202 750		
<i>Eléonore TURRI</i>	202 750	202 750		
<i>Julien TURRI</i>	0	0		
<i>Sylvie TURRI</i>	101 150	101 150		
<i>Groupe Ouroumoff</i>	438 373	438 373		
Total dirigeants agissant de concert (2)	5 244 366	5 244 366	5,91%	5,93%
John A. STANLEY	100 000	100 000	0,11%	0,11%
Total dirigeants (3)	5 344 366	5 344 366	6,03%	6,04%
Auto-détention (4)	214 900	0	0,24%	0
Public	70 719 787	70 719 787	79,76%	79,95%
Total	88 668 358	88 453 458	100%	100%

(1) Sources : déclaration de franchissement de seuil publiée par l'AMF le 21 décembre 2009 (Avis 209C1519) et déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique publiée par l'AMF le 24 décembre 2009 (Avis 209C1544).

(2) Source : déclaration de franchissement de seuil résultant de la constitution d'un concert non formalisé par un pacte d'actionnaires, publiée par l'AMF le 26 mai 2008 (Avis 208C0996).

(3) Il s'agit des membres du Conseil d'administration et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent.

(4) Les actions restant dans le portefeuille sont destinées à être cédées au personnel de Valtech, soit dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 5 novembre 1999, soit dans le cadre de plans futurs.

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions auto-détenues).

18.1.2	OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT ET FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE VALTECH S.A.
---------------	--

18.1.2.1 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Déclaration 209C1314 : le 23 octobre 2009, à 17 heures 05, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit belge SiegCo, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société Valtech. L'initiateur détenait alors 4 227 463 actions Valtech représentant 4,77 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A. La société SiegCo s'engageait irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de 0,40 euro, la totalité des 84 440 895 actions Valtech existantes non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 864 395 actions Valtech. Le projet d'offre n'était assorti d'aucun seuil de renonciation.

Déclaration 209C1399 : le 16 novembre 2009, l'Autorité des Marchés Financiers faisait connaître qu'elle déclarait conforme l'offre publique d'achat visant les actions Valtech, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo (cf. Décision et Information 209C1395 du 16 novembre 2009).

Déclaration 209C1510 : le 16 décembre 2009, à 17 heures 15, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo, déposait un projet de surenchère sur les termes de l'offre publique en cours visant les actions de la société Valtech au prix unitaire de 0,40 euro.

SiegCo, qui détenait 4 991 818 actions Valtech représentant 5,63 % du capital et des droits de vote de cette société, proposait désormais d'acquérir au prix unitaire de **0,44 euro** la totalité des 83 676 540 actions non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 100 040 actions Valtech.

Il était précisé qu'aux termes d'un protocole d'accord conclu le 15 décembre 2009, les actionnaires suivants s'engageaient à céder à SiegCo la totalité des actions Valtech qu'ils détenaient, soit au total 5 344 366 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 6,03 % du capital et des droits de vote de la société :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Lars BLADT	64 769	0,07 %	64 769	0,07 %
Lars Bladt Holding	30 000	0,03 %	30 000	0,03 %
Douglas LAND	2 754 174	3,11 %	2 754 174	3,11 %
Jean-Claude TURRI et sa famille	1 957 050	2,21 %	1 957 050	2,21 %
Groupe Ouroumoff [3]	438 373	0,49 %	438 373	0,49 %
John A. STANLEY	100 000	0,11 %	100 000	0,11 %
Total	5 344 366	6,03 %	5 344 366	6,03 %

Les cessions devaient intervenir au prix de 0,44 euro par action, dans les dix jours de négociation suivant la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'offre en surenchère et pas avant le 4 janvier 2010.

Déclaration 209C1547 : Décision de conformité de l'offre publique en surenchère.

18.1.2.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE VALTECH S.A.

Déclaration 209C1388 : Par courrier reçu le 12 novembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo (contrôlée par la société de droit belge Verlinvest (laquelle est contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de SPOELBERCH, Elisabeth de HAAS TEICHEN et Gustave de MEVIUS).¹⁾ (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 4 434 867 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 5,002 % du capital et des droits de vote de cette société (2). En outre, il est précisé que la société SiegCo détient, au 11 novembre 2009, 4 512 981 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 5,09 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 209C1519 : Par courrier reçu le 18 décembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo¹ (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2009, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 9 603 957 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 10,83 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 210C0037 : Par courrier reçu le 11 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo¹ (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 janvier 2010, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 15 347 268 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 17,31 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 210C0066 : Par courriers reçus le 15 janvier 2010, MM. Lars BLADT, Jean-Claude TURRI et Douglas LAND, les sociétés Lars Bladt Holding et Groupe Ouroumoff, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 8 janvier 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir de concert, à cette date, 2 390 692 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 2,70 % du capital et des droits de vote de cette société répartis de la façon suivante :

M. Lars BLADT 64 769 actions soit 0,07 % des droits de vote,
Lars Bladt Holding 30 000 actions soit 0,03 % des droits de vote,
M. Jean-Claude TURRI et sa famille 1 857 550 actions soit 2,09 % des droits de vote,
Groupe Ouroumoff 2 438 373 actions soit 0,49 % des droits de vote,
Total concert 2 390 692 actions soit 2,70 % des droits de vote.

Ledit concert indiquait détenir en outre 202 750 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 0,23 % du capital et des droits de vote, étant précisé qu'il était prévu en vertu d'un Accord du 15 décembre 2009 qu'elles soient cédées à SiegCo dans les prochains jours avec les 2 390 692 actions de sorte que les personnes susvisées ne détiennent plus aucune action Valtech, ces opérations mettant fin par ailleurs à l'action de concert entre les personnes susvisées. Ces cessions sont intervenues les 11, 14 et 18 janvier 2010.

Déclaration 210C0080 : Par courrier reçu le 19 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2010, les seuils de 20 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 17 745 101 actions de Valtech représentant autant de droits de vote, soit 20,01 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 210C0151 en date du 10 février 2010

Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 février 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société SiegCo, visant les actions Valtech, elle a reçu en dépôt, 30 192 506 actions Valtech.

Par ailleurs, SiegCo a acquis sur le marché pendant la période d'offre publique (i) entre le 2 novembre et le 15 décembre 2009, 764 355 actions Valtech au prix de 0,40 euro par action (ii) entre le 17 décembre 2009 et le 27 janvier 2010, 7 697 487 actions Valtech au prix maximum de 0,44 euro par action, soit au total 8 461 842 actions Valtech.

Il est rappelé que SiegCo a en outre acquis, aux termes d'un protocole d'accord conclu, le 15 décembre 2009, auprès de divers actionnaires de Valtech, 5 344 136 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 6,03 % du capital et des droits de vote de la société¹ au prix unitaire de 0,44 euro.

Au total, SiegCo détenait alors 48 225 947 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 54,39 % du capital et des droits de vote de cette société.

Déclaration 210C235 en date du 10 mars 2010

Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers le résultat définitif de l'offre publique d'achat. A la date du 2 mars 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société de droit belge SiegCo visant les actions Valtech, elle a reçu en dépôt 3 419 758 actions Valtech.

Au total, SiegCo détient 51 645 705 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit **58,25 %** du capital et des droits de vote de la société.

18.2 DETENTION OU CONTROLE DE VALTECH

SiegCo détient 51 645 705 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit **58,25 %** du capital et des droits de vote de la société. Par ailleurs, 0,24 % des actions sont détenues par la société, n'ayant pas le droit de vote.

Actionnariat au nominatif de la société au 26 mai 2010

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droit de vote
SiegCo (1)	51 645 705	51 645 705	58,25%	58,39%
Sebastian LOMBARDO (en direct) (1)	1 000	1 000	0,001%	0,001%
Lars BLADT	41 269	41 269	0,05%	0,05%
Douglas LAND	100 000	100 000	0,11%	0,11%
Jean-Claude TURRI (total groupe familial et sociétés qu'il contrôle)	1 793 449	1 793 449	2,02%	2,03%
<i>Jean Claude TURRI</i>	<i>1 350 400</i>	<i>1 350 400</i>		
<i>Charles TURRI</i>	<i>202 750</i>	<i>202 750</i>		
<i>Groupe Ouroumoff</i>	<i>240 299</i>	<i>240 299</i>		
Auto-détention	214 900	0	0,24%	0
Public	34 873 035	34 873 035	39,33%	39,43%
Total	88 668 358	88 453 458	100%	100%

(1) SiegCo est une société de droit belge codétenue directement ou indirectement par Verinvest (50 %), Sebastian LOMBARDO (33,33 %) via la société Cosmoledo et Laurent Schwarz (16,67 %) via la société Astove.

SiegCo associe ainsi la réputation et le soutien financier d'une holding familiale de participations industrielles à l'expérience managériale et à la vision stratégique de deux entrepreneurs disposant d'une expertise pointue et d'un savoir-faire industriel reconnu dans les secteurs de l'informatique et de l'Internet.

Le Conseil d'administration de SiegCo est composé de Frédéric de MEVIUS, Daniel GROSSMANN, Sebastian LOMBARDO, Laurent SCHWARZ et Tomas NORES.

L'actionnariat n'a pas changé significativement depuis le 26 mai 2010.

18.3 ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

18.3.1 PACTE D'ACTIONNAIRES ET AUTRES ACCORDS

Le Conseil n'a pas, à ce jour, connaissance de pacte d'actionnaires entre des actionnaires de la Société.

De plus, la Société précise qu'il n'existe pas d'éléments particuliers susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique au titre de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, comme le détaille le rapport de gestion chapitre 27, dans le §XIV « Intégration des éléments requis par l'article L 225-100-3 du Code de commerce et susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique ».

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

CHAPITRE 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 DESCRIPTION DES CONVENTIONS

LISTE RECAPITULATIVE DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et des administrateurs, des dirigeants ou des sociétés dans lesquelles les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent avoir des intérêts ou entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant plus de 10 % du capital social ou entre la Société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10 % du capital social.

Ces conventions sont les suivantes :

- a) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Training,
- b) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Agency,
- c) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AB,
- d) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech A/S,
- e) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech GmbH,
- f) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AG,
- g) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Technologies,
- h) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Limited,
- i) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et KIARA,
- j) Convention d'assistance administrative entre Valtech S.A. et KIARA,
- k) Conventions avec Chesapeake Group. Il convient de préciser que les conventions d'honoraires et de séquestre résultant des délibérations du conseil en janvier 2010 font l'objet d'une action en annulation de la part d'un actionnaire minoritaire. *(comme décrit en § 14.2)*
- l) Avances sur honoraires de 2 millions d'euros par la société Valtech S.A. au profit de la filiale indienne Valtech India Systems Private Limited,
- m) Rémunération 2009 de Jonathan POOLE en qualité de salarié de la société Valtech Limited : fixe de 350 000 euros,
- n) Consolidations et rééchelonnements de concours et prêts consentis à Valtech Technologies Inc
- o) Avenant au Contrat entre Valtech S.A. et IMPLEO
- p) Contrat entre Valtech S.A. et Monsieur John STANLEY
- q) Contrat de prêt de 500 000 euros de Valtech GMBH à Valtech S.A.
- r) Contrat de prêt de 1 000 000 euros de Valtech A/S à Valtech S.A.

1) Conseil d'administration du 19 janvier 2009 :

a) Approbation de la conclusion d'une Convention de gestion de trésorerie intragroupe entre Valtech S.A. et Valtech GmbH :

Aux termes de cette convention, Valtech S.A. pourra accorder à, ou recevoir des avances de, Valtech GmbH soit (i) à travers des comptes courants ouverts dans les comptes de Valtech S.A. ou (ii) à travers des systèmes de centralisation automatique de la trésorerie qui pourront être mis en place par Valtech S.A. ultérieurement avec tout(s) établissement(s) bancaire(s) et auquel la filiale pourra décider ultérieurement et séparément de participer. La convention sera à durée indéterminée avec faculté d'y mettre un terme à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les avances pourront être faites en euros ou en dollars américains, dans la limite pour la filiale d'un plafond en euros de 1 000 000 (un million) et moyennant un taux d'intérêt égal à l'EURIBOR à 3 mois (intérêts débiteurs ou créditeurs).

b) Approbation de la conclusion d'une Convention d'assistance administrative entre Valtech S.A. et KIARA

La société Valtech S.A. fournira à compter du 1^{er} janvier 2009 à l'ensemble des sociétés du Groupe les prestations de services (ci-après les « Prestations ») suivantes :

- Assistance et conseil dans le cadre de la gestion administrative, incluant de manière non limitative l'audit, le conseil juridique, la gestion des bases de données et archives, les relations avec les medias, la politique financière et les services comptable en relation avec l'administration centrale du Groupe ;
- Assistance et conseil en matière de marketing et de ventes, de politique des salaires et autres coûts en relation avec l'identité de l'entreprise, les brochures marketing, les cartes professionnelles, les coûts d'hébergement Internet et autres coûts promotionnels et marketing ;
- Assistance et conseil en matière de gestion des connaissances, de recherche et développement internes au Groupe, incluant de manière non limitative l'amélioration de la base de connaissances, du partage des connaissances et de l'intranet ;
- Assistance et conseil en matière de formation et de formation d'entreprise. Les services comprennent les brochures et développement afférents au cours individuel ;
- Assistance et conseil en matière de gestion de la trésorerie ;
- Assistance et conseil en matière de rapport généraux, incluant de manière non limitative les rapports mensuels sur les performances du Groupe, la consolidation budgétaire centralisée, les rapports mensuels sur la consolidation budgétaire ;
- Assistance et conseil en matière de communication, incluant de manière non limitative les communiqués de presse trimestriels et la mise à jour des sites internet

Cette convention aura une durée de douze mois, avec reconduction tacite pour une nouvelle période de douze mois, sauf résiliation par l'une des parties.

Au titre des Prestations, la société Valtech S.A. percevra une rémunération calculée pour l'ensemble des sociétés du Groupe à 2,5 % des revenus bruts annuels hors revenus intra Groupe.

La société Valtech S.A. percevra une provision calculée sur le chiffre d'affaires projeté et validé par le Conseil d'administration, suivant les ratios et les méthodes de calcul fixés ci-dessus.

Une facture d'ajustement sera émise trimestriellement sur la base du revenu brut réel. Le paiement de la facture se fera à réception.

A la fin de chaque année, la rémunération définitive perçue par Valtech S.A. devra correspondre aux coûts réels effectivement supportés par Valtech S.A. pour la fourniture des Prestations, augmentés d'un montant de 5 %.

2) Conseil d'administration du 10 décembre 2009

Autorisation d'un prêt de 500 000 euros de Valtech GMBH à Valtech S.A.

Autorisation de la signature de la Convention (« Facility agreement ») aux termes de laquelle Valtech GmbH consentira à Valtech S.A. un prêt de 500 000 euros pour une durée d'un an moyennant un taux d'intérêt EUBIBOR 3 mois.

3) Opérations d'achat ou de vente de prestations de services et de refacturation de frais entre Valtech S.A. et ses filiales :

Opérations de vente de prestations de services de Valtech S.A. à :

- Valtech Agency : 383 845 euros
- Valtech Training : 273 268 euros

Opérations d'achat de prestations de services par Valtech S.A. à :

- Valtech Agency : 138 710 euros
- Valtech Training : 81 489 euros
- Valtech Technologies Inc : 84 703 euros
- Valtech A/S : 331 179 euros
- Valtech India : 2 906 993 euros

Frais « sales and marketing » refacturés (hors coûts corporate) par Valtech S.A. à :

- Valtech Agency : 4 558 euros
- Valtech Training : 14 900 euros

Frais « sales and marketing » refacturés (hors coûts corporate) à Valtech S.A. par :

- Valtech Training : 8 424 euros

Frais « General and administrative » refacturés (hors coûts corporate) par Valtech S.A. à :

- Valtech Agency : 19 198 euros
- Valtech Training : 26 187 euros

Frais « General and administrative » refacturés (hors coûts corporate) à Valtech S.A. par :

- Valtech Agency : 270 euros
- Valtech Training : 29 882 euros
- Valtech India : 4 706 euros

19.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

FIDREX

Membre de Jeffreys Henry International
14, rue de la Pépinière
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Valtech

Société Anonyme au Capital de 1 351 534,90 euros
80 avenue Marceau
75008 Paris

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention de gestion de trésorerie intragroupe entre la société Valtech S.A. et ses filiales

Dans sa séance en date du 19 janvier 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie intragroupe entre la société Valtech S.A. et ses filiales.

Aux termes de cette convention, Valtech S.A. accorde à, ou reçoit des avances de, ces filiales, soit (i) à travers des comptes courants ouverts dans les comptes de Valtech S.A. ou (ii) à travers des systèmes de centralisation automatique de la trésorerie qui pourront être mis en place par Valtech S.A. ultérieurement avec tout(s) établissement(s) bancaire(s) et auquel les filiales peuvent décider ultérieurement et séparément de participer. La convention est à durée indéterminée avec faculté d'y mettre un terme à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les avances peuvent être faites en euros ou en dollars américains, dans la limite pour chaque filiale d'un plafond en euros de 1 000 000 (un million) et moyennant un taux d'intérêt égal à l'Euribor à 3 mois (intérêts débiteurs ou créditeurs).

Les conventions autorisées sont les suivantes :

- ✓ Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Training dans les conditions définies ci-dessus.

Au titre de cette convention, la société Valtech S.A. a reçu au cours de l'exercice 2009 de la part de la société Valtech Training un montant total d'avances en comptes courants de 350 000 euros, pour un montant d'intérêts comptabilisés en charges de 441 euros.

Administrateurs concernés : Aucun

- ✓ Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AB dans les conditions définies ci-dessus.

Au titre de cette convention, la société Valtech S.A. a reçu au cours de l'exercice 2009 de la part de la société Valtech AB un montant total d'avances en comptes courants de 500 000 euros, pour un montant d'intérêts comptabilisés en charges de 271 euros.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

- ✓ Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech A/S dans les conditions définies ci-dessus.

Au titre de cette convention, aucune avance n'a été constatée au cours de l'exercice 2009.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

- ✓ Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AG dans les conditions définies ci-dessus.

Au titre de cette convention, aucune avance n'a été constatée au cours de l'exercice 2009.

Administrateurs concernés : Aucun

- ✓ Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Technologies Inc dans les conditions définies ci-dessus.

Au titre de cette convention, la société Valtech S.A. a accordé au cours de l'exercice 2009 à la société Valtech Technologies un montant total d'avances en comptes courants de 1 208 253 euros, pour un montant d'intérêts comptabilisés en produits de 2 469 euros.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

- ✓ Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Limited dans les conditions définies ci-dessus.

Au titre de cette convention, la société Valtech S.A. a reçu au cours de l'exercice 2009 de la part de la société Valtech Limited un montant total d'avances en comptes courants de 700 359 euros, pour un montant d'intérêts comptabilisés en charges de 1 890 euros.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

✓ Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et KIARA dans les conditions définies ci-dessus.

Au titre de cette convention, aucune avance n'a été constatée au cours de l'exercice 2009.

Administrateur concerné : Jonathan POOLE

2. Convention d'honoraires entre la société CHESAPEAKE GROUP et la société Valtech S.A.

Dans ses séances en date du 19 février 2009, 22 septembre 2009 et 29 octobre 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention d'honoraires entre la société CHESAPEAKE GROUP et la société Valtech S.A. pour respectivement un forfait de 20 jours, de 30 jours et de 10 jours supplémentaires moyennant un honoraire par jour de 1 500 euros, auquel s'ajoutent les frais.

La société CHESAPEAKE GROUP a ainsi facturé un montant total de 84 000 euros hors taxes à la société Valtech S.A. au cours de ce même exercice 2009.

Administrateur concerné : Douglas LAND

3. Avances sur honoraires entre les sociétés Valtech S.A. et Valtech India Systems Private Limited

Dans sa séance en date du 19 février 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'avances sur honoraires de Valtech S.A. au profit de Valtech India Systems Private Limited dans la limite de deux millions d'euros sur une période d'une année.

La société Valtech S.A. a ainsi avancé un montant total de 1 416 380 euros à la société Valtech India Systems Private Limited au cours de ce même exercice 2009.

Administrateur concerné : Jonathan POOLE

4. Contrat de travail entre Jonathan POOLE et la société Valtech Limited

Dans sa séance en date du 21 avril 2009, votre Conseil d'administration a approuvé la rémunération pour l'année 2009 de monsieur Jonathan POOLE en qualité de salarié de la société Valtech Limited.

La rémunération fixe annuelle comptabilisée en charges de l'exercice 2009 par la société Valtech Limited s'élève à 350 000 euros.

Administrateur concerné : Jonathan POOLE

5. Convention de consolidations et rééchelonnements de concours et prêts consentis par la société Valtech S.A. au profit de la société Valtech Technologies Inc

Dans sa séance en date du 22 septembre 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention dont les principaux termes sont les suivants :

- Consolidation (en principal et intérêts au 22/09/2009) et rééchelonnement des concours et prêts consentis par Valtech S.A. à Valtech Technologies Inc pour un montant de 2 179 901,27 euros ;
- Octroi d'une avance à Valtech Technologies Inc de 583 661,60 euros affectée au paiement des créances dues par Valtech Technologies Inc à Valtech S.A. après compensation avec les sommes dues par Valtech S.A. à Valtech Technologies Inc ;
- Octroi d'une avance supplémentaire à Valtech Technologies Inc de 496 437,13 euros pouvant être tirée à tout moment pendant la durée de la ligne de crédit ;
- Et ce, sous la forme d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 3 260 000 euros, consentie sous la forme d'un billet à ordre émis par Valtech Technologies Inc au profit de Valtech S.A. remboursable in fine en une échéance au plus tard le 22 septembre 2013, et moyennant des intérêts payables mensuellement au taux d'intérêt EURIBOR 1 an ;
- Cette ligne de crédit est garantie par un « Security Agreement » portant sur tous les biens mobiliers et immeubles par destination de Valtech Technologies Inc.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Douglas LAND

6. Avenant à la convention de prestations de services entre la société IMPLEO et la société Valtech S.A.

Dans sa séance en date du 29 octobre 2009, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations de services entre la société IMPLEO et la société Valtech S.A.

Cet avenant prévoit une rémunération supplémentaire de 18 000 euros hors taxes par mois aux fins d'assistance et de conseil de Valtech S.A. pour l'analyse et de la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin à la plus proche des deux dates suivantes, soit le terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo, soit la dénonciation du contrat à durée indéterminée entre IMPLEO et Valtech S.A.

La société IMPLEO a ainsi facturé un montant total de 36 000 euros hors taxes à la société Valtech S.A. au cours de ce même exercice 2009.

Administrateur concerné : Lars BLADT

7. Contrat d'assistance entre John STANLEY et la société Valtech S.A.

Dans sa séance en date du 29 octobre 2009, votre Conseil d'administration a approuvé le contrat d'assistance entre Monsieur John STANLEY et la Société Valtech S.A.

Ce contrat a pour objet de confier à Monsieur John STANLEY une mission spéciale d'assistance et de conseil de Valtech S.A. dans le cadre de l'analyse et de la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes, correspondant à 15 jours de prestations à répartir sur une période commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations d'offre publique d'achat et moyennant un honoraire de 1 500 euros/jour soit un total de 22 500 euros hors taxes.

Administrateur concerné : John STANLEY

8. Convention de prêt de 1 000 000 euros de la société Valtech A/S à la société Valtech S.A.

Dans sa séance en date du 10 décembre 2009, votre Conseil d'administration a approuvé la convention de prêt de la société Valtech A/S au profit de la société Valtech S.A.

Cette convention de prêt (« Facility agreement ») de Valtech A/S à Valtech S.A. porte sur un montant de 1 000 000 euros pour une durée d'un an, moyennant un taux d'intérêt Euribor 3 mois.

Administrateur concerné : Lars BLADT

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention d'assistance intragroupe entre la société Valtech S.A. et l'ensemble des sociétés du GROUPE Valtech

Dans sa séance en date du 11 décembre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance intragroupe entre la société Valtech S.A. et l'ensemble des sociétés du Groupe Valtech.

La société Valtech S.A. a facturé à la société Valtech AB au titre de cette convention un montant total de 287 448 euros hors taxes en 2009.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

La société Valtech S.A. a facturé à la société Valtech A/S au titre de cette convention un montant total de 267 480 euros hors taxes en 2009.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

La société Valtech S.A. a facturé à la société Valtech Training au titre de cette convention un montant total de 138 675 euros hors taxes en 2009.

Administrateur concerné : Lars BLADT

La société Valtech S.A. a facturé à la société Valtech Technologies Inc au titre de cette convention un montant total de 201 585 euros hors taxes en 2009.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

La société Valtech S.A. a facturé à la société Valtech Limited au titre de cette convention un montant total de 195 483 euros hors taxes en 2009.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

La société Valtech S.A. a facturé à la société Valtech GMBH au titre de cette convention un montant total de 179 303 euros hors taxes en 2009.

Administrateurs concernés : Lars BLADT et Jonathan POOLE

La société Valtech S.A. a facturé aux sociétés Valtech Agency et KIARA au titre de cette convention respectivement un montant total de 80 843 euros hors taxes et 37 309 euros hors taxes en 2009.

2. Convention de prestations de services entre la société GROUPE OUROUMOFF et la société Valtech S.A.

Dans sa séance en date du 14 novembre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société GROUPE OUROUMOFF.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société GROUPE OUROUMOFF a facturé à votre société au titre de cette convention un montant de 348 000 euros hors taxes.

Administrateur concerné : Jean-Claude TURRI

3. Convention de prestations de services entre la société IMPLEO et la société Valtech S.A.

Dans sa séance en date du 14 novembre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre la société IMPLEO et la société Valtech S.A.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société IMPLEO a facturé à votre société au titre de cette convention un montant de 144 000 euros hors taxes.

Administrateur concerné : Lars BLADT

4. Convention d'intégration fiscale avec la filiale Valtech Training

Dans sa séance en date du 12 décembre 2002, votre Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une convention d'intégration fiscale avec sa nouvelle filiale Valtech Training.

Administrateur concerné : Aucun

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Fidrex

Deloitte & Associés

Albert BENSADON

Jean-Luc BERREBI

CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

20.1.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DU GROUPE

20.1.1.1 LES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Les résultats de l'année 2009 du Groupe Valtech sont significativement inférieurs à leur orientation initiale et se situent très nettement en dessous de la performance moyenne du secteur. Si la conjoncture économique difficile qui a prévalu en 2009 explique pour partie cette situation (et notamment au Royaume-Uni et au Danemark), certaines difficultés opérationnelles y ont également significativement contribué. Valtech a en effet souffert de positionnements difficiles sur l'ensemble de ses marchés, à l'exception de la Suède qui a confirmé ses bonnes performances pour l'année 2009. Le Groupe a ainsi été particulièrement exposé en Allemagne en raison de son positionnement historique sur le marché de l'automobile, aux Etats-Unis et en France en raison d'un certain nombre de projets à prix fixe mal maîtrisés.

Suite à l'OPA déposée le 23/10/2009 et close le 10/3/2010, SiegCo est devenue le nouvel actionnaire de référence du Groupe Valtech et détient 58,25 % des actions et des droits de vote de la société. Une nouvelle équipe de Direction animée par Sebastian LOMBARDO a pris le contrôle opérationnel de l'entreprise depuis le 9 mars 2010. Cette nouvelle équipe consacrera l'année 2010 à stabiliser la situation opérationnelle dégradée et à amorcer le travail de reconstruction d'un positionnement stratégique différencié et d'offres à valeur ajoutée sur le segment du digital.

20.1.1.2 LES RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2009

Le Groupe a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 75,5 millions d'euros, en contraction de 24,9 % par rapport à 2008 (à taux de change et périmètre constants, la contraction par rapport à l'exercice précédent est de 23,3 %).

Le chiffre d'affaires des activités françaises est en diminution de 14,2 %, le résultat d'exploitation positif en 2008 de 2,3 millions d'euros a baissé à 1,0 million en 2009. La part du chiffre d'affaires des activités françaises progresse et représente 44,3 % du chiffre d'affaires du Groupe contre seulement 38,8 % en 2008.

Le reste de l'Europe (Royaume-Uni, Allemagne et Scandinavie) reste le meilleur contributeur au résultat d'exploitation et représente 44,3 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires de cette région est en diminution de 23,5 % par rapport à 2008, en raison de la faible performance du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Danemark.

Nos filiales aux Etats-Unis et en Asie ont contribué pour 11,4 % au chiffre d'affaires 2009 du Groupe contre 17,7 % en 2008. Ces filiales ont souffert d'une année difficile, notamment aux Etats-Unis où le chiffre d'affaires est en baisse de 54,5 % par rapport à 2008. Le résultat d'exploitation de notre filiale américaine est actuellement déficitaire.

Nos activités en Inde ont également souffert de la récession mondiale et le chiffre d'affaires est en baisse. La marge brute du Groupe ressort à 32,3 % contre 32,4 % en 2008 et le résultat d'exploitation ressort à -3,8 millions d'euros.

Il est à noter que cette situation opérationnelle marquée par une chute brutale du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation a été compensée au niveau du résultat net du Groupe par des éléments exceptionnels tels que :

- La reconnaissance en « activités cédées » d'un bénéfice de 3,1 millions d'euros correspondant au résultat estimé de cession de la participation minoritaire de Valtech S.A. dans la société Medhost Inc. conformément aux normes IFRS 5
- L'attribution d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2,32 millions d'euros sur l'exercice 2009 dont la demande de restitution a été opérée sur 2010 qui a eu un impact positif de 1,6 million d'euros hors frais. En l'absence de ce Crédit Impôt Recherche, la perte d'exploitation se serait élevée à -5,4 millions d'euros
- La forte réduction des charges commerciales et marketing (-1,4 million d'euros) ainsi que des coûts administratifs (-2,7 millions d'euros), partiellement compensée par des coûts divers de restructuration (2,0 millions d'euros).

La prise en compte de ces éléments exceptionnels fait ressortir un résultat net en perte de 0,9 million d'euros.

La trésorerie nette d'exploitation du Groupe est positive de 3,3 millions d'euros et Valtech termine l'année avec une trésorerie positive de 8,2 millions d'euros. Le Groupe a bénéficié de la bonne gestion des flux liés à l'activité, à nuancer toutefois par des découverts qui s'élèvent à 3,2 millions d'euros et des emprunts à court et long terme pour 0,7 million d'euros.

La masse salariale totale (incluant l'ensemble des primes, commissions et cotisations sociales) représentait 53 427 milliers d'euros par rapport à 61 496 milliers d'euros en 2008.

Actifs financiers (en milliers d'euros)

	Brut	Amortissement	Net
Investissements dans des sociétés :			
JV Chusik	2 674	2 343	331
Total	2 674	2 343	331
Autres investissements :			
Medhost Inc	4 384	1 010	3 374
Prêts :			
Prêt à JV Chusik	-	-	-
Autres actifs financiers :			
Dépôts et cautionnements :			
Etats-Unis	47	-	47
France	207	-	207
Suède	-	-	-
Danemark	438	-	438
Allemagne	2	-	2
Royaume-Uni	1 461	-	1 461
Inde	334	-	334
Autres			
Etats Unis	-	-	-
Total	2 490	-	2 490
Total des actifs financiers	9 547	3 352	6 195

Provisions sur créances clients

Valtech a comptabilisé des provisions pour créances clients à hauteur de 0,3 million d'euros en 2009.

20.1.1.3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les fonds propres du Groupe ressortent à 30,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 comparés à 31,0 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice ont été négatives, tel que souligné au point I.2, mais elles ont été contrebalancées par une variation de fonds de roulement positive, notamment liée à une forte amélioration du recouvrement des créances. La performance commerciale du Groupe associée à une stratégie se concentrant davantage sur la gestion des besoins en fonds de roulement permettra d'améliorer encore sa trésorerie.

Au 31 décembre 2009, Valtech disposait d'engagements hors bilan d'environ 15,4 millions d'euros relatifs à des loyers futurs de bureaux. Ce chiffre ne comprend aucun revenu dégagé d'une quelconque sous-location. Certains baux devraient faire l'objet d'une renégociation, d'un renouvellement ou d'une autre modification au cours de l'exercice 2010 de sorte que les locaux des sociétés du Groupe demeurent en phase avec la croissance de l'activité.

Détail des lignes de crédit dont bénéficie Valtech au 31 décembre 2009

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes (en milliers)	Tirage au 31 décembre 2009 (en milliers)	Echéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69 % (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 EUR	850 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2 %	400 EUR	0 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor 3 mois +0,593 point	500 EUR	260 EUR	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7 %	5 000 EUR	2 066 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2,25 %	600 GBP	406 GBP	Renouvelable en avril 2010	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878 % variable	3 000 DKK	0 DKK	déc-09	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 4 %	39 500 INR	10 837 INR	avr-10	Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 875 000 EUR
Prêt Handelsbanken	5,45 % variable	2 350 SEK	1 750 SEK	déc-13	La Société Valtech AB a donné en gage ses actifs, pour un montant non défini d'un maximum de 3 140 000 SEK et 1 000 actions de Kiara Scandinavia

20.1.1.4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE

La stratégie de Valtech S.A. est de rester à l'avant-garde du développement logiciel. Elle assiste dans ce cadre de nombreux clients quotidiennement dans leur activité de recherche et développement. Ce constant investissement dans l'innovation a été récompensé en 2009 par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2 228 179 euros.

20.1.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

20.1.2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31/12/09	31/12/08	Note
Revenus	75 411	100 464	Note 13
Autres revenus	106	127	Note 13
Total revenus	75 517	100 591	
Coûts des ventes	(51 159)	(67 908)	Note 15
Marge brute	24 358	32 683	
Coûts commerciaux	(5 190)	(6 592)	Note 15
Coûts administratifs	(20 443)	(23 151)	
Marge d'exploitation	(1 274)	2 940	
Coûts de restructuration	(2 015)	-	Note 10.5.
Autres produits et charges d'exploitation	(39)	(538)	Note 15.2.
Dépréciation des écarts d'acquisition	(428)	-	Note 3
Résultat de l'activité opérationnelle	(3 756)	2 402	
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	89	(287)	Note 16
Coût net de l'endettement	(170)	(168)	
Autres produits et charges financières	(282)	(414)	
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	(4 119)	1 533	
Impôts	89	(356)	Note 17
Impacts des actifs détenus en vue de leur vente	3 123	-	Note 9
Intérêts minoritaires	-	(6)	
Résultat net de la période	(907)	1 171	
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	88 668	88 668	Note 8.4.
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	90 020	90 559	
Résultat par action de base	(0,01)	0,01	Note 8.4.
Résultat par action dilué	(0,01)	0,01	

20.1.2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL DU GROUPE

	31/12/09	31/12/08
Résultat de l'exercice	(907)	1 171
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôt)		
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	511	(1 901)
Rémunération payée en actions	29	100
Impôt sur les autres éléments du R.G.	-	-
Etat du résultat global du Groupe	(367)	(630)

20.1.2.3

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

	31/12/09	31/12/08	Note
Ecart d'acquisition	13 674	13 847	Note 3
Immobilisations incorporelles nettes	193	181	Note 4
Immobilisations corporelles nettes	2 407	2 752	Note 5
Participation dans les entreprises co-associées	331	214	} Note 6
Actifs financiers non courants, nets	-	296	
Autres actifs non courants, nets	2 490	2 183	
Impôts différés actifs	629	608	Note 17
Actifs non courants	19 723	20 081	
Créances clients et comptes rattachés	19 583	25 583	Note 7.1.
Impôts courants - court terme	-	-	
Impôts différés actifs	1 637	1 414	Note 17
Autres actifs courants	5 088	3 050	Note 7.2.
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 173	9 591	
Juste valeur des actifs détenus en vue de leur vente	3 374	-	
Actifs courants	37 855	39 638	
TOTAL ACTIF	57 578	59 719	
Capital	1 352	1 352	Note 8.1.
Réserves	30 223	28 512	Note 8.2. / 8.3.
Résultat net - part du Groupe	(907)	1 171	Note 8.3.
Capitaux propres - part du Groupe	30 668	31 035	
Intérêts minoritaires	-	1	Note 9
Capitaux propres	30 668	31 036	
Provisions pour risques et charges - part non courante	1 489	704	Note 10
Pensions et indemnités de départ à la retraite	285	231	Note 10
Emprunts auprès des établissements de crédit - part non courante	341	264	Note 12.1.
Autres passifs non courants	78	147	Note 11.1.
Impôts différés passifs	66	-	
Passifs non courants	2 259	1 346	
Provisions pour risques et charges - part courante	1 372	2 187	Note 10
Emprunts auprès des établissements de crédit - part courante	404	633	Note 12
Découverts bancaires	3 160	5 721	Note 12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 242	7 140	
Autres passifs courants	12 473	11 656	Note 11.2.
Impôts courants - court terme	-	-	
Passifs courants	24 651	27 337	
Total passifs	26 909	28 683	
TOTAL PASSIF	57 578	59 719	

20.1.2.4

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	31/12/09	31/12/08	Notes
Résultat net - part du Groupe	(907)	1 171	
Intérêts minoritaires		6	
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépréciation et amortissement, net	1 392	3 017	
- Dépréciation des écarts d'acquisition	428	-	Note 3
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	54	(47)	Note 10.2
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	38	8	Note 15.2
- Charges liées aux paiements en actions	29	100	Note 18
- Résultat dans les sociétés co-associées	(89)	287	
- Résultat des activités cédées	(3 123)		
Coûts financiers	229	664	Note 16
Résultat de dilution		11	
Charges d'impôts (impôts différés inclus)	(89)	356	Note 17
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	(2 039)	5 573	-
Impôts payés	(99)	(90)	-
Variation nettes des actifs et passifs courants	5 480	1 215	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 342	6 698	-
Investissement actif non courant corporel	(884)	(900)	Note 5
Investissement actif non courant incorporel	(186)	(95)	Note 4
Prix de cession des actifs non courants cédés	13	1	
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	(505)	538	
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(1 562)	(456)	-
Intérêts payés	(229)	(664)	
Augmentation de capital		-	Note 8
Augmentation (diminution) des dettes financières	(443)	778	Note 12
Entrée de périmètre KIARA		389	
Acquisition KIARA		(928)	
Paielement complément de prix KIARA	(87)		
Paielement complément de prix Valtech Agency		(1 502)	
Acquisition minoritaires Valtech Offshore	(12)		
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(771)	(1 927)	-
Incidence des variations des cours des devises	88	(43)	
Actions d'autocontrôle (première adoption IAS 32 en 2005)		-	
Flux nets de trésorerie liés aux activités destinées à la vente	46	-	-
Mobilisation de créances (première adoption IAS 39 en 2005)		-	
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie	1 143	4 272	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	3 870	(402)	Note 12
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	5 013	3 870	Note 12

20.1.2.5

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Rémunérations payées en actions différées	Résultat net	Actions d'auto contrôle	Différence de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2007	88 668 358	1 352	62 685	(35 814)	1 310	2 572	(68)	(372)	31 665	(21)	31 644
Affectation du résultat		-	-	2572	-	(2 572)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	1171	-	-	1171	6	1177
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	100	-	-	-	100	-	100
Différence de conversion		-	-	-	-	-	-	(1 901)	(1 901)	5	(1 896)
Rémunérations payées en actions différées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations		-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Résultat global				2572	100	(1 401)		(1 901)	(630)	22	(608)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2008	88 668 358	1 352	62 685	(33 242)	1 410	1 171	(68)	(2 273)	31 035	1	31 036
Affectation du résultat		-	-	1171	-	(1 171)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	(907)	-	-	(907)	-	(907)
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	29	-	-	-	29	-	29
Différence de conversion		-	-	-	-	-	-	511	511	-	511
Rémunérations payées en actions différées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations		-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat global				1171	29	(2 078)		511	(367)	(1)	(368)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	88 668 358	1 352	62 685	(32 071)	1 439	(907)	(68)	(1 762)	30 668	-	30 668

**20.1.2.6 REGLES ET METHODES COMPTABLES, ANNEXES ET NOTES
EXPLICATIVES**

NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 du Groupe Valtech sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2008, à l'exception des amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2006.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

1.1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société Valtech S.A. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement et les sociétés sous influence notable.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé, de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Les états financiers des filiales peuvent être retraités si nécessaire afin de rendre leurs méthodes comptables compatibles avec celles du Groupe.

1.1.1. METHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Valtech exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque Valtech détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque Valtech, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Valtech consolide les entités ad hoc qu'elle contrôle en substance parce qu'elle a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'elle conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Intégration proportionnelle

Valtech consolide par intégration proportionnelle les coentreprises dans lesquelles elle partage par contrat le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque Valtech détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers.

Une liste des principales filiales consolidées suivant l'intégration globale ou la mise en équivalence au 31 décembre 2009 est présentée en Note 2 – *Périmètre de consolidation*.

1.1.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de Valtech doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2009 pourraient être sensiblement modifiées.

Les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Note 3 – Ecart d'acquisition

Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs recouvrables : modèles, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini (§ 3.2).

Note 10 - Provisions

Provisions pour indemnités de fin de contrat et restructurations : taux d'actualisation, taux de succès des plans.

Note 10.2. – Avantages du personnel

Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires.

Note 17 – Impôt sur les sociétés

Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs.

Note 18 - Paiement en actions et assimilées

Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs : cours du sous-jacent en date d'attribution, prix d'exercice, volatilité.

1.1.3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation, généralement concomitante à la date de prise de contrôle.

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente.

1.2. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.3. INTERETS MINORITAIRES

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

1.4. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Au 31 décembre 2009, comme décrit dans la Note 6, les titres non consolidés de Medhost ont été identifiés comme actif non courant détenu pour la vente.

1.5. LES TRANSACTIONS EN DEVISES (IAS 21)

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si la transaction initiale a été comptabilisée dans les capitaux propres, auquel cas les écarts de change le seraient également.

1.6. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

En euros	31-déc-09		31-déc-08	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar américain	0,69416	0,71774	0,71855	0,68000
Livre sterling	1,12600	1,12227	1,04987	1,25543
Couronne suédoise	0,09754	0,09416	0,09200	0,10398
Couronne danoise	0,13438	0,13430	0,13422	0,13412
Won coréen	0,00060	0,00056	0,00054	0,00062
Roupie indienne	0,01492	0,01486	0,01466	0,01569

1.7. ECART D'ACQUISITION (IAS 36, 38 ET IFRS 3)

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres charges opérationnelles ».

Selon IFRIC 10, les dépréciations comptabilisées à la date d'arrêt des comptes d'une période intermédiaire au titre d'un écart d'acquisition, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût, ne sont pas reprises dans les états financiers d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure.

1.8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

Agencements, aménagements, installations techniques	8-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Mobilier	5-7 ans

1.10. LOCATION-FINANCEMENT (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.11. TESTS DE DEPRECIATION (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- Projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- Prix de vente net s'il existe un marché actif.

L'organigramme du Groupe favorisant l'existence d'une seule entité juridique par pays, les écarts d'acquisition sont regroupés par zone géographique et rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

La méthode retenue pour ces tests de dépréciation est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs, hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance faible. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe. (Cf. paramètres retenus en 3.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

1.12. CREANCES CLIENTS ET RATTACHEES

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux et de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des devises qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat.

En application de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », le Groupe Valtech donne une analyse de l'âge des actifs financiers échus à la clôture et non dépréciés, ainsi qu'un tableau de passage de la dépréciation (Note 7.1).

L'interprétation IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés » traite du réexamen des dérivés incorporés qui sont dans le champ d'application de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers. Selon IFRIC 9, l'analyse pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé séparément doit être réalisée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat. Cette analyse est revue uniquement en cas de changement significatif dans les clauses du contrat. Il n'y a pas d'application de cette interprétation au titre de l'exercice 2009.

1.14. DISPONIBILITES, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (IAS 7 ET 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ». Cet amendement permet le reclassement de certains instruments financiers. Ainsi il est autorisé de reclasser les titres détenus à des fins de transaction. Il n'existe pas de tels reclassements au 31 décembre 2009.

1.15. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES (IAS 19)

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan.

- **Programme de couverture médicale**

L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50 000 dollars américains. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe. L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2008).

1.16. PAIEMENT EN ACTIONS (IFRS 2)

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « capital et primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée, qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

L'approche des paramètres détaillés en Note 18.4. sur la juste valeur des options allouées sur la période prend en compte les paramètres suivants :

- la volatilité tient compte de la volatilité historique observée sur le marché de l'action Valtech depuis le 15 septembre 2003,
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux d'emprunt d'Etat à long terme,
- aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

L'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions » précise quelles sont les transactions placées dans le champ d'application de la norme IFRS 2, y compris celles pour lesquelles une entité ne peut pas identifier de manière précise et fiable certains ou la totalité des biens ou services reçus. IFRIC 8 explique que, lorsque la juste valeur de la contrepartie reçue identifiée apparaît inférieure à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés ou du passif encouru, cette situation indique typiquement qu'une autre contrepartie a été ou sera reçue. IFRS 2 s'applique donc dans ce cas. Il n'existe pas de telles transactions au 31 décembre 2009.

1.17. PROVISIONS (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

En application de la norme IAS 37, les provisions pour risques et charges significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

1.18. RECONNAISSANCE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES (IAS 18)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Lorsque le Groupe agit dans le cadre d'un contrat de prestation en régie, le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

Lorsque le contrat est au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs prestations à plus d'un an selon la méthode de l'avancement avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,

- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;

- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

1.19. COMPTABILISATION DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET INFORMATIONS A FOURNIR SUR L'AIDE PUBLIQUE (IAS 20)

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser. Il existe deux approches générales de comptabilisation des subventions publiques : l'approche par le bilan, selon laquelle la subvention est comptabilisée en dehors du résultat, et l'approche par le résultat, selon laquelle la subvention est comptabilisée en résultat sur une ou plusieurs périodes.

Les subventions liées au résultat sont parfois présentées en tant que crédit dans le compte de résultat, séparément ou dans une rubrique générale telle que « autres produits » ; sinon elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

La société a consulté un cabinet spécialisé dans l'établissement des demandes de Crédit Impôt Recherche et a pu ainsi dégager un crédit d'un montant de 2 320 milliers d'euros sur l'exercice 2009, dont la demande de restitution a été opérée sur l'exercice 2010.

L'impact de ce Crédit Impôt Recherche sur l'exercice est de 2 320 milliers d'euros reclassés selon la norme IAS 20 en déduction du coût des ventes.

1.20. LES PRODUITS ET CHARGES NON RECURRENTS

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

1.21. COUT NET DE L'ENDETTEMENT

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

1.22. IMPOTS (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôt différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.23. RESULTAT PAR ACTION (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat retraité de l'effet dilutif par le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions) et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

1.24. INFORMATION FINANCIERE DANS LES ECONOMIES HYPER INFLATIONNISTES (IAS 29)

L'interprétation IFRIC 7 fournit des commentaires concernant la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 29 à un exercice au cours duquel une entité détermine l'existence d'une hyperinflation dans l'économie à laquelle appartient sa monnaie fonctionnelle, alors que cette économie n'était pas hyper inflationniste au cours de l'exercice antérieur, ce qui amène l'entité à retraiter ses états financiers conformément à IAS 29.

Il n'existe pas, à la date de clôture, de société appartenant au périmètre de consolidation du Groupe dont la devise fonctionnelle serait celle d'une économie hyper inflationniste.

1.25. EVOLUTION DES PRINCIPES COMPTABLES AU 1^{ER} JANVIER 2009

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2008 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 qui sont décrits ci-après :

Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ». Cet amendement ajoute des dispositions relatives aux informations à fournir sur le capital par une entité permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.

L'application de la révision d'IAS 1 a un impact en termes de présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées. Les changements concernent les modifications de terminologie et de présentation suivantes :

- Le bilan devient « l'Etat de la situation financière » ;
- Au compte de résultat est ajouté un « Etat du résultat global », regroupant le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : IFRS 8 impose désormais à une entité de retenir l'approche de la direction pour présenter sa performance financière et ses segments opérationnels. Cette norme d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'application de l'amendement de la norme IFRS 7 – *Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers* a un impact en termes de présentation des notes annexes. Cet amendement requiert des informations supplémentaires quant à l'évaluation en juste valeur et au risque de liquidité. Les informations relatives au risque de liquidité sont présentées en Note 12.

1.26. NORMES, INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE EN 2009 ET NON APPLICABLE AU GROUPE VALTECH.

Les normes et interprétations suivantes, qui entrent en vigueur en 2009, ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe :

- la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt », révisée en 2007,
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation,
- les « Améliorations annuelles des normes IFRS »,
- l'amendement IAS 32 et IAS 1 « Amendement relatif aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation »,
- l'amendement IFRS 1 – IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée »,
- les amendements à IFRIC9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »,
- l'interprétation IFRIC 11 « Transaction au sein d'un groupe »,
- l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle »,
- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19-Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

1.27. NORMES, INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE POSTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2009 ET NON APPLIQUES PAR ANTICIPATION.

Les textes publiés par l'IASB qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010, et que le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation sont les suivants :

- la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises (révisée) »
- la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels (révisée) »
- l'amendement 2008 IAS 39 « Expositions éligibles à la comptabilité de couverture »,
- « Amélioration annuelle des normes IFRS avril 2009 »
- l'amendement à IFRS 2 « Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein du groupe »,
- l'amendement à IAS 32 « Classification de droits de souscription »,
- l'interprétation IFRIC 12 « Concessions »,
- l'interprétation IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »,
- l'interprétation IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- l'interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires »,
- les amendements à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »,
- l'interprétation IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients ».

1.28. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En date du 10 mars 2010, Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers le résultat définitif de l'offre publique d'achat initiée le 23 octobre 2009 par la Société SiegCo.

Au total, SiegCo détient 51 645 705 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 58,25 % du capital et des droits de vote de la société.

En parallèle, le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 4 février 2010, a procédé aux nominations de Sebastian LOMBARDO et Frédéric de MEVIUS en tant que nouveaux administrateurs en remplacement de Douglas LAND et John A. STANLEY. Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de nommer Sebastian LOMBARDO au poste de Directeur général délégué de Valtech S.A.

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 9 mars 2010, a pris acte de la démission de Lars BLADT de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur général de Valtech ainsi que de la démission de Jean-Claude TURRI de son mandat d'administrateur de Valtech.

Le Conseil a ensuite procédé aux cooptations de Laurent SCHWARZ et Daniel GROSSMANN en tant que nouveaux administrateurs de Valtech et à la nomination de Sebastian LOMBARDO en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur général de Valtech S.A.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. PRESENTATION DU PERIMETRE

Les comptes consolidés de Valtech S.A. et ses filiales au 31 décembre 2009 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

Périmètre		% intérêt 2009	% intérêt 2008	Date d'acquisition ou de création	Méthode de consolidation
<i>Pays</i>					
Valtech S.A.		Société mère		-	
Valtech Training S.A.S		100 %	100 %	2002	
Valtech Offshore S.A.		100 %	95 %	2003	
Valtech Agency S.A.S.	France	100 %	100 %	2005	
Valtech Technology Consulting S.A.S. (société sans activité)		100 %	100 %	2006	Intégration globale
Valtech Axelboss S.A.S. (société sans activité)		100 %	100 %	2006	
Valtech Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %	1996	Intégration globale
Valtech Inc.	Etats-Unis	100 %	100 %	1997	Intégration globale
Valtech AB		100 %	100 %	1999	
Overland Mobil Kommunikation A.B. (société sans activité)	Suède	100 %	100 %	1999	Intégration globale
Kiara Scandinavia AB		100 %	100 %	2008	Intégration globale
Kiara AB		100 %	100 %	2008	Intégration globale
Valtech AG	Allemagne	100 %	100 %	2000	Intégration globale
Valtech GmbH		100 %	100 %	1999	
Valtech A/S	Danemark	100 %	100 %	2000	Intégration globale
PAR N°1		100 %	100 %	2000 liquidé en 2005	
Valtech Co.Ltd	Corée du Sud	50,793 %	50.793 %	2000	Mise en équivalence
Valtech India Technology Solutions Private Limited (détenue à 99.99 % par Valtech Offshore et à 0,01 % par Valtech S.A.)				2004 absorbé en 2008 par Valtech Systems Private Ltd	
	Inde				Intégration globale
Valtech Systems Private Limited		100 %	99.99 %	2004	
Valtech India Software Services Private Limited		100 %	100 %	2005	

2.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, Valtech S.A. a acquis les 4,99 % du capital de Valtech Offshore détenus par Chesapeake Group pour le montant de la valeur nominale du capital.

Cette opération a pour conséquence la détention directe de 100 % de Valtech Offshore et de 100 % de Valtech Systems Private Limited (détenue à hauteur de 99,70 % par Valtech S.A. et à hauteur de 0,30 % par Valtech Offshore).

Au 1^{er} octobre 2009, les actifs et passifs de la société Kiara AB ont été achetés par la Société Valtech AB, et tous ses employés transférés. Depuis cette date, toutes nos activités en Suède sont gérées par Valtech AB.

De nos 3 filiales indiennes, seule Valtech Systems Private Limited conserve une activité sur l'ensemble de l'année 2009. Valtech IndiaTechnology Solutions Private Limited a été absorbée en 2008 et Valtech India Software Services Private Limited est en cours de fermeture.

NOTE 3 – ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition générés lors d'un regroupement d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évolution des écarts d'acquisition sur la période peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Expede	Synaris AG	Valtech Systems	Valtech A/S	Valtech	Kiara	
	Etats-Unis	Allemagne	Private Limited	Danemark	Agency	Suède	Total goodwill
			Inde		France		
Au 31 décembre 2008	49	3 688	7 165	443	2 037	466	13 848
Augmentation sur acquisition d'une filiale	-	-	11	-	-	87	98
Diminution sur cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation reconnue sur l'exercice	(49)	-	(381)	-	-	-	(430)
Différence de conversion	-	-	124	2	-	32	158
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	-	3 688	6 919	445	2 037	585	13 674

3.1. RECONNAISSANCE DE L'ECART D'ACQUISITION DANS LA DEVISE DE LA SOCIETE ACQUISE

Les écarts d'acquisition sont désormais reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

3.2. TEST DE DEPRECIATION

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particuliers indiquent une perte de valeur potentielle.

En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Celle-ci est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

Valtech procède annuellement à la revue de la valorisation de ses écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice et peut déprécier les valeurs comptabilisées au bilan afin d'ajuster leur valeur nette à due concurrence.

Les écarts d'acquisition font désormais l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du premier trimestre de chaque année dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur l'activité des trois prochaines années et complétés par une projection actualisée sur les deux années suivantes ainsi que d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital issu des paramètres suivants :

	31/12/09	31/12/08
Coût du capital	11,05%	12,80%
Coût de l'endettement avant impôts	5,48%	5,51%

Les taux de croissance d'activité sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	Taux de croissance à l'infini
Valtech AG	14,2%	1,2%	13,6%	1,0%	1,0%	1,0%
Valtech Systems private limited	-15,6%	4,2%	8,3%	3,0%	3,0%	1,0%
Valtech A/S	0,2%	0,0%	10,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Kiara	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Valtech Agency	33,3%	5,8%	4,9%	1,0%	1,0%	1,0%

Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles.

En 2009, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

(en milliers d'euros)	Taux d'actualisation n + 1 point	Taux d'actualisation n - 1 point	Taux de croissance à l'infini + 1 point	Taux de croissance à l'infini - 1 point
Danemark	2 875	4 585	4 338	3 080
USA Objectspace				
Valtech Gmbh	(544)	662	472	(386)
Valtech Systems private limited	(450)	522	359	(309)
Valtech Agency	(382)	465	345	(283)
Kiara	(332)	404	294	(241)
Total	1 167	6 638	5 808	1 861

En 2009, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini aurait les incidences suivantes sur la dépréciation des écarts d'acquisition et sur le résultat de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Taux d'actualisation n + 1 point	Taux d'actualisation n - 1 point	Taux de croissance à l'infini + 1 point	Taux de croissance à l'infini - 1 point
Danemark	-	-	-	-
USA Objectspace	-	-	-	-
Valtech Gmbh	-	-	-	-
Valtech Systems private limited	(381)	-	-	(240)
Valtech Agency	-	-	-	-
Kiara	-	-	-	-
Total	(381)	-	-	(240)

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particuliers indiquent une perte de valeur potentielle. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

4 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels achetés	Logiciels créés pour usage interne	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles
Au 31 décembre 2008				
Valeur brute	3 477	418	-	3 895
Amortissement	(3 296)	(418)	-	(3 714)
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	181	-	-	181
Variation de périmètre				
Augmentation	74	-	112	186
Dépréciation de l'exercice	(176)	-	-	(176)
Cessions de l'exercice	-	-	-	-
Différence de conversion	1	-	-	1
Autres variations	112	-	(112)	-
Au 31 décembre 2009				
Valeur brute	3 685	418	-	4 103
Amortissement	(3 492)	(418)	-	(3 910)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	193	-	-	193

Les conditions d'immobilisation de cette immobilisation créée en interne répondent aux critères d'IAS 38.57. Ces logiciels sont dépréciés sur la base d'un amortissement linéaire qui ne dépasse pas trois ans.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations corporelles					Total
	Agencements	Mobilier de bureau	Matériels informatiques	Autres	Location financement	
Au 31 décembre 2008						
Valeurs brutes	4 484	2 025	9 722	2 050	1 807	20 088
Amortissements	(3 498)	(1 811)	(8 810)	(1 556)	(1 661)	(17 336)
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	986	214	912	494	146	2 752
Augmentations	210	150	509	15	-	884
Cessions	(7)	(1)	(32)	(11)	-	(51)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	25	5	2	(2)	-	30
Amortissements	(171)	(94)	(760)	(116)	(78)	(1 220)
Autres variations	(1)	(1)	-	11	1	10
Au 31 décembre 2009						
Valeurs brutes	2 481	1 624	8 244	1 470	757	14 575
Amortissements	(1 439)	(1 350)	(7 612)	(1 080)	(689)	(12 169)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	1 042	274	632	390	68	2 407

Les locations financières concernent les agencements des bureaux parisiens ainsi que le matériel informatique.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations dans les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants	Dépôt	Autres investissements à long terme	Total
Au 31 décembre 2008					
Valeurs brutes	213	4 483	2 185	11	6 892
Dépréciation	-	(4 187)	(13)	-	(4 200)
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	213	296	2 172	11	2 692
Augmentation	-	-	251	-	251
Cessions	-	(6)	(37)	-	(43)
Dépréciation	-	(80)	-	-	(80)
Différence de conversion	29	-	102	-	131
Réaffectation	-	(211)	1	(11)	(220)
Résultat dans les co-entreprises	89	-	-	-	89
Au 31 décembre 2009					
Valeurs brutes	331	80	2 490	-	2 901
Dépréciation	-	(80)	-	-	(80)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	331	-	2 490	-	2 821

- **Titres mis en équivalence**

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47 % réalisée durant le mois de novembre 2000.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société JV Valtech CO.Ltd (Corée) en accord avec son coactionnaire, la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, Valtech S.A. détenait 49 % de la société coréenne contre 48,36 % au 1^{er} janvier 2006. Ces opérations de restructuration ont eu pour incidence d'augmenter l'écart d'acquisition d'un montant de 409 milliers d'euros, qui a été intégralement déprécié en 2006.

En 2007, la Société Valtech S.A. a acquis 1,79 % de la joint-venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation de 49 % à 50.79 %.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les données financières de cette société peuvent se synthétiser de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/09	31/12/08
Actifs courants	1 270	732
Actifs non courants	172	115
Dettes courantes	790	470
Dettes non courantes	-	-
Revenus	4 244	3 615
Charges	(4 070)	(4 175)
Résultat net	174	(560)

- **Autres titres immobilisés**

Les titres immobilisés sont liés à une participation dans la société MEDHOST à hauteur de 17,19414 % des droits de vote.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les données financières de cette société peuvent se synthétiser de la manière suivante. A noter que les informations présentées sont au 31/10/2009.

(en milliers d'euros)	31/10/2009 10 mois	31/12/08
Revenus	9 304	12 462
Résultat net	763	1 811
Capitaux propres	1 577	1 037

Au cours de l'année 2009, Valtech S.A. est entrée dans un processus de cession de ces titres, l'acte définitif validant cette opération a été signé le 29 janvier 2010.

En application de la norme IFRS 5, cet actif non courant a donc été identifié comme disponible à la vente et est ainsi présenté comme tel au bilan et au compte de résultat consolidé.

Ces titres avaient été dépréciés à hauteur de 4 millions d'euros, en 2006, afin de prendre en compte leur perte de valeur. Une reprise de provision de 3,1 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2009, afin de les évaluer à leur juste valeur à cette date, basée sur le prix de cession net de frais.

- **Prêts et autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe pour un montant de 2,5 millions d'euros.

NOTE 7 – CREANCES COURANTES

7.1. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients au 31 décembre 2009 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	
Au 31 décembre 2008	
Valeur brute	25 901
Provisions pour dépréciation	(318)
Valeur nette au 31 décembre 2008	25 583
Variation	(4 157)
Mouvement des provisions	(25)
Différence de conversion	(248)
Variation de périmètre	-
Autres mouvements (IAS 32-39)	(2 066)
Valeur nette au 31 décembre 2009	19 583
Au 31 décembre 2009	
Valeur brute	19 926
Provision pour dépréciation	(342)
Valeur nette au 31 décembre 2009	19 583

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

L'incidence sur les découverts du Groupe au 31 décembre 2009 est de 1,7 million d'euros.

(en milliers d'euros)		
<u>Balance âgée des créances non provisionnées</u>		
	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
< 30 jours	13 674	-
30-60 jours	4 048	22 290
60-90 jours	961	1 923
90-120 jours	900	1 370
	19 583	25 583
Total des créances cédées au factor incluses dans la balance âgée	2 066	2 756
<u>Mouvements des créances douteuses</u>		
	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
au 1er janvier	(318)	(627)
Provision sur créances douteuses	(82)	(330)
Créances irrécouvrables	(111)	33
Créances recouvrées pendant l'année	-	-
Reprise de provisions	166	557
Incidence de la dépréciation	-	-
Ecart de conversion	2	49
Au 31 décembre	(342)	(318)
<u>Ancienneté des créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</u>		
	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
< 30 jours	-	-
30-60 jours	(27)	(16)
60-90 jours	(1)	-
90-120 jours	(315)	(302)
Total	(342)	(318)

7.2. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Créances sociales et fiscales	3 802	1 801
Autres créances	82	249
Charges constatées d'avance	1 204	1 000
Fournisseur avances et acomptes	-	-
Autres créances	5 088	3 050

- **Charges constatées d'avance**

Les comptes charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées dans l'exercice mais se rapportant aux exercices suivants. Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des frais de location et d'assurances.

NOTE 8 – CAPITAL

8.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2009, le capital de Valtech S.A., d'un montant de 1 351 534,90 euros, est composé de 88 668 358 actions ordinaires d'un nominal de 0,01 euro. Il est entièrement libéré.

Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31/12/09	31/12/08
Nombre d'actions au 31 décembre 2008	88 668 358	88 668 358
Augmentation de capital	-	-
Levées d'options	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	88 668 358	88 668 358

8.2. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La Société détient au 31 décembre 2009 un portefeuille total de 214 900 actions propres, ce qui représente moins de 0,01 % de son capital. Les actions restant dans le portefeuille au 31 décembre 2009 sont destinées à être cédées au personnel de Valtech ou à celui des sociétés qui lui sont liées, soit dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 5 novembre 1999, soit dans le cadre de plans futurs.

Ce portefeuille se décompose en 214 900 actions achetées en 1998 pour un montant de 68 milliers d'euros.

8.3. RESERVES

Les différentes composantes des capitaux propres consolidés, y compris le résultat de l'exercice, varient de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves	Action d'autocontrôle	Réserves de conversion	Total
Capitaux propres à la fin de la période	1 352	62 685	(30 661)	(68)	(2 273)	31 035
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Juste valeur actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Dépréciation écarts d'acquisition JV KOREA	-	-	-	-	-	-
Résultat 2009	-	-	(907)	-	-	(907)
Reconnaissance des paiements en actions	-	-	29	-	-	29
Actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	511	511
Divers	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres à la fin de la période	1 352	62 685	(31 539)	(68)	(1 762)	30 668

8.4. RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Profit (perte) net(te)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2009			
Résultat de base par action	(907)	88 668 358	(0,01)
Effet dilutif des stock-options	-	1 352 000	
Résultat par action dilué	(907)	90 020 358	(0,01)
2008			
Résultat de base par action	1 171	88 668 358	0,01
Effet dilutif des stock-options	-	1 890 442	
Résultat par action dilué	1 171	90 558 800	0,01

NOTE 9 – INTERETS MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Intérêts minoritaires au début de la période	1	(21)
Augmentation de capital	-	-
Acquisition	-	-
Différence de conversion	-	5
Autres variations	(1)	11
Résultat - part des minoritaires	-	6
Intérêts minoritaires à la fin de la période	-	1

L'acquisition en 2009 des actions de Valtech Offshore détenues par les minoritaires permet au Groupe de détenir 100 % de cette filiale ainsi que 100 % de Valtech Systems Private Limited. Il n'y a donc plus d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2009.

NOTE 10 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

10.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour perte à terminaison	Coûts de restructuration	Engagement de retraite	Couverture médicale Etats- Unis	Autres	Total
Au 31 décembre 2008							
Courant	769	988	359	-	-	71	2 187
Non courant	18	40	580	231	66	-	935
Provisions au 31 décembre 2008	787	1 028	939	231	66	71	3 121
<i>Variation durant la période</i>							
Augmentation	170	473	1 270	54	72	-	2 038
Reprise	(208)	(1 454)	(293)	-	(67)	(5)	(2 027)
Reprise (utilisation)	(18)	(5)	(9)	-	-	-	(32)
Variation de périmètre		-					0
Autres	(8)	-	8	-	-	-	0
Différence de conversion		(1)	48	-	(2)	1	46
Variations au 31 décembre 2009	(63)	(988)	1 023	54	3	(4)	(25)
Au 31 décembre 2009							
Courant	724	-	513	-	69	67	1 372
Non courant	-	40	1 449	285	-	-	1 774
Provisions au 31 décembre 2009	724	40	1 961	285	69	67	3 146

10.2. PENSIONS, ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI.

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

- Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

- Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

- Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

- Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en Note 1.15. Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime).

Pour les régimes de remboursement de frais médicaux, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Engagements de retraite	285	231
Autres avantages sociaux (couverture médicale Etats-Unis)	69	66
Total	354	297
à plus de cinq ans	354	297

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

	Engagements de retraite	Autres avantages sociaux	31/12/09	31/12/08
Provisions au début de la période	231	66	297	431
Coût des services rendus	54	5	59	(137)
Changement de méthode	-	-	-	-
Différence de conversion	-	(2)	(2)	3
Provisions à la fin de la période	285	69	354	297
Hypothèses				
Taux d'actualisation			4,62%	4,62%
Taux d'augmentation annuelle des salaires			2,00%	2,00%
Age moyen de départ à la retraite			63	63
Taux de progression des dépenses médicales				

Les taux d'actualisation font référence au taux de rémunération des obligations d'Etat sur une période de 20 ans (indice Reuters).

L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50 000 dollars américains. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe.

L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2008).

10.3. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni le Groupe Valtech ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction de Valtech estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Les dotations et les reprises de provisions de l'exercice concernent l'ajustement des provisions sur les contrôles sociaux et fiscaux qui sont maintenant notifiés, et des litiges avec d'anciens employés.

10.4. PROVISIONS POUR PERTE A TERMINAISON

Lorsque les contrats de prestation sont au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent une provision pour perte à terminaison lorsque le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel.

Les dotations et reprise de l'exercice concernent principalement un petit nombre de contrats significatifs au forfait qui sont désormais sous contrôle.

10.5. COUTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre des plans de restructuration initiés au cours des exercices précédents, l'évolution de la provision pour risques peut être présentée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Coûts de réduction des effectifs	Bureaux inutilisés	Cumul 31/12/2009	Cumul 31/12/2008
Provision début de période		938	938	1 674
Nouveaux plans				
Charge de la période		1 278	1 278	41
Utilisation de la période		(302)	(302)	(460)
Différence de conversion		(48)	(48)	(317)
Provision fin de période		1 961	1 961	938

L'évolution de la provision pour coûts de restructuration est principalement liée aux compléments de provision pour la partie des loyers à venir sur nos bureaux sous-utilisés en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.

Les coûts de restructuration comptabilisés en charges dans l'exercice et qui s'élèvent à 2 015 milliers d'euros comprennent notamment les coûts liés à l'OPA pour un montant de 741 milliers d'euros.

NOTE 11 – DETTES COURANTES – NON COURANTE

11.1. DETTES NON COURANTES

Les dettes non courantes concernent :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres	78	147
Dettes non courantes	78	147

11.2. DETTES COURANTES

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Dettes fiscales et sociales	8 905	8 787
Avances clients	866	524
Produits constatés d'avance	2 342	1 732
Autres dettes financières	222	-
Dettes sur acquisition de Kiara	-	417
Autres	138	196
Dettes courantes	12 473	11 656

11.3. DETTES FOURNISSEURS

La balance âgée des dettes fournisseurs se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	
<u>Balance âgée des dettes fournisseurs</u>	<u>31/12/2009</u>
< 30 jours	5 171
30-60 jours	1 510
60-90 jours	51
90-120 jours	511
Total	7 243
(en milliers d'euros)	
Valeur nette au 31 décembre 2008	7 140
Variation	(6)
Différence de conversion	(111)
Variation de périmètre	-
Autres mouvements (IAS 32-39)	-
Valeur nette au 31 décembre 2009	7 242

NOTE 12 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DETTES FINANCIERES

12.1. TRESORERIE NETTE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Trésorerie et équivalent	8 173	9 591
Découvert	(1 094)	(2 965)
Mobilisation de créances (IAS 39)	(2 066)	(2 756)
Total	5 013	3 870

12.2. ANALYSE DE LA DETTE PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Emprunt (part > 1 an)	200	161
Location financement (part > 1 an)	141	103
Dettes non courantes	341	264
Emprunt (part < 1 an)	230	466
Location financement (part < 1 an)	174	167
Découvert	3160	5 721
Dettes courantes	3 564	6 354
Total dettes financières	3 905	6 618

12.3. ANALYSE DE LA DETTE PAR ECHEANCE

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
< 1 an	3 564	6 354
1-5 ans	341	264
+ 5 ans	-	-
Total	3 905	6 618

12.4. ANALYSE DE LA DETTE PAR DEVISE

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Euro	2 881	4 045
Livre sterling	457	-
Dollar américain	221	2 332
Roupie indienne	162	7
Couronne danoise	14	29
Couronne suédoise	171	205
Total	3 905	6 618

12.5. CONTRATS DE FINANCEMENT

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de Valtech S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

12.6. MOBILISATION DE CREANCES

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Selon les normes IFRS (IAS 39), les créances clients cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage sans transfert des risques inhérents au recouvrement doivent rester dans les comptes clients en contrepartie d'un compte de découvert. Au 31 décembre 2009, l'incidence sur la trésorerie est de 1,7 million d'euros.

NOTE 13 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle au 31 décembre 2009 est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'administration, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente une ou plusieurs entités légales, regroupées par zone géographique du Groupe et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires, en l'occurrence les entités légales par pays. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté :

- France
- Suède
- Danemark

- Royaume-Uni
- Etats-Unis,
- Asie

Les informations sectorielles du Groupe au 31 décembre 2009 sont présentées de la manière suivante :

	31/12/09							Total
	France	Suède	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	Autres	
Revenus								
Revenus avec des tiers	33 428	12 649	9 169	5 836	5 753	6 908	1 669	75 411
Autres produits opérationnels	61	2	-	36	6	-	1	106
Total des revenus opérationnels	33 489	12 650	9 169	5 872	5 758	6 908	1 670	75 517
Résultat								
Résultat opérationnel	(520)	1 297	549	(805)	(469)	(3 805)	(2)	(3 756)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	89	89
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(237)	(153)	(166)	(106)	(117)	(318)	(298)	(1 396)
Dépréciation des goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(666)	1 280	573	(975)	(415)	(3 984)	67	(4 119)
Impôts sur les bénéfices	(13)	(510)	377	123	120	(1)	(7)	89
Résultat net de la période	2 444	770	951	(851)	(295)	(3 985)	61	(907)
Etat de la situation financière du groupe								
Goodwill (valeur nette)	2 037	584	445	-	3 688	-	6 919	13 674
Actif courant	21 293	4 532	4 170	1 488	2 382	2 840	1 148	37 855
Actif non courant	3 572	832	1 172	1 791	4 302	428	7 626	19 723
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 015	1 400	1 273	1	1 107	289	88	8 173
Dettes	14 842	2 661	2 221	3 035	266	2 711	1 172	26 909
Autres informations								
Investissements de l'année								
* Actif incorporel	169	-	-	3	12	-	3	186
* Actif corporel	108	244	191	21	11	289	20	884
* Actif financier	11	-	144	5	3	-	88	251

	31/12/08							Total
	France	Suède	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	Autres	
Revenus								
Revenus avec des tiers	38 974	11 684	11 476	11 670	8 863	15 166	2 632	100 464
Autres produits opérationnels	79	15	-	-	8	22	3	127
Total des revenus opérationnels	39 053	11 699	11 476	11 670	8 871	15 188	2 634	100 591
Résultat								
Résultat opérationnel	1 233	1 043	1 642	(229)	773	(1 942)	(117)	2 403
Intérêts minoritaires	(6)	-	-	-	-	-	-	(6)
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	(287)	(287)
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(584)	(117)	(143)	(353)	(133)	(221)	(586)	(2 137)
Dépréciation des goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	1 019	1 059	1 610	(319)	862	(1 998)	(699)	1 533
Impôts sur les bénéfices	(29)	(370)	(402)	62	395	(12)	-	(356)
Résultat net de la période	984	689	1 208	(257)	1 257	(2 011)	(699)	1 171
Etat de la situation financière du groupe								
Goodwill (valeur nette)	2 037	466	444	-	3 688	48	7 164	13 847
Actif courant	16 780	4 229	4 092	2 932	3 922	6 516	1 167	39 638
Actif non courant	3 819	710	1 001	1 744	4 289	563	7 955	20 081
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 909	1 204	963	477	1 622	333	83	9 591
Dettes	14 045	2 716	1 603	3 156	899	4 441	1 823	28 683
Autres informations								
Investissements de l'année								
* Actif incorporel	4	-	-	25	4	1	62	96
* Actif corporel	237	120	79	17	70	309	67	899
* Actif financier	93	-	-	51	8	48	-	200

NOTE 14 – PERSONNEL

14.1. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

Nombre moyen de personnes	31/12/09		31/12/08	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	195	60	223	43
Etats-Unis	63	11	129	23
Europe (hors France)	218	51	276	57
Inde	262	34	333	46
Total	737	156	961	169

Charges de personnel (charges sociales comprises)	31/12/09	31/12/08
Coûts des ventes	(41 569)	(47 968)
Coûts commerciaux	(3 883)	(4 865)
Coûts administratifs	(7 975)	(8 663)
Total	(53 427)	(61 496)

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non-fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe Valtech, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 12 034 heures au 31 décembre 2009.

14.2. SOUS-TRAITANTS

Nombre moyen de sous-traitants	31/12/09		31/12/08	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	42	6	48	-
Etats-Unis	13	1	21	-
Europe (hors France)	40	6	20	2
Inde	21	6	-	2
Total	116	18	89	4

NOTE 15 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL

15.1. CHARGES OPERATIONNELLES

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Salaires	(42 792)	(50 355)
Charges sociales	(10 888)	(11 357)
Rémunérations payées en actions	(29)	(100)
Dépreciations et amortissements	(1 396)	(2 137)
Test de dépréciation sur immobilisations financières	-	-
Test de dépréciation reconnu / (repris) sur créances commerciales	(476)	(182)
Autres	(21 210)	(33 520)
Total charges opérationnelles par nature	(76 791)	(97 651)
Coûts des ventes	(51 159)	(67 908)
Coûts commerciaux	(5 190)	(6 592)
Coûts administratifs	(20 442)	(23 151)
Total charges opérationnelles par destination	(76 791)	(97 651)

Le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé en déduction du coût des ventes pour 2 320 milliers d'euros sur la ligne « Autres » des charges opérationnelles.

NOTE 15.2. – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Plus ou (moins)-values sur cession	(38)	(8)
Dépréciation des actifs	(428)	-
Coûts de restructuration	(2 015)	(534)
Autres	(1)	5
Total	(2 481)	(537)

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Charges d'intérêts sur dettes financières	(235)	(326)
Produits financiers	65	158
Coût net de l'endettement	(170)	(168)
Variation des provisions sur actifs non courants	(102)	(10)
Autres produits (charges) financiers	(60)	(162)
Différences de change	(121)	(242)
Autres charges et produits financiers	(282)	(414)
Total	(452)	(582)

NOTE 17 – IMPOTS DIFFERES

17.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-09	31-déc.-08
Produits (Charges) d'impôt exigible	(99)	(90)
Variation des impôts différés	188	(266)
TOTAL	89	(356)

L'impôt différé comptabilisé dans le cadre des comptes consolidés établis au 31 décembre 2009 tient compte du taux d'imposition local des sociétés concernées.

17.2. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2009 peuvent être détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôt différé net	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Début de période	2 021	2 021	-
Charge d'impôts	188	250	(62)
Ecart de conversion	(9)	(6)	(3)
Changement de méthodes	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Fin de période	2 200	2 265	(65)
Dont part courante	1 571	1 636	(65)
Dont part non courante	629	629	-

Le Groupe reconnaît des créances d'impôts liées à des déficits reportables lorsque la profitabilité de l'entité concernée permet d'envisager de manière fiable le recouvrement de celles-ci.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôt différés actif 2009	Impôt différés actif 2008
Créances d'impôt sur déficit	1 489	1 878
Retraitements de consolidation	83	83
Différences temporaires	628	60
31-déc-09	2 200	2 021

Les impôts différés actifs relatifs à des différences temporaires sur la société danoise ont été comptabilisés sur la période avec une incidence de 582 milliers d'euros sur le résultat.

L'importance des déficits reportables générés par certaines des sociétés du Groupe a conduit à ne pas reconnaître la créance correspondante en raison de l'absence d'éléments prévisionnels tangibles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés actifs non reconnus en 2009	Impôts différés actifs non reconnus en 2008
Valtech SA	10 896	15 851
Valtech Training (France)	-	-
Valtech Offshore	-	-
Valtech Ltd (UK)	124	-
Valtech AG (Allemagne)	331	-
Valtech Danemark	-	-
Valtech Inc	2 236	798
Valtech Systems Private Limited	1 031	-
Total	14 618	16 649

17.3. PREUVES D'IMPOTS

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2009. En France, les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %. Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net	(907)	1 171
Charges d'impôt	(89)	356
Intérêts minoritaires	-	6
Résultat des sociétés mis en équivalence	(89)	287
Résultat avant impôts	(1 085)	1 820
Produits (Charges) d'impôts théoriques	362	(607)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(87)	
Différences permanentes sur Crédit Impôt Recherche	773	
Autres différences permanentes	36	12
Elimination de résultat interne	934	
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs		
Créances d'impôt reconnues sur déficits antérieurs	467	1 019
Créances d'impôt non reconnues sur la période	(2 489)	(956)
Résultat non soumis à impôts		-
Ecart de taux d'imposition entre les différents pays	104	209
Différence due à des changements de taux d'imposition		-
Impôt forfaitaire, crédit d'impôt	(3)	-
Rémunération en actions	(8)	(33)
Produits (Charges) réels d'impôt	89	(356)

NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS

Le Groupe Valtech met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel. Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Valtech à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 90 jours précédant leur attribution.

18.1. DESCRIPTION DU MODELE D'EVALUATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, telle que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité.

18.2 MOUVEMENTS DANS LES PLANS D'OPTIONS DURANT LA PERIODE

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours sont récapitulées ci-après :

	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2008	1 890 442	0,88	3 701 430	0,92
alloués	-	-	-	-
annulées	(15 000)	0,87	(1 321 355)	0,98
exercées				
caduques	(523 442)	0,91	(489 633)	0,93
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2009	1 352 000	0,87	1 890 442	0,88
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2009	1 352 000	0,87	1 890 442	0,88

18.3. PLANS D'OPTIONS AU 31 DECEMBRE 2009

Décision du Conseil d'administration	Date de clôture	Nombre d'options 2009	Prix d'exercice	Nombre d'options 2008	Prix d'exercice
16-févr.-99	16-févr.-09	-	0,02	25 300	0,02
24-sept.-03	23-sept.-08	-	1,03	-	1,03
31-déc.-03	30-déc.-08	-	0,90	-	0,90
26-janv.-04	25-janv.-09	-	0,90	42 500	0,90
26-janv.-04	24-janv.-09	-	0,97	10 000	0,97
09-avr.-04	08-avr.-09	-	0,98	10 000	0,98
09-avr.-04	8-avr.-09	-	0,98	404 642	0,98
07-sept.-04	06-sept.-09	-	0,68	30 000	0,68
13-déc.-04	12-déc.-09	-	0,96	1 000	0,96
30-mai-05	29-mai-10	1 352 000	0,87	1 367 000	0,87
Nombre d'options et prix d'exercice moyen		1 352 000	0,87	1 890 442	0,88

18.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUEES DURANT LA PERIODE

Il n'y a pas eu de nouveau plan d'attribution d'actions sur 2009.

Principales hypothèses	2009	2008
Modèle de valorisation	Binomial	Binomial
Prix de l'action à la date de l'attribution	-	-
Prix d'exercice à la date d'attribution	-	-
Volatilité attendue	-	-
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	-	-
Taux de dividende attendu	-	-
Juste valeur de l'option	-	-

18.5. INCIDENCE DES PAIEMENTS EN ACTIONS

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Coût des ventes	8	37
Coûts commerciaux	-	-
Coûts administratifs	21	63
Charges de la période	29	100

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante :

19.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

Les locations simples peuvent être présentées de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	Moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	Au-delà de 5 ans
Locations simples	15 355	3 923	10 771	661
Total	15 355	3 923	10 771	661

L'évolution des engagements sur locations de bureaux à Londres non résiliables ne sont pas repris dans le présent tableau, une provision pour risques étant déjà prise en compte dans le cadre de mesures de rationalisation du parc immobilier.

19.2. GARANTIES DONNEES

Le Groupe Valtech a consenti les garanties suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Garanties sur contrats de locations	4 942	5 486
Titres Medhost en garantie	-	-
Garanties données aux banques	1 748	751
Total	6 690	6 237

Ces cautions données à l'origine présentaient les caractéristiques suivantes :

- Garantie à première demande pour une durée de quinze ans d'un montant initial de 22,4 millions de livres pour la prise à bail de locaux sis à LONDRES. Le montant de la garantie est égal à la somme des loyers sur la durée totale du bail. Le montant résiduel de la garantie est de 4 389 millions de livres sterling dont une partie a été enregistrée dans les comptes consolidés en provision pour risques au titre des locaux inutilisés.
- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech India Systems Private Ltd. dans la limite d'un montant global de 875 000 euros.
- Une caution solidaire de Valtech Training a été consentie au CIC. Elle concerne un prêt de 500 000 euros en principal et des intérêts au taux d'EURIBOR à 3 mois, majoré de 0,593000 point, commissions et accessoires.
- Une ligne de crédit - d'un montant total de 850 millions d'euros au 31 décembre 2009 - est garantie par des cessions de créances professionnelles à hauteur de 120 % des encours.
- La Société Valtech AB a donné en gage à Handelsbanken, ses actifs, pour un montant non défini dans la limite d'un maximum de 3 140 000 couronnes suédoises et 1 000 actions de Kiara Scandinavia en garantie du prêt de 2 350 000 couronnes suédoises qui lui a été accordé dans le cadre de l'acquisition de Kiara Scandinavia.

19.3. CLAUSES DE VARIATION DE PRIX

La société Valtech AB a, au 31/12/2009, un engagement relatif à un complément de prix lié à l'acquisition de Kiara Scandinavia calculé en fonction d'éléments variables, pour un montant estimé à 4 130 000 couronnes suédoises. Au 31 décembre 2009, ce complément de prix est estimé à 2 600 000 couronnes suédoises.

19.4. GARANTIES RECUES

Cautions bancaires

Les banques du Groupe Valtech ont consenti les cautions suivantes :

- Pour la prise à bail des bureaux pour un montant total de 225 390 euros.
- Pour la garantie de bonne exécution du Contrat signé par Valtech Training avec la Communauté européenne à hauteur de 150 000 euros. Valtech Training a donné en garantie au CIC, des valeurs mobilières de placement pour un montant identique.
- Pour la garantie d'un appel d'offres effectué par Valtech Agency auprès du Crédit Agricole du Maroc pour 50 000 MAD.
- A première demande en faveur d'Axis Bank Ltd, couvrant la garantie donnée au Département des douanes pour l'achat de biens à Software Technology Park of India, pour une valeur totale de 288 120 roupies indiennes.

NOTE 20 – PARTIES LIEES

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47 % réalisée durant le mois de novembre 2000. Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société Valtech Co.Ltd en accord avec son coactionnaire, la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, Valtech S.A. détenait 49 % de la société coréenne contre 48,36 % au 1^{er} janvier 2006.

En 2007, la Société Valtech S.A. a acquis 1,79 % de la joint-venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation à 50,79 %.

Les transactions envers les entreprises consolidées par mise en équivalence sont détaillées comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Créances JV Chusik Korea	228	172
Intérêts courus	-	-
Dettes courantes	-	-
Relations significatives avec JV Chusik Korea	-	-

Les rémunérations directes et indirectes aux organes de direction, sous forme de salaires, d'honoraires ou de jetons de présence comptabilisées par Valtech S.A. ou ses filiales au cours de l'exercice 2009 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Avantages à court terme (honoraires et salaires)	971	1 432
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Jetons de présence	45	15
Avantages en nature	41	48
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-
Charges de la période	1 057	1 495

20.1.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2009

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech
Société Anonyme

80 avenue Marceau
75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Valtech, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.11 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la Note 3.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

FIDREX

Deloitte & Associés

Albert BENSADON

Jean-Luc BERREBI

20.1.4 AUTRES INFORMATIONS CONSOLIDEES

Néant

20.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008**20.2.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008****COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31-déc.-08	31-déc.-07	Note
Revenus	100 464	106 705	Note 13
Autres revenus	127	53	Note 13
Total revenus	100 591	106 758	
Coûts des ventes	(67 908)	(72 632)	Note 15
Marge brute	32 683	34 126	
Coûts commerciaux	(6 592)	(6 664)	Note 15
Coûts administratifs	(23 151)	(22 317)	
Marge d'exploitation	2 940	5 145	
Coûts de restructuration	-	-	
Autres produits et charges d'exploitation	(538)	(1 018)	Note 15.2.
Dépréciation des Goodwills	-	-	Note 3
Résultat de l'activité opérationnelle	2 402	4 127	
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	(287)	256	
Coût net de l'endettement	(168)	(239)	Note 16
Autres produits et charges financières	(414)	(561)	
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	1 533	3 583	
Impôts	(356)	(1 011)	Note 17
Intérêts minoritaires	(6)	-	Note 9
Résultat net de la période	1 171	2 572	
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	<i>88 668</i>	<i>85 143</i>	Note 8.4.
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	<i>90 559</i>	<i>88 845</i>	
Résultat par action de base	0,01	0,03	Note 8.4.
Résultat par action dilué	0,01	0,03	

BILAN CONSOLIDE

	31/12/08	31/12/07	Note
Ecart d'acquisition	13 847	14 621	Note 3
Immobilisations incorporelles nettes	181	579	Note 4
Immobilisations corporelles nettes	2 752	3 846	Note 5
Participations dans les entreprises co-associées	214	623	
Actifs financiers non courants, nets	296	296	Note 6
Autres actifs non courants, nets	2 183	2 721	
Impôts différés actifs	608	1 183	Note 17
Actifs non courants	20 081	23 869	
Créances clients et comptes rattachés	25 583	30 771	Note 7.1.
Impôts courants - court terme	-	-	
Impôts différés actifs	1 414	1 177	Note 17
Autres actifs courants	3 050	3 258	Note 7.2.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 591	4 537	
Actifs courants	39 638	39 743	
TOTAL ACTIF	59 719	63 612	
Capital	1 352	1 352	Note 8.1.
Primes d'émission	62 685	62 685	Note 8.3.
Autres réserves	(31 832)	(34 504)	Note 8.3.
Actions d'autocontrôle	(68)	(68)	Note 8.2.
Résultat net - part du Groupe	1 171	2 572	Note 8.3.
Différence de conversion	(2 273)	(372)	Note 8.3.
Capitaux propres - part du Groupe	31 035	31 665	
Intérêts minoritaires	1	(21)	Note 9
Capitaux propres	31 036	31 644	
Provisions pour risques et charges - part non courante	704	1 389	Note 10
Pensions et indemnités de départ à la retraite	231	278	Note 10
Emprunts auprès des établissements de crédit - part non courante	264	64	Note 12.1.
Autres passifs non courants	147	28	Note 11.1.
Impôts différés passifs	-	-	
Passifs non courants	1 346	1 759	
Provisions pour risques et charges - part courante	2 187	680	Note 10
Emprunts auprès des établissements de crédit - part courante	633	515	Note 12
Découverts bancaires	5 721	4 939	Note 12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 140	8 277	
Autres passifs courants	11 656	15 798	Note 11.2.
Impôts courants - court terme	-	-	
Passifs courants	27 337	30 209	
Total passifs	28 683	31 968	
TOTAL PASSIF	59 719	63 612	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	31/12/08	31/12/07	Notes
Résultat net - part du Groupe	1 171	2 572	
Intérêts minoritaires	6	-	
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépréciation et amortissement, net	3 017	1 061	
- Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	Note 3
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	(47)	70	Note 10.2
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	8	66	Note 15.2
- Charges liées aux paiements en actions	100	92	Note 18
- Résultat dans les sociétés co-associées	287	(175)	
Coûts financiers	664	394	Note 16
Résultat de dilution	11		
Charges d'impôts (impôts différés inclus)	356	1 011	Note 17
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	5 573	5 091	-
Impôts payés	(90)	(7)	-
Variations nettes des actifs et passifs courants	1 215	375	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 698	5 459	-
Investissement actif non courant corporel	(900)	(2 309)	Note 5
Investissement actif non courant incorporel	(95)	(436)	Note 4
Prix de cession des actifs non courants cédés	1	61	
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	538	156	
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(456)	(2 528)	-
Intérêts payés	(664)	(394)	
Augmentation de capital	-	1 280	Note 8
Augmentation (diminution) des dettes financières	778	(643)	Note 12
Entrée de périmètre KIARA	389		
Acquisition KIARA	(928)		
Paiement complément de prix Valtech Agency	(1 502)	(142)	
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 927)	101	-
Incidence des variations des cours des devises	(43)	(617)	
Actions d'autocontrôle (première adoption IAS 32 en 2005)	-	-	
Mobilisation de créances (première adoption IAS 39 en 2005)	-	-	
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie	4 272	2 415	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	(402)	(2 817)	Note 12
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	3 870	(402)	Note 12

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat net	Action d'auto contrôle	Différence de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2006	85 358 110	1 301	61 324	(36 915)	2 319	(68)	265	28 226	(21)	28 205
<i>Correction d'erreurs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation nette retraitée	85 358 110	1 301	61 324	(36 915)	2 319	(68)	265	28 226	(21)	28 205
Augmentation de capital	3 310 248	51	1 230	-	-	-	-	1 281	-	1 281
Affectation du résultat	-	-	-	2 319	(2 319)	-	-	-	-	-
Complément prime d'émission	-	-	131	-	-	-	-	131	-	131
Rémunérations payées en actions	-	-	-	92	-	-	-	92	-	92
Variation nette des actions détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (perte)	-	-	-	-	2 572	-	-	2 572	-	2 572
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-	(637)	(637)	-	(637)
Autres charges et produits comptabilisés directement en	-	-	-	-	-	-	(637)	(637)	-	(637)
Au 31 décembre 2007	88 668 358	1 352	62 685	(34 504)	2 572	(68)	(372)	31 665	(21)	31 644
<i>Correction d'erreurs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation nette retraitée	88 668 358	1 352	62 685	(34 504)	2 572	(68)	(372)	31 665	(21)	31 644
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	2 572	(2 572)	-	-	-	-	-
Complément prime d'émission	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunérations payées en actions	-	-	-	100	-	-	-	100	-	100
Variation nette des actions détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (perte)	-	-	-	-	1 171	-	-	1 171	6	1 177
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-	(1 901)	(1 901)	5	(1 896)
Autres charges et produits comptabilisés directement en	-	-	-	-	-	-	(1 901)	(1 901)	16	(1 885)
Au 31 décembre 2008	88 668 358	1 352	62 685	(31 832)	1 171	(68)	(2 273)	31 035	1	31 036

NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 du Groupe Valtech ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2008. Les informations comparatives ont été retraitées en application de ces mêmes principes.

1.1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société Valtech S.A. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement et les sociétés sous influence notable.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé, de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Les états financiers des filiales peuvent être retraités si nécessaire afin de rendre leurs méthodes comptables compatibles avec celles du Groupe.

1.1.1. METHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Valtech exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque Valtech détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque Valtech, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Valtech consolide les entités ad hoc qu'elle contrôle en substance parce qu'elle a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'elle conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Intégration proportionnelle

Valtech consolide par intégration proportionnelle les coentreprises dans lesquelles elle partage par contrat le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque Valtech détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers.

Une liste des principales filiales consolidées suivant l'intégration globale ou la mise en équivalence au 31 décembre 2008 est présentée en Note 2 – *Périmètre de consolidation*.

1.1.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de Valtech doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2008 pourraient être sensiblement modifiées.

Les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Note 3 – Ecart d'acquisition

Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs recouvrables : modèles, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini (§ 3.2).

Note 10 - Provisions

Provisions pour indemnités de fin de contrat et restructurations : taux d'actualisation, taux de succès des plans.

Note 10.2. – Avantages du personnel

Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires.

Note 17 – Impôt sur les sociétés

Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs.

Note 18 - Paiement en actions et assimilées

Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs : cours du sous-jacent en date d'attribution, prix d'exercice, volatilité.

1.1.3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation, généralement concomitante à la date de prise de contrôle.

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente.

1.2. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.3. INTERETS MINORITAIRES

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

1.4. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Au 31 décembre 2008, aucun actif destiné à être cédé n'a été identifié.

1.5. LES TRANSACTIONS EN DEVISES (IAS 21)

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si la transaction initiale a été comptabilisée dans les capitaux propres, auquel cas les écarts de change le seraient également.

1.6. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

En euros	31/12/08		31/12/07	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar américain	0,71855	0,68000	0,67930	0,72959
Livre sterling	1,04987	1,25543	1,36361	1,46080
Couronne suédoise	0,09200	0,10398	0,10592	0,10808
Couronne danoise	0,13422	0,13412	0,13408	0,13421
Won coréen	0,00054	0,00062	0,00073	0,00079
Roupie indienne	0,01466	0,01569	0,01721	0,01767

1.7. ECART D'ACQUISITION (IAS 36, 38 ET IFRS 3)

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres charges opérationnelles ».

Selon IFRIC 10, les dépréciations comptabilisées à la date d'arrêté des comptes d'une période intermédiaire au titre d'un écart d'acquisition, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût, ne sont pas reprises dans les états financiers d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure.

1.8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

Agencements, aménagements, installations techniques	8-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Mobilier	5-7 ans

1.10. LOCATION-FINANCEMENT (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.11. TESTS DE DEPRECIATION (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net s'il existe un marché actif.

L'organigramme du Groupe favorisant l'existence d'une seule entité juridique par pays, les écarts d'acquisition sont regroupés par zone géographique et rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

La méthode retenue pour ces tests de dépréciation est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance faible. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe. (Cf. paramètres retenus en 3.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

1.12. CREANCES CLIENTS ET RATTACHEES

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux et de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des devises qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat.

En application de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », le Groupe Valtech donne une analyse de l'âge des actifs financiers échus à la clôture et non dépréciés, ainsi qu'un tableau de passage de la dépréciation (Note 7-1).

L'interprétation IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés » traite du réexamen des dérivés incorporés qui sont dans le champ d'application de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers. Selon IFRIC 9, l'analyse pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé séparément doit être réalisée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat. Cette analyse est revue uniquement en cas de changement significatif dans les clauses du contrat. Il n'y a pas d'application de cette interprétation au titre de l'exercice 2008.

1.14. DISPONIBILITES, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (IAS 7 ET 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

1.15. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES (IAS 19)

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan.

- **Programme de couverture médicale**

- L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50 000 dollars américains. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe.

- L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2007).

1.16. PAIEMENT EN ACTIONS (IFRS 2)

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « capital et primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée, qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

L'approche des paramètres détaillés en Note 18.4. sur la juste valeur des options allouées sur la période prend en compte les paramètres suivants :

- la volatilité tient compte de la volatilité historique observée sur le marché de l'action Valtech depuis le 15 septembre 2003,
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux d'emprunt d'Etat à long terme,
- aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

L'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions » précise quelles sont les transactions placées dans le champ d'application de la norme IFRS 2, y compris celles pour lesquelles une entité ne peut pas identifier de manière précise et fiable certains ou la totalité des biens ou services reçus. IFRIC 8 explique que, lorsque la juste valeur de la contrepartie reçue identifiée apparaît inférieure à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés ou du passif encouru, cette situation indique typiquement qu'une autre contrepartie a été ou sera reçue. IFRS 2 s'applique donc dans ce cas. Il n'existe pas de telles transactions au 31/12/08.

1.17. PROVISIONS (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

En application de la norme IAS 37, les provisions pour risques et charges significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

1.18. RECONNAISSANCE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES (IAS 18)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Lorsque le Groupe agit dans le cadre d'un contrat de prestation en régie, le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

Lorsque le contrat est au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs prestations à plus d'un an selon la méthode de l'avancement avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,

- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;

- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

1.19. PRODUITS ET CHARGES NON RECURRENTS

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

1.20. COUT NET DE L'ENDETTEMENT

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

1.21. IMPOTS (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.22. RESULTAT PAR ACTION (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat retraité de l'effet dilutif par le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions) et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque Option d'achat ou de souscription d'actions.

1.23. INFORMATION FINANCIERE DANS LES ECONOMIES HYPER INFLATIONNISTES (IAS 29)

L'interprétation IFRIC 7 fournit des commentaires concernant la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 29 à un exercice au cours duquel une entité détermine l'existence d'une hyperinflation dans l'économie à laquelle appartient sa monnaie fonctionnelle, alors que cette économie n'était pas hyper inflationniste au cours de l'exercice antérieur, ce qui amène l'entité à retraiter ses états financiers conformément à IAS 29.

Il n'existe pas, à la date de clôture, de sociétés appartenant au périmètre de consolidation du Groupe dont la devise fonctionnelle serait celle d'une économie hyper inflationniste.

1.24. EVOLUTION DES PRINCIPES COMPTABLES AU 1^{ER} JANVIER 2008

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 qui sont décrits ci-après :

- **Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ».** Cet amendement permet le reclassement de certains instruments financiers. Ainsi il est autorisé de reclasser les titres détenus à des fins de transaction. Il n'existe pas de tels reclassements au 31/12/2008.

1.25. NORMES, INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE POSTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2008 ET NON APPLIQUES PAR ANTICIPATION.

En outre, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes adoptées par la Commission européenne mais d'application optionnelle en 2008 :

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ».** Cet amendement ajoute des dispositions relatives aux informations à fournir sur le capital par une entité permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.
- **Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts ».** Cet amendement stipule que dorénavant, il n'est plus possible de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Une entité doit, par conséquent, enregistrer à l'actif de tels coûts d'emprunt, en tant qu'élément du coût de cet actif.
- **IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe ».** Cette interprétation précise les modalités d'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », notamment, lorsqu'une société accorde directement aux employés d'une autre société du Groupe des droits sur ses propres instruments financiers. Dans ce cadre, il convient d'analyser les termes de la transaction pour pouvoir qualifier l'opération soit en paiement en instruments de capitaux propres, soit en paiement en instruments de trésorerie.
- **IFRS 8 « Secteurs opérationnels » :** IFRS 8 impose désormais à une entité de retenir l'approche de la direction pour présenter sa performance financière et ses segments opérationnels.
- **IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients ».** Cette interprétation s'applique aux avantages (miles, points, bons...) qu'une entité accorde à ses clients lors de la vente d'un bien, d'une prestation de services, ou l'utilisation par un client des actifs de l'entité et qui, sous réserve que les conditions requises soient remplies, pourront être utilisés par le client pour obtenir des biens ou services gratuitement ou à prix réduit.
- **IFRIC 14 « IAS 19 Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».** Cette interprétation expose les règles d'évaluation du plafond - tel qu'il est défini par IAS 19 « Avantages du

personnel » - de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif. Cet excédent correspond au surplus de la juste valeur des actifs du régime par rapport à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies (cf. Note du § 58 B). Cette interprétation explique également comment les actifs ou passifs au titre de retraites peuvent être affectés lorsqu'il existe une obligation de financement minimum d'origine légale ou contractuelle.

- **IFRIC 15 « IAS 18 produits des activités ordinaires » et « IAS 11 Contrats de construction ».** Cette interprétation tire une ligne nette de séparation entre IAS 11 et IAS 18 concernant les accords pour la construction de biens immobiliers. Elle s'applique à la comptabilisation des produits et des charges qui y sont associés, par les entités qui construisent des biens immobiliers directement ou en recourant à la sous-traitance. Les accords soumis au champ d'application d'IFRIC 15 sont ceux qui portent sur la construction d'un bien immobilier. En plus de la construction d'un tel bien, ces accords peuvent également inclure la fourniture d'autres biens ou services.
- **IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ».** Cette interprétation s'applique à une entité qui couvre un risque de change lié à ses participations nettes dans des activités à l'étranger et qui souhaite bénéficier de la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. Elle ne doit pas être appliquée par analogie à d'autres types de comptabilité de couverture. Une entité ne peut désigner comme risque couvert que les écarts de change provenant des différences entre sa propre monnaie de fonctionnement et celle de ses activités à l'étranger. Les instruments de couverture peuvent être détenus par une ou plusieurs entités, quelles qu'elles soient, au sein d'un groupe. Enfin, si IAS 39 doit être appliquée pour déterminer le montant qui doit être reclassé du compte de réserve d'écarts de conversion vers le compte de résultat concernant l'instrument de couverture, c'est IAS 21 qui doit être mise en œuvre concernant l'élément couvert.

Le Groupe a également décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne en 2009 :

- **IFRIC 12 « Accords de concession de services ».** Cette interprétation fixe les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation relatifs aux obligations et aux droits issus des accords de concession de services.
- **IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires »** s'applique notamment aux catégories suivantes de distributions non réciproques d'actifs par une entité à ses actionnaires agissant en tant que tels :
 - distribution d'actifs en nature (par exemple, quote-part d'immobilisations corporelles ou d'activités telles qu'elles sont définies par IFRS 3, participations dans une autre entité ou groupes d'une entité destinés à être cédés tels qu'ils sont définis dans IFRS 5) ;
 - distributions qui donnent aux actionnaires le choix de recevoir, soit un bien en nature, soit de la trésorerie.

Cette interprétation ne s'applique qu'aux distributions pour lesquelles tous les actionnaires d'une même catégorie d'instruments de capitaux propres sont traités de la même manière. Elle concerne seulement la comptabilité d'une entité qui réalise ce type de distribution. Elle ne traite pas de la comptabilité des actionnaires qui reçoivent ces distributions.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. PRESENTATION DU PERIMETRE

Les comptes consolidés de Valtech S.A. et ses filiales au 31 décembre 2008 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

Périmètre	Pays	% intérêt 2008	% intérêt 2007	Date d'acquisition ou de création	Méthode de consolidation
Valtech S.A.					
		Société mère		-	
Valtech Training S.A.		100 %	100 %	2002	
Valtech Offshore S.A.		95 %	95 %	2003	
Valtech Agency S.A.S.	France	100 %	100 %	2005	
Valtech Technology Consulting S.A.S. (société sans activité)		100 %	100 %	2006	Intégration globale
Valtech Axelboss S.A.S. (société sans activité)		100 %	100 %	2006	
Valtech Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %	1996	Intégration globale
Valtech Inc.	Etats-Unis	100 %	100 %	1997	Intégration globale
Valtech AB		100 %	100 %	1999	
Overland Mobil Kommunikation A.B. (société sans activité)	5	100 %	100 %	1999	Intégration globale
Kiara Scandinavia AB		100 %	-	2008	Intégration globale
Kiara AB		100 %	-	2008	Intégration globale
Synaris AG	Allemagne	100 %	100 %	2000	Intégration globale
Valtech Gmbh		100 %	100 %	1999	
Valtech A/S	Danemark	100 %	100 %	2000	Intégration globale
PAR N°1		100 %	100 %	2000 liquidé en 2006	
Valtech Co.Ltd	Corée du Sud	50,793 %	50,793 %	2000	Mise en équivalence
Valtech India Technology Solutions Private Limited (détenue à 99,99 % par Valtech Offshore et à 0,01 % par Valtech S.A.)		95 %	95 %	2004 absorbé en 2008 par Majoris Systems Private Ltd	
Majoris Systems Private Limited	Inde	99,99 %	100 %	2004	Intégration globale
Valtech India Software Services Private Limited		100 %	100 %	2005	

2.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Acquisition de KIARA

Au cours de l'exercice 2008, la société Valtech AB (Suède) a acquis la société Kiara Scandinavia, elle-même détenant la société KIARA AB.

KIARA est intégrée dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} novembre 2008.

Absorption Valtech India Technology Solutions Private Limited par Majoris Systems Private Limited

Au cours de l'exercice, Valtech India Technology Solutions Private Limited détenue par le Groupe à hauteur de 95 % a été absorbée par Majoris India Systems Private Limited. Cette fusion a généré une dilution de cette dernière entité à hauteur de 0,0148 %. Cette dilution de KIARA est intégrée dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} novembre 2008.

Absorption Valtech India Technology Solutions Private Limited par Majoris Systems Private Limited

Au cours de l'exercice, Valtech India Technology Solutions Private Limited détenue par le Groupe à hauteur de 95 % a été absorbée par Majoris India Systems Private Limited. Cette fusion a généré une dilution de cette dernière entité à hauteur de 0,0148 %. Cette dilution a généré une charge de 11 milliers d'euros dans le résultat du Groupe et une augmentation des intérêts minoritaires pour le même montant. La charge a été comptabilisée en résultat financier.

NOTE 3 – ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition générés lors d'un regroupement d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évolution des écarts d'acquisition sur la période peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Expede	Synaris	Majoris	PAR N°1	Valtech	Kiara	Total goodwill
	Etats-Unis	Allemagne	Inde	Danemark	France	Suède	
Au 31 décembre 2007	46	3 687	8 409	442	2 037	-	14 621
Augmentation sur acquisition d'une filiale	-	-	-	-	-	527	527
Diminution sur cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation reconnue sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	3	-	(1 244)	1	-	(61)	(1 301)
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2008	49	3 687	7 165	443	2 037	466	13 847

3.1. RECONNAISSANCE DE L'ECART D'ACQUISITION DANS LA DEVISE DE LA SOCIETE ACQUISE

Les écarts d'acquisition sont désormais reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

3.2. TEST DE DEPRECIATION

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particuliers indiquent une perte de valeur potentielle.

En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Celle-ci est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

Valtech procède annuellement à la revue de la valorisation de ses écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice et peut déprécier les valeurs comptabilisées au bilan afin d'ajuster leur valeur nette à due concurrence.

Les écarts d'acquisition font désormais l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du premier trimestre de chaque année dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe.

Les écarts d'acquisition sont rattachés aux UGT des entités juridiques, à l'exception de Valtech India Systems Private Limited. Dans ce cas particulier, le Groupe considère que l'acquisition a apporté une compétence et une référence clientèle à l'ensemble du Groupe dans le cadre du segment « Global Sourcing » et rattache de ce fait l'écart d'acquisition MAJORIS à ce segment de métiers.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur l'activité des trois prochaines années et complétés par une projection actualisée sur les deux années suivantes ainsi que d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital issu des paramètres suivants :

	31/12/08	31/12/07
Coût du capital	12,80%	10,78%
Coût de l'endettement avant impôts	5,51%	2,90%

Les taux de croissance d'activité sont les suivants :

	2009	2010	2011	2012	2013	Taux de croissance à l'infini
Synaris	-0,8%	0,7%	-0,9%	1,0%	1,0%	1,0%
Majoris	-7,3%	-0,1%	7,3%	0,0%	0,0%	1,0%
Par n°1	-8,6%	6,3%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%
Valtech Agency	-2,0%	24,3%	11,9%	1,0%	1,0%	1,0%

Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles.

En 2008, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux d'actualisation n + 1 point	Taux d'actualisation n - 1 point	Taux de croissance à l'infini + 1 point	Taux de croissance à l'infini - 1 point
Danemark	(397)	486	123	(123)
US Objectspace	(509)	626	61	(61)
Valtech Gmbh	(402)	492	98	(98)
Valtech Majoris	(715)	760	86	(86)
ACDSI	(260)	320	50	(50)
KIARA	(125)	154	10	(10)
Total	(2 407)	2 837	429	(429)

En 2008, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini aurait les incidences suivantes sur la dépréciation des écarts d'acquisition et sur le résultat de l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux d'actualisation n + 1 point	Taux d'actualisation n - 1 point	Taux de croissance à l'infini + 1 point	Taux de croissance à l'infini - 1 point
Danemark	-	-	-	-
US Objectspace	-	-	-	-
Valtech Gmbh	(313)	0	0	(9)
Valtech Majoris	-	-	-	-
ACDSI	-	-	-	-
KIARA	-	-	-	-
Total	(313)	-	-	(9)

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particuliers indiquent une perte de valeur potentielle. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

4 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels achetés	Logiciels créés pour usage interne	Total autres immobilisations incorporelles
31 décembre 2007	439	140	579
Variation de périmètre	-	-	-
Augmentation	96	-	96
Dépréciation de l'exercice	(338)	(139)	(477)
Cessions de l'exercice	-	-	-
Différence de conversion	(16)	(1)	(17)
Autres variations	-	-	-
31 décembre 2008	181	-	181

Le logiciel développé en interne par l'Inde se place dans le cadre du projet « DUOSHORE » sur la gestion commune de projets par plusieurs entités du Groupe.

Les conditions d'immobilisation de cette immobilisation créée en interne répondent aux critères d'IAS 38.57. Ces logiciels sont dépréciés sur la base d'un amortissement linéaire qui ne dépasse pas trois ans.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Immobilisations corporelles					Total
	Agencements	Mobiliers de bureau	Matériels informatiques	Autres	Location financement	
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute	4 602	2 007	9 108	2 078	1 720	19 515
Amortissements	(3 042)	(1 717)	(7 992)	(1 399)	(1 519)	(15 669)
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	1 560	290	1 116	679	201	3 846
Augmentation	49	31	605	39	177	901
Cessions	(36)	(2)	(17)	(57)	(32)	(144)
Variation de périmètre	-	-	72	-	(58)	14
Différence de conversion	(131)	(11)	(46)	(10)	-	(198)
Amortissements	(456)	(94)	(818)	(157)	(142)	(1 667)
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	986	214	912	494	146	2 752
Au 31 décembre 2008						
Valeur brute	4 484	2 025	9 722	2 050	1 807	20 088
Amortissements	(3 498)	(1 811)	(8 810)	(1 556)	(1 661)	(17 336)
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	986	214	912	494	146	2 752

Les locations financières concernent les agencements des bureaux parisiens ainsi que le matériel informatique.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations dans les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Participation dans	Actifs	Dépôt	Autres	Total
	les entreprises associées	financiers non courants		investissements à long terme	
Au 31 décembre 2008					
Valeurs brutes	213	4 483	2 185	11	6 892
Dépréciation	-	(4 187)	(13)	-	(4 200)
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	213	296	2 172	11	2 692
Augmentation	-	-	251	-	251
Cessions	-	(6)	(37)	-	(43)
Dépréciation	-	(80)	-	-	(80)
Différence de conversion	29	-	102	-	131
Réaffectation	-	(211)	1	(11)	(220)
Résultat dans les co-entreprises	89	-	-	-	89
Au 31 décembre 2009					
Valeurs brutes	331	80	2 490	-	2 901
Dépréciation	-	(80)	-	-	(80)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	331	-	2 490	-	2 821

Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47 % réalisée durant le mois de novembre 2000.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société JV Valtech CO.Ltd (Corée) en accord avec son co-actionnaire, la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, Valtech S.A. détenait 49 % de la société coréenne contre 48,36 % au 1^{er} janvier 2006. Ces opérations de restructuration ont eu pour incidence d'augmenter l'écart d'acquisition d'un montant de 409 milliers d'euros, qui a été intégralement déprécié en 2006.

En 2007, la Société Valtech S.A. a acquis 1,79 % de la joint-venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation de 49 % à 50.79 %.

La valeur des titres mis en équivalence tient compte d'un écart d'acquisition dont les principales caractéristiques sont détaillées dans la Note 3 - *Immobilisations incorporelles*.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les données financières de cette société peuvent se synthétiser de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/-07
Actifs courants	732	1 734
Actifs non courants	115	122
Dettes courantes	470	604
Dettes non courantes	-	-
Revenus	3 615	5 259
Charges	(4 175)	(5 038)
Résultat net	(560)	221

- **Autres titres immobilisés**

Les titres immobilisés sont liés à une participation dans la société MEDHOST à hauteur de 16,05 % des droits de vote.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les données financières de cette société peuvent se synthétiser de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Revenus	12 462	12 266
Résultat net	1 811	969
Capitaux propres	1 037	(810)

Ces titres ont été dépréciés à hauteur de 4 millions d'euros en 2006, afin de prendre en compte la juste valeur des titres MEDHOST, valeur de recouvrement à laquelle Valtech estime pouvoir céder sa participation.

- **Prêts et autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe pour un montant de 2,2 millions d'euros.

NOTE 7 – CREANCES COURANTES

7.1. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients au 31 décembre 2008 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	
Au 31 décembre 2007	
Valeur brute	31 398
Provision pour dépréciation	(627)
Valeur nette au 31 décembre 2007	30 771
Variation	(1 466)
Mouvement des provisions	256
Différence de conversion	(1 159)
Variation de périmètre	
Autres mouvements (IAS 32-39)	(2 819)
Valeur nette au 31 décembre 2008	25 583
Au 31 décembre 2008	
Valeur brute	25 901
Provision pour dépréciation	(318)
Valeur nette au 31 décembre 2007	25 583

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

L'incidence sur les découverts du Groupe au 31 décembre 2008 s'élève à 2,8 millions d'euros.

Balance âgée des créances non

<u>provisionnées</u>	31/12/2008	31/12/2007
< 60 jours	22 290	29 168
60-90 jours	1 923	843
90-120 jours	1 370	760
Total	25 583	30 771
Total des créances cédées au factor incluses dans la balance âgée	2 756	3 486

Mouvements des créances douteuses

	31/12/2008	31/12/2007
au 1er janvier	(627)	(232)
Provision sur créances douteuses	(330)	(455)
Créances irrécouvrables	33	21
Créances recouvrées pendant l'année	-	-
Reprise de provisions	557	0
Incidence de la dépréciation	-	-
Ecart de conversion	49	39
au 31 décembre	(318)	(627)

Ancienneté des créances avant fait

<u>l'objet d'une dépréciation</u>	31/12/2008	31/12/2007
< 60 jours	(16)	(80)
60-90 jours	-	(188)
90-120 jours	(302)	(359)
Total	(318)	(627)

7.2. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Créances sociales et fiscales	1 801	1 703
Autres créances	249	254
Charges constatées d'avance	1 000	1 298
Fournisseur avances et acomptes	-	3
Autres créances	3 050	3 258

- **Charges constatées d'avance**

Les comptes charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées dans l'exercice mais se rapportant aux exercices suivants. Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des frais de locations et d'assurances.

NOTE 8 – CAPITAL

8.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2008, le capital de Valtech S.A., d'un montant de 1 351 534,90 euros est composé de 88 668 358 actions ordinaires d'un nominal de 0,01 euros. Il est entièrement libéré.

Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31/12/08	31/12/07
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	88 668 358	85 358 110
Augmentation de capital	-	-
Levées d'options	-	3 310 248
Nombre d'actions au 31 décembre 2008	88 668 358	88 668 358

8.2. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La société détient au 31 décembre 2008 un portefeuille total de 214 900 actions propres, ce qui représente moins de 0,01 % de son capital. Les actions restant dans le portefeuille au 31 décembre 2008 sont destinées à être cédées au personnel de Valtech ou à celui des sociétés qui lui sont liées, soit dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 5 novembre 1999, soit dans le cadre de plans futurs.

Ce portefeuille se décompose en 214 900 actions achetées en 1998 pour un montant de 68 milliers d'euros.

8.3. RESERVES

Les différentes composantes des capitaux propres consolidés, y compris le résultat de l'exercice, varient de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves	Action d'autocontrôle	Réserves de conversion	Total
Capitaux propres à la fin de la période	1 352	62 685	(31 932)	(68)	(372)	31 665
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Juste valeur actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Dépréciation écarts d'acquisition JV KOREA	-	-	-	-	-	-
Résultat 2008	-	-	1 171	-	-	1 171
Reconnaissance des paiements en actions	-	-	100	-	-	100
Actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	(1 901)	(1 901)
Divers	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres à la fin de la période	1 352	62 685	(30 661)	(68)	(2 273)	31 035

8.4. RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Profit (perte) net	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2008			
Résultat de base par action	1 171	88 668 358	0,01
Effets dilutif des stocks options	-	1 890 442	
Résultat par action dilué	1 171	90 558 800	0,01
2007			
Résultat de base par action	2 572	85 143 210	0,03
Effets dilutif des stocks options	-	3 701 430	
Résultat par action dilué	2 572	88 844 640	0,03

NOTE 9 – INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires concernent Valtech Offshore :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Intérêts minoritaires au début de la période	(21)	(21)
Augmentation de capital	-	-
Acquisition	-	-
Différence de conversion	5	-
Autres variations	11	-
Résultat - part des minoritaires	6	-
Intérêts minoritaires à la fin de la période	1	(21)

La fusion de Valtech India Technology Solutions Private Limited détenue par le Groupe à hauteur de 95 %, dans Majoris India Systems Private Limited, a généré une dilution de cette dernière entité à hauteur de 0,0148 %. Cette dilution a généré une charge de 11 milliers d'euros dans le résultat du Groupe et une augmentation des intérêts minoritaires pour le même montant. La charge a été comptabilisée en résultat financier.

NOTE 10 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

10.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour perte à terminaison	Coûts de restructuration	Engagement de retraite	Couverture médicale USA	Autres	Total
Au 31 décembre 2007							
Courant	116	64	455	-	-	46	681
Non courant	-	-	1 219	278	153	16	1 666
Provisions au 31 décembre 2007	116	64	1 674	278	153	62	2 347
Variation durant la période							
Augmentation	733	1 334	41	37	467	48	2 660
Reprise	-	(177)	-	(84)	-	(10)	(271)
Reprise (utilisation)	(62)	(244)	(460)	-	(557)	(22)	(1 345)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	51	(316)	-	3	(7)	(269)
Variations au 31 décembre 2008	787	1 028	939	231	66	71	3 122
Au 31 décembre 2008							
Courant	769	988	359	-	-	71	2 187
Non courant	18	40	580	231	66	-	935
Provisions au 31 décembre 2008	787	1 028	939	231	66	71	3 122

10.2. PENSIONS, ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI.

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

- Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

- Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

- Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

- Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en Note 1.15. Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime).

Pour les régimes de remboursement de frais médicaux, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Engagements de retraite	231	278
Autres avantages sociaux (couverture médicale US)	66	153
Total	297	431
A plus de cinq ans	297	431

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

	Engagements de retraite	Autres avantages sociaux	31/12/08	31/12/07
Provisions au début de la période	278	153	431	423
Coût des services rendus	(47)	(90)	(137)	30
Changement de méthode	-	-	-	-
Différence de conversion	-	3	3	(22)
Provisions à la fin de la période	231	66	297	431
Hypothèses				
Taux d'actualisation			4,62%	4,00%
Taux d'augmentation annuelle des salaires			2,00%	2,00%
Age moyen de départ à la retraite			63	63
Taux de progression des dépenses médicales				-11%

Les taux d'actualisation font référence au taux de rémunération des obligations d'Etat sur une période de 20 ans (indice Reuters).

L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50 000 dollars américains. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe.

L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2007).

10.3. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni le Groupe Valtech ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction de Valtech estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent les contrôles sociaux et fiscaux en cours et des litiges avec d'anciens employés, dirigeants et administrateurs.

10.4. PROVISIONS POUR PERTE A TERMINAISON

Lorsque les contrats de prestations sont au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent une provision pour perte à terminaison lorsque le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel.

La dotation de l'exercice est relative à des problèmes rencontrés sur un petit nombre de contrats significatifs au forfait qui font l'objet de renégociations et pour lesquels il a été nécessaire de comptabiliser une provision pour perte à terminaison d'1 million d'euros sur le quatrième trimestre.

10.5. COUTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre des plans de restructuration initiés au cours des exercices précédents, l'évolution de la provision pour risques peut être présentée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Coûts de réduction des effectifs	Bureaux inutilisés	Cumul
Provision début de période	-	1 674	1 674
Nouveaux plans	-	-	-
Charge de la période	-	41	41
Utilisation de la période	-	(460)	(460)
Différence de conversion	-	(317)	(317)
Provision fin de période	-	938	938

NOTE 11 – DETTES COURANTES – NON COURANTES

11.1. DETTES NON COURANTES

Les dettes non courantes concernent :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dette sur acquisition Valtech Agency	-	28
Autres	147	-
Dettes non courantes	147	28

11.2. DETTES COURANTES

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Dettes fiscales et sociales	8 787	11 445
Avances clients	524	790
Produits constatés d'avance	1 732	1 641
Dette sur acquisition Valtech Agency	-	1 474
Dette sur acquisition Kiara	417	-
Autres	196	448
Dettes courantes	11 656	15 798

NOTE 12 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DETTES FINANCIERES

12.1. TRESORERIE NETTE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/08
Trésorerie et équivalents	9 591	4 537
Découvert	(2 965)	(1 453)
Mobilisation de créances (IAS 39)	(2 756)	(3 486)
Total	3 870	(402)

12.2. ANALYSE DE LA DETTE PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Emprunt (part > 1 an)	161	-
Location financement (part > 1 an)	103	64
Dettes non courantes	264	64
Emprunt (part < 1 an)	466	352
Location financement (part < 1 an)	167	163
Découvert	5 721	4 939
Dettes courantes	6 354	5 454
Total dettes financières	6 618	5 518

12.3. ANALYSE DE LA DETTE PAR ECHEANCE

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
< 1 an	6 354	5 454
1-5 ans	264	64
+ 5 ans	-	-
Total	6 618	5 518

12.4. ANALYSE DE LA DETTE PAR DEVISE

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Euros	4 060	4 029
Livre sterling	-	-
Dollar américain	2 332	1 008
Roupie indienne	7	374
Couronne danoise	14	107
Couronne suédoise	205	-
Total	6 618	5 518

12.5. CONTRATS DE FINANCEMENT

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de Valtech S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

12.6. MOBILISATION DE CREANCES

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Selon les normes IFRS (IAS 39), les créances clients cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage sans transfert des risques inhérents au recouvrement, doivent rester dans les comptes clients en contrepartie d'un compte de découvert. Au 31 décembre 2008, l'incidence sur la trésorerie est de 2,8 millions d'euros.

NOTE 13 – INFORMATIONS SECTORIELLES

13.1. SEGMENTS GEOGRAPHIQUES

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon quatre zones géographiques. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté :

- France
- Reste de l'Europe,
- Etats Unis,
- Asie.

Les relations intragroupe sont reprises au prix du marché. Les dettes concernant la gestion du Groupe sont classées dans la colonne « Autres ». Les informations sectorielles du Groupe au 31 décembre 2008 sont présentées de la manière suivante :

13.1.1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR LOCALISATION DES CLIENTS

	31/12/08				Total
	France	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Autres	
Revenus					
Revenus avec des tiers	38 974	43 693	15 166	2 631	100 464
Autres produits opérationnels	79	23	22	3	127
Total des revenus opérationnels	39 053	43 716	15 188	2 634	100 591
Resultat					
Résultat opérationnel	1 172	3 222	(1 946)	(45)	2 403
Intérêts minoritaires	(6)	-	-	-	(6)
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	-	-	-	(287)	(287)
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(884)	(790)	(241)	(222)	(2 137)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	513	3 183	(2 013)	(156)	1 527
Impôts sur les bénéfices	(29)	(315)	(12)	-	(356)
Résultat net de la période	485	2 867	(2 025)	(156)	1 171
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	5 729	5 104	298	2 716	13 847
Actif courant	17 383	15 257	6 556	442	39 638
Actif non courant	7 725	8 250	818	3 288	20 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 909	4 266	333	83	9 591
Dettes	14 046	8 376	4 442	1 823	28 687
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	4	29	1	62	96
• Actif corporel	237	286	309	67	899
• Actif financier	93	59	48	-	200

	31/12/07				Total
	France	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Autres	
Revenus					
Revenus avec des tiers	36 829	49 960	17 089	2 826	106 704
Autres produits opérationnels	43	11	-	-	54
Total des revenus opérationnels	36 872	49 971	17 089	2 826	106 758
Resultat					
Résultat opérationnel	(683)	4 903	34	(127)	4 127
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	(4)	-	-	260	256
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(991)	(821)	(278)	(186)	(2 276)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(839)	4 756	(158)	(176)	3 583
Impôts sur les bénéfices	(110)	(1 226)	325	-	(1 011)
Résultat net de la période	(950)	3 530	168	(176)	2 572
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	6 698	4 886	1 060	1 977	14 621
Actif courant	17 787	16 701	4 804	451	39 743
Actif non courant	9 124	9 538	1 796	3 411	23 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 829	1 941	420	347	4 537
Dettes	16 402	11 034	2 130	2 402	31 968
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	50	131	22	233	436
• Actif corporel	889	584	316	519	2 309
• Actif financier	351	116	2	7	475

13.1.2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR LOCALISATION DES RESSOURCES

	31/12/08				Total
	France	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Autres	
Revenus					
Revenus avec des tiers	34 828	43 156	14 918	7 562	100 464
Autres produits opérationnels	79	23	22	3	127
Total des revenus opérationnels	34 907	43 179	14 940	7 565	100 591
Resultat					
Résultat opérationnel	1 070	3 065	(1 909)	177	2 403
Intérêts minoritaires	(6)	-	-	-	(6)
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	-	-	-	(287)	(287)
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(506)	(710)	(217)	(704)	(2 137)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	630	3 048	(1 966)	(185)	1 527
Impôts sur les bénéfices	(25)	(299)	(12)	(20)	(356)
Résultat net de la période	605	2 749	(1 978)	(205)	1 171
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	1 769	4 364	47	7 667	13 847
Actif courant	14 571	14 403	6 409	4 255	39 638
Actif non courant	3 840	7 539	572	8 130	20 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 909	4 266	333	83	9 591
Dettes	14 046	8 376	4 442	1 823	28 687
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	3	27	-	66	96
• Actif corporel	206	272	303	118	899
• Actif financier	93	59	48	-	200
	31/12/07				Total
	France	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Autres	
Revenus					
Revenus avec des tiers	31 830	49 146	16 061	9 667	106 704
Autres produits opérationnels	43	11	-	-	54
Total des revenus opérationnels	31 873	49 157	16 061	9 667	106 758
Resultat					
Résultat opérationnel	(316)	4 397	93	(47)	4 127
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	(3)	-	-	259	256
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(453)	(665)	(172)	(986)	(2 276)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(351)	4 283	(64)	(285)	3 583
Impôts sur les bénéfices	(91)	(1 089)	307	(138)	(1 011)
Résultat net de la période	(441)	3 194	243	(424)	2 572
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	1 676	3 667	43	9 235	14 621
Actif courant	13 764	14 678	4 315	6 986	39 743
Actif non courant	4 253	8 510	753	10 353	23 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 829	1 941	420	347	4 537
Dettes	16 402	11 034	2 130	2 402	31 968
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	21	116	2	297	436
• Actif corporel	686	519	256	848	2 309
• Actif financier	351	116	2	7	475

13.2. SEGMENTS D'ACTIVITE

L'information sectorielle de second niveau correspond aux métiers du Groupe qui suit son activité selon les trois divisions opérationnelles suivantes :

- Consulting
- Business services
- Global sourcing

	31/12/08	31/12/07
Revenus par secteur d'activité		
Consulting	49 645	55 950
Business services	41 229	37 624
Global sourcing	9 717	13 184
Total revenus	100 591	106 758
Total actif courant et non courant		
Consulting	26 178	26 243
Business services	21 732	21 464
Global sourcing	11 809	15 905
Total actif courant et non courant	59 719	63 612
Investissements		
Consulting	471	742
Business services	887	1 773
Global sourcing	170	1 021
Autres	-	-
Investissements de l'année	1 528	3 536

NOTE 14 – PERSONNEL

14.1. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

Nombre moyen de personnes	31/12/08		31/12/07	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	223	43	346	45
Etats-Unis	129	23	123	20
Europe (hors France)	276	57	281	52
Inde	333	46	397	52
Total	961	169	1 147	169
Charges de personnel (charges sociales comprises)	31/12/08		31/12/07	
Coût des ventes		47 968		52 529
Coûts commerciaux		4 865		5 095
Coûts administratifs		8 663		8 381
Total		61 496		66 005

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit

individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non-fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe Valtech, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 13 013 heures au 31 décembre 2008.

14.2. SOUS-TRAITANTS

Nombre moyen de sous-traitants	31/12/2008		31/12/2007	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	48	-	39	-
Etats-Unis	21	-	29	-
Europe (hors France)	20	2	41	3
Inde	-	2	2	5
Total	89	4	111	8

NOTE 15 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL

15.1. CHARGES OPERATIONNELLES

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Salaires	50 355	54 746
Charges sociales	11 357	11 450
Rémunérations payées en actions	100	92
Dépréciations et amortissement	2 137	2 277
Test de dépréciation sur immobilisations financières	-	0
Test de dépréciation reconnu / (repris) sur créances commerciales	182	479
Autres	33 520	32 569
Total charges opérationnelles par nature	97 651	101 613
Coûts des ventes	67 908	72 632
Coûts commerciaux	6 592	6 664
Coûts administratifs	23 151	22 317
Total charges opérationnelles par destination	97 651	101 613

NOTE 15.2. –AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Plus ou (moins)-values sur cessions	(8)	(66)
Autres	(529)	(952)
Total	(537)	(1 018)

Les autres coûts correspondent à des frais engagés dans la recherche de partenaires financiers et commerciaux.

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Charges d'intérêts sur dettes financières	(326)	(394)
Produits financiers	158	155
Coût net de l'endettement	(168)	(239)
Variation des provisions sur actifs non courants	(10)	42
Autres produits (charges) financières	(162)	(344)
Différences de change	(242)	(259)
Autres charges et produits financiers	(414)	(561)
Total	(582)	(800)

NOTE 17 – IMPOTS DIFFERES

17.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Produits (charges) d'impôt exigible	(90)	(634)
Variation des impôts différés	(266)	(377)
TOTAL	(356)	(1 011)

L'impôt différé comptabilisé dans le cadre des comptes consolidés établis au 31 décembre 2008 tient compte du taux d'imposition local des sociétés concernées.

17.2. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2008 peuvent être détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés actifs	impôts différés passifs
Début de période	2 359	-
Charge d'impôt	(266)	-
Ecart de conversion	(38)	-
Changement de méthodes	-	-
Variation de périmètre	(34)	-
Fin de période	2 021	-
Dont part courante	1 414	
Dont part non courante	607	

Le Groupe reconnaît des créances d'impôts liées à des déficits reportables lorsque la rentabilité de l'entité concernée permet d'envisager de manière fiable le recouvrement de celle-ci.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés actifs 2008	Impôts différés actifs 2007
Créances d'impôt sur déficit	1 878	2 198
Retraitements de consolidation	83	83
Différences temporaires	60	78
31/12/08	2 021	2 359

L'importance des déficits reportables générés par certaines des sociétés du Groupe ont conduit à ne pas reconnaître la créance correspondante en raison de l'absence d'éléments prévisionnels tangibles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés actifs non reconnus en 2008	Impôts différés actifs non reconnus en 2007
Valtech SA	15 851	14 389
Valtech Training (France)	-	-
Synaris (Allemagne)	-	560
Valtech Danemark	-	-
Valtech Inc	798	
Total	16 649	14 949

Les impôts différés liés aux pertes reportables de SYNARIS ont été activés au cours de l'exercice. Une convention avec l'administration fiscale allemande devrait en effet permettre d'imputer ces pertes sur les résultats de Valtech GmbH.

17.3. PREUVE D'IMPOTS

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2007. En France, les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %. Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net	1 171	2 572
Charge d'impôt	356	1 011
Intérêts minoritaires	6	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	287	(260)
Résultat avant impôts	1 820	3 323
Produits (charges) d'impôt théorique	(607)	(1 144)
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Autres différences permanentes	13	(280)
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs		-
Créances d'impôt reconnues sur déficits antérieurs	1 019	993
Créances d'impôt non reconnues sur la période	(956)	(402)
Résultat non soumis à l'impôt	-	9
Ecart de taux d'imposition entre les différents pays	209	479
Différence due à des changements de taux d'imposition	-	(244)
Reprise d'impôts différés passifs antérieurement reconnus	-	(394)
Reprise d'impôts différés passifs non consommés	-	-
Rémunération en actions	(33)	(28)
Produits (charges) réels d'impôt	(355)	(1 011)

NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS

Le Groupe Valtech met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel. Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Valtech à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 90 jours précédant leur attribution.

18.1. DESCRIPTION DU MODELE D'EVALUATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité.

18.2 MOUVEMENTS DANS LES PLANS D'OPTIONS DURANT LA PERIODE

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours sont récapitulées ci-après :

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2007	3 701 430	0,96	8 451 501	0,72
alloués	-	-	-	-
annulées	(1 321 355)	-	(439 401)	1,22
Exercées		0,98	(3 310 348)	0,39
Caduques	(489 633)	0,93	(1 000 322)	0,70
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2008	1 890 442	0,95	3 701 430	0,96
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2008	1 890 442	0,95	3 701 430	

18.3. PLANS D'OPTIONS AU 31 DECEMBRE 2008

Décision du Conseil d'administration	Date de clôture	2008		2007	
		Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice
16/02/99	16/12/09	25 300	0,02	25 300	0,02
24/09/03	23/09/08	-	1,03	124 633	1,03
31/12/03	31/12/08	-	0,90	365 000	0,90
26/01/04	25/01/09	42 500	0,90	30 500	0,90
26/01/04	25/01/09	10 000	0,97	42 500	0,97
09/04/04	08/04/09	10 000	0,98	481 071	0,98
09/04/04	08/04/09	404 642	0,98	1 178 926	0,98
07/09/04	06/09/09	30 000	0,68	30 000	0,68
13/12/04	06/09/09	1 000	0,96	1 500	0,96
30/05/05	25/05/10	1 367 000	0,96	1 422 000	0,96
Nombre d'options et prix d'exercice moyen		1 890 442	0,95	3 701 430	0,96

18.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUEES DURANT LA PERIODE

Il n'y a pas eu de nouveau plan d'attribution d'actions sur 2008

Principales hypothèses	2008	2007
Modèle de valorisation	Binomial	Binomial
Prix de l'action à la date d'attribution	-	-
Prix d'exercice à la date d'attribution	-	-
Volatilité attendue	-	-
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	-	-
Taux de dividende attendu	-	-
Juste valeur de l'option	-	-

18.5. INCIDENCE DES PAIEMENTS EN ACTIONS

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Coût des ventes	37	17
Coûts commerciaux	-	-
Coûts administratifs	63	75
Charges de la période	100	92

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante :

19.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

Les locations simples peuvent être présentées de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	Moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	Au-delà de 5 ans
Locations simples	13 902	3 856	7 047	2 999
Total	13 902	3 856	7 047	2 999

L'évolution des engagements sur locations de bureaux à Londres non résiliables ne sont pas repris dans le présent tableau, une provision pour risques étant déjà prise en compte dans le cadre de mesures de rationalisation du parc immobilier.

19.2. GARANTIES DONNEES

Le Groupe Valtech a consenti les garanties suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Garanties sur contrats de locations	5 486	8 913
Titres Medhost en garanties	-	-
Garanties données aux banques	751	878
Total	6 237	9 791

Ces cautions données à l'origine présentaient les caractéristiques suivantes :

- garantie à première demande pour une durée de quinze ans d'un montant initial de 22,4 millions de livres sterling pour la prise à bail de locaux sis à LONDRES. Le montant de la garantie est égal à la somme des loyers sur la durée totale du bail. Le montant résiduel de la garantie est de 5 225 millions de livres sterling dont une partie a été enregistrée dans les comptes consolidés en provision pour risques au titre des locaux inutilisés.

- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech India Systems Private Ltd. dans la limite d'un montant global de 875 000 euros.
- Une caution solidaire de Valtech Training a été consentie au CIC. Elle concerne un prêt de 500 000 euros en principal et des intérêts, au taux d'EURIBOR à 3 mois, majoré de 0,593000 point, commissions et accessoires.
- La Société Valtech AB a donné en gage à Handelsbanken ses actifs, pour un montant non défini dans la limite d'un maximum de 3 140 000 couronnes suédoises et 1 000 actions de Kiara Scandinavia en garantie du prêt de 2 350 000 couronnes suédoises qui lui a été accordé dans le cadre de l'acquisition de Kiara Scandinavia.

19.3. CLAUSES DE VARIATION DE PRIX

La société Valtech AB a au 31/12/2008 un engagement relatif à un complément de prix lié à l'acquisition de Kiara Scandinavia, calculé en fonction d'éléments variables, pour un montant estimé à 4 130 000 couronnes suédoises.

19.4. GARANTIES RECUES

Cautions bancaires

Les banques du Groupe Valtech ont consenti les cautions suivantes :

- pour la prise à bail des bureaux pour un montant total de 225 390 euros.
- à première demande en faveur d'Axis Bank Ltd, couvrant la garantie donnée au Département des douanes pour l'achat de biens à Software Technology Park of India, pour une valeur totale de 460 120 roupies indiennes.

NOTE 20 – PARTIES LIEES

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47 % réalisée durant le mois de novembre 2000. Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société Valtech CO.Ltd en accord avec son co-actionnaire, la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, Valtech S.A. détenait 49 % de la société coréenne contre 48,36 % au 1^{er} janvier 2006. En 2007, la Société Valtech S.A. a acquis 1,79 % de la joint-venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation à 50,79 %.

Les transactions envers les entreprises consolidées par mise en équivalence sont détaillées comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Créances JV Chusik Korea	172	80
Intérêts courus	-	-
Dettes courantes	-	-
Relations significatives avec JV Chusik Korea	-	-

Les rémunérations directes et indirectes aux organes de direction, sous forme de salaires, d'honoraires ou de jetons de présence comptabilisées par Valtech S.A. ou ses filiales au cours de l'exercice 2008 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Avantages à court terme (honoraires et salaires)	1 432	1 866
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Jetons de présence	15	-
Paiements en actions	48	74
Indemnités de fin de contrat de travail	-	89
Charges de la période	1 495	2 029

20.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2008

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75 008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech

Société Anonyme
80, avenue Marceau
75 008 Paris

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Valtech, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique comporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.11 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la Note 3.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

FIDREX

Deloitte & Associés

Albert BENSADON

Jean-Luc BERREBI

20.3 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

20.3.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31/12/07	31/12/06	Note
Revenus	106 705	99 296	Note 13
Autres revenus	53	374	Note 13
Total revenus	106 758	99 670	
Coût des ventes	(72 632)	(66 952)	Note 15
Marge brute	34 126	32 718	
Coûts commerciaux	(6 664)	(7 339)	Note 15
Coûts administratifs	(22 317)	(21 842)	
Marge d'exploitation	5 145	3 537	
Coûts de restructuration	-	-	Note 15.2. Note 3
Autres produits et charges d'exploitation	(1 018)	47	
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat de l'activité opérationnelle	4 127	3 584	
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	256	-	Note 16
Coût net de l'endettement	(239)	(233)	
Autres produits et charges financières	(561)	(70)	
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	3 583	3 281	
Impôts	(1 011)	(973)	Note 17
Intérêts minoritaires	-	11	Note 9
Résultat net de la période	2 572	2 319	
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	<i>85 143</i>	<i>84 675</i>	Note 8.4.
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	<i>88 845</i>	<i>93 387</i>	
Résultat par action de base	0,03	0,03	Note 8.4.
Résultat par action dilué	0,03	0,02	

BILAN CONSOLIDE

	31/12/07	31/12/06	Note
Ecart d'acquisition	14 621	13 956	Note 3
Immobilisations incorporelles nettes	579	677	Note 4
Immobilisations corporelles nettes	3 846	3 433	Note 5
Participations dans les entreprises co-associées	623	393	
Actifs financiers non courants, nets	296	296	Note 6
Autres actifs non courants, nets	2 721	2 931	
Impôts différés actifs	1 183	1 804	Note 17
Actifs non courants	23 869	23 490	
Créances clients et comptes rattachés	30 771	29 842	Note 7.1.
Impôts courant - court terme	-	-	
Impôts différés actifs	1 177	954	Note 17
Autres actifs courants	3 258	3 320	Note 7.2.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 537	4 164	
Actifs courants	39 743	38 280	
TOTAL ACTIF	63 612	61 770	
Capital	1 352	1 301	Note 8.1.
Primes d'émission	62 685	61 324	Note 8.3.
Autres réserves	(34 504)	(36 915)	Note 8.3.
Actions d'autocontrôle	(68)	(68)	Note 8.2.
Résultat net - part du Groupe	2 572	2 319	Note 8.3.
Différence de conversion	(372)	265	Note 8.3.
Capitaux propres - part du Groupe	31 665	28 226	
Intérêts minoritaires	(21)	(21)	Note 9
Capitaux propres	31 644	28 205	
Provisions pour risques et charges - part non courante	1 389	2 130	Note 10
Pensions et indemnités de départ à la retraite	278	208	Note 10
Emprunts auprès des établissements de crédit - part non courante	64	351	Note 12.1.
Autres passifs non courants	28	929	Note 11.1.
Impôts différés passifs	-	-	
Passifs non courants	1 759	3 618	
Provisions pour risques et charges - part courante	616	1 090	Note 10
Emprunts auprès des établissements de crédit - part courante	515	928	Note 12
Découverts bancaires	4 939	6 981	Note 12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 277	8 402	
Autres passifs courants	15 862	12 546	Note 11.2.
Impôts courants - court terme	-	-	
Passifs courants	30 209	29 947	
Total passifs	31 968	33 565	
TOTAL PASSIF	63 612	61 770	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	31/12/07	31/12/06	Notes
Résultat net - part du Groupe	2 572	2 319	
Intérêts minoritaires	-	-	
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépréciation et amortissement, net	2 276	1 974	
- Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	Note 3
- Dotation aux provisions pour engagements de retraite	70	(100)	Note 10.2
- Variation des autres provisions	(1 215)	(898)	
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	66	(47)	Note 15.2
- Charges liées aux paiements en actions	92	265	Note 18
- Résultat dans les sociétés co-associées	(175)	95	
Coûts financiers	394	364	Note 16
Charge d'impôts (impôts différés inclus)	1 011	973	Note 17
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	5 091	4 945	-
Impôts payés	(7)	(486)	-
Variation nette des actifs et passifs courants	375	(3 529)	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 459	930	-
Investissement actif non courant corporel	(2 309)	(1 766)	Note 5
Investissement actif non courant incorporel	(436)	(1 501)	Note 4
Prix de cession des actifs non courants cédés	61	23	
Augmentation (diminution) des investissements financiers (1)	156	(57)	
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 528)	(3 301)	-
Intérêts payés	(394)	(364)	
Augmentation de capital	1 280	130	Note 8
Paiement complément de prix Valtech Agency	(142)	-	
Augmentation (diminution) des dettes financières	(643)	(1 025)	Note 12
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	101	(1 259)	-
Incidence des variations des cours des devises	(617)	(28)	
Actions d'autocontrôle (première adoption IAS 32 en 2005)	-	-	
Mobilisation de créances (première adoption IAS 39 en 2005) (2)	-	-	
Flux net de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 415	(3 658)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	(2 817)	841	Note 12
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	(402)	(2 817)	Note 12

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat net	Action d'auto contrôle	Différence de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2005	84 161 468	1 283	61 001	(36 930)	300	(68)	1 207	26 793	(16)	26 777
Augmentation de capital	1 196 642	18	323	-	-	-	-	341	-	341
Affectation du résultat	-	-	-	300	(300)	-	-	-	-	-
Rémunération payées en actions différées	-	-	-	263	-	-	-	263	-	263
Variation nette des actions détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
par les sociétés consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (perte)	-	-	-	-	2 319	-	-	2 319	(11)	2 308
Autres opérations	-	-	-	(548)	-	-	-	(548)	-	(548)
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-	(942)	(942)	6	(936)
Autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(548)	-	-	(942)	(1 490)	6	(1 484)
Au 31 décembre 2006	85 358 110	1 301	61 324	(36 915)	2 319	(68)	265	28 226	(21)	28 205
Correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation nette retraitée	85 358 110	1 301	61 324	(36 915)	2 319	(68)	265	28 226	(21)	28 205
Augmentation de capital	3 310 248	51	1 230	-	-	-	-	1 281	-	1 281
Affectation du résultat	-	-	-	2 319	(2 319)	-	-	-	-	-
Complément prime d'émission	-	-	131	-	-	-	-	131	-	131
Rémunération payées en actions différées	-	-	-	92	-	-	-	92	-	92
Variation nette des actions détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
par les sociétés consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (perte)	-	-	-	-	2 572	-	-	2 572	-	2 572
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion	-	-	-	-	-	-	(637)	(637)	-	(637)
Autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	(637)	(637)	-	(637)
Au 31 décembre 2007	88 668 358	1 352	62 685	(34 504)	2 572	(68)	(372)	31 665	(21)	31 644

La ligne « Complément de prime d'émission » est liée à la reconnaissance d'impôts différés actifs dans le calcul de l'écart d'acquisition de la Société Par N° 1.

NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 du Groupe Valtech ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2007. Les informations comparatives ont été retraitées en application de ces mêmes principes.

1.1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société Valtech S.A. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement et les sociétés sous influence notable.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Les états financiers des filiales peuvent être retraités si nécessaire afin de rendre leurs méthodes comptables compatibles avec celles du Groupe.

1.1.1. METHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Valtech exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque Valtech détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque Valtech, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Valtech consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance parce qu'il a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Intégration proportionnelle

Valtech consolide par intégration proportionnelle les coentreprises dans lesquelles il partage par contrat le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque Valtech détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers.

Une liste des principales filiales consolidées suivant l'intégration globale ou la mise en équivalence au 31 décembre 2007 est présentée en Note 2 – *Périmètre de consolidation*.

1.1.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de Valtech doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2007 pourraient être sensiblement modifiées.

Les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Note 3 – Ecart d'acquisition

Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs recouvrables : modèles, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini (§ 3.2).

Note 10. - Provisions

Provisions pour indemnités de fin de contrat et restructurations : taux d'actualisation, taux de succès des plans.

Note 10.2. – Avantages du personnel

Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires.

Note 17 – Impôt sur les sociétés

Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs.

Note 18 - Paiements en actions et assimilées

Modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs : cours du sous-jacent en date d'attribution, prix d'exercice, volatilité.

1.1.3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation, généralement concomitante à la date de prise de contrôle.

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

À la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente.

1.2. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.3. INTERETS MINORITAIRES

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

1.4. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Au 31 décembre 2007, aucun actif destiné à être cédé n'a été identifié.

1.5. LES TRANSACTIONS EN DEVISES (IAS 21)

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si la transaction initiale a été comptabilisée dans les capitaux propres auquel cas les écarts de change le seraient également.

1.6. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

En euros	31/12/07		31/12/06	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar américain	0,67930	0,72959	0,75800	0,79703
Livre sterling	1,36361	1,46080	1,48520	1,46725
Couronne suédoise	0,10592	0,10808	0,11070	0,10812
Couronne danoise	0,13408	0,13421	0,13410	0,13407
Won coréen	0,00073	0,00079	0,00085	0,00082
Roupie indienne	0,01721	0,01767	0,01718	0,01765

1.7. ECART D'ACQUISITION (IAS 36, 38 ET IFRS 3)

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres charges opérationnelles ».

1.8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

Agencements, aménagements, installations techniques	8-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Mobilier	5-7 ans

1.10. LOCATION-FINANCEMENT (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.11. TESTS DE DEPRECIATION (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net s'il existe un marché actif.

L'organigramme du Groupe favorisant l'existence d'une seule entité juridique par pays, les écarts d'acquisition sont regroupés par zone géographique et rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

La méthode retenue pour ces tests de dépréciation est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisitions ou de prises de participation.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance faible. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe. *(Cf. paramètres retenus en 3.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).*

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

1.12. CREANCES CLIENTS ET RATTACHEES

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux et de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat.

1.14. DISPONIBILITES, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (IAS 7 ET 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

1.15. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES (IAS 19)

• Avantages postérieurs à l'emploi

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan.

• Programme de couverture médicale

L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50 000 dollars américains. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe.

L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2006).

1.16. PAIEMENTS EN ACTIONS (IFRS 2)

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « capital et primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée, qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

L'approche des paramètres détaillés en Note 18.4. sur la juste valeur des options allouées sur la période prennent en compte les paramètres suivants :

- la volatilité tient compte de la volatilité historique observée sur le marché de l'action Valtech depuis le 15 septembre 2003,
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux d'emprunt d'Etat à long terme,
- aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

1.17. PROVISIONS (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

En application de la norme IAS 37, les provisions pour risques et charges significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

1.18. RECONNAISSANCE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES (IAS 18)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Lorsque le Groupe agit dans le cadre d'un contrat de prestations en régie, le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

Lorsque le contrat est au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs prestations à plus d'un an selon la méthode de l'avancement avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,
- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;
- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

1.19. LES PRODUITS ET CHARGES NON RECURRENTS

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

1.20. COUT NET DE L'ENDETTEMENT

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

1.21. IMPOTS (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.22. RESULTAT PAR ACTION (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat retraité de l'effet dilutif par le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions) et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

1.23. EVOLUTION DES PRINCIPES COMPTABLES AU 1^{ER} JANVIER 2007

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2006 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2007 qui sont décrits ci-après :

- **IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».** L'objectif de la présente norme est d'imposer aux entités de fournir des informations dans leurs états financiers, de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de l'exercice et à la date de clôture.
- **Amendement à IAS 1 « Informations sur le capital ».** Cet amendement ajoute des dispositions relatives aux informations à fournir sur le capital par une entité, permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.
- **IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes ».** La présente interprétation fournit des commentaires concernant la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 29 à un exercice au cours duquel une entité détermine l'existence d'une hyperinflation dans l'économie à

laquelle appartient sa monnaie fonctionnelle, alors que cette économie n'était pas hyper inflationniste au cours de l'exercice antérieur, ce qui amène l'entité à retraiter ses états financiers conformément à IAS 29.

Il n'existe pas, à la date de clôture, de société appartenant au périmètre de consolidation du Groupe dont la devise fonctionnelle serait celle d'une économie hyper inflationniste.

- **IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions ».** Cette interprétation précise quelles sont les transactions placées dans le champ d'application de la norme IFRS 2, y compris celles pour lesquelles une entité ne peut pas identifier de manière précise et fiable certains ou la totalité des biens ou services reçus. IFRIC 8 explique que, lorsque la juste valeur de la contrepartie reçue identifiée apparaît inférieure à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés ou du passif encouru, cette situation indique typiquement qu'une autre contrepartie a été ou sera reçue. IFRS 2 s'applique donc dans ce cas. Il n'existe pas de telles transactions au 31 décembre 2007.
- **IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés ».** L'interprétation traite du réexamen des dérivés incorporés qui sont dans le champ d'application de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers. Selon IFRIC 9, l'analyse pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé séparément doit être réalisée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat. Cette analyse est revue uniquement en cas de changement significatif dans les clauses du contrat. Il n'y a pas d'application de cette interprétation au titre de l'exercice 2007.
- **IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) ».** Selon IFRIC 10, les dépréciations comptabilisées à la date d'arrêt des comptes d'une période intermédiaire au titre d'un écart d'acquisition, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût, ne doivent pas être reprises dans les états financiers d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure.

1.24. NORMES ET INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE POSTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2007 ET NON APPLIQUEES PAR ANTICIPATION.

En outre, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes adoptées par la Commission européenne mais d'application optionnelle en 2007 :

- **IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe ».** Cette interprétation précise les modalités d'application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », notamment, lorsqu'une société accorde directement aux employés d'une autre société du groupe des droits sur ses propres instruments financiers. Dans ce cadre, il convient d'analyser les termes de la transaction pour pouvoir qualifier l'opération soit en paiement en instruments de capitaux propres, soit en paiement en instruments de trésorerie.
- **IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».** IFRS 8 impose désormais à une entité de retenir l'approche de la direction pour présenter sa performance financière et ses segments opérationnels.

Le Groupe a également décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union Européenne en 2008 :

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ».** Cet amendement ajoute des dispositions relatives aux informations à fournir sur le capital par une entité permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.
- **Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts ».** Cet amendement stipule que dorénavant, il n'est plus possible de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Une entité doit, par conséquent, enregistrer à l'actif de tels coûts d'emprunt, en tant qu'élément du coût de cet actif.
- **IFRIC 12 « Accords de concession de services ».** Cette interprétation fixe les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation relatifs aux obligations et aux droits issus des accords de concession de services.
- **IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients ».** Cette interprétation s'applique aux avantages (miles, points, bons...) qu'une entité accorde à ses clients lors de la vente d'un bien, d'une prestation de services, ou l'utilisation par un client des actifs de l'entité et qui, sous réserve que les conditions requises soient remplies, pourront être utilisés par le client pour obtenir des biens ou services gratuitement ou à prix réduit.

IFRIC 14 « IAS 19 Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ». Cette interprétation expose les règles d'évaluation du plafond - tel qu'il est défini par IAS 19 « Avantages du personnel » - de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif. Cet excédent correspond au surplus de la juste valeur des actifs du régime par rapport à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies (cf. Note du § 58 B). Cette interprétation explique également comment les actifs ou passifs au titre de retraites peuvent être affectés lorsqu'il existe une obligation de financement minimum d'origine légale ou contractuelle.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Valtech S.A. et ses filiales au 31 décembre 2007 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

Périmètre		% intérêt 2007	% intérêt 2006	Date d'acquisition ou de création	Méthode de consolidation
<i>Pays</i>					
Valtech S.A.		Société mère		-	
Valtech Training S.A.		100 %	100 %	2002	
Valtech Offshore S.A.	France	95 %	95 %	2003	
Valtech Agency S.A.S.		100 %	100 %	2005	
Valtech Technology Consulting S.A.S. (Société sans activité)		100 %	100 %	2006	Intégration globale
Valtech Axelboss S.A.S. (Société sans activité)		100 %	100 %	2006	
Valtech Ltd	Grande Bretagne	100 %	100 %	1996	Intégration globale
Valtech Inc.	Etats-Unis	100 %	100 %	1997	Intégration globale
Valtech AB		100 %	100 %	1999	
Overland Mobil Kommunikation A.B. (société sans activité)	Suède	100 %	100 %	1999	Intégration globale
Synaris AG Valtech GmbH	Allemagne	100 % 100 %	100 % 100 %	2000 1999	Intégration globale
Valtech A/S PAR N°1	Danemark	100 % 100 %	100 % 100 %	2000 2000 liquidée en 2006	Intégration globale
Valtech Co.Ltd	Corée du Sud	50,793 %	49 %	2000	Mise en équivalence
Valtech India Technology Solutions Private Limited (détenue à 99,99 % par Valtech Offshore et à 0,01 % par Valtech S.A.)		95 %	95 %	2004	
Majoris Systems Private Limited	Inde	100 %	100 %	2004	Intégration globale
Valtech India Software Services Private Limited		100 %	100 %	2005	

NOTE 3 – ECART D’ACQUISITION

Les écarts d’acquisition générés lors d’un regroupement d’entreprises sont rattachés, dès l’acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques, dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l’activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d’autres actifs ou groupes d’actifs. L’évolution des écarts d’acquisition sur la période peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d’euros)</i>	Expede	Synaris	Majoris	PAR N°1	Valtech Agency France	Total goodwill
	USA	Allemagne	Inde	Danemark		
Au 31 décembre 2006	51	3 687	8 395	444	1 379	13 956
Augmentation sur acquisition d'une filiale	-	-	-	-	658	658
Diminution sur cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-
Dépréciation reconnue sur l'exercice	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	(5)	-	14	(2)	-	7
Autres	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2007	46	3 687	8 409	442	2 037	14 621

3.1. RECONNAISSANCE DE L’ECART D’ACQUISITION DANS LA DEVISE DE LA SOCIETE ACQUISE

Les écarts d’acquisition sont désormais reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

3.2. TEST DE DEPRECIATION

Selon IFRS 3 (regroupement d’entreprises), les écarts d’acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particuliers indiquent une perte de valeur potentielle.

En cas de différence entre la valeur recouvrable de l’UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Celle-ci est imputée en priorité sur l’écart d’acquisition.

Valtech procède annuellement à la revue de la valorisation de ses écarts d’acquisition à la clôture de l’exercice et peut déprécier les valeurs comptabilisées au bilan afin d’ajuster leur valeur nette à due concurrence.

Les écarts d’acquisition font désormais l’objet une fois par an d’un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du premier trimestre de chaque année dans le cadre de l’arrêté annuel des comptes du Groupe.

Les écarts d’acquisition sont rattachés aux UGT des entités juridiques à l’exception de Valtech India Systems Private Limited. Dans ce cas particulier, le Groupe considère que l’acquisition a apporté une compétence et une référence clientèle à l’ensemble du Groupe dans le cadre du segment « Global Sourcing » et rattache de ce fait l’écart d’acquisition MAJORIS à ce segment de métiers.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d’acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d’exploitation basés sur l’activité des trois prochaines années et complétés par une projection actualisée sur les deux années suivantes ainsi que d’une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital issu des paramètres suivants :

	31/12/07	31/12/06
Coût du capital	10,78%	10,78%
Coût de l'endettement avant impôts	2,90%	5,00%
Taux de croissance sur les trois prochaines années	5,00%	5,00%
Taux de croissance à l'infini	0,00%	0,00%

Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeur terminale sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particuliers indiquent une perte de valeur potentielle. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

L'écart d'acquisition constaté lors de la participation à la joint-venture Valtech CO.Ltd (Corée), en 2000, augmenté d'un montant brut de 25 milliers d'euros figure sur la ligne « Titres des sociétés mises en équivalence », cette société étant consolidée par la méthode de la mise en équivalence

NOTE 4 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Logiciels achetés	Logiciels créés pour usage interne	Total autres immobilisations incorporelles
31 décembre 2006	398	279	677
Variation de périmètre	-	-	-
Augmentation	436	-	436
Dépréciation de l'exercice	(400)	(139)	(539)
Cessions de l'exercice	-	-	-
Différence de conversion	5	-	5
Autres variations	-	-	-
31 décembre 2007	439	140	579

Le logiciel développé en interne par l'Inde se place dans le cadre du projet « DUOSHORE » sur la gestion commune de projets par plusieurs entités du Groupe.

Les conditions d'immobilisation de cette immobilisation créée en interne répondent aux critères d'IAS 38/57. Ces logiciels sont dépréciés sur la base d'un amortissement linéaire qui ne dépasse pas trois ans.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Immobilisations corporelles					Total
	Agencements	Mobiliers de bureau	Matériels informatiques	Autres	Location financement	
Au 31 décembre 2006						
Valeur brute	3 740	1 791	8 276	1 934	1 624	17 365
Amortissements	(2 726)	(1 593)	(7 061)	(1 178)	(1 374)	(13 932)
Valeurs nettes au 31 décembre 2006	1 014	198	1 215	756	250	3 433
Augmentation	965	207	870	171	96	2 309
Cessions	(68)	9	(38)	(30)	-	(127)
Différence de conversion	(35)	-	-	3	-	(32)
Amortissements	(316)	(124)	(931)	(221)	(145)	(1 737)
Valeurs nettes au 31 décembre 2006	1 560	290	1 116	679	201	3 846
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute	4 602	2 007	9 108	2 078	1 720	19 515
Amortissements	(3 042)	(1 717)	(7 992)	(1 399)	(1 519)	(15 669)
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	1 560	290	1 116	679	201	3 846

Les locations financières concernent les agencements des bureaux parisiens ainsi que le matériel informatique.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations dans les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants	Autres actifs non courants		Total
			Dépôt	Autres investissements à long terme	
Au 31 décembre 2006					
Valeur brute	393	4 483	2 932	22	7 830
Dépréciation	-	(4 187)	(22)	-	(4 209)
Valeur nette au 31 décembre 2006	393	296	2 910	22	3 621
Augmentation	315	-	157	-	472
Cessions	-	-	(222)	(11)	(233)
Dépréciation	-	-	-	-	-
Différence de conversion	(85)	-	(134)	(1)	(220)
Réaffectation	-	-	-	-	-
Résultat dans les co-entreprises	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2006	623	296	2 711	10	3 640
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute	623	4 483	2 733	10	7 849
Dépréciation	-	(4 187)	(22)	-	(4 209)
Valeur nette au 31 décembre 2007	623	296	2 711	10	3 640

- **Titres mis en équivalence**

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47 % réalisée durant le mois de novembre 2000.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société JV Valtech CO.Ltd (Corée) en accord avec son co-actionnaire la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, Valtech S.A. détenait 49 % de la société coréenne contre 48,36 % au 1^{er} janvier 2006. Ces opérations de restructuration ont eu pour incidence d'augmenter l'écart d'acquisition d'un montant de 409 milliers d'euros qui a été intégralement déprécié en 2006.

En 2007, la Société Valtech S.A. a acquis 1,79 % de la joint-venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation de 49 % à 50,79 %.

La valeur des titres mis en équivalence tient compte d'un écart d'acquisition dont les principales caractéristiques sont détaillées dans la Note 3 - *Immobilisations incorporelles*.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les données financières de cette société peuvent se synthétiser de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Actifs courants	1 734	1 609
Actifs non courants	122	143
Dettes courantes	604	636
Dettes non courantes	-	-
Revenus	5 259	4 916
Charges	(5 038)	(4 676)
Résultat net	221	240

- **Autres titres immobilisés**

Les titres immobilisés sont liés à une participation dans la société MEDHOST à hauteur de 16,05 % des droits de vote. A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les données financières de cette société peuvent se synthétiser de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Revenus	12 266	9 456
Résultat net	969	294
Capitaux propres	(810)	(1 903)

Ces titres ont été dépréciés à hauteur de 4 millions d'euros en 2006, afin de prendre en compte la juste valeur des titres MEDHOST, valeur de recouvrement à laquelle Valtech estime pouvoir céder sa participation.

- **Prêts et autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe pour un montant de 2,7 millions d'euros.

NOTE 7 – CREANCES COURANTES

7.1. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients au 31 décembre 2007 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)			
Au 31 décembre 2006			
Valeur brute	30 074		
Provision pour dépréciation	(232)		
Valeur nette au 31 décembre 2006	29 842		
Variation	2 274		
Mouvement des provisions	(420)		
Différence de conversion	(834)		
Variation de périmètre	-		
Autres mouvements (IAS 32/39)	(91)		
Valeur nette au 31 décembre 2007	30 771		
Au 31 décembre 2007			
Valeur brute	31 398		
Provision pour dépréciation	(627)		
Valeur nette au 31 décembre 2007	30 771		

	31/12/2007	31/12/2006
Balance âgée des créances non provisionnées.		
< 60 jours	29 168	28 522
60-90 jours	843	901
90-120 jours	760	419
Total	30 771	29 842
Total des créances cédées au factor inclus dans la balance âgée	3 486	3 577
Mouvements des créances douteuses	31/12/2007	31/12/2006
au 1er janvier	(232)	(264)
Provison sur créances douteuses	(455)	(38)
Créances irrécouvrables	21	71
Créances recouvrées pendant l'année	-	-
Reprise de provisions	-	15
Incidence d'une dépréciation	-	-
Ecart de conversion	39	(16)
au 31 décembre	(627)	(232)
Ancienneté des créances avant fait l'objet d'une dépréciation	31/12/2007	31/12/2006
< 60 jours	(80)	(19)
60-90 jours	(188)	(40)
90-120 jours	(359)	(173)
Total	(627)	(232)

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

L'incidence sur les découverts du Groupe au 31 décembre 2007 s'élève à 3,5 millions d'euros.

7.2. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Créances sociales et fiscales	1 703	1 520
Autres créances	254	376
Charges constatées d'avance	1 298	1 412
Fournisseur avances et acomptes	3	12
Autres créances	3 258	3 320

- **Charges constatées d'avance**

Les comptes charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées dans l'exercice mais se rapportant aux exercices suivants. Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des frais de locations et d'assurances.

NOTE 8 – CAPITAL

8.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2007, le capital de Valtech S.A., d'un montant de 1 351 534,90 euros est composé de 88 668 358 actions ordinaires d'un nominal de 0,01 euros. Il est entièrement libéré.

Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31/12/07	31/12/06
Nombre d'actions au 1er janvier 2006	85 358 110	84 161 468
Augmentation de capital	-	-
Levées d'options	3 310 248	1 196 642
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	88 668 358	85 358 110

8.2. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La société détient au 31 décembre 2007 un portefeuille total de 214 900 actions propres, ce qui représente moins de 0,01 % de son capital. Les actions restant dans le portefeuille au 31 décembre 2007 sont destinées à être cédées au personnel de Valtech ou à celui des sociétés qui lui sont liées, soit dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 5 novembre 1999, soit dans le cadre de plans futurs ;

Ce portefeuille se décompose en 214 900 actions achetées en 1998 pour un montant de 68 milliers d'euros.

8.3. RESERVES

Les différentes composantes des capitaux propres consolidés, y compris le résultat de l'exercice varient de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Capital	prime d'émission	Réserves	Action d'autocontrôle	Réserves de conversion	Total
Capitaux propres au début de la période	1 301	61 324	(34 596)	(68)	265	28 226
Augmentation de capital	51	1 230	-	-	-	1 281
Juste valeur actifs financiers	-	131	-	-	-	131
Dépréciation écarts d'acquisition JV KOREA	-	-	-	-	-	-
Résultat 2006	-	-	2 572	-	-	2 572
Reconnaissance des paiements en actions	-	-	92	-	-	92
Actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	(637)	(637)
Divers	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres à la fin de la période	1 352	62 685	(31 932)	(68)	(372)	31 665

8.4. RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Profit (perte) net	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2007			
Résultat de base par action	2 572	85 143 210	0,03
Effet dilutif des stocks options	-	3 701 430	
Résultat par action dilué	2 572	88 844 640	0,03
2006			
Résultat de base par action	2 319	84 675 274	0,03
Effet dilutif des stocks options	-	8 712 270	-
Résultat par action dilué	2 319	93 387 544	0,02

NOTE 9 – INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires concernent Valtech Offshore :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Intérêts minoritaires au début de la période	(21)	(16)
Augmentation de capital	-	-
Acquisition	-	-
Différence de conversion	-	6
Autres variations	-	-
Résultat - part des minoritaires	-	(11)
Intérêts minoritaires à la fin de la période	(21)	(21)

NOTE 10 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

10.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour perte à terminaison	Coûts de restructuration	Engagements de retraite	Couverture médicale USA	Autres	Total
Au 31 décembre 2006							
Courant	294	307	489	-	-	-	1 090
Non courant	-	-	1 825	208	215	90	2 338
Provisions au 31 décembre 2006	294	307	2 314	208	215	90	3 428
<i>Variation durant la période</i>							
Augmentation	72	-	79	49	425	-	625
Reprise	(253)	(307)	-	-	-	(13)	(573)
Reprise (utilisation)	-	-	(500)	-	(465)	(20)	(985)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres	3	-	-	21	-	(24)	-
Différence de conversion	-	-	(188)	-	(22)	(2)	(212)
Provisions au 31 décembre 2007	116	-	1 705	278	153	31	2 283
Au 31 décembre 2007							
Courant	116	-	486	-	-	15	617
Non courant	-	-	1 219	278	153	16	1 666
Provisions au 31 décembre 2007	116	-	1 705	278	153	31	2 283

10.2. PENSIONS, ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

- Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

- Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

- Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

- Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en Note 1.15. Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime).

Pour les régimes de remboursement de frais médicaux, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Engagements de retraite	278	208
Autres avantages sociaux (couverture médicale Etats-Unis)	153	215
Total	431	423
A plus de cinq ans	431	423

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

	Engagements de retraite	Autres avantages sociaux	31/12/07	31/12/06
Provisions au début de la période	208	215	423	659
Coût des services rendus	70	(40)	30	(272)
Changement de méthode	-	-	-	-
Différence de conversion	-	(22)	(22)	36
Provisions à la fin de la période	278	153	431	423
Hypothèses				
Taux d'actualisation			4%	4%
Taux d'augmentation annuelle des salaires			2%	2%
Age moyen de départ à la retraite			63	62
Taux de progression des dépenses médicales			-11%	2%-4%

Les taux d'actualisation font référence au taux de rémunération des obligations d'Etat sur une période de 10 à 15 ans.

L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50 000 dollars américains. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe.

L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2006).

10.3. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni le Groupe Valtech ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de Valtech estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Divers litiges	-	12
Contrôle fiscal (France)	44	282
Litiges	44	294

10.4. PROVISIONS POUR PERTE A TERMINAISON

Lorsque les contrats de prestations sont au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent une provision pour perte à terminaison lorsque le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel.

10.5. COUTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre des plans de restructuration initiés au cours des exercices précédents, l'évolution de la provision pour risques peut être présentée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Coûts de réduction des effectifs	Bureaux inutilisés	Cumul
Provision début de période	-	2 314	2 314
Nouveaux plans	-	-	-
Charges de la période	-	79	79
Utilisation la période	-	(500)	(500)
Différence de conversion	-	(188)	(188)
Provision fin de période	-	1 705	1 705

NOTE 11 – DETTES COURANTES – NON COURANT

11.1. DETTES NON COURANTES

Les dettes non courantes concernent :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dette sur acquisition Valtech Agency	28	300
Dette sur acquisition MAJORIS	-	-
Autres	-	629
Dettes non courantes	28	929

11.2. DETTES COURANTES

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Dettes fiscales et sociales	11 445	9 639
Avances clients	790	1 386
Produits constatés d'avance	1 641	818
Dette sur acquisition Valtech Agency	1 474	-
Autres	512	704
Dettes courantes	15 862	12 547

NOTE 12 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DETTES FINANCIERES

12.1. TRESORERIE NETTE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Trésorerie et équivalents	4 537	4 164
Découvert	(1 453)	(3 404)
Mobilisation de créances (IAS 39)	(3 486)	(3 577)
Total	(402)	(2 817)

12.2. ANALYSE DE LA DETTE PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Emprunt (part > 1 an)	-	351
Location financement (part > 1 an)	64	
Dettes non courantes	64	351
Emprunt (part <1 an)	352	928
Location financement (part < 1 an)	163	
Découvert	4 939	6 981
Dettes courantes	5 454	7 909
Total dettes financières	5 518	8 260

12.3. ANALYSE DE LA DETTE PAR ECHEANCE

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
< 1 an	5 454	7 909
1-5 ans	64	351
+5 ans	-	-
Total	5 518	8 260

12.4. ANALYSE DE LA DETTE PAR DEVISE

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Euros	4 029	5 846
Livre sterling	-	119
Dollar américain	1 008	1 819
Roupie indienne	374	476
Couronne danoise	107	
Total	5 518	8 260

12.5. CONTRATS DE FINANCEMENT

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de Valtech S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

12.6. MOBILISATION DE CREANCES

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Selon les normes IFRS (IAS 39), les créances clients cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage sans transfert des risques inhérents au recouvrement, doivent rester dans les comptes clients en contrepartie d'un compte de découvert. Au 31 décembre 2007, l'incidence sur la trésorerie est de 3,5 millions d'euros.

NOTE 13 – INFORMATIONS SECTORIELLES

13.1. SEGMENTS GEOGRAPHIQUES

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon quatre zones géographiques. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté :

- France
- Reste de l'Europe,
- Etats-Unis,
- Asie.

Les relations intra groupes sont reprises au prix du marché. Les dettes concernant la gestion du Groupe sont classées dans la colonne « Autres ». Les informations sectorielles du Groupe au 31 décembre 2007 sont présentées de la manière suivante :

13.1.1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR LOCALISATION DES CLIENTS

Total des revenus opérationnels	36 872	49 971	17 089	2 826	106 758
Résultat					
Résultat opérationnel	(683)	4 903	34	(127)	4 127
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	(4)	-	-	260	256
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(991)	(821)	(278)	(186)	(2 276)
Dépréciation des goodwills	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(839)	4 756	(158)	(176)	3 583
Impôts sur les bénéfices	(110)	(1 226)	325	-	(1 011)
Résultat net de la période	(950)	3 530	168	(176)	2 572
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	6 698	4 886	1 060	1 977	14 621
Actif courant	17 787	16 701	4 804	451	39 743
Actif non courant	9 124	9 538	1 796	3 411	23 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 829	1 941	420	347	4 537
Dettes	16 402	11 034	2 130	2 402	31 968
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	50	131	22	233	436
• Actif corporel	889	584	316	519	2 309
• Actif financier	351	116	2	7	475

	31/12/06				Total
	France	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Autres	
Revenus					
Revenus avec des tiers	32 036	44 449	20 475	2 336	99 296
Autres produits opérationnels	341	17	8	8	374
Total des revenus opérationnels	32 377	44 466	20 483	2 344	99 670
Résultat					
Résultat opérationnel	590	2 915	26	54	3 585
Intérêts minoritaires	-	-	-	11	11
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(789)	(707)	(401)	(166)	(2 063)
Dépréciation des goodwill	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	562	2 733	(49)	45	3 291
Impôts sur les bénéfices	(17)	(745)	(200)	(10)	(972)
Résultat net de la période	545	1 988	(249)	35	2 319
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	4 954	4 931	2 037	2 034	13 956
Actif courant	11 269	20 197	5 868	946	38 280
Actif non courant	12 491	7 447	583	2 970	23 491
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 427	1 307	290	140	4 164
Dettes	9 598	14 857	4 557	1 135	30 147
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	138	214	89	48	489
• Actif corporel	432	666	279	149	1 526
• Actif financier	186	288	120	64	658

13.1.2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR LOCALISATION DES RESSOURCES

	31/12/07				Total
	France	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Autres	
Revenus					
Revenus avec des tiers	31 830	49 146	16 061	9 667	106 704
Autres produits opérationnels	43	11			54
Total des revenus opérationnels	31 873	49 157	16 061	9 667	106 758
Résultat					
Résultat opérationnel	(316)	4 397	93	(47)	4 127
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	(3)	-	-	259	256
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(453)	(665)	(172)	(986)	(2 276)
Dépréciation des goodwill	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(351)	4 283	(64)	(285)	3 583
Impôts sur les bénéfices	(91)	(1 089)	307	(138)	(1 011)
Résultat net de la période	(441)	3 194	243	(424)	2 572
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	1 676	3 667	43	9 235	14 621
Actif courant	13 764	14 678	4 315	6 986	39 743
Actif non courant	4 253	8 510	753	10 353	23 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 829	1 941	420	347	4 537
Dettes	16 402	11 034	2 130	2 402	31 968
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	21	116	2	297	436
• Actif corporel	686	519	256	848	2 309
• Actif financier	351	116	2	7	475

	31/12/06				Total
	France	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Autres	
Revenus					
Revenus avec des tiers	23 915	42 327	14 901	18 153	99 296
Autres produits opérationnels	327	14	-	33	374
Total des revenus opérationnels	24 242	42 341	14 901	18 186	99 670
Résultat					
Résultat opérationnel	425	2 792	(32)	399	3 584
Intérêts minoritaires	-	-	-	11	11
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation (hors écarts d'acquisition)	(496)	(643)	(240)	(685)	(2 064)
Dépréciation des goodwills	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	414	2 620	(110)	366	3 290
Impôts sur les bénéfices	-	(716)	(225)	(32)	(973)
Résultat net de la période	414	1 904	(335)	334	2 317
Bilan					
Goodwill (valeur nette)	1 379	4 931	57	7 589	13 956
Actif courant	7 602	19 830	4 065	6 782	38 279
Actif non courant	11 977	7 447	562	3 505	23 491
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-
Dettes	5 894	14 513	2 470	7 270	30 147
Autres informations					
Investissements de l'année					
• Actif incorporel	113	130	49	197	489
• Actif corporel	353	404	153	616	1 526
• Actif financier	153	174	66	265	658

13.2. SEGMENTS D'ACTIVITE

L'information sectorielle de second niveau correspond aux métiers du Groupe qui suit son activité selon les trois divisions opérationnelles suivantes :

- Consulting
- Business services
- Global sourcing

	31/12/07	31/12/06
Revenus par secteurs d'activité		
Consulting	55 950	50 932
Business services	37 624	35 824
Global sourcing	13 184	12 914
Total revenus	106 758	99 670
Total actif courant et non courant		
Consulting	26 243	31 285
Business services	21 464	21 004
Global sourcing	15 905	9 482
Total actif courant et non courant	63 612	61 771
Investissements		
Consulting	742	383
Business services	1 773	808
Global sourcing	1 021	824
Autres	-	658
Investissements de l'année	3 536	2 673

NOTE 14 – PERSONNEL

14.1. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

Nombre moyen de personnes	31/12/07		31/12/06	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	346	45	210	40
Etats-Unis	123	20	82	26
Europe (hors France)	281	52	233	53
Inde	397	52	384	51
Total	1 147	169	909	170

Charges de personnel (charges sociales comprises)	31/12/07		31/12/06	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
Coût des ventes		52 529		47 125
Coûts commerciaux		5 095		5 634
Coûts administratifs		8 381		8 449
Total		66 005		61 208

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non-fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe Valtech, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 11 043 heures au 31 décembre 2007.

14.2. SOUS-TRAITANTS

Nombre moyen de sous-traitants	31/12/07		31/12/06	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	39	-	40	-
Etats-Unis	29	-	32	-
Europe (hors France)	41	3	33	2
Inde	2	5	6	5
Total	111	8	111	7

NOTE 15 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL

15.1. CHARGES OPERATIONNELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Salaires	(42 792)	(50 355)
Charges sociales	(10 888)	(11 357)
Rémunérations payées en actions	(29)	(100)
Dépréciations et amortissements	(1 396)	(2 137)
Test de dépréciation sur immobilisations financières	-	-
Test de dépréciation reconnu / (repris) sur créances commerciales	(476)	(182)
Autres	(21 210)	(33 520)
Total charges opérationnelles par nature	(76 791)	(97 651)
Coûts des ventes	(51 159)	(67 908)
Coûts commerciaux	(5 190)	(6 592)
Coûts administratifs	(20 442)	(23 151)
Total charges opérationnelles par destination	(76 791)	(97 651)

15.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Plus ou (moins)-values sur cessions	(66)	-
Autres	(952)	47
Total	(1 018)	47

Les autres coûts correspondent à des frais engagés dans la recherche de partenaires financiers et commerciaux.

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'intérêts sur dettes financières	(394)	(364)
Produits financiers	155	131
Coût net de l'endettement	(239)	(233)
Variation des provisions sur actifs non courants	42	(239)
Autres produits (charges) financiers	(344)	162
Différences de change	(259)	7
Autres charges et produits financiers	(561)	(70)
Total	(800)	(303)

NOTE 17 – IMPOTS DIFFERES

17.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/06
Produits (Charges) d'impôt exigible	(634)	(487)
Variation des impôts différés	(377)	(486)
TOTAL	(1 011)	(973)

L'impôt différé comptabilisé dans le cadre des comptes consolidés établis au 31 décembre 2007 tient compte du taux d'imposition local des sociétés concernées.

17.2. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2007 peuvent être détaillés comme suit :

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Début de période	2 758	-
Charge d'impôts	(377)	-
Ecart de conversion	(22)	-
Changement de méthodes	-	-
Variation de périmètre	-	-
Fin de période	2 359	-
Dont part courante	1 176	
Dont part non courante	1 183	

Le Groupe reconnaît des créances d'impôts liées à des déficits reportables lorsque la profitabilité de l'entité concernée permet d'envisager de manière fiable le recouvrement de celle-ci.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs 2007	Impôts différés actifs 2006
Créances d'impôt sur déficit	2 198	2 620
Retraitements de consolidation	83	75
Différences temporaires	78	63
31/12/07	2 359	2 758

L'importance des déficits reportables générés par certaines des sociétés du Groupe ont conduit à ne pas reconnaître la créance correspondante en raison de l'absence d'éléments prévisionnels tangibles.

(en milliers d'euros)	impôts différés actifs non reconnus en 2007	impôts différés actifs non reconnus en 2006
Valtech SA (intégration fiscale)	14 389	16 484
Valtech Training (France)	-	137
Synaris (Allemagne)	560	1 225
Valtech Danemark	-	960
Total	14 949	18 806

17.3. PREUVE D'IMPOTS

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2007. En France, les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux d'imposition de 34,43 %. Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Résultat net	2 572	2 319
Charge d'impôt	1 011	973
Intérêts minoritaires	-	11
Résultat des sociétés mises en équivalence	(260)	-
Résultat avant impôts	3 323	3 303
Produits (Charges) d'impôt théorique	(1 144)	(1 101)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Autres différences permanentes	(280)	(40)
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs	-	(58)
Créances d'impôt reconnues sur déficits antérieurs	993	186
Créances d'impôt non reconnues sur la période	(402)	-
Résultat non soumis à impôt	9	-
Ecart de taux d'imposition entre les différents pays	479	128
Différence due à des changements de taux d'imposition	(244)	-
Reprise d'impôts différés passifs antérieurement reconnus	(394)	-
Reprise d'impôts différés passifs non consommés	-	-
Rémunération en actions	(28)	(88)
Produits (Charges) réels d'impôt	(1 011)	(973)

NOTE 18 – PAIEMENTS EN ACTIONS

Le Groupe Valtech met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel. Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Valtech à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 90 jours précédant leur attribution.

18.1. DESCRIPTION DU MODELE D'EVALUATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité.

18.2 MOUVEMENTS DANS LES PLANS D'OPTIONS DURANT LA PERIODE

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours sont récapitulées ci après :

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2006	8 451 501	0,72	10 640 557	0,69
Alloués	-	-	-	-
Annulées	(439 401)	1,22	(1 059 582)	0,82
Exercées	(3 310 348)	0,39	(1 129 474)	0,36
Caduques	(1 000 322)	0,70	-	-
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2007	3 701 430	0,96	8 451 501	0,72
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2007	3 701 430		6 672 502	

18.3. PLANS D'OPTIONS AU 31 DECEMBRE 2007

Décision du Conseil d'administration	Date de clôture	Nombre d'options 2007	Prix d'exercice	Nombre d'options 2006	Prix d'exercice
16/02/99	16/12/09	25 300	0,02	53 490	0,02
16/02/99	16/12/09	-	0,61	173 092	0,61
19/04/01	19/04/02	-	5,50	-	5,50
03/10/01	03/10/06	-	1,43	241 401	1,43
25/10/02	25/10/07	-	0,39	911 221	0,39
25/10/02	25/10/07	-	0,39	2 632 655	0,39
24/09/03	23/09/08	124 633	1,03	157 645	1,03
31/12/03	31/12/08	365 000	0,90	565 000	0,90
26/01/04	25/01/09	30 500	0,90	207 000	0,90
26/01/04	25/01/09	42 500	0,97	47 000	0,97
09/04/04	08/04/09	481 071	0,98	501 071	0,98
09/04/04	08/04/09	1 178 926	0,98	1 183 926	0,98
29/06/04	28/06/09	-	0,89	36 000	0,89
07/09/04	06/09/09	30 000	0,68	118 000	0,68
13/12/04	06/09/09	1 500	0,96	4 000	0,96
30/05/05	25/05/10	1 422 000	0,96	1 620 000	0,96
Nombre d'options et prix d'exercice moyen		3 701 430	0,96	8 451 501	0,72

18.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUEES DURANT LA PERIODE

Il n'y a pas eu de nouveau plan d'attribution d'actions sur 2007

Principales hypothèses	2007	2006
Modèle de valorisation	Binomial	Binomial
Prix de l'action à la date d'attribution	-	-
Prix d'exercice à la date d'attribution	-	-
Volatilité attendue	-	-
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	-	-
Taux de dividende attendu	-	-
Juste valeur de l'option	-	-

18.5. INCIDENCE DES PAIEMENTS EN ACTIONS

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Coût des ventes	17	75
Coûts commerciaux	-	-
Coûts administratifs	75	190
Charges de la période	92	265

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante :

19.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

Les locations simples peuvent être présentées de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/07	Moins d'1an	Entre 1 an et 5 ans	au-delà de 5 ans
Locations simples	11 312	4 070	7 055	187
Total	11 312	4 070	7 055	187

L'évolution des engagements sur locations de bureaux à Londres non résiliables n'est pas reprise dans le présent tableau, une provision pour risques étant déjà prise en compte dans le cadre de mesures de rationalisation du parc immobilier.

19.2. GARANTIES DONNEES

Le Groupe Valtech a consenti les garanties suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Garanties sur contrats de locations	8 913	14 498
Titres Medhost en garanties	-	-
Garanties données aux banques	878	875
Total	9 791	15 373

Ces cautions données à l'origine présentaient les caractéristiques suivantes :

- Garantie à première demande pour une durée de quinze ans d'un montant initial de 22,4 millions de livres sterling pour la prise à bail de locaux sis à LONDRES. Le montant de la garantie est égal à la somme des loyers sur la durée totale du bail. Le montant résiduel de la garantie est de 6 061 million de livres sterling dont une partie a été enregistrée dans les comptes consolidés en provision pour risques au titre des locaux inutilisés.

- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de MEAG Munich Ergo Kapitalanlagegesellschaft GmbH en garantie du bail relatif aux bureaux loués en Allemagne. Le montant garanti s'élève à 59 000 euros.

- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech India Systems Private Ltd. dans la limite d'un montant global de 875 000 euros.

- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur d'Axis Bank Ltd ; elle couvre la garantie donnée au Département des douanes pour l'achat de biens à Software Technology Park of Inda, pour une valeur de 150 000 roupies indiennes.

19.3. CLAUSES DE VARIATION DE PRIX

La société Valtech n'a plus d'engagement relatif à un complément de prix lors de ses prises de participations en fonction d'éléments variables.

19.4. GARANTIES RECUES

Cautions bancaires pour la prise à bail de bureaux Les banques du Groupe Valtech ont consenti une caution pour la prise à bail des bureaux pour un montant total de 141 200 euros.

NOTE 20 – PARTIES LIEES

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47 % réalisée durant le mois de novembre 2000. Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société Valtech CO.Ltd en accord avec son co-actionnaire, la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, Valtech S.A. détenait 49 % de la société coréenne contre 48,36 % au 1^{er} janvier 2006. En 2007, la Société Valtech S.A. a acquis 1,79 % de la joint-venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation à 50,79 %.

Les transactions envers les entreprises consolidées par mise en équivalence sont détaillées comme suit

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Créances JV Chusik Korea	80	147
Intérêts courus	-	-
Dettes courantes	-	-
Relations significatives avec JV Chusik Korea	-	-

Les rémunérations directes et indirectes aux organes de direction, sous forme de salaires, d'honoraires ou de jetons de présences comptabilisées par Valtech S.A. ou ses filiales au cours de l'exercice 2007 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06
Avantages à court terme (honoraires et salaires)	1 866	1 021
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Jetons de présence	-	89
Paiements en actions	74	132
Indemnités de fin de contrat de travail	89	-
Charges de la période	2 029	1 242

L'augmentation des avantages à court terme s'explique par la nomination en 2007 d'un CEO et par la succession au Conseil d'administration de deux salariés dirigeants dont les rémunérations annuelles sont reportées dans ce tableau.

20.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75 008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech

Société Anonyme
80, Avenue Marceau

75 008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Valtech relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.11 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la Note 3.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 2 juin 2008

Les Commissaires aux comptes

FIDREX

Deloitte & Associés

Didier NATTAF

Jean-Luc BERREBI

20.4 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2009**20.4.1 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009****BILAN - ACTIF**

(en euros)	Brut	31/12/09 Amort. Prov.	Net	31/12/08 Net
Concessions, brevets et droits similaires	609 189	471 877	137 312	18 697
Fonds commercial	16 132 490	11 973 771	4 158 719	7 113 027
Autres immobilisations corporelles	2 681 294	2 185 183	496 111	582 140
Autres participations	107 151 065	59 566 885	47 584 180	49 185 515
Créances rattachées à des participations	2 943 348		2 943 348	1 493 507
Autres titres immobilisés	4 383 579	1 009 571	3 374 008	296 181
Prêts	70 713	70 713	-	76 750
Autres immobilisations financières	182 074	8 889	173 185	166 630
Total actif immobilisé	134 153 752	75 286 889	58 866 863	58 932 447
Clients et comptes rattachés	8 659 594	22 552	8 637 042	12 599 034
Autres créances	4 821 190	-	4 821 190	2 864 475
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	144 294	-	144 294	259 482
Disponibilités	3 259 611	-	3 259 611	3 060 705
Charges constatées d'avance	277 894	-	277 894	254 330
Total actif circulant	17 162 583	22 552	17 140 031	19 038 026
Ecarts de conversion actif	63 362	-	63 362	59 123
TOTAL ACTIF	151 379 697	75 309 441	76 070 256	78 029 596

BILAN - PASSIF

(en euros)	31/12/09	31/12/08
Capital social ou individuel	1 351 535	1 351 535
Primes d'émission, de fusion, d'apport	62 558 631	62 558 631
Réserves légales	96 541	96 541
Report à nouveau	(3 206 652)	(9 234 700)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(969 555)	6 028 048
TOTAL CAPITAUX PROPRES	59 830 500	60 800 055
Provisions pour risques et charges	796 146	857 906
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	796 146	857 906
Emprunts et dettes auprès des éta. de crédit	850 000	1 871 110
Emprunts et dettes financières divers	3 128 500	1 506 689
Emprunts et dettes financières divers Groupe	90 567	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 989 331	4 362 385
Dettes fiscales et sociales	5 566 915	5 213 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 341 950	2 948 466
Produits constatés d'avance	471 448	463 991
TOTAL DETTES	15 438 711	16 365 928
Ecarts de conversion passif	4 899	5 707
TOTAL PASSIF	76 070 256	78 029 596

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	31/12/09	31/12/08
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue services	26 431 458	32 974 797
Chiffre d'affaires net	26 431 458	32 974 797
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	33 852	242 668
Autres produits	2 797 934	1 162 803
Total des produits d'exploitation	29 263 244	34 380 268
Autres achats et charges externes	(13 430 335)	(13 619 516)
Impôts, taxes et versements assimilés	(621 142)	(760 729)
Salaires et traitements	(11 900 081)	(12 518 287)
Charges sociales	(5 608 384)	(5 696 031)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(209 419)	(260 225)
Dotations aux dépréciations des immobilisations	(2 954 308)	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	(22 552)	-
Dotations aux provisions pour risques	(10 825)	137 500
Autres charges	(73 090)	(105 468)
Total des charges d'exploitation	(34 830 136)	(33 097 756)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(5 566 892)	1 282 512
Reprises financières aux amortissements et provisions	14 724 743	9 911 894
Produits financiers de participations	1 050 592	1 161 753
Autres intérêts et produits assimilés	-	2 275
Différences positives de change	90 273	195 152
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 909	-
Total des produits financiers	15 912 517	11 271 074
Dotations financières aux amortissements et provisions	(13 304 366)	(5 510 579)
Intérêts et charges assimilées	(102 926)	(252 034)
Différences négatives de change	(157 467)	(69 239)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières	(13 564 759)	(5 831 852)
RESULTAT FINANCIER	2 347 758	5 439 222
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 219 134)	6 721 734
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	31 832
Produits exceptionnels sur opérations en capital	171	872
Reprises sur provisions et transferts de charges	197 500	44 031
Total des produits exceptionnels	197 671	76 735
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(26 227)	(241 699)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	(874)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(139 000)	(626 336)
Total des charges exceptionnelles	(165 227)	(868 909)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 444	(792 174)
Impôt sur les bénéfices	2 217 135	98 488
BENEFICE OU PERTE (produits-charges)	(969 555)	6 028 048

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes. Les montants dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1.1. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

En cas de différence jugée durable entre la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

Valtech S.A. procède à la revue annuelle de la valorisation de ses fonds de commerce à la clôture de l'exercice et peut déprécier les valeurs comptabilisées au bilan afin d'ajuster leur valeur nette à due concurrence.

1.2. LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et les créances rattachées à ces participations sont valorisés à leur coût d'acquisition et sont dépréciés, le cas échéant par référence à leur valeur d'usage qui tient compte de critères tels que la situation nette, les perspectives de rentabilité et d'évolution de ces sociétés.

En cas de différence jugée durable entre la valeur d'utilité pour le Groupe de l'une de ces participations et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

1.3. LES ACTIONS AUTODETENUES

Les actions autodétenues sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Figurent à l'actif du bilan les actions autodétenues dans le cadre de plans d'options d'achat au poste « Valeurs mobilières de placement ».

1.4. LES LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, la société Valtech S.A. est impliquée dans un certain nombre de litiges soit en règlement amiable, soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

1.5. LES CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

1.6. LES OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

1.7. LES PASSIFS

Conformément au règlement du CNC n° 00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Valtech a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

1.8. LES IMPOTS

Valtech forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un Groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223-A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Valtech en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Valtech est composé des éléments suivants :

- impôts versés à Valtech par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- impôts dus au Trésor public au titre du résultat fiscal du Groupe d'intégration fiscale
- évolution du compte d'attente représentatif de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrés dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- évolution des provisions pour risques fiscaux.

Le compte d'attente est analysé à chaque clôture afin de s'assurer de la probabilité de restitution aux filiales des économies d'impôt que le Groupe a réalisées grâce aux déficits et moins-values passés de ces dernières. Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du Groupe d'intégration fiscale. Les principes appliqués par Valtech sont conformes à l'avis 2005-G du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

1.9. LE MODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Valtech S.A. réalise principalement des missions de conseil sur l'utilisation de nouvelles technologies.

Les missions ainsi réalisées sont, pour l'essentiel, vendues selon une formule dite de « régie », le chiffre d'affaires est alors comptabilisé en fonction du temps passé chez nos clients. Certaines missions, le plus souvent à la demande de certains clients, sont vendues forfaitairement. Le chiffre d'affaires est alors reconnu à mesure de l'avancement des travaux, qui est estimé de manière prudente par la Direction.

1.10. LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

1.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des activités extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 – EVENEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE

2.1. DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Dans le cadre de la réalisation de tests de dépréciation sur ses titres de participation, la société a constaté une dotation nette sur ses dépréciations de titres de participation. Cette dotation nette sur provisions pour dépréciation vient diminuer le résultat de l'exercice pour un montant de 1,6 million d'euros.

2.2. PARTICIPATION DANS LA SOCIETE MEDHOST

Au cours de l'année 2009, la société est entrée dans un processus de cession de ces titres, dont la conclusion est attendue au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Ces titres avaient été dépréciés à hauteur de 4 millions d'euros en 2006, afin de prendre en compte leur perte de valeur. Une reprise de provision de 3,1 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2009 afin de les évaluer à leur juste valeur, basée sur le prix de cession net de frais.

2.3. COUTS LIES A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Les coûts liés à l'offre publique d'achat intervenue sur l'exercice s'élèvent à 741 milliers d'euros et sont inscrits dans les frais généraux.

2.4. CREDIT IMPOT RECHERCHE

La société a consulté un cabinet spécialisé dans l'établissement des demandes de Crédit Impôt Recherche et a pu ainsi dégager un crédit d'un montant de 2 228 milliers d'euros sur l'exercice 2009, dont la demande de restitution a été opérée sur l'exercice 2010.

2.5. INFORMATIONS SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS FISCALES

Conformément au Code de commerce (C.com R123-198-6) et au PCG (art. 531-2/19), il est présenté l'incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales précitées au paragraphe précédent et relative au Crédit Impôt Recherche :

Impact sur le résultat de l'exercice : 2 228 milliers d'euros.

Aucune incidence autre que celle sur le résultat n'est à constater sur les capitaux propres.

3 - ACTIF IMMOBILISE

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des fonds commerciaux et des logiciels.

POSTE D'IMMOBILISATION	VALEUR BRUTE	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	609	linéaire	2 à 5 ans
Fonds commercial	16 132	SO	

Les immobilisations incorporelles se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/08	Acquisition	Cession	31/12/09
Logiciels		450	159	-	609
Fonds Axelboss	France	7 091	-	-	7 091
Fonds Alternance	France	6 116	-	-	6 116
Fonds Objectspace	Etats-Unis	2 925	-	-	2 925
Valeur brute		16 582	159	-	16 741
Amortissement des logiciels		431	41	-	472
Provision pour dépréciation		9 019	2 954	-	11 973
Valeur nette		7 132	(2 836)	-	4 296

La société réalise régulièrement des tests de valeur de ses fonds de commerce. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le fonds commercial AXELBOSS est ainsi déprécié pour une valeur de 2 933 milliers d'euros ramenant la valeur nette comptable correspondante à 4 158 milliers d'euros.

Le fonds commercial ALTERNANCES est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur, soit un montant de 6 116 milliers d'euros.

Le fonds commercial OBJECT SPACE est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur, soit un montant de 2 924 milliers d'euros.

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dépréciations des immobilisations corporelles ont été constatées sous forme d'amortissement calculé selon les modes et durées suivants :

POSTE D'IMMOBILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Matériel et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements au cours de l'exercice sont fournis par le tableau suivant :

Libellé	31/12/08	Acquisitions	Sorties	31/12/09
Installations générales	835	12	-	847
Matériel informatique et de bureau	1 766	71	3	1 834
Immobilisations corporelles	2 601	83	3	2 681
Installations générales	359	91	-	450
Matériel informatique et de bureau	1 660	78	3	1 735
Amortissements des immobilisations corporelles	2 019	169	3	2 185
Valeur nette comptable	582			496

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2009, les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

Poste d'immobilisation	Valeur brute	Dépréciation 2009	Valeur nette	Valeur nette 2008
- titres de participations :	107 151	59 567	47 584	49 185
- créances rattachées aux participations :	2 943	-	2 943	1 493
- Titres immobilisés :	4 383	1 010	3 373	296
- Prêts	71	71	-	76
- dépôts et cautionnements versés :	182	8	174	167
Total immobilisations financières	114 730	60 656	54 074	51 217

3.3.1. LES TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société JV Valtech KOREA en accord avec son co-actionnaire la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, Valtech S.A. détient 50,79 % de la société coréenne.

Au cours de l'exercice, notre société a procédé à la revue de la valeur d'utilité de ses participations. Les valeurs comptabilisées au bilan (provenant pour l'essentiel de valeurs d'apports) ont été dépréciées pour ramener leur valeur nette figurant dans les comptes sociaux à hauteur de la valeur d'utilité pour le Groupe. Le montant des dépréciations est évalué à 59,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3.3.2. LES TITRES IMMOBILISES

Les titres immobilisés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augmentation	Diminution	31/12/09
Titres MEDHOST	4 383	-	-	4 383
Valeur brute	4 383	-	-	4 383
Provision pour dépréciation	(4 087)	-	3 078	(1 009)
Valeur nette	296	-	3 078	3 374

Valtech S.A. détient 17,19 % des droits de vote de la société de droit américain MEDHOST.

3.3.3. LES MOUVEMENTS NETS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS FINANCIERS

A l'issue des tests de dépréciation réalisés sur ses participations, Valtech S.A. a enregistré une dotation nette de provision pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 1,6 million d'euros au titre de l'exercice 2009.

Les variations de provisions peuvent se présenter de la manière suivante :

	31/12/08		31/12/09	
Provision pour dépréciation des fonds de commerce	9 019	2 954	-	11 973
Provision pour dépréciation des titres de participations :	57 953	13 170	(11 556)	59 567
Provision pour dépréciation des titres immobilisés :	4 087	-	(3 078)	1 009
Provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements :	9	72	-	81
Total provision pour dépréciation des actifs immobilisés	71 068	16 196	(14 634)	72 630
Provision pour dépréciation des comptes clients	-	22	-	22
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	31	-	(31)	-
Total provision pour dépréciation des actifs circulants	31	22	(31)	22
Provision pour litige	-	-	-	-
Provision pour risque sur SN négative	-	-	-	-
Provision pour perte de change	59	63	(59)	63
Autres provisions pour risques et charges	799	151	(216)	734
Total provision pour risques et charges	858	214	(275)	797
Total	71 957	16 432	(14 940)	73 449

4 - ACTIF CIRCULANT ET DETTES

4.1. - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

Le Groupe a recours à des cessions de créances clients auprès d'une société de factoring. L'encours non échu de ces créances TTC au 31 décembre 2009 s'élève à un montant de 2 066 milliers d'euros (contre 2 756 milliers d'euros en 2008) pour un montant réellement perçu en trésorerie de 1 692 milliers d'euros (contre 1 614 milliers d'euros en 2008), la différence constituant la réserve de garantie et les créances cédées non encore encaissées auprès de la société de factoring.

Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 93 milliers d'euros sur le résultat 2009.

MOUVEMENT DE L'EXERCICE SUR LES CREANCES DOUTEUSES

	Créances douteuses	Provision pour dépréciation	Créances nettes
Au 31 décembre 2008	-	-	-
Augmentation	27	(23)	4
Diminution	-	-	-
Au 31 décembre 2009	27	(23)	4

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

La ventilation des créances et dettes à court et long terme est fournie dans le tableau suivant :

Etat des créances	Montant brut	A – 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Créances rattachées aux participations	2 943	-	2 943	-
Autres immobilisations financières	252	-	252	-
Créances clients	8 660	8 633	27	-
Fournisseurs avoirs à recevoir	-	-	-	-
Personnel et rattachés	105	105	-	-
Etat, IS	2 320	2 320	-	-
Etat, TVA	532	532	-	-
Débiteurs divers	1 866	1 866	-	-
Charges constatées d'avance	278	278	-	-
TOTAL	16 956	13 734	3 222	0

Etat des dettes	Montant brut	A – 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Emprunts/Dettes -2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts/Dettes +2 ans à l'origine	850	850	-	-
Dettes C/C Groupe	3 128	2 251	877	-
Fournisseurs et rattachés	2 989	2 989	-	-
Personnel et rattachés	1 523	1 523	-	-
Organismes sociaux	2 150	2 150	-	-
Etat	1 894	1 894	-	-
Groupe et associés	91	91	-	-
Autres dettes	2 342	2 342	-	-
Produits constatés d'avance	471	471	-	-
TOTAL	15 438	14 561	877	-

Les variations dans le poste emprunts peuvent être présentées de la manière suivante :

Etat des dettes	Découverts	Billets à ordre	Emprunts	Total
Au 1er janvier 2008	671	1 200	-	1 871
Nouveaux emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-	-	-
Variation des découverts	(671)	(350)	-	(1 021)
Au 31 décembre 2008	-	850	-	850

5 - DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les titres de placement dont l'échéance ne dépasse pas trois mois.

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Valeurs mobilières de placement	144	291
Comptes bancaires en notre faveur	3 259	3 061
Découverts bancaires	0	(671)
Trésorerie court terme	3 403	2 681
Provisions pour dépréciation des VMP	0	(31)
Trésorerie nette	3 403	2 650

Les valeurs mobilières, d'un montant de 144 milliers d'euros, peuvent être détaillées selon la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
OPCVM	76	222
Actions propres réservées aux plans d'options d'achat d'actions	68	68
Total	144	290

6 - ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres détenues par notre société au 31 décembre 2009 se répartit de la manière suivante :

OBJECTIF	AFFECTATION COMPTABLE	VALEUR BRUTE 31/12/ 2009 (EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR BRUTE 31/12/2008 (EN MILLIERS D'EUROS)
Actions propres réservées aux plans d'options d'achat d'actions	Valeurs mobilières de placements	68	68
PORTEFEUILLE D' ACTIONS PROPRES		68	68

La société détient au 31 décembre 2009 un portefeuille total de 214 900 actions propres, ce qui représente moins de 0,01 % de son capital.

Les actions restant dans le portefeuille au 31 décembre 2009 sont destinées à être cédées au personnel de Valtech ou à celui des sociétés qui lui sont liées, soit dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 5 novembre 1999, soit dans le cadre de plans futurs.

Ce portefeuille se décompose en 214 900 actions achetées en 1998 pour un montant de 68 milliers d'euros.

7 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

7.1. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 278 milliers d'euros.

7.2. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance, exclusivement composés de produits d'exploitation, sont liés à des prestations de services facturées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 471 milliers d'euros.

7.3. ECARTS DE CONVERSION

Ces écarts ont été portés en augmentation des avances consenties par Valtech S.A. à ses filiales étrangères en devises. Il s'agit essentiellement d'écarts de conversion liés aux créances en dollars américains.

	VALEUR
Ecarts de conversion actif :	63
Ecarts de conversion passif :	5

L'écart de conversion actif est couvert par une provision pour perte de change.

8 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir à la date de clôture sont répartis de la manière suivante :

	VALEUR
Clients factures à établir	947
Clients avoirs à établir	(200)
Fournisseurs avoirs à recevoir	7
Intérêts courus à recevoir	Néant
	754

La composition des charges à payer est la suivante :

	VALEUR
Intérêts courus non échus	-
Fournisseurs factures non parvenues	1 299
Dettes sociales (personnel) à payer	1 474
Dettes sociales (organismes sociaux) à payer	786
Dettes fiscales à payer	282
	3 841

9 - CAPITAUX PROPRES

9.1. HISTORIQUE DU CAPITAL

Date	Nature de l'Opération	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission
31/12/02		69 389 635	1 057 727	131 744 720
	Exercice stock options dans le cadre des plans consentis les 16/02/1997, 16/02/1999 et 25/10/2002	1 041 374	15 870	380 053
	Exercice bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	1 229 875	18 744	460 907
	Exercice bons de souscription en actions dans le cadre des plans consentis le 22/07/2003	5 876 580	89 559	5 110 910
	Exercice bons de souscription gratuits dans le cadre des plans consentis le 09/07/2003	11 248	171	16 700
	Imputation des frais sur la prime			(579 012)
31/12/03		77 548 712	1 182 071	137 134 278
	Imputation des pertes lors de l'AG du 6 avril 2004			(79 951 336)
	Exercice bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	688 071	10 486	257 861
	Exercice stock options dans le cadre des plans consentis les 16/02/1997, 16/02/1999 et 25/10/2002	1 598 886	24 367	411 209
	Exercice bons de souscription en actions dans le cadre des plans consentis le 22/07/2003	3 486 600	53 137	2 939 204
	BSA gratuits	1 933	29	
	Imputation des frais sur la prime			(179 022)
31/12/04		83 324 202	1 270 090	60 612 194
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	186 775	2 846	69 996
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99	38 910	593	
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 25/10/02	195 614	2 981	73 308
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	329 820	5 026	123 603
	Exercice BSA gratuits consentis par le CA du 09/07/2003 et la décision du Président du 22/07/03	86 147	1 313	127 908
31/12/05		84 161 468	1 282 850	61 007 009
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 A	257 295	3 921	6 995
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 A	253 570	3 864	-
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 B	241 753	3 684	143 662
	Exercice stock options dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	428 174	6 525	160 462
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	15 850	242	5 940
31/12/06		85 358 110	1 301 087	61 324 068
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 A	28 182	430	
	Exercice stock options dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	727 886	11 093	272 783
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	2 554 180	38 926	957 204
31/12/07		88 668 358	1 351 536	62 554 055
	Pas de mouvement sur 2008			
31/12/08		88 668 358	1 351 536	62 554 055
	Pas de mouvement sur 2009			
31/12/09		88 668 358	1 351 536	62 554 055

9.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent	54 772
Affectation du résultat	6 028

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	60 800
---	---------------

Variation du capital	-
Variation des primes, réserves, report à nouveau	-
Variation des provisions relevant des capitaux propres	-
Contreparties des réévaluations	-
Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	-
Résultat de l'exercice	(969)
Autres variations	

Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2009 avant AGO	59 831
--	---------------

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice	(969)
--	--------------

10 – PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour Valtech S.A. Elles comprennent notamment les provisions suivantes :

Nature de la provision	31/12/08	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/09
Litiges	722	139	(90)	(108)	663
Perte sur projet	40	10	-	(10)	40
Contrôle Urssaf	-	-	-	-	-
Contrôle fiscal	-	-	-	-	-
Autres	37	1	(8)	-	30
Ecart de change	59	63	(59)	-	63
Provision pour risques et charges	858	213	(157)	(118)	796
Résultat d'exploitation		11	(18)		
Résultat financier		63	(59)		
Résultat exceptionnel		139	(198)		
Total		213	(275)		

Dans le cours normal de son activité, Valtech S.A. peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent les contrôles sociaux et fiscaux en cours et des litiges avec d'anciens employés, dirigeants et administrateurs.

11 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations aux organes de direction, sous forme de salaires ou d'honoraires, et celles allouées aux membres du Conseil d'administration, sous forme de jetons de présence, comptabilisées en charges par Valtech S.A au cours de l'exercice 2009, se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Remunérations des dirigeants	-	58
Jetons de présence	67	15
Honoraires	969	652
Total	1 036	725

Valtech a versé des jetons de présence au cours de l'exercice 2009 pour un montant de 30 milliers d'euros.

12 - PERSONNEL

12.1. EFFECTIF

La société compte un effectif moyen de 210 personnes au titre de l'exercice 2009 contre 207 sur l'exercice précédent suivant la répartition suivante :

	31/12/08	31/12/07
Cadres	197	215
Non cadres	10	11
Total	207	226

12.2. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein de Valtech, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 10 640 heures au 31 décembre 2009.

13 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les soldes du bilan concernant les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Titres de participation	107 151	107 140
Créances rattachées aux participations	2 941	1 493
Créances clients	364	4 201
Dettes financières diverses	(3 219)	(1 507)
Dettes fournisseurs	1 349	(3 149)

Les soldes du compte de résultat concernant les entreprises liées sont les suivants (hors éléments du résultat d'exploitation) :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Autres produits financiers	1 023	1 125
Intérêts engagement de caution	28	37
Intérêts sur comptes courants	(42)	(59)

14 - REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La répartition du chiffre d'affaires 2009 par secteur d'activité peut être présentée comme suit :

	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires conseil	25 688	31 997	31 662
Prestations auprès des autres sociétés du Groupe	743	977	513
Chiffre d'affaires total	26 431	32 974	32 175

15 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier bénéficiaire de 2 348 milliers d'euros s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
- Reprise financières des provisions pour dépréciation	14 725	9 912
- Dividendes Groupe	948	1 069
- Intérêts sur créances Groupe	102	93
- Autres (dont différence de change)	137	195
Produits financiers	15 912	11 269
- Dotations aux provisions	(13 304)	(5 511)
- Intérêts des sources de financement (emprunts et découverts)	(103)	(251)
- Autres (dont différence négative de change)	(157)	(68)
Charges financières	(13 564)	(5 830)
Résultat financier	2 348	5 439

La société a recours à des cessions de créances clients auprès d'une société de factoring. Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 93 milliers d'euros sur le résultat de la société dont 28 milliers d'euros sur le résultat financier.

16 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel bénéficiaire de 32 milliers d'euros s'analyse comme suit :

)	31/12/09	31/12/08
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	-	31
- Régularisations diverses	-	31
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	-	1
- Produits de cession	-	1
<i>Reprise de provisions exceptionnelles</i>	197	44
- Reprise sur provision pour risques	197	44
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances	-	-
Produits exceptionnels	197	76
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	(26)	(242)
- Charges de restructuration	-	(239)
- Charges sur contrôle fiscal	-	-
- Charges exceptionnelles diverses	(26)	(3)
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	-	(1)
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	(1)
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	(139)	(625)
- Dotations aux amortissements	-	-
- Dotations provisions pour risques	(139)	(625)
Charges exceptionnelles	(165)	(868)
Résultat exceptionnel	32	(792)

17 – IMPOTS SUR LES BENEFCES

17.1. INTEGRATION FISCALE FRANCAISE

Les sociétés intégrées fiscalement sont au nombre de six en 2009. La liste des sociétés intégrées fiscalement au 31 décembre 2009 est la suivante :

- Valtech S.A. (société tête de Groupe)
- Valtech training
- Valtech Offshore
- Valtech Agency SAS
- Valtech Technology Consulting SAS
- Valtech Axelboss SAS

Au 31 décembre 2009, le groupe d'intégration fiscale dispose de pertes reportables pour un montant total de 32 984 milliers d'euros.

17.2. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Les accroissements et les allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt sont présentés en base :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
<u>Charges à déduire lors d'exercices futurs</u>		
ORGANIC	55	63
Effort construction	52	56
Provision pour risques	463	572
<u>Produits imposables et non encore comptabilisés</u>		
Ecart de conversion passif	5	6
Plus-value latente sur sicav	31	18
Reports déficitaires	16 189	15 866
Moins-values à long terme	-	-
Déficits ordinaires	16 189	15 866
Economie future d'IS (en base)	16 754	16 551

18 - ENGAGEMENTS DIVERS

Les engagements hors bilan de la Société peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en milliers de devises locales)	31/12/09	31/12/08
Créances cédées non échues	2 066	2 756
Avals cautions et garanties données	5 364	6 823
Engagements de retraite	190	164
Cession de créances en garantie	1 029	1 444
Engagements donnés (détail en 18.1)	8 649	11 187
Avals cautions et garanties reçues	34	89
Engagements recus (détail en 18.2)		

18.1. ENGAGEMENTS DONNES

CREANCES CEDEES NON ECHUES

La société Valtech a cédé des créances dont le terme n'est pas échu au 31 décembre 2009 pour un montant de 2 066 milliers d'euros.

GARANTIES DONNEES

La société Valtech s'est engagée à garantir toutes sommes qui pourraient être dues au titre des contrats de location de ses bureaux, selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Bail de location bureau Londres	4 942	5 486
Garantie bancaire UTI Bank	162	7
Garantie bancaire Valtech Training	260	455
Avals et cautions donnés	5 364	5 948

Le montant résiduel des cautions accordées aux filiales trouve son origine dans les accords suivants :

Concernant la société Valtech Ltd (Grande Bretagne)

Garantie à première demande pour une durée de quinze ans d'un montant maximal de 22 400 000 livres sterling pour la prise à bail de locaux sis à LONDRES. Le montant de la garantie est égal à la somme des loyers sur la durée totale du bail.

Concernant la société Valtech Training (France)

Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « CIC » en garantie d'un prêt qui a été consenti à Valtech Training (France) dans la limite d'un montant maximal de 500 000 euros. Le montant de la garantie est égal au solde du prêt à la date de clôture.

Concernant la société Valtech System Private Limited (Inde)

Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech System Private Limited (Inde) dans la limite d'un montant global de 875 000 euros.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La valorisation des engagements est effectuée à la fin de chaque période d'arrêté et tient compte, notamment de l'ancienneté et de la rotation du personnel par catégorie d'âge.

Les engagements de retraite arrêtés au 31 décembre 2009 sont estimés à 190 milliers d'euros suivant les hypothèses suivantes :

	31/12/09	31/12/08
Engagements de retraite	190	164

Hypothèses

Taux de rotation	par tranche d'âge	par tranche d'âge
Taux de mortalité	table Insee F 2000	table Insee F 2000
Taux d'actualisation	4,62 %	4,62 %
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2 %	2 %

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Des emprunts - d'un montant de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2009 - sont garantis par des cessions de créances professionnelles à hauteur de 120 % des encours.

LOCATIONS ET CREDITS-BAIL

Les locations simples et les crédits-bail peuvent être présentés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans
Locations simples (autres)	146	100	46	
Crédits-bail	-			
Total	146	100	46	-

18.2. ENGAGEMENTS REÇUS

- Cautions bancaires pour la prise à bail des bureaux

Les banques du Groupe Valtech ont consenti une caution pour la prise à bail des bureaux pour un montant total de 34 milliers d'euros.

19 - INFORMATIONS SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS VALTECH

Ces tableaux tiennent compte des levées d'options ou de bons intervenues entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009.

19.1. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Autorisation de l'assemblée	09/02/99	09/02/99	05/11/99
Date du conseil	16/02/99	16/02/99	19/04/01
Options attribuées	985 410	459 660	2 440 169
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,02	0,61 €	5,5 €
Date d'expiration	16/02/09	16/02/09	19/04/06
Options annulées au 31/12/09 ou exercées antérieurement	985 410	459 660	2 440 169
Options exercées en 31/12/09	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	05/11/99	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	03/10/01	25/10/02	24/09/03
Options attribuées	3 680 379	4 766 784	468 131
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	1,43 €	0,39 €	1,03 €
Date d'expiration	03/10/06	25/10/07	23/09/08
Options annulées au 31/12/09 ou exercées antérieurement	3 680 379	4 766 784	468 131
Options exercées en 31/12/09	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	31/12/03	26/01/04	09/04/04
Options attribuées	1 102 500	317 600	757 071
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,90 €	0,90 €	0,98 €
Date d'expiration	30/12/08	25/01/09	08/04/09
Options annulées au 31/12/09 ou exercées antérieurement	1 102 500	317 600	757 071
Options exercées en 31/12/09	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	29/06/04	07/09/04	13/12/04
Options attribuées	36 000	175 000	18 500
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,89 €	0,68 €	0,96 €
Date d'expiration	28/06/09	06/09/09	12/12/09
Options annulées au 31/12/09 ou exercées antérieurement	36 000	175 000	18 500
Options exercées en 31/12/09	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02
Date du conseil	30/05/2005
Options attribuées	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	1 352 000
Prix de souscription	0,87 €
Date d'expiration	29/05/10
Options annulées au 31/12/09 ou exercées antérieurement	776 500
Options exercées en 2009	0

(1) Déduction faite des options allouées à des salariés ayant quitté le Groupe et dont les options sont ainsi devenues caduques

19.2. BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	27/06/03	27/06/03
Date du conseil	25/10/02	26/01/04	09/04/04
Bons attribués	5 844 675	162 000	1 311 426
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,39 €	0,97 €	0,98 €
Date d'expiration	25/10/07	25/01/09	08/04/09
Bons annulés au 31/12/09 ou exercés antérieurement	5 844 675	162 000	1 311 426
Bons exercés en 2009	0	0	0

(1) Déduction faite des options allouées à des salariés ayant quitté le Groupe et dont les options sont ainsi devenues caduques

20 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société Valtech S.A., dont le siège social est situé 80 avenue MARCEAU 75008 PARIS, est la société consolidante du Groupe.

21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE

Une nouvelle équipe de management menée par Sebastian LOMBARDO et soutenue par le nouvel actionnaire majoritaire du Groupe, SiegCo, a pris ses fonctions en mars 2010.

L'année 2010 sera consacrée à la transformation du Groupe en un acteur digital en capitalisant sur sa double compétence technologique et E-business.

22 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Pays	Capital	Capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Résultat 31/12/09	Chiffre d'affaires 31/12/09	Prêts	Garanties données	Dividendes reçus
<u>Filiales à +50%</u>											
Valtech Ltd	Grande-Bretagne	169	726	100%	175	175	(784)	5 957	-	4 942	-
Valtech Inc. (et Digital)	Etats-Unis	3 918	(3 490)	100%	13 175	-	(5 092)	7 003	2 943	-	-
Valtech AB	Suède	54	2 929	100%	17 490	17 490	945	11 517	(500)	-	-
Valtech A/S	Danemark	1 022	4 627	100%	41 693	10 909	576	9 500	(1 000)	-	549
Synaris AG	Allemagne	1 575	2 512	100%	20 762	8 369	(5)	5 758	(1 301)	-	-
Valtech Training	France	1 572	1 006	100%	1 597	1 597	(188)	5 480	(250)	260	-
Valtech Offshore	France	250	14	100%	250	-	(4)	-	-	-	-
Valtech System Private Limited	Inde	1 221	(632)	99,7%	7 101	5 817	348	5 165	-	162	-
Valtech Sotware Services Private Limited	Inde	9	66	100%	13	13	(14)	-	-	-	-
Valtech Agency	France	37	587	100%	2 146	2 146	66	3 052	-	-	399
Valtech Axelboss	France	37	38	100%	37	37	1	-	(38)	-	-
Valtech Technology	France	37	38	100%	37	37	1	-	(38)	-	-
<u>Consulting</u>											
<u>Filiales entre 10% et 50%</u>											
Medhost (informations sur les comptes au 31/10/09)	Etats-Unis	19 686	1 577	17,19%	4 383	3 374	763	9 304	-	-	46
JV Chusik Hoesa Valtech	Corée du Sud	3 192	604	51%	2 674	994	174	4 244	-	-	-

20.4.2 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE 2009

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech

Société Anonyme
80 avenue Marceau
75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Valtech, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue annuellement la valeur d'utilité de ses immobilisations incorporelles et financières, comme indiqué dans les notes de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons de l'exactitude et de la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

FIDREX

Deloitte & Associés

Albert BENSADON

Jean-Luc BERREBI

20.4.3 RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-184
DU CODE DE COMMERCE**

I. TABLEAU RECAPITULATIF DES EMISSIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS EN COURS AU 31 DECEMBRE 2009

I.1 Plans d'options de souscription d'actions

Un seul plan de souscription d'actions subsiste au 31 décembre 2009 et porte sur 1 352 000 options.
Au 30 mai 2010, aucune de ces options n'a été exercée et elles sont devenues caduques.

Autorisation de l'assemblée	04/04/02
Date du conseil	30/05/2005
Options attribuées	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	1 352 000
Prix de souscription	0,87 €
Date d'expiration	29/05/10
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	776 500
Options exercées en 2009	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques

I.2 Plans d'options d'achat d'actions

Néant

I.3 Détails des allocations intervenues au cours de l'exercice 2009

Néant

II - INFORMATIONS A FOURNIR EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE

II.1 Mandataires sociaux

II.1.1 Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par Valtech à ses mandataires sociaux

Nom - Prénom	Type d'options - options de souscription (OS) - options d'achat (OA)	Prix d'exercice par action	Nombre d'options	Date d'échéance
HARDY Jean-Yves	OS (30/05/05)	0,87	407 000	29/05/2010
CAVREL Olivier	OS (30/05/05)	0,87	233 000	29/05/2010
TURRI Jean-Claude	OS (30/05/05)	0,87	186 000	29/05/2010
HEIMBURGER Jens	OS (30/05/05)	0,87	100 000	29/05/2010
LAND Douglas	OS (30/05/05)	0,87	100 000	29/05/2010

II.1.2 Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux de Valtech

par des sociétés qui sont liées à Valtech au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par Valtech au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Néant

II.1.3 Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions Valtech par les mandataires sociaux de Valtech au cours de l'exercice 2009

Néant

II.1.4 Exercice par les mandataires sociaux de Valtech au cours de l'exercice 2009 d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par des sociétés qui sont liées à Valtech au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par Valtech au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Néant

II.2 Salariés du Groupe

II.2.1 Options de souscription ou d'achat d'actions Valtech attribuées au cours de l'exercice 2009 aux dix salariés du Groupe dont les allocations ont été les plus importantes

Nom - Prénom	Type d'options - options de souscription (OS) - options d'achat (OA)	Prix d'exercice par action	Nombre d'options	Date d'échéance
BAGUR Viswanatharao Venkatesh	OS (30/05/05)	0,87	200 000	29/05/2010
HITE Curtis	OS (30/05/05)	0,87	100 000	29/05/2010
POOLE Jonathan	OS (30/05/05)	0,87	100 000	29/05/2010
WRIGLEY Belinda	OS (30/05/05)	0,87	58 000	29/05/2010
SAMANTARA Nihar	OS (30/05/05)	0,87	40 000	29/05/2010
BETTADAPURA Ramamurthy Nagabushan	OS (30/05/05)	0,87	40 000	29/05/2010
BALAKRISHNAN Sujatha	OS (30/05/05)	0,87	40 000	29/05/2010
MAKHIJA Rajesh	OS (30/05/05)	0,87	40 000	29/05/2010
SRINIVASANA Ravishankar	OS (30/05/05)	0,87	20 000	29/05/2010
ROY Y Amini Chandra	OS (30/05/05)	0,87	20 000	29/05/2010
VENKATARAMANAN Ganesh	OS (30/05/05)	0,87	20 000	29/05/2010
SAXENA Vika	OS (30/05/05)	0,87	20 000	29/05/2010

Aucune option n'a été levée en 2010 ; elles sont devenues caduques le 30 mai 2010.

II.2.2 Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés du Groupe par des sociétés qui sont liées à Valtech au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce

Néant

II.2.3 Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions Valtech au cours de l'exercice 2009 par les dix salariés du Groupe dont les exercices ont été les plus importants

Néant

II.2.4 Exercice par les dix salariés du Groupe dont les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été les plus importants au cours de l'exercice 2009 concernant des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par des sociétés qui sont liées à Valtech au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce

Néant

Le Conseil d'administration

20.4.4 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / Périodes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
a) Capital social	1 351 535	1 351 535	1 351 535	1 301 087	1 282 850
b) Nombre d'actions émises	88 453 358	88 453 458	88 668 358	85 358 110	84 161 468
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	26 431 458	32 974 797	32 174 535	34 948 420	29 425 157
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	- 818 334	2 275 984	1 502 366	- 91 637	122 714
c) Impôt sur les bénéfices	11 044	- 98 490	- 172 886	18 750	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	- 829 379	2 374 474	1 675 252	- 110 386	122 714
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	- 2 529 281	6 028 048	841 100	- 4 569 890	- 1 530 881
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissements, par action	- 0,009	0,026	0,019	- 0,001	0,001
b) Bénéfice après impôt amortissements et provisions, par action	- 0,028	0,068	0,009	- 0,054	- 0,0182
c) Dividende versé à chaque action					
a) Nombre de salariés	210	219	232	226	190
b) Montant de la masse salariale	11 900 081	12 518 287	13 107 005	12 520 035	11 023 474
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 608 384	5 696 031	6 013 107	5 760 110	4 959 734

20.5 VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES PRESENTEES

Veillez vous reporter au § 20.1.3 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 » au §20.2.2 et au § 20.3.2 « Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de 2008 » et « Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de 2007 »

20.6 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières correspondent à la publication des résultats semestriels au 30 juin 2010.

20.7 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Veillez vous référer aux paragraphes ci-dessous concernant les comptes semestriels. Sont également présents dans le document de référence les « Résultats Audités 2009 : Activité et résultat au 31 mars 2010 ». Se référer au § 12.1. pour consulter les informations qu'il contient sur l'activité du 1^{er} trimestre.

20.7.1 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2010

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

	30/06/10	30/06/09	Variation %	Note
Revenus	38 763	40 549		
Autres revenus	24	7		
Total revenus	38 788	40 556	-4,4%	Note 2
Coût des ventes	(26 840)	(29 787)		
Marge brute	11 947	10 769	10,9%	
Coûts commerciaux	(2 566)	(2 639)		
Coûts administratifs	(10 769)	(10 310)		
Marge d'exploitation	(1 387)	(2 180)	36,4%	
Coûts de restructuration	(311)	(765)		
Autres produits et charges d'exploitation	(3)	(4)		
Dépréciation des écarts d'acquisition	(2 029)			
Résultat de l'activité opérationnelle	(3 730)	(2 949)	-26,5%	
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	73	(30)		
Coût net de l'endettement	(98)	(114)		
Autres produits et charges financiers	1 153	(58)		
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	(2 602)	(3 151)	17,4%	
Impôts	(167)	(156)		Note 4
Impact des actifs détenus vendus	(271)	-		
Résultat net de la période	(3 040)	(3 307)	8,1%	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL DU GROUPE

	30/06/10	30/06/09
Résultat de l'exercice	(3 040)	(3 307)
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôt)		
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	683	416
Rémunération payée en actions	12	23
Etat du résultat global du Groupe	(2 345)	(2 868)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

	30/06/10	31/12/09	Note
Goodwill	12 819	13 674	
Immobilisations incorporelles nettes	162	193	
Immobilisations corporelles nettes	2 202	2 407	
Participations dans les entreprises co-associées	443	331	
Actifs financiers non courants, nets	-	-	
Autres actifs non courants, nets	2 867	2 490	
Impôts différés actifs	638	629	
Actifs non courants	19 130	19 723	
Créances clients et comptes rattachés	20 872	19 583	
Impôts courants - court terme	-	-	
Impôts différés actifs	1 705	1 637	
Autres actifs courants	5 781	5 088	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 782	8 173	
Juste valeur des actifs détenus en vue de leur vente		3 374	
Actifs courants	37 140	37 855	
TOTAL ACTIF	56 270	57 578	
Capital	1 352	1 352	
Réserves	30 011	30 223	Note 6
Résultat net - part du Groupe	(3 040)	(907)	
Capitaux propres - part du Groupe	28 323	30 668	
Intérêts minoritaires	-	-	
Capitaux propres	28 323	30 668	
Provisions pour risques et charges - part non courante	1 498	1 489	
Pensions et indemnités de départ à la retraite	320	285	
Emprunts auprès des établissements de crédit - part non courante	252	341	Note 8
Autres passifs non courants	-	78	
Impôts différés passifs	198	66	
Passifs non courants	2 269	2 259	
Provisions pour risques et charges - part courante	1 529	1 372	
Emprunts auprès des établissements de crédit - part courante	309	404	Note 8
Découverts bancaires	3 601	3 160	Note 8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 301	7 242	
Autres passifs courants	12 940	12 473	
Impôts courants - court terme	-	-	
Passifs courants	25 679	24 651	
Total passifs	27 947	26 909	
TOTAL PASSIF	56 270	57 578	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	30/06/10	30/06/09	Notes
Résultat net	(3 040)	(3 307)	
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Dépréciation et amortissement, net	2 216	1 890	
- Dotation aux provisions pour engagements de retraite	35	3	
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	2	(7)	
- Charges liées aux paiements en actions	12	23	
- Résultat dans les sociétés co-associées	(73)	30	
- Résultat dans les sociétés cédées	271	30	
Coûts financiers	100	117	
Charges d'impôt (impôts différés inclus)	167	156	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	(310)	(1 095)	-
Impôts payés	(94)	(35)	
Variation nette des actifs et passifs courants	(1 988)	3 119	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(2 392)	1 989	-
Investissement actif non courant corporel	(286)	(363)	
Investissement actif non courant incorporel	(34)	(141)	
Prix de cession des actifs non courants cédés	3 520	12	
Augmentation (diminution) des investissements financiers	(183)	3	
Flux négatifs dus aux acquisitions	-	(85)	
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	3 017	(574)	-
Intérêts payés	(100)	(117)	
Augmentation de capital	-	-	
Augmentation (diminution) des dettes financières	(460)	(292)	
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(560)	(409)	-
Incidence des variations des cours des devises	103	1	
Flux net de la trésorerie et équivalents de trésorerie	168	1 007	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 013	3 870	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 181	4 877	

La trésorerie générée par les activités d'exploitation atteint -2,4 millions d'euros au 30 juin 2010. Cette dégradation de la trésorerie est toutefois compensée avec l'encaissement du prix de vente de MEDHOST pour 3,5 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). La trésorerie nette s'élève à 5 181 milliers d'euros au 30 juin 2010, ce qui représente une augmentation de 304 milliers d'euros comparé au 30 juin 2009.

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09	31/12/09	31/12/08
Trésorerie et équivalents	8 782	8 359	8 173	9 591
Découvert	(1 340)	(1 455)	(1 094)	(2 965)
Mobilisation de créances	(2 260)	(2 028)	(2 066)	(2 756)
Total	5 181	4 877	5 013	3 870

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

La variation des capitaux propres sur le premier semestre 2009 et 2010 peut se présenter de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Rémunération payées en actions différées	Résultat net	Actions d'auto contrôle	Différence de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2008	88 668 358	1 352	62 685	(33 195)	1 363	1 171	(68)	(2 273)	31 035	1	31 036
Affectation du résultat		-	-	1 171	-	(1 171)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	(3 307)	-	-	(3 307)	-	(3 307)
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	23	-	-	-	23	-	23
Différences de conversion		-	-	-	-	-	-	416	416	-	416
Résultat global					23	(3 307)		416	(2 868)		(2 868)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Au 30 juin 2009	88 668 358	1 352	62 685	(32 024)	1 386	(3 307)	(68)	(1 857)	28 167	1	28 168
Au 31 décembre 2009	88 668 358	1 352	62 685	(32 071)	1 439	(907)	(68)	(1 762)	30 668		30 668
Affectation du résultat		-	-	(907)	-	907	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	(3 040)	-	-	(3 040)	-	(3 040)
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion		-	-	-	-	-	-	683	683	-	683
Résultat global					12	(3 040)		683	(2 345)		(2 345)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2010	88 668 358	1 352	62 685	(32 978)	1 451	(3 040)	(68)	(1 079)	28 323		28 323

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION INTERMEDIAIRE (IAS34)

Les comptes consolidés semestriels résumés sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2009, à l'exception des amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés résumés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2006.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

NORMES, INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010

Les textes publiés par l'IASB qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 sont les suivants :

- la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises (révisée) »
- la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels (révisée) »
- l'amendement 2008 à IAS 39 « Expositions éligibles à la comptabilité de couverture »
« Amélioration annuelle des normes IFRS avril 2009 »
- l'amendement à IFRS 2 « Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein du groupe »
- l'amendement à IAS 32 « Classification de droits de souscription »
- l'interprétation IFRIC 12 « Concessions »
- l'interprétation IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »
- l'interprétation IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- l'interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires »
- les amendements à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »
- l'interprétation IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients »

Ces normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010 n'ont pas eu d'impact sur le semestre.

PRINCIPES SPECIFIQUES APPLIQUES AUX COMPTES INTERMEDIAIRES

Conformément aux dispositions de la norme IAS 34, il n'est procédé dans les comptes consolidés semestriels à l'anticipation ou au différé de coûts encourus par le Groupe que pour autant qu'une telle régularisation soit faite s'il s'agissait d'une clôture annuelle. Ni le chiffre d'affaires, ni les coûts opérationnels ne sont soumis à des effets significatifs de saisonnalité.

Il n'est procédé dans les comptes consolidés semestriels à l'anticipation ou au différé de revenus saisonniers, cycliques, ou occasionnels du Groupe que pour autant qu'une telle régularisation soit faite s'il s'agissait d'une clôture annuelle.

Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours, pour chaque entité ou groupe fiscal.

Les états financiers consolidés résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 juin 2010 du Groupe ont été préparés conformément à la norme IAS 34, norme spécifique IFRS relative à l'information financière intermédiaire adoptée dans l'Union européenne.

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

EXPLICATIONS SUR LES PRINCIPALES VARIATIONS

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2010 atteint 38,8 millions d'euros, contre 40,6 au premier semestre 2009, en baisse de 4,4 % (6,6 % à périmètre et change constants, avec un effet de change de 2,2 %), marquant une érosion de l'activité dans une situation opérationnelle difficile propre à cette période de retournement. Valtech a souffert de positionnements difficiles sur plusieurs de ses marchés, à l'exception de la Suède qui confirme ses bonnes performances depuis 2009 et les Etats-Unis qui se redressent.

Pour s'adapter à ce ralentissement d'activité dans certains pays, les effectifs ont été réduits de 103 personnes en 1 an. La meilleure gestion des ressources avec une amélioration du taux d'utilisation des consultants européens et la fin de certains contrats à moindre marge, notamment aux Etats-Unis, a permis l'amélioration des marges brutes de 4,2 points, soit 30,8 % du chiffre d'affaires contre 26,6 % au 30 juin 2009, et du résultat opérationnel courant. Cette

croissance de la marge brute de 10,9 % se décompose entre 7,7 % à périmètre et change constants et un effet de change de 3,2 %.

L'effectif global moyen au 30 juin 2010 est de 809 salariés, dont 668 consultants.

La perte opérationnelle courante du semestre a été de 1,4 million d'euros, contre -2,2 millions d'euros au 30 juin 2009. Cette amélioration du résultat a été réalisée malgré 0,4 million d'euros de dépenses non récurrentes, essentiellement relatives à des honoraires.

Les charges de restructuration d'un montant de 0,3 million d'euros, sensiblement en baisse, sont liées au déménagement du siège social.

Compte tenu de 2,0 millions d'euros de dépréciation d'écarts d'acquisitions relatifs aux filiales allemande et indienne et d'un écart de change favorable, Valtech termine le semestre avec une perte nette de 3,0 millions d'euros contre une perte de 3,3 millions d'euros au 30 juin 2009.

Au cours de l'année 2009, Valtech est entré dans un processus de cession des titres Medhost. L'acte définitif validant cette cession a été signé le 29 janvier 2010. En application de la norme IFRS 5, cet actif non courant a été identifié comme disponible à la vente et avait été présenté comme tel au compte de résultat et au bilan au 31 décembre 2009. Un produit et des frais complémentaires ont été constatés au cours du premier semestre 2010 et figurent au compte de résultat négatif pour un montant de 271 milliers d'euros.

NOTE 2 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs Opérationnels, l'information sectorielle au 30 juin 2010 est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'administration, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente une ou plusieurs entités légales, regroupées par zone géographique du Groupe et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires, en l'occurrence les entités légales par pays. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

	Chiffre d'affaires semestriel		Résultat net semestriel	
	30/06/10	30/06/09	30/06/10	30/06/09
France	17 234	17 787	(1 003)	(299)
Reste de l'Europe	16 262	18 278	(738)	(123)
Etats-Unis	4 596	3 516	79	(3 119)
Autres	696	974	(1 378)	(11)
Total	38 788	40 556	(3 040)	(3 307)

NOTE 3 – INFORMATION SUR L'ACTIVITE

Lorsque le Groupe agit dans le cadre d'un contrat de prestations en régie, le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

Lorsque le contrat est au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs prestations à plus d'un an selon la méthode de l'avancement avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,
- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;
- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

Lorsque la rémunération de nouveaux contrats est fondée sur l'intéressement au résultat ou « *success fees* », la société a défini un principe de reconnaissance du chiffre d'affaires qui s'appliquera désormais à tous ces types de contrats.

Ainsi, seuls seront reconnus :

- le chiffre d'affaires déjà accepté par le client relatif à des sous-projets terminés,
- le chiffre d'affaires à l'avancement pour les autres sous-projets pour lesquels l'estimation du gain potentiel (et donc de la rémunération de Valtech) est fiable. Pour cela, il faut que ces sous-projets soient reconnus par le Client dans un futur proche avec un stade d'avancement d'au moins 50 % à la date de l'arrêté.

NOTE 4 – IMPOTS

Dans le cadre des états financiers intermédiaires, la charge d'impôt a été estimée d'après un taux effectif moyen en vigueur dans chaque pays avant prise en compte des déficits reportables et crédits d'impôts imputables sur l'exercice. Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Résultat net	(3 040)	(3 307)
Charge d'impôt	167	156
Résultat des sociétés mises en équivalence	(73)	30
Résultat avant impôts	(2 946)	(3 121)
Produits (charges) d'impôt théorique	982	1 040
Dépréciation des écarts d'acquisition	(672)	-
Autres différences permanentes	(3)	(3)
Créances d'impôt reconnues sur déficits antérieurs	27	(85)
Créances d'impôt non reconnues sur la période	(520)	(1 179)
Ecart de taux d'imposition entre les différents pays	24	73
Rémunération en actions	(5)	(8)
Divers	-	6
Produits (charges) réels d'impôt	(167)	(156)

En juin 2010, les impôts différés relatifs à nos filiales suédoise et danoise ont été revus pour tenir compte de leur situation fiscale au 30 juin 2010.

Les pertes reportables constituées sur le semestre, notamment par les entités françaises et allemandes, n'ont pas été activées.

NOTE 5 – RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Perte nette	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
1er semestre 2010			
Résultat de base par action	(3 040)	88 668 358	(0,03)
Effet dilutif des stock-options			
Résultat par action dilué	(3 040)	88 668 358	(0,03)
1er semestre 2009			
Résultat de base par action	(3 307)	88 668 358	(0,04)
Effet dilutif des stock-options		1 890 442	
Résultat par action dilué	(3 307)	90 558 800	(0,04)

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition générés lors d'un regroupement d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques, dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évolution des écarts d'acquisition sur la période se présente de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valtech Systems						Total goodwill
	Exped e	Synaris AG	Provate Limited	Valtech A/S	Valtech Agency	Kiara	
	USA	Allemagne	Inde	Danemark	France	Suède	
Au 31 décembre 2009	-	3 688	6 919	445	2 037	585	13 674
Augmentation sur acquisition d'une filiale	-	-	11	-	-	-	11
Diminution sur cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation reconnue sur l'exercice	-	(682)	(1 347)	-	-	-	(2 029)
Différence de conversion	-	-	1 129	-	-	44	1 173
Au 30 juin 2010	-	3 006	6 712	445	2 037	629	12 829

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particuliers indiquent une perte de valeur potentielle.

En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Celle-ci est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

Compte tenu de l'arrivée récente de la nouvelle équipe dirigeante, de la refonte en cours de la stratégie et de sa progressive mise en œuvre, le Groupe a procédé à un exercice de tests de dépréciation au 30 juin 2010 à partir des dernières informations connues, notamment sur la base du dernier business plan mis à jour en tenant compte des résultats semestriels. Un nouveau Business Plan sera établi au cours du deuxième semestre et reflètera le nouveau projet d'entreprise. Les tests de dépréciation seront effectués au 31 décembre 2010 sur la base de ce nouveau Business Plan.

Les dépréciations constatées au 30 juin 2010 s'élèvent à 2 millions d'euros et sont relatives aux filiales indienne et allemande.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur l'activité des trois prochaines années et complétés par une projection actualisée sur les deux années suivantes ainsi que d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital issu des paramètres suivants :

	30/06/10	31/12/09
Coût du capital	11,03%	11,05%
Coût de l'endettement avant	5,08%	5,48%

Un taux de croissance à l'infini de 1 % a été retenu.

NOTE 7 – CAPITAL

Au 30 juin 2010, le capital de Valtech S.A. est d'un montant de 1 351 534,90 euros et présente les mouvements suivants :

(en unités)	30/06/10	31/12/09
Nombre d'actions en début de période	88 668 358	88 668 358
Augmentation de capital	-	-
Levées d'options	-	-
Nombre d'actions en fin de période	88 668 358	88 668 358

NOTE 8 – DETTES FINANCIERES

Le Groupe Valtech n'a pas modifié ses lignes de financement à court terme au cours de la période. Les dettes financières se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Emprunt (part > 1 an)	185	200
Leasing (part > 1 an)	68	141
Dettes non courantes	253	341
Emprunts (part < 1 an)	147	230
Leasing (part < 1 an)	162	174
Découvert	3 601	3 160
Dettes courantes	3 909	3 564
Total	4 162	3 905

Le terme des dettes financières se structure de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
< 1 an	3 909	3 564
1-5 ans	253	341
+ 5 ans	-	-
Total	4 162	3 905

NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

20.7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2010

FDR Audit & Conseil
17, avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech

Société Anonyme
80, avenue Marceau 75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Valtech, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1 de l'annexe relative aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 qui expose que le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises (révisée) » et la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels (révisée) ».

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Antony et Neuilly-sur-Seine, le 6 août 2010

Les Commissaires aux comptes

FRD Audit & Conseil
Guillaume DRANCY

Deloitte & Associés
Albert AÏDAN

20.8 DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

20.8.1 DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

20.8.2 POLITIQUE EN MATIERE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société a décidé de ne pas procéder à la distribution de dividendes au cours des cinq dernières années, préférant affecter l'ensemble de ses ressources à ses besoins opérationnels.

Valtech n'a pas versé de dividendes en 2009 compte tenu des résultats de l'exercice. Aucune décision n'a été prise pour l'avenir.

20.9 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, à la date du dépôt du présent document de référence, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, à l'exception des litiges décrits au § 4.3. « Litiges en cours ».

20.10 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel les états financiers vérifiés ont été publiés.

20.11 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA

Néant.

CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

21.1.1 CAPITAL SOUSCRIT ET CATEGORIES D' ACTIONS

Nombre d'actions ordinaires émises : 88 668 358 actions ordinaires émises toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'y a pas de valeur nominale.

Montant du capital émis et intégralement libéré : 1 351 534,90 euros.

Depuis la clôture de l'exercice, le montant du capital n'a pas évolué.

Evolution du capital au cours des 3 derniers exercices

Date	Opérations	Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
31/12/2006	Exercice de stock options et BSPCE	18 237	85 358 110	1 301 087
31/12/2007	Exercice de stock options et BSPCE	50 449	88 668 358	1 351 534,90
31/12/2008	S/O	0	88 668 358	1 351 534,90
31/12/2009	S/O	0	88 668 358	1 351 534,90

21.1.2 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

21.1.3 LE NOMBRE, LA VALEUR COMPTABLE ET LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DETENUES PAR L'EMETTEUR LUI-MEME OU EN SON NOM, OU PAR SES FILIALES

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 214 900 actions propres dans les conditions suivantes au titre de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés, qui ont été achetées en 1998, avant l'introduction en Bourse de la Société, pour 67 865 euros.

Valeur des actions détenues à la clôture évaluée au cours d'achat : 67 865 euros.

Valeur nette de ces mêmes titres dans le bilan au 31 décembre 2009 : 67 865 euros. Valeur nominale de ces actions (pair) : 0,01524 euros.

Valeur de ces actions à la valeur nominale : 3 275,08 euros

Fraction du capital que ces actions représentent au 31 décembre 2009 : 0,24 %. Au cours du dernier exercice fiscal, la société n'a acheté ni vendu aucune action.

Aucune opération n'est intervenue depuis le 31 décembre 2004.

21.1.4 DERNIER PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat (visa n°02-0684) en date du 5 juin 2002 a pris fin le 4 décembre 2003. Son renouvellement n'a pas été demandé aux actionnaires en 2003 ni en 2004.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale du 30 juin 2005, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2005.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale du 26 juin 2006, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2006.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale du 26 juin 2007, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2007.

Une autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions a été conférée dans le cadre de l'Assemblée générale du 30 juin 2008 pour 18 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2009, mais elle n'a pas été utilisée et aucune proposition de rachat n'est intervenue en 2008.

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et par les articles 24 1-1 à 24 1-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation préalable par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions peuvent être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors du marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront, le cas échéant, être cédées dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions visées par l'article 241-6 de son Règlement Général.

La Société peut, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant un prix maximum d'achat de 0,80 euro par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 6 000 000 euros. Le total des actions détenues ne pourra dépasser 9,75 % du capital social, compte non tenu des actions déjà auto-détenues.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée en date du 30 juin 2009 et s'est substituée à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2008.

Au 31 décembre 2009, l'autorisation du programme de rachat d'actions visée ci-dessus n'avait pas été utilisée.

21.1.5 LE MONTANT DES VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION, AVEC MENTION DES CONDITIONS ET MODALITES DE CONVERSION, D'ECHANGE OU DE SOUSCRIPTION

21.1.5.1 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES PUIS INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ENCORE EN VIGUEUR EN 2009

Le Conseil d'administration n'a disposé au cours de l'exercice 2009 d'aucune délégation à effet d'augmenter le capital social.

21.1.5.2 TABLEAUX RECAPITULATIFS DES AUTORISATIONS EN COURS EN 2009 ET LEUR NIVEAU D'UTILISATION

A. Autorisation d'émission d'actions ou d'obligations convertibles

Les autorisations d'émission d'actions émises le 4 avril 2002 sont échues depuis le 4 avril 2007.

B. Autorisation d'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions

La dernière autorisation d'émission d'options et de souscriptions d'actions, date de l'AGE du 4 avril 2002, est forclosée depuis le 4 juin 2005.

21.1.6 AUTRES TITRES OU DROITS DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

21.1.6.1 BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

Un tableau exhaustif des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis par la Société et en cours de validité dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée générale figure au § 21.1.6.4 ci-après.

21.1.6.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

(Cf. le rapport spécial établi par le Conseil d'administration en application de l'article L.225.184 al. 1 du Code de commerce.)

Un tableau exhaustif des options de souscription émises par la Société dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée générale et en cours de validité figure au § 21.1.6.4 ci-après.

21.1.6.3 AJUSTEMENTS APPORTES AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES COMPOSEES EMISES PAR LA SOCIETE

Il est rappelé que, suite à l'attribution gratuite des bons de souscription d'actions du 30 juillet 2003, il a été procédé aux ajustements suivants, conformément aux dispositions légales :

Conformément aux différentes autorisations conférées à cet effet au Conseil d'administration par les assemblées ayant autorisé ou décidé l'émission ou l'attribution de valeurs mobilières composées (ABSA, BSA et BSPCE), le Conseil d'administration du 9 juillet 2003 a décidé, en application des dispositions de l'article 171 du décret du 23 mars 1967, en vue de préserver les droits des titulaires de bons de souscription

d'actions, d'actions à bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise préexistants, d'attribuer gratuitement à chaque titulaire de bons préexistants qui viendrait à les exercer un nouveau bon de souscription d'actions par action nouvelle émise, en vue de lui permettre de souscrire dans les mêmes conditions et proportions que les actionnaires actuels de la Société, des actions nouvelles de la Société.

Ainsi, il a été prévu que chaque titulaire se verrait attribuer un nouveau bon de souscription d'actions par action nouvelle émise en exercice des bons préexistants ; ces nouveaux bons de souscription ne seraient pas admis aux négociations sur un marché réglementé et revêtiraient obligatoirement la forme nominative. Toutefois, ils seraient cessibles.

Dix nouveaux bons de souscription permettraient de souscrire à une action nouvelle émise au prix de 1,50 euro.

Ces nouveaux bons de souscription devaient être exerçables :

- pour les titulaires ayant exercé leurs bons de souscription d'actions et de BSPCE préexistants, avant la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, jusqu'à la fin de cette même période, (ces bons sont donc caducs depuis le 29 juillet 2005 – voir § 20.1.6.1 ci-dessus)
- pour les titulaires ayant exercé leurs BSPCE préexistants, après la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, au plus tard dans les huit jours suivant leur exercice. Compte tenu de l'expiration des BSPCE concernés le 25 octobre 2008, le délai de souscription de ces BSA gratuits a expiré le 2 novembre 2008.

21.1.6.4 RESUME SOUS FORME DE TABLEAUX DES TITRES OU DROITS ENCORE EXERCABLES

Plans d'options de souscription d'actions

Autorisation de l'assemblée	09/02/99	09/02/99	05/11/99
Date du conseil	16/02/99	16/02/99	19/04/01
Options attribuées	985 410	459 660	2 440 169
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,02	0,61 €	5,5 €
Date d'expiration	16/02/09	16/02/09	19/04/06
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	985 410	459 660	2 440 169
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	05/11/99	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	03/10/01	25/10/02	24/09/03
Options attribuées	3 680 379	4 766 784	468 131
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	1,43 €	0,39 €	1,03 €
Date d'expiration	03/10/06	25/10/07	23/09/08
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	3 680 379	4 766 784	468 131
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	31/12/03	26/01/04	09/04/04
Options attribuées	1 102 500	317 600	757 071
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,90 €	0,90 €	0,98 €
Date d'expiration	30/12/08	25/01/09	08/04/09
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	1 102 500	317 600	757 071
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	29/06/04	07/09/04	13/12/04
Options attribuées	36 000	175 000	18 500
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,89 €	0,68 €	0,96 €
Date d'expiration	28/06/09	06/09/09	12/12/09
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	36 000	175 000	18 500
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02
Date du conseil	30/05/2005
Options attribuées	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	1 352 000
Prix de souscription	0,87 €
Date d'expiration	29/05/2010
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	776 500
Options exercées en 2009	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	27/06/03	27/06/03
Date du conseil	25/10/02	26/01/04	09/04/04
Bons attribués	5 844 675	162 000	1 311 426
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,39 €	0,97 €	0,98 €
Date d'expiration	25/10/07	25/01/09	08/04/09
Bons annulés au 31/12/2009 ou exercés antérieurement	5 844 675	162 000	1 311 426
Bons exercés en 2009	0	0	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

21.1.6.5

DILUTION POTENTIELLE DU CAPITAL DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2009

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Détenteurs de ces instruments	Période d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
Capital initial: nombre d'actions composant le capital social au 31/12/09: 88 668 358						
Options de souscription d'actions	16/02/99	0,01524	Salariés / Dirigeants étrangers	12/04/99 à 16/02/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	26/01/04	0,9	Salariés / Dirigeants étrangers	26/01/05 à 25/01/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	09/04/04	0,98	Salariés / Dirigeants étrangers	09/04/05 à 08/04/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	07/09/04	0,68	Salariés / Dirigeants étrangers	07/09/05 à 06/09/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	13/12/04	0,96	Salariés / Dirigeants étrangers	13/12/05 à 12/12/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	30/05/05	0,87	Salariés / Dirigeants français et étrangers	30/05/09 à 29/05/10	1 352 000	1,50 %
Dilution potentielle (options) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 90 020 358					1 352 000	1,50 %
BSPCE	26/01/04	0,97	Salariés / Dirigeants français	26/01/05 à 25/01/09	0	0,00 %
BSPCE	09/04/04	0,98	Salariés / Dirigeants français	09/04/05 à 08/04/09	0	0,00 %
Dilution potentielle (BSPCE) sur la base d'un nombre d'actions de capital sans changement à 88 668 358					0	0,00 %
Dilution potentielle totale sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 90 020 358					1 352 000	1,50 %

21.1.7 NANTISSEMENTS DES TITRES DE VALTECH S.A. OU DE SES FILIALES

A la connaissance de la Société, aucune action de Valtech S.A. appartenant à un actionnaire inscrit en nominatif pur ou administré n'est nantie, ni aucun titre des filiales.

21.1.8 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES TITRES

Depuis le 12 avril 2000, les actionnaires fondateurs et les dirigeants ne sont plus tenus par aucun engagement de conservation de leurs titres.

21.1.9 TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2009**Evolution du capital au cours des 3 derniers exercices**

Date	Opérations	Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
31/12/2006	Exercice de stock options et BSPCE	18 237	85 358 110	1 301 087
31/12/2007	Exercice de stock options et BSPCE	50 449	88 668 358	1 351 534
31/12/2008	S/O	0	88 668 358	1 351 534
31/12/2009	S/O	0	88 668 358	1 351 534

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique et toutes prestations d'analyse, de conseil en gestion, management, organisation, logistique, systèmes informatiques, ainsi que tous travaux s'y rattachant.

La participation, directe ou indirecte, dans toute société, fonds d'investissement, groupement, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de transformation d'anciennes sociétés, par voie d'apports en nature mobiliers ou immobiliers ou en numéraire, fusion, alliance, souscription d'actions, parts d'intérêts, obligations ou autrement dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes. (*article 2 des statuts*)

Consultation des documents sociaux :

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales.

Exercice social :

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre (*article 6 des statuts*).

21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

Etant une société anonyme à conseil d'administration, la société est gérée par les dispositions légales qui s'y rapportent. Les dispositions statutaires ne font que reprendre les dispositions légales à ce titre (*articles 13 à 21 des statuts*).

Concernant le Conseil d'administration

L'administration de Valtech est confiée à un conseil d'administration composé actuellement de quatre membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable par période identique. Les statuts de Valtech prévoient que le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Le Conseil d'administration prépare et présente les comptes à la fin de l'exercice en cours et convoque les assemblées d'actionnaires.

Les réunions du Conseil d'administration, qui peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société, sont normalement convoquées et présidées par le Président-Directeur général élu par le Conseil d'administration. Le quorum est constitué par la moitié des membres du Conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres administrateurs du Conseil.

La société n'a pas de censeur, ni d'administrateur élu par les salariés.

Il y a un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration de décembre 2009.

Concernant la direction générale

Suite à la décision du Conseil d'administration en date du 4 avril 2002, la direction générale a été confiée au Président du Conseil d'administration.

Ses pouvoirs sont ceux définis par la loi et n'ont été limités ni statutairement, ni lors de sa désignation par le Conseil. Le Président est assisté d'un Directeur général délégué, qui dispose des mêmes pouvoirs.

Concernant les personnes assurant actuellement la direction de la société, voir § **14.1** du présent document.

Le Directeur général, s'il est administrateur, est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux délégués est de cinq.

21.2.3 DROITS DE VOTE – PRIVILEGES ET RESTRICTIONS SUR LES ACTIONS

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix (*article 29 des statuts*).

Il n'y a pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double en faveur des actionnaires de la Société.

Il n'y a pas de privilège ni de restriction attachés à certaines actions ou catégories d'actions.

Les droits d'information reconnus aux actionnaires par les articles L.225-115 à L.225-117 du Code de commerce sont respectés.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

En dehors des conditions prévues par la loi, aucune disposition statutaire particulière ne prévoit les conditions spécifiques de modification des droits des actionnaires.

21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, et dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis 3 jours au moins avant la date de réunion.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un autre actionnaire ou par son conjoint justifiant d'un mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'assemblée élit elle-même son président.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Sont réputés présents pour le calcul de la majorité, des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et les extraits sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la loi.

En application de l'article L.228-3-2 du Code de commerce, l'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.228-1, à l'article L.228-2 ou L.228-3 ou au deuxième alinéa de l'article L.228-3-2 du Code de commerce, peut en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au troisième alinéa du même article (*articles 25 et suivants des statuts*).

21.2.6 DISPOSITIONS AYANT POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFERER OU D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A compter de l'admission des titres à la cote du Nouveau Marché, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesser de détenir une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation à la hausse ou à la baisse, par lettre recommandée avec accusé de réception, à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarée dans les conditions ci-dessus, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du nouveau Code de commerce s'appliqueront et les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 2 % du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées de droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. (*Extrait de l'article 14 des statuts*)

Suite à l'OPA déposée le 23/10/2009 et close le 10/3/2010, SiegCo est devenu le nouvel actionnaire de référence du Groupe Valtech et détient 58,25 % des actions et des droits de vote de la société. Tous les franchissements de seuils ont été déclarés conformément à la réglementation.

21.2.8 DISPOSITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL INTEGRANT DES CONDITIONS PLUS STRICTES QUE CELLES PREVUES PAR LA LOI

Néant

21.3 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

21.3.1 CONTRAT DE TENUE DE MARCHE

La Société est cotée sur le « Nouveau Marché » depuis le 12 avril 1999.

Elle est désormais inscrite sur Eurolist Compartiment « C ».

La Société considère que la liquidité constatée sur l'action Valtech ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché.

21.3.2 VOLUME DES TRANSACTIONS ET EVOLUTION DE L'ACTION VALTECH

La Société est cotée sur le « Nouveau Marché » depuis le 12 avril 1999.

Elle est désormais inscrite sur le marché Eurolist Compartiment « C ».

La Société a considéré que la liquidité constatée sur l'action Valtech ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché.

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant de janvier 2007 à juin 2010 :

Volume des transactions et évolution des cours de l'action, en euros :

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€) (1)
		Plus haut	Plus bas		
oct.04	21	0,84	0,76	15 362 736	62 825 314
nov.04	22	1,09	0,8	61 351 703	74 669 098
déc.04	23	1	0,83	29 395 250	71 830 162
janv.05	21	0,96	0,87	23 603 784	75 825 024
févr.05	20	1,01	0,89	15 116 280	78 533 060
mars.05	21	0,97	0,85	10 421 976	75 229 850
avr.05	21	0,92	0,84	5 017 406	73 642 723
mai.05	22	0,91	0,85	2 275 315	72 502 712
juin.05	22	0,94	0,85	4 802 018	74 780 284
juil.05	21	0,89	0,81	5 160 804	71 143 399
août.05	23	0,87	0,77	3 500 712	63 370 074
sept.05	22	0,88	0,76	9 358 240	66 391 227
oct.05	21	0,82	0,71	3 228 845	64 621 589
nov.05	22	0,74	0,65	4 178 877	57 584 615
déc.05	21	0,69	0,62	5 533 113	54 997 943
janv.06	22	0,77	0,63	6 918 283	59 372 090
févr.06	20	0,76	0,66	9 166 237	58 534 300
mars.06	23	0,76	0,68	7 739 201	59 352 130
avr.06	18	0,85	0,67	27 204 574	62 747 050
mai.06	22	0,75	0,65	7 037 256	59 054 762
juin.06	22	0,68	0,55	4 584 893	51 802 423
juil.06	21	0,6	0,54	2 367 792	48 641 287
août.06	23	0,64	0,54	4 424 488	49 513 440
sept.06	21	0,65	0,57	3 028 364	51 415 047
oct.06	22	0,63	0,57	3 988 631	49 807 070
nov.06	22	0,68	0,59	8 526 380	52 991 960
déc.06	19	0,67	0,58	11 538 501	51 317 722
janv.07	22	0,73	0,63	11 118 151	57 228 733
févr.07	20	0,72	0,63	7 872 620	58 683 701
mars.07	22	0,69	0,6	7 107 585	55 909 562
avr.07	13	0,69	0,64	2 757 424	57 518 234
mai.07	22	0,67	0,6	3 616 024	55 649 441
juin.07	21	0,65	0,6	3 894 352	53 096 661
juil.07	22	0,64	0,58	4 049 469	51 512 865
août.07	23	0,59	0,54	5 062 870	48 188 844
sept.07	20	0,61	0,53	4 456 221	48 332 462
oct.07	23	0,65	0,56	9 259 633	52 187 540
nov.07	22	0,62	0,51	6 352 313	48 649 402
déc.07	19	0,56	0,52	4 573 543	46 880 333
janv.08	22	0,53	0,32	8 144 329	38 034 987

févr.08	21	0,45	0,39	6 979 949	37 150 452
mars.08	18	0,46	0,39	5 559 100	36 265 918
avr.08	22	0,41	0,36	6 350 764	34 496 849
mai.08	21	0,49	0,37	9 079 205	35 844 711
juin.08	21	0,53	0,36	9 337 961	39 130 125
juil.08	23	0,43	0,34	7 593 696	32 727 779
août.08	21	0,45	0,37	5 256 311	35 128 659
sept.08	22	0,43	0,26	6 978 834	32 647 367
oct.08	23	0,33	0,2	7 665 178	24 036 266
nov.08	20	0,27	0,18	7 019 889	19 415 534
déc.08	21	0,19	0,15	5 537 743	14 700 122
janv.09	21	0,24	0,16	15 019 617	17 817 054
févr.09	20	0,21	0,17	3 651 062	16 761 930
mars.09	22	0,20	0,16	4 531 067	15 881 416
avr.09	20	0,26	0,18	25 747 821	19 769 348
mai.09	20	0,26	0,21	13 075 410	20 388 522
juin.09	22	0,27	0,23	14 934 987	21 349 448
juil.09	23	0,25	0,2	8 002 579	19 613 593
août.09	21	0,28	0,21	18 494 483	21 313 071
sept.09	22	0,35	0,24	30 545 551	26 254 595
oct.09	17	0,44	0,3	33 874 160	30 282 302
nov.09	21	0,44	0,4	22 147 848	37 024 090
déc.09	21	0,45	0,4	16 032 915	37 361 056
janv.10	20	0,44	0,43	3 853 870	38 079 214
févr.10	19	0,48	0,43	1 317 401	38 547 402
mars.10	23	0,47	0,37	914 859	37 741 879
avr.10	20	0,44	0,4	882 731	36 753 034
mai.10	21	0,40	0,31	1 301 311	31 245 040
juin.10	21	0,35	0,31	452 719	29 471 673

(1) calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture du mois. *Source : Euronext*

CHAPITRE 22 CONTRATS IMPORTANTS

Le contrat conclu avec la société Tex Mex entre dans le périmètre des activités normales du Groupe, son caractère exceptionnel ne tient qu'au montant du marché qui est de quelque 12 millions de dollars américains. Il prendra fin dans l'année.

CHAPITRE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS (article 222-7 du Règlement Général de l'AMF)

INFORMATIONS FINANCIERES

Informations mises en ligne sur Valtech.fr et Valtech.com et publiées auprès de l'AMF

30 avril 2010	Résultats audités 2009 - Activité et résultats au 31 mars 2010
15 février 2010	Valtech termine l'année en ligne avec ses dernières prévisions
30 octobre 2009	Résultats du troisième trimestre 2009
30 juillet 2009	Résultats semestriels 2009 et deuxième trimestre 2009

INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Informations mises en ligne sur Valtech.fr et Valtech.com et publiées auprès de l'AMF

10 mars 2010	Résultats définitifs de l'offre publique : SiegCo détient 58,25 % de Valtech - Evolutions au sein du Conseil d'administration
16 février 2010	Valtech met en place la transition avec le nouveau management. Résultats de l'offre publique : SiegCo détient 54,39 % de Valtech
22 décembre 2009	Avis motivé du Conseil d'administration de Valtech du 22 décembre 2009
16 décembre 2009	Accord entre SiegCo et Valtech
4 décembre 2009	Mise à disposition de la note de la société Valtech en réponse à l'offre publique d'achat initiée par SiegCo et des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Valtech
3 décembre 2009	Note présentée par la société Valtech en réponse à l'offre publique d'achat initiée par SiegCo visant les actions Valtech
3 décembre 2009	Offre publique d'achat portant sur les actions de la société Valtech - Informations relatives aux caractéristiques de la société visée Valtech
3 décembre 2009	Lancement du Club des actionnaires de Valtech
23 novembre 2009	Projet de note d'information présenté par Valtech en réponse à l'offre publique d'achat initiée par SiegCo
17 novembre 2009	Valtech réitère son rejet de l'offre hostile de SiegCo
4 novembre 2009	Rothschild & Cie et Gide Loyrette Nouel conseillent Valtech dans le cadre de l'offre hostile déposée par SiegCo
29 octobre 2009	Le Conseil d'administration de Valtech rejette l'offre de SiegCo
26 octobre 2009	Premières réactions des dirigeants de Valtech sur l'offre non sollicitée déposée par SiegCo

Informations rendues publiques par SiegCo :

24 décembre 2009	Document complémentaire à la note d'information établie par la société SiegCo
17 décembre 2009	Offre publique d'achat de surenchère visant les actions Valtech initiée par SiegCo
13 novembre 2009	Offre publique d'achat visant les actions Valtech initiée par SiegCo présentée par Corporate Finance
23 octobre 2009	SiegCo a déposé un projet d'offre publique d'achat sur la société Valtech au prix de 0,40 euro par action

INFORMATIONS CONCERNANT LES ASSEMBLEES GENERALES

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires

21 mai 2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle à réunir en 2010
13 juillet 2009	Approbation des comptes annuels 2008 Affectation du résultat 2008
12 juin 2009	Avis de 2 ^{ème} convocation à l'Assemblée générale annuelle à réunir en 2009
22 mai 2009	Avis de 1 ^{ère} convocation à l'Assemblée générale annuelle à réunir en 2009

AUTRES COMMUNIQUES

Informations mises en ligne sur Valtech.fr

23 mars 2010	Concevoir une application REST : la nouvelle formation de Valtech Training
15 février 2010	Comment conquérir de nouveaux clients grâce aux Réseaux Sociaux ?
4 février 2010	Grâce aux technologies WPF et Silverlight, Valtech révolutionne les interfaces des applications industrielles et améliore le confort des utilisateurs
21 janvier 2010	Développement d'applications avec Google Android : une nouvelle offre chez Valtech Training
25 novembre 2009	Valtech Training organise une nouvelle formation SCRUM certifiante
20 novembre 2009	Valtech Days : le succès ne se dément pas pour la 4 ^{ème} édition avec près de 350 participants, clients et partenaires
5 novembre 2009	Valtech Days : 2 keynotes tournées vers l'innovation compléteront les 26 séminaires
3 novembre 2009	Lean Management, Pratiques Agiles, Réseaux Sociaux : L'expertise de Valtech Axelboss aux Valtech Days
2 novembre 2009	Target II, vers un marché unique des produits financiers en Europe
22 octobre 2009	Valtech Training lance une formation XP (eXtreme Programming) - Méthode Agile de gestion de projet
20 octobre 2009	Sécuriser le ROI des projets complexes avec Valtech Axelboss
15 octobre 2009	Séminaire technique et formation professionnelle : le savoir-faire de Valtech sur le Cloud Computing
08 octobre 2009	Valtech Days : Source d'innovation pour vos projets - 17 novembre 2009, Paris la Défense
21 septembre 2009	Valtech Axelboss participe à la conception de la supply chain des Laboratoires Boiron
17 septembre 2009	Développement d'applications pour iPhone : une nouvelle offre chez Valtech Training
31 août 2009	John A. STANLEY rejoint le Conseil d'administration de Valtech S.A. en remplacement de Jonathan POOLE
27 août 2009	Performance et liquidité des entreprises : Valtech Axelboss lance une offre de « Fighting for cash »
25 août 2009	Valtech Training annonce sa formation événement « Scrum par la pratique ». Une session unique, le 30 septembre, en français.
08 juillet 2009	Valtech intègre l'agilité dans ses formations et favorise les méthodes d'enseignement aux adultes afin de garantir un transfert de compétences optimal
01 juillet 2009	Vif succès pour la première formation certifiante Scrum organisée par Valtech Training
25 juin 2009	Valtech renforce sa position sur l'agilité dans le sud-ouest et organise son premier séminaire à Toulouse sur les Méthodes Agiles le 30 juin 2009
22 juin 2009	Valtech Axelboss : l'Agilité industrielle aux nouvelles frontières de la performance
02 juin 2009	Valtech organise la première table ronde sur l'« Agilité en tant que levier de compétitivité » le 24 juin, en partenariat avec Serena
20 mai 2009	Valtech renforce sa position sur l'agilité et propose une formation Scrum certifiante

Fait à Paris, le 28 mai 2010

CHAPITRE 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le détail du périmètre de consolidation est indiqué au chapitre 7 du présent document sous forme d'organigramme, des taux de détentions et des chiffres d'affaires 2009 des principales filiales, qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe.

CHAPITRE 26 PROJET DE RESOLUTIONS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2010**

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de Valtech S.A.)

L'Assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte de 969 555 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de Valtech S.A.)

L'Assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui font apparaître une perte de 906 719 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale des actionnaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 969 555 euros, au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de -3 206 652 euros à -4 176 207 euros.

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus à donner aux administrateurs)

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale des actionnaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L.225-38 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées générales ordinaires, ratifie et approuve individuellement et successivement les conventions figurant au rapport spécial des Commissaires aux comptes. Chacune de ces conventions fait l'objet d'un vote distinct auquel n'a pas pris part la ou les personnes intéressées, ses actions n'étant pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

- a) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Training,
- b) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Agency,
- c) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AB,
- d) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech A/S,
- e) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech GmbH,
- f) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AG,
- g) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Technologies,
- h) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Limited,
- i) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et KIARA,
- j) Convention d'assistance administrative entre Valtech S.A. et KIARA,
- k) Conventions d'honoraires avec Chesapeake Group. *(Il convient de préciser que les conventions d'honoraires et de séquestre résultant des délibérations du Conseil en janvier 2010 font l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et d'une action en annulation de la part d'un actionnaire minoritaire)*
- l) Avances sur honoraires de 2 millions d'euros par la société Valtech S.A. au profit de la filiale indienne Valtech India Systems Private Limited,
- m) Rémunération 2009 de Jonathan POOLE en qualité de salarié de la société Valtech Limited : fixe de 350 000 euros,
- n) Consolidation et rééchelonnement de concours et prêts consentis à Valtech Technologies Inc
- o) Avenant au contrat entre Valtech S.A. et IMPELO
- p) Contrat entre Valtech S.A. et Monsieur John STANLEY
- q) Contrat de prêt de 500 000 euros de Valtech GMBH à Valtech S.A.
- r) Contrat de prêt de 1 000 000 euros de Valtech A/S à Valtech S.A.

SIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la poursuite des conventions réglementées conclues antérieurement)

L'Assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la poursuite des conventions et opérations antérieurement autorisées qui ont continué à avoir des effets au cours de l'exercice 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de Monsieur John STANLEY en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 août 2009, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur John STANLEY en remplacement de Monsieur Jonathan POOLE démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

HUITIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Sebastian LOMBARDO en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 février 2010, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Sebastian LOMBARDO en remplacement de Monsieur John STANLEY démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

NEUVIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Frédéric de MEVIUS en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 février 2010, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Frédéric de MEVIUS en remplacement de Monsieur Douglas LAND démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

DIXIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Laurent SCHWARZ en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2010, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Laurent SCHWARZ en remplacement de Monsieur Lars BLADT, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

ONZIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Daniel GROSSMANN en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2010, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Daniel GROSSMANN en remplacement de Monsieur Jean-Claude TURRI démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DOUZIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de la société NEXT CONSULTING, en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, , ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 avril 2010, aux fonctions d'administrateur, de la société *NEXT CONSULTING* et de son représentant légal en tant que représentant permanent, Monsieur Daniel GROSSMANN, en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

TREIZIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de la société ASTOVE en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 avril 2010, aux fonctions d'administrateur, de la société *ASTOVE* et de son représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ, en remplacement de Monsieur Laurent SCHWARZ démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de la société FDM en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale des actionnaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 avril 2010, aux fonctions d'administrateur, de la société *FDM* et de son représentant permanent Monsieur Frédéric de MEVIUS en remplacement de Monsieur Frédéric de MEVIUS, démissionnaire et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

QUINZIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée générale des actionnaires, fixe à 0 euro le montant des jetons de présence pour l'exercice 2010 et met un terme pour les exercices ultérieurs à la délibération prise le 30 juin 2009 sur le montant maximum global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs.

SEIZIEME RESOLUTION

(Nomination d'un Co-commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte du terme du mandat de la société FIDREX Co-commissaire aux comptes titulaire et désigne Guillaume DRANCY du cabinet FDR dont le siège social est 17 avenue de la Division Leclerc 92160 Antony en qualité de Co-commissaire titulaire pour une durée de six exercices.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un Co-commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte du terme du mandat de Monsieur TERRADOT Michel Co-commissaire aux comptes suppléant et désigne Madame Carole GRELIER du cabinet FEGECOM dont le siège social est 4 rue Frédéric Mistral 75015 Paris en qualité de Co-commissaire suppléant pour une durée de six exercices.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Augmentation de capital réservée aux salariés)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 al 2 du Code de commerce, l'Assemblée générale décide une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de la Société d'un montant de 45 000 euros.

L'Assemblée délègue au Président son pouvoir en application de l'article L.225-129-1 du même Code pour fixer les modalités de l'émission.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Mise en harmonie des statuts avec l'ordonnance du 24 juin 2004, la loi du 26 juillet 2005, le décret du 11 décembre 2006 et le décret du 25 mars 2007)

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, décide de modifier les articles 15, 17, 22, 25, 27, 30, 31 et 32 des statuts ainsi qu'il suit afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires :

PARTIE COMMUNE

VINGTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs à conférer pour la partie ordinaire et la partie extraordinaire)

L'Assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin.

• •
•

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

1. pour les actionnaires titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de leurs actions en compte nominatif pur ou nominatif administré, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
2. pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, par la remise, dans le même délai, d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire habilité auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte. L'intermédiaire se chargera alors de transmettre cette attestation à la Société.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Il sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre, fax ou courrier électronique adressé à la Société, et ce au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée. Cette demande doit être effectuée à l'attention de SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES – Service Assemblées – 32 , rue du champ de Tir – BP 81236 – 44312 NANTES Cedex 3.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

Les demandes d'inscriptions de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscriptions de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Le Président

* * *
*

CHAPITRE 27 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SOCIETE

Valtech

Société anonyme au capital de 1 351 534,90 euros
Siège Social : 80, avenue Marceau – 75008 Paris
389 665 167 RCS PARIS

EXERCICE 2009

RAPPORT DE GESTION

Ni le Président ni aucun administrateur de son Conseil n'étaient en fonction lors de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009, sur lequel porte le présent rapport. Le Président et le conseil présentent ledit rapport tel que résultant de la rédaction et des travaux des équipes en place et de leurs différents conseils, avant la prise de contrôle par la société SiegCo. Le Président n'émet aucun avis sur la réalité et la qualité desdits travaux.

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

I. 1. LES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Les résultats de l'année 2009 du Groupe Valtech sont significativement inférieurs à leur orientation initiale et se situent très nettement en dessous de la performance moyenne du secteur. Si la conjoncture économique difficile qui a prévalu en 2009 explique pour partie cette situation (et notamment au Royaume-Uni et au Danemark), certaines difficultés opérationnelles y ont également significativement contribué. Valtech a en effet souffert de positionnements difficiles sur l'ensemble de ses marchés, à l'exception de la Suède qui a confirmé ses bonnes performances pour l'année 2009. Le Groupe a ainsi été particulièrement exposé en Allemagne en raison de son positionnement historique sur le marché de l'automobile, aux Etats-Unis et en France en raison d'un certain nombre de projets à prix fixe mal maîtrisés.

Suite à l'OPA déposée le 23 octobre 2009 et close le 10 mars 2010, SiegCo est devenu le nouvel actionnaire de référence du Groupe Valtech et détient 58,25 % des actions et des droits de vote de la Société. Une nouvelle équipe de Direction animée par Sebastian LOMBARDO, a pris le contrôle opérationnel de l'entreprise depuis le 9 mars 2010. Cette nouvelle équipe consacrera l'année 2010 à stabiliser la situation opérationnelle dégradée et à amorcer le travail de reconstruction d'un positionnement stratégique différencié et d'offres à valeur ajoutée sur le segment du digital.

I. 2. LES RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2009

Le Groupe a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 75,5 millions d'euros en contraction de 24,9 % par rapport à 2008 (à taux de change et périmètre constants la contraction par rapport à l'exercice précédent est de 23,3 %).

Le chiffre d'affaires des activités françaises est en diminution de 14,2 %, le résultat d'exploitation positif en 2008 de 2,3 millions d'euros a baissé à 1,0 million en 2009. La part du chiffre d'affaires des activités françaises progresse et représente 44,3 % du chiffre d'affaires du Groupe contre seulement 38,8 % en 2008.

Le reste de l'Europe (Royaume-Uni, Allemagne et Scandinavie) reste le meilleur contributeur au résultat d'exploitation et représente 44,3 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires de cette région est en diminution de 23,5 % par rapport à 2008, en raison de la faible performance du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Danemark.

Nos filiales aux Etats-Unis et en Asie ont contribué pour 11,4 % au chiffre d'affaires 2009 du Groupe contre 17,7 % en 2008. Ces filiales ont souffert d'une année difficile, notamment aux Etats-Unis où le chiffre d'affaires est en baisse de 54,5 % par rapport à 2008. Le résultat d'exploitation de notre filiale américaine est actuellement déficitaire.

Nos activités en Inde ont également souffert de la récession mondiale et le chiffre d'affaires est en baisse. La marge brute du Groupe ressort à 32,3 % contre 32,4 % en 2008 et le résultat d'exploitation ressort à -3,8 millions d'euros.

Il est à noter que cette situation opérationnelle marquée par une chute brutale du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation a été compensée au niveau du résultat net du Groupe par des éléments exceptionnels tels que :

- La reconnaissance en « activités cédées » d'un bénéfice de 3,1 millions d'euros correspondant au résultat estimé de cession de la participation minoritaire de Valtech S.A. dans la Société Medhost Inc. conformément aux normes IFRS 5
- L'attribution d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2,32 millions d'euros sur l'exercice 2009 dont la demande de restitution a été opérée sur 2010 qui a eu un impact positif de 1,6 million d'euros hors frais. En l'absence de ce Crédit Impôt Recherche la perte d'exploitation se serait élevée à -5,4 millions d'euros
- La forte réduction des charges commerciales et marketing (-1,4 million d'euros) ainsi que des coûts administratifs (-2,7 millions d'euros), partiellement compensée par des coûts divers de restructuration (2,0 millions d'euros).

La prise en compte de ces éléments exceptionnels fait ressortir un résultat net en perte de 0,9 million d'euros.

La trésorerie nette d'exploitation du Groupe est positive de 3,3 millions d'euros et Valtech termine l'année avec une trésorerie positive de 8,2 millions d'euros. Le Groupe a bénéficié de la bonne gestion des flux liés à l'activité, à nuancer toutefois par des découverts qui s'élèvent à 3,2 millions d'euros et des emprunts à court et long terme pour 0,7 million d'euros.

La masse salariale totale (incluant l'ensemble des primes, commissions et cotisations sociales) représentait 53 427 milliers d'euros par rapport à 61 496 milliers d'euros en 2008.

Actifs financiers (en milliers d'euros)

	Brut	Amortissement	Net
Investissements dans des sociétés :			
JV Chusik	2 674	2 343	331
Total	2 674	2 343	331
Autres investissements :			
Medhost Inc	4 384	1 010	3 374
Prêts :			
Prêt à JV Chusik	-	-	-
Autres actifs financiers :			
Dépôts et cautionnements :			
Etats-Unis	47	-	47
France	207	-	207
Suède	-	-	-
Danemark	438	-	438
Allemagne	2	-	2
Royaume-Uni	1 461	-	1 461
Inde	334	-	334
Autres			
Etats-Unis	-	-	-
Total	2 490	-	2 490
Total des actifs financiers	9 547	3 352	6 195

Provisions sur créances clients

Valtech a comptabilisé des provisions pour créances clients à hauteur de 0,3 million d'euros en 2009.

I.3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les fonds propres du Groupe ressortent à 30,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 comparés à 31,0 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice ont été négatives, tel que souligné au point I.2, mais elles ont été contrebalancées par une variation de fonds de roulement positive, notamment liée à une forte amélioration du recouvrement des créances. La performance commerciale du Groupe associée à une stratégie se concentrant davantage sur la gestion des besoins en fonds de roulement permettra d'améliorer encore sa trésorerie.

Au 31 décembre 2009, Valtech disposait d'engagements hors bilan d'environ 15,4 millions d'euros relatifs à des loyers futurs de bureaux. Ce chiffre ne comprend aucun revenu dégagé d'une quelconque sous-location. Certains baux devraient faire l'objet d'une renégociation, d'un renouvellement ou d'une autre modification au cours de l'exercice 2010 de sorte que les locaux des sociétés du Groupe demeurent en phase avec la croissance de l'activité.

Détail des lignes de crédit dont bénéficie Valtech au 31 décembre 2009

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2009 ('000)	Échéances	Existence ou non de couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69 % (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 EUR	850 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2 %	400 EUR	0 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor 3 mois +0,593 point	500 EUR	260 EUR	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7 %	5 000 EUR	2 066 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2,25 %	600 GBP	406 GBP	Renouvelable en avril 2010	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878 % variable	3 000 DKK	0 DKK	déc-09	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 4 %	39 500 INR	10 837 INR	avr-10	Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 875 000 EUR.
Prêt Handelsbanken	5,45% variable	2 350 SEK	1 750 SEK	déc-13	La Société Valtech AB a donné en gage ses actifs, pour un montant non défini d'un maximum de 3 140 000 SEK et 1 000 actions de Kiara Scandinavia

I. 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE

La stratégie de Valtech S.A. est de rester à l'avant-garde du développement logiciel. Elle assiste dans ce cadre de nombreux clients quotidiennement dans leur activité de recherche et développement. Ce constant investissement dans l'innovation a été récompensé en 2009 par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche d'un montant de 2 228 179 euros.

II. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE MERE Valtech S.A.

II. 1. ACTIVITES ET RESULTATS DE Valtech S.A. POUR L'EXERCICE 2009

Activités de Valtech S.A.

Valtech S.A. exerce une activité de conseil en management, de conseil en informatique et de réalisation de projets en France ou en collaboration avec son centre offshore en Inde.

Résultats de Valtech S.A.

Le chiffre d'affaires de Valtech S.A. a atteint 26 431 milliers d'euros en 2009, ce qui représente une diminution de 19,83 % par rapport à 2008.

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 34 830 milliers d'euros en 2009, en hausse de 5,23 % par rapport à 2008.

Le résultat d'exploitation, en perte, s'élève à -5 567 milliers d'euros en 2009 contre 1 282 milliers d'euros en 2008.

Le résultat financier s'élève à 2 348 milliers d'euros en 2009, contre 5 439 milliers d'euros en 2008.

Les dividendes perçus des filiales s'élèvent à 1 051 milliers d'euros en 2009 contre 1 162 milliers d'euros en 2008.

Après un résultat exceptionnel de 32 milliers d'euros en 2009, contre une perte de -792 milliers d'euros en 2008, le résultat net de Valtech S.A. ressort en perte à -967 milliers d'euros contre 6 028 milliers d'euros en 2008. Il est à noter un impact positif sur le résultat net de la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche pour 2 228 179 euros.

Bilan

Evolution du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le capital social de Valtech S.A., n'a pas fait l'objet d'une évolution au cours de l'exercice 2009. Il est de 1 351 534,90 euros.

Détails du bilan

Les comptes sociaux de Valtech S.A. incluent des capitaux propres d'un montant de 59 830 milliers d'euros (contre 60 800 milliers d'euros en 2008).

L'endettement externe de Valtech S.A. atteint 850 milliers d'euros contre 1 871 milliers d'euros en 2008. Les disponibilités s'élèvent à 3 404 milliers d'euros contre 3 320 milliers d'euros en 2008.

L'essentiel des actifs de Valtech est constitué des valeurs des participations dans ses filiales, ainsi que des créances détenues vis-à-vis de ces filiales.

Balance âgée des dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	
Balance âgée des dettes fournisseurs	31/12/2009
< 30 jours	5 171
30-60 jours	1 510
60-90 jours	51
90-120 jours	511
Total	7 243

Valeur nette au 31 décembre 2008	7 140
Variation	(6)
Différence de conversion	(111)
Variation de périmètre	-
Autres mouvements (IAS 32-39)	-
Valeur nette au 31 décembre 2009	7 242

Le tableau présenté ci-dessus donne une vision de la balance âgée des dettes fournisseurs externes du Groupe Valtech et n'intègre pas les dettes intra-groupe.

II.2 PRISES DE PARTICIPATIONS ET RESUME DES ACTIVITES DES FILIALES

Les participations directes et indirectes détenues par Valtech S.A. sont les suivantes :

- 100 % dans le capital de la société Valtech Training S.A.S, filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Agency S.A.S., filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Technology Consulting S.A.S., filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Axelboss S.A.S., filiale française,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Offshore S.A., filiale française, 4,99 % ayant été rachetés à une société de droit américain, Chesapeake Group.
- 100 % dans le capital de la société Valtech Ltd, filiale anglaise,
- 100 % dans le capital de la société Valtech Technologies Inc., filiale américaine,
- 100 % dans le capital de la société Valtech AB, filiale suédoise qui détient elle-même 100 % dans le capital de la société Overland Mobile Kommunikation AB, filiale suédoise,
- 100 % dans le capital de la société Kiara Scandinavia qui détient elle-même 100 % de la société Kiara AB,
- 100 % dans le capital de la société Valtech A/S, filiale danoise,
- 100 % dans le capital de la société Synaris AG, filiale allemande qui détient elle-même 100 % dans le capital de Valtech GMBH, filiale allemande,
- 100 % dans le capital de la société Valtech India Systems Private Limited, filiale indienne, après le rachat des actions minoritaires de la Société Valtech Offshore.
- 100 % dans le capital de la société Valtech india Software Services Private Limited, filiale indienne,
- 50,793 % dans le capital de la société Valtech Co.Ltd., société coréenne.
- La participation minoritaire de Valtech dans Medhost a été cédée en janvier 2009 et le produit net représente 3,1 millions d'euros

Les chiffres d'affaires 2009 de ces filiales sont les suivants :

En milliers d'euros	
Valtech Training S.A.	5 480
Valtech Agency S.A.S.	3 052
Valtech Ltd.	5 957
Valtech Technologies Inc.	7 003
Valtech AB	11 517
Overland Mobile Kommunikation AB	-
Kiara Scandinavia	-
Kiara AB	1 526
Valtech A/S	9 500
Synaris AG	-
Valtech GMBH	5 758
Valtech India Systems Private Limited	5 165
Valtech India Software Services Private Limited	-
Valtech Offshore S.A. (100 %)	-
Valtech Co Ltd (50,793 %)	4 244

Les deux sociétés françaises Valtech Axelboss SAS et Valtech Technologies Consulting SAS dont le capital est détenu à 100 % par Valtech S.A. avaient été constituées en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité en 2009.

Au cours de l'exercice Valtech S.A. a acquis les 4,99 % du capital de Valtech Offshore détenus par Chesapeake Group pour le montant de la valeur nominale du capital.

Cette opération a pour conséquence la détention directe de 100 % de Valtech Offshore et la détention indirecte de 100 % de Valtech Systems Private Limited (détenue à hauteur de 99,70 % par Valtech S.A. et à hauteur de 0,30 % par Valtech Offshore).

Au 1^{er} octobre 2009, les actifs et passifs de la Société Kiara AB ont été achetés par la Société Valtech AB et tous ses employés transférés. Depuis cette date, toutes nos activités en Suède sont gérées par Valtech AB.

De nos 3 filiales indiennes, seule Valtech Systems Private Limited conserve une activité sur l'ensemble de l'année 2009. Valtech India Technology Solutions Private Limited a été absorbée en 2008 et Valtech India Software Services Private Limited est en cours de fermeture.

II.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ENGAGES PAR Valtech S.A.

Depuis sa fondation Valtech a pour objectif de créer de la valeur pour ses clients grâce à l'utilisation innovante des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce constant investissement sur des technologies très innovantes a conduit la société Valtech à bénéficier d'un Crédit Impôt Recherche significatif en 2009 qui se monte à 2 228 179 euros.

I. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Une nouvelle équipe de management menée par Sebastian LOMBARDO et soutenue par le nouvel actionnaire majoritaire du Groupe, SiegCo, a pris ses fonctions en mars 2010.

L'année 2010 sera consacrée à la transformation du Groupe en un acteur digital en capitalisant sur sa double compétence technologique et E-business.

IV. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de Valtech S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 969 555 euros, au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de - 3 206 652 euros à - 4 176 207 euros.

VI. CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et des administrateurs, des dirigeants ou des sociétés dans lesquelles les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent avoir des intérêts ou entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant plus de 10 % du capital social ou entre la Société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10 % du capital social.

Ces conventions sont les suivantes :

- a) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Training,
- b) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Agency,
- c) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AB,
- d) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech A/S,
- e) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech GmbH,
- f) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech AG,
- g) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Technologies,
- h) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et Valtech Limited,
- i) Convention de gestion de trésorerie entre Valtech S.A. et KIARA,
- j) Convention d'assistance administrative entre Valtech S.A. et KIARA,
- k) Conventions avec Chesapeake Group, Il convient de préciser que les conventions d'honoraires et de séquestre résultant des délibérations du Conseil en janvier 2010 font l'objet d'une action en annulation de la part d'un actionnaire minoritaire.
- l) Avances sur honoraires de 2 millions d'euros par la Société Valtech S.A. au profit de la filiale indienne Valtech India Systems Private Limited,
- m) Rémunération 2009 de Jonathan POOLE en qualité de salarié de la société Valtech Limited : fixe de 350 000 euros,
- n) Consolidation et rééchelonnement de concours et prêts consentis à Valtech Technologies Inc
- o) Avenant au contrat entre Valtech S.A. et IMPLEO
- p) Contrat entre Valtech S.A. et Monsieur John STANLEY
- q) Contrat de prêt de 500 000 euros de Valtech GMBH à Valtech S.A.
- r) Contrat de prêt de 1 000 000 euros de Valtech A/S à Valtech S.A.

VII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, réintégrées dans le résultat fiscal, pour un montant total de 15 096 euros.

VIII. APPROBATION DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration du 22 avril 2010 par les nouveaux administrateurs.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, après lecture des rapports des Commissaires aux comptes, lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2010.

IX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

IX.1 RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2009, le Groupe Valtech avait des dettes pour un montant de 3,90 millions d'euros, comprenant :

- Des crédits-bails 0,31 million d'euros
- Des découverts bancaires 3,16 millions d'euros
- Autres crédits 0,43 million d'euros

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes (en milliers)	Tirage au 31 décembre 2009 (en milliers)	Échéances	Existence ou non de couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69 % (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 EUR	850 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2 %	400 EUR	0 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor 3 mois +0,593 point	500 EUR	260 EUR	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7 %	5 000 EUR	2 066 EUR	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2,25 %	600 GBP	406 GBP	Renouvelable en avril 2010	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878 % variable	3 000 DKK	0 DKK	déc-09	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 4 %	39 500 INR	10 837 INR	avr-10	Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 875 000 EUR.
Prêt Handelsbanken	5,45% variable	2 350 SEK	1 750 SEK	déc-13	La Société Valtech AB a donné en gage ses actifs, pour un montant non défini d'un maximum de 3 140 000 SEK et 1 000 actions de Kiara Scandinavia

Valtech Training bénéficie d'un prêt consenti par la banque CIC, d'un montant maximum de 500 000 euros avec un taux d'intérêt Euribor trois mois majoré de 0,593 points.

Valtech AB bénéficie d'un prêt consenti par la banque Handelsbanken, d'un montant de 2 350 000 couronnes suédoises relatif à l'acquisition de la société KIARA Scandinavia. La société Valtech AB a donné en garantie ses actifs au profit de la banque Handelsbanken pour un montant indéterminé dans la limite de 3 140 000 couronnes suédoises ainsi que 1 000 actions de la société KIARA Scandinavia.

Les termes spécifiques de ces différents contrats de prêt sont les suivants :

- La première ligne de facilité de caisse FORTIS Overdraft est détenue par Valtech S.A. pour un montant maximal de 1,6 million d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques, mais peut être interrompue par Fortis en cas de « dégradation forte de l'activité de Valtech », sans que les conditions caractérisant cette « forte dégradation » soient détaillées. En cas d'arrêt de cette ligne, Valtech S.A. peut transférer son besoin de tirage éventuel sur la ligne de crédit BNP Factor.
- La seconde ligne Fortis concerne Valtech Training pour un montant de 0,4 million d'euros. Cette ligne comporte des « covenants » similaires à ceux de la ligne de crédit principal de Valtech S.A. tel que décrit ci-dessus.
- La ligne BNP Factor d'affacturage concerne Valtech S.A. pour un montant maximal de 5 millions d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques et dépend du niveau de créances éligibles détenues par la société.
- La ligne de crédit HSBC détenue par Valtech UK est d'un montant limité à 600 000 livres sterling. Elle ne comporte pas de « covenants » spécifiques et est soumise à une renégociation et à un renouvellement annuels (le renouvellement doit intervenir en avril chaque année). HSBC a indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté quant au renouvellement intervenant en avril 2010.
- La ligne de crédit Nordea Bank concerne Valtech Danemark pour un montant maximum de 3 millions de couronnes danoises. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques.

Risque de taux

En milliers d'euros	Total	A 1 an	De 1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Découverts bancaires (comprenant les montants de l'affacturage BNP)	3 160	3 160	-	-
Crédit-bail	314	174	141	-
Autres prêts	430	230	200	-
Actifs financiers				
Cautions données	2 490	34	2 456	
Position nette avant gestion des risques	(1 415)	(3 530)	2 115	-
Hors bilan	S/O	S/O	S/O	S/O
Position nette après gestion des risques	(1 415)	(3 530)	2 115	-

- . Les découverts bancaires font l'objet de différents taux d'intérêt selon les pays.
- . Les crédits-bails concernent principalement du matériel informatique et ont une durée moyenne de 3 ans.
- . Les cautions correspondent à des engagements de loyers immobiliers. Selon les cas, certaines cautions génèrent des intérêts financiers auxquels le Groupe pourra prétendre à la fin du bail. Sur le dépôt de 2 456 milliers d'euros, dont la durée est de 1 à 5 ans, 1 461 milliers d'euros correspondent aux locaux de Londres dont le bail expirera en 2015.

Le risque de taux de Valtech provient des taux d'intérêt variables sur les lignes de crédit et d'affacturage en France et au Royaume-Uni. Le montant d'emprunt maximum au titre de ces accords s'élève à 8 176 milliers d'euros. A ce niveau d'emprunt, une variation de 1 % des taux d'intérêt augmenterait les frais financiers de Valtech d'environ 81 760 euros.

Risque de change

La sensibilité des résultats du Groupe aux risques de change résulte de la traduction en euros (monnaie de référence des comptes de Valtech) des résultats libellés dans des monnaies autres que l'euro (celles des filiales et participations situées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède, en Inde et en Corée) (devises de reporting de Valtech S.A.).

A l'exception de l'Inde, les sociétés du Groupe Valtech concentrent traditionnellement leurs opérations sur leurs propres zones géographiques et leurs activités sont libellées en monnaie locale. Ainsi, les risques de change au titre de ces opérations sont limités.

Valtech dispose d'une activité significative en Inde de sous-traitance de projets vendus en monnaie locale par ses filiales en Europe et aux Etats-Unis. Les coûts de Valtech India sont constatés en roupies indiennes. La valeur de la roupie a tendance à fluctuer en liaison avec le dollar américain. En 2009, le coût de sous-traitance des filiales de Valtech est facturé en euros.

L'objet du tableau suivant est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan sur la base d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

En milliers d'euros	Dollar américain	Livre sterling	Couronne suédoise	Couronne danoise	Roupie indienne	Won coréen
Total actifs (net de factures intragroupe)	4 709	2 910	54 996	39 754	566 064	2 323 429
Prêt en devises hors zone*						
Actifs en devises après éliminations	4 709	2 910	54 996	39 754	566 064	2 323 429
Total passifs (A)	9 926	3 082	28 904	16 929	103 988	1 316 466
Dette en devises hors zone*(B)						
Eliminations intercos (C)	(6 021)	(387)	(849)	(401)	(25 421)	
Passifs en devises après éliminations (A)+(B)-(C)	3 906	2 695	28 055	16 528	78 567	1 316 466
Avals et cautions donnés en devises		4 389	3 140*		10 837	
Position nette avant gestion du risque en devises [actifs (moins intercos) - passifs (moins intercos)]	803	215	26 941	23 226	487 496	1 006 963
Couverture						
Position nette après gestion du risque en devises - actif - (passif)	803	215	26 941	23 226	487 496	1 006 963
Taux de conversion	0,694155	1,125999	0,09754	0,134376	0,014916	0,0006
Position nette avant gestion du risque en euros	557	242	2 628	3 121	7 271	604
Position nette après gestion du risque en euros	557	242	2 628	3 121	7 271	604
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à la devise	6	2	26	31	73	6

* plus 1 000 actions de Kiara Scandinavia

Risque sur actions

Valtech possède 214 900 actions propres (voir Note 8.2 des annexes aux comptes consolidés). Le cours desdites actions fluctue, par définition, selon les conditions du marché boursier.

IX.2. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Valtech a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la Société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels Valtech contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2009 :

	Responsabilité civile (4.)	Assurances multi-risques (incluant les risques 1.2. et 3. ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
FRANCE (EUR)			
Montant de la couverture	23 305 000	2 760 684	7 735 000
Montant de la prime	69 061	14 826	17 664
ROYAUME-UNI (GBP)			
Montant de la couverture	5 000 000	20 300 000	2 000 000
Montant de la prime	9 250	22 534	843
ETATS-UNIS (USD)			
Montant de la couverture	5 000 000	13 562 000	5 000 000
Montant de la prime	14 020	39 879	22 232
SUEDE VALTECH AB (SEK)			
Montant de la couverture	2 214 000	144 256 000	
Montant de la prime globale	87 150	87 150	87 150
DANEMARK (DKK)			
Montant de la couverture	14 000 000	8 719 000	10 000 000
Montant de la prime	60 243	15 088	15 937
INDE (INR)			
VALTECH INDIA SYSTEMS PRIVATE VALTECH INDIA SOFTWARE SERVICE PRIVATE			
Montant de la couverture		169 733 000	
Montant de la prime		588 947	
ALLEMAGNE (EUR)			
Montant de la couverture	2 000 000	436 464	
Montant de la prime	2 972	6 184	

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le Conseil d'administration considère que donner davantage de détails sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. Valtech estime toutefois que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc.) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1 % du chiffre d'affaires mensuel du Groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

IX.3 RISQUES LIES AUX PRIX ADDITIONNELS

L'acquisition en 2008 de la société KIARA Scandinavia, laquelle détient 100 % de la société KIARA AB (filiale suédoise de Valtech), comprend des dispositions prévoyant des compléments de prix aux termes d'une clause d'earn-out, d'un montant résiduel de 253 600 euros au 31 décembre 2009.

X. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les activités de Valtech ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication susceptible de constituer une agression de l'environnement naturel.

Toutefois, sensible aux enjeux que représentent les inquiétantes évolutions environnementales d'une part, et souhaitant inscrire l'entreprise dans les valeurs culturelles de son époque d'autre part, la Direction a décidé de concevoir et mettre en œuvre une démarche d'Entreprise Socialement Responsable.

Considérant **l'environnement comme un défi d'avenir**, en 2009 il a été procédé à un bilan carbone des activités de l'entreprise en France. Ce bilan carbone a été réalisé par des ressources internes, et plus particulièrement du pôle de Conseil en Management AXELBOSS, puisque l'entreprise est habilitée par l'ADEME pour établir des bilans carbone.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- prendre conscience de l'empreinte carbone générée par l'activité opérationnelle et la mesurer aussi précisément que possible,
- sensibiliser les collaborateurs de Valtech aux conséquences de leurs choix dans la gestion de leurs activités,
- définir un point de repère en vue de l'élaboration de plans d'action de nature à réduire autant que faire se peut l'empreinte carbone laissée par les activités de Valtech.

Les principales dispositions prises ont trait aux déplacements (vers les sites clients et entre les domiciles et sites Valtech) et au tri sélectif. Pour sa part, la politique de récupération des déchets électroniques et informatiques se trouve renforcée.

De même, dans le cadre d'une **gestion des ressources humaines durable**, il est prévu de formaliser une charte éthique au cours de l'année 2010 et de procéder à la mise à jour du Règlement intérieur et de la charte d'usage des moyens informatiques.

Enfin, dans la même logique, **la relation client / fournisseurs** sera également mise à niveau vis-à-vis de la charte éthique.

Ainsi, courant 2010, Valtech sera doté des référentiels et outils propres à une réelle mise en œuvre d'une démarche RSE, d'un bout à l'autre de la chaîne de création de valeur.

XI. PERSONNEL SALARIE

XI.1 INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Informations concernant l'effectif	
Effectif total (<i>moyenne annuelle</i>) :	209,8
Embauches (<i>moyenne annuelle</i>) :	
- embauches de CDI :	31 en 2009 soit 2,58 en moyenne
- embauches de CDD (dont 3 contrats de professionnalisation) :	4 en 2009 soit 0,33 en moyenne
Difficultés éventuelles de recrutement (<i>analyses</i>)	aucune
Motif des licenciements pour :	
- cause réelle et sérieuse :	2
- faute grave :	1
- faute lourde :	0
- suivi de transaction :	0
- économique :	0
- rupture conventionnelle :	3
Heures supplémentaires	0
Main d'œuvre extérieure à la Société	4
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi :	
- effort de reclassement	Néant
- réembauches et mesures d'accompagnement :	Néant
(<i>le cas échéant</i>)	
Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail :	
- nombre de salariés à temps plein :	201
- nombre de salariés à temps partiel :	8
- nombre de salariés en congé parental (année entière)	1
- nombre de salariés en arrêt maladie longue durée :	0,08
Durée du travail pour les salariés :	
- à temps plein :	151,67 h pour les non cadres ou cadres sédentaires et forfait de 218 jours pour les cadres itinérants
- à temps partiel :	Etam à 108,25 h ou 32,50 h et cadres au forfait de 130 heures, 196 heures ou à 174 jours
Motifs et durée de l'absentéisme :	
- maladie :	691
- accident du travail et trajet :	0
- maternité et paternité :	Maternité : 670 jours Paternité : 73 jours
- congés autorisés (événements familiaux, congés formation) :	70
- autres causes (injustifiées et congés sans solde) :	588
Evolution annuelle de la rémunération :	
- charges sociales :	Hausse des salaires d'environ 4,5 %
- égalité professionnelle hommes/femmes :	Il n'y a pas de discrimination salariale entre les employés féminins et masculins
Relations professionnelles et bilans des accords collectifs :	
	Pas de syndicat
	1 seul accord collectif : 35 heures
	2 comités d'entreprise d'établissement composés de 1 titulaire et 1 suppléant pour Paris et de 2 titulaires et 1 suppléant pour Toulouse – Réunions mensuelles
	1 comité d'entreprise central qui se réunit 2 fois par an au siège
	Délégués du personnel : 1 élu titulaire + 1 suppléant pour Paris – Réunions mensuelles
Conditions d'hygiène et de sécurité :	
- existence ou non de risques majeurs :	Néant
- fréquence des réunions du CHSCT :	trimestrielle

- taux d'accident du travail :	1,1
Formation :	
- budget formation, en ce compris les salaires :	1,60 %
- nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2009	87
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	2
Œuvres sociales :	comité d'entreprise
Importance de la sous-traitance :	36 sous-traitants en régie soit 1 895 jours 3 sous-traitants au forfait
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	Néant
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Relation avec établissement d'enseignement pour les stagiaires, le recrutement
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Néant
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Néant

XI.2 INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DU GROUPE

Valtech avait 893 salariés et équivalents au 31 décembre 2009 en incluant les travailleurs indépendants et les sous-traitants (116 personnes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des salariés à la fin de chaque période indiquée :

	Au 31/12/05	Au 31/12/06	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09
Salariés de Valtech	1 130	1 197	1 316	1 109	893
Dont consultants	954	1 079	1 148	940	737

Le taux d'utilisation des consultants était de 72 % en 2009.

Le taux d'utilisation est défini par le ratio entre le nombre total de jours facturés aux clients de la société et le nombre total de jours disponibles du personnel facturable, hors week-end, jours fériés, congés et RTT.

Le personnel facturable représentait 83 % des effectifs en 2009, en baisse en comparaison du taux 2008, qui s'élevait à 85 %.

En vertu de la loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, toutes les entreprises relevant de la législation française, employant plus de 20 salariés sont tenues d'appliquer les règles afférentes aux 35 heures de travail par semaine. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 janvier 2000, cette durée légale est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2000.

En outre et conformément à la législation applicable ci-dessus, un accord collectif a été signé le 22 juin 1999 entre les organisations patronales et les syndicats, parties à l'accord SYNTEC applicable aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil. Cet accord collectif a été étendu par un arrêté ministériel du 21 décembre 1999 aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil.

Le 21 décembre 1999, Valtech a conclu un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC. Cet accord vise l'ensemble du personnel de la Société à l'exclusion de ses cadres dirigeants. Cet accord est entré en vigueur le 31 décembre 1999.

XII. AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

XII.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009

Nombre d'actions ordinaires émises : 88 668 358 actions ordinaires émises toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'y a pas de valeur nominale.

Evolution du capital au cours des 3 derniers exercices

Date	Opérations	Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
31/12/2006	Exercice de stock options et BSPCE	18 237	85 358 110	1 301 087
31/12/2007	Exercice de stock options et BSPCE	50 449	88 668 358	1 351 534,90
31/12/2008	S/O	0	88 668 358	1 351 534,90
31/12/2009	S/O	0	88 668 358	1 351 534,90

XII.2 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES ET INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration n'a disposé au cours de l'exercice 2009 d'aucune délégation à effet d'augmenter le capital social.

XII.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

XII.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

XII.4.1 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Un tableau exhaustif des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis par la Société et en cours de validité dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée générale figure au § XII.4.4 ci-après.

XII.4.2 Options de souscription d'actions

(Cf. le rapport spécial établi par le Conseil d'administration en application de l'article L.225.184 al. 1 du Code de commerce.)

Un tableau exhaustif des options de souscription émises par la Société dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée générale et en cours de validité figure au § XII.4.4 ci-après.

XII.4.3 Ajustements apportés aux conditions d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières composées émises par la Société

Il est rappelé que, suite à l'attribution gratuite des bons de souscription d'actions du 30 juillet 2003, il a été procédé aux ajustements suivants, conformément aux dispositions légales :

Conformément aux différentes autorisations conférées à cet effet au Conseil d'administration par les assemblées ayant autorisé ou décidé l'émission ou l'attribution de valeurs mobilières composées (ABSA, BSA et BSPCE), le Conseil d'administration du 9 juillet 2003 a décidé, en application des dispositions de l'article 171 du décret du 23 mars 1967, en vue de préserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions, d'actions à bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise préexistants, d'attribuer gratuitement à chaque titulaire de bons préexistants qui viendrait à les exercer un nouveau bon de souscription d'actions par action nouvelle émise, en vue de lui permettre de souscrire dans les mêmes conditions et proportions que les actionnaires actuels de la Société, des actions nouvelles de la Société.

Ainsi, il a été prévu que chaque titulaire se verrait attribuer un nouveau bon de souscription d'actions par action nouvelle émise en exercice des bons préexistants ; ces nouveaux bons de souscription ne seraient pas admis aux négociations sur un marché réglementé et revêtiraient obligatoirement la forme nominative. Toutefois, ils seraient cessibles. Dix nouveaux bons de souscription permettraient de souscrire à une action nouvelle émise au prix de 1,50 euro.

Ces nouveaux bons de souscription devaient être exerçables :

- pour les titulaires ayant exercé leurs bons de souscription d'actions et de BSPCE préexistants, avant la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, jusqu'à la fin de cette même période (ces bons sont donc caducs depuis le 29 juillet 2005 – voir § XII.4.1 ci-dessus)
- pour les titulaires ayant exercé leurs BSPCE préexistants, après la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, au plus tard dans les huit jours suivant leur exercice. Compte tenu de l'expiration des BSPCE concernés le 25 octobre 2008, le délai de souscription de ces BSA gratuits a expiré le 2 novembre 2008.

XII.4.4 Résumé sous forme de tableaux des titres ou droits encore exerçables

Options de souscription d'actions

Autorisation de l'assemblée	09/02/99	09/02/99	05/11/99
Date du Conseil	16/02/99	16/02/99	19/04/01
Options attribuées	985 410	459 660	2 440 169
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,02	0,61 €	5,5 €
Date d'expiration	16/02/09	16/02/09	19/04/06
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	985 410	459 660	2 440 169
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	05/11/99	04/04/02	04/04/02
Date du Conseil	03/10/01	25/10/02	24/09/03
Options attribuées	3 680 379	4 766 784	468 131
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	1,43 €	0,39 €	1,03 €
Date d'expiration	03/10/06	25/10/07	23/09/08
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	3 680 79	4 766 784	468 131
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du Conseil	31/12/03	26/01/04	09/04/04
Options attribuées	1 102 500	317 600	757 071
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,90 €	0,90 €	0,98 €
Date d'expiration	30/12/08	25/01/09	08/04/09
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	1 102 500	317 600	757 071
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du Conseil	29/06/04	07/09/04	13/12/04

Options attribuées	36 000	175 000	18 500
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,89 €	0,68 €	0,96 €
Date d'expiration	28/06/09	06/09/09	12/12/09
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	36 000	175 000	18 500
Options exercées en 2009	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02
Date du Conseil	30/05/2005
Options attribuées	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	1 352 000
Prix de souscription	0,87 €
Date d'expiration	29/05/2010
Options annulées au 31/12/2009 ou exercées antérieurement	776 500
Options exercées en 2009	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	27/06/03	27/06/03
Date du Conseil	25/10/02	26/01/04	09/04/04
Bons attribués	5 844 675	162 000	1 311 426
Actions de capital potentiel (1)	0	0	0
Prix de souscription	0,39 €	0,97 €	0,98 €
Date d'expiration	25/10/07	25/01/09	08/04/09
Bons annulés au 31/12/2009 ou exercés antérieurement	5 844 675	162 000	1 311 426
Bons exercés en 2009	0	0	0

(2) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

XII.4.5 Information relative à la dilution des actions de capital de la société (au 31 décembre 2009)

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Détenteurs de ces instruments	Période d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
Capital initial : nombre d'actions composant le capital social au 31.12.09: 88 668 358						
Options de souscription d'actions	16/02/99	0,01524	Salariés / Dirigeants étrangers	12/04/99 à 16/02/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	26/01/04	0,9	Salariés / Dirigeants étrangers	26/01/05 à 25/01/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	09/04/04	0,98	Salariés / Dirigeants étrangers	09/04/05 à 08/04/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	07/09/04	0,68	Salariés / Dirigeants étrangers	07/09.05 à 06/09/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	13/12/04	0,96	Salariés / Dirigeants étrangers	13/12/05 à 12/12/09	0	0,00 %
Options de souscription d'actions	30/05/05	0,87	Salariés / Dirigeants français et étrangers	30/05/09 à 29/05/10	1 352 000	1,50 %
Dilution potentielle (options) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 90 020 358					1 352 000	1,50 %
BSPCE	26/01/04	0,97	Salariés / Dirigeants français	26/01/05 à 25/01/09	0	0,00 %
BSPCE	09/04/04	0,98	Salariés / Dirigeants français	09/04/05 à 08/04/09	0	0,00 %
Dilution potentielle (BSPCE) sur la base d'un nombre d'actions de capital sans changement à 88 668 358					0	0,00 %
Dilution potentielle totale sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 90 020 358					1 352 000	1,50 %

XII.5 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

XII.5.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2009

<i>Jean Claude TURRI</i>	1 450 400	1 450 400		
<i>Charles TURRI</i>	202 750	202 750		
<i>Eléonore TURRI</i>	202 750	202 750		
<i>Julien TURRI</i>	0	0		
<i>Sylvie TURRI</i>	101 150	101 150		
<i>Groupe Ouroumoff</i>	438 373	438 373		
Total dirigeants agissant de concert (2)	5 244 366	5 244 366	5,91%	5,93%
John A. STANLEY	100 000	100 000	0,11%	0,11%
Total dirigeants (3)	5 344 366	5 344 366	6,03%	6,04%
Auto-détention	214 900	0	0,24%	0
Public	70 719 787	70 719 787	79,76%	79,95%
Total	88 668 358	88 453 458	100%	100%

1) Sources : déclaration de franchissement de seuil publiée par l'AMF le 21 décembre 2009 (Avis 209C1519) et déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique publiée par l'AMF le 24 décembre 2009 (Avis 209C1547).

(2) Source : déclaration de franchissement de seuil résultant de la constitution d'un concert non formalisé par un pacte d'actionnaires, publiée par l'AMF le 26 mai 2008 (Avis 208C0996).

(3) Il s'agit des membres du Conseil d'administration et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent.

(1) Sources : déclaration de franchissement de seuil publiée par l'AMF le 21 décembre 2009 (Avis 209C1519) et déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique publiée par l'AMF le 24 décembre 2009 (Avis 209C1544).

(3) Source : déclaration de franchissement de seuil résultant de la constitution d'un concert non formalisé par un pacte d'actionnaires, publiée par l'AMF le 26 mai 2008 (Avis 208C0996).

Il s'agit des membres du Conseil d'administration et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent.

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions auto-détenues).

XII.5.2 Offre publique d'achat et franchissements de seuil et résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de Valtech S.A.

XII.5.2.1 Offre publique d'achat

Déclaration 209C1314 : Le 23 octobre 2009, à 17 heures 05, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit belge SiegCo a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société Valtech. L'initiateur détenait alors 4 227 463 actions Valtech représentant 4,77 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A. La société SiegCo s'engageait irrévocablement à acquérir au prix unitaire de 0,40 euro la totalité des 84 440 895 actions Valtech existantes non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 864 395 actions Valtech. Le projet d'offre n'était assorti d'aucun seuil de renonciation.

Déclaration 209C1399 : Le 16 novembre 2009, l'Autorité des marchés financiers faisait connaître qu'elle déclarait conforme l'offre publique d'achat visant les actions Valtech, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo (cf. Décision et Information 209C1395 du 16 novembre 2009).

Déclaration 209C1510 : Le 16 décembre 2009, à 17 heures 15, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo, déposait un projet de surenchère sur les termes de l'offre publique en cours visant les actions de la société Valtech au prix unitaire de 0,40 euro.

SiegCo, qui détenait 4 991 818 actions Valtech représentant 5,63 % du capital et des droits de vote de cette société proposait désormais d'acquérir au prix unitaire de **0,44 euro** la totalité des 83 676 540 actions non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 100 040 actions Valtech.

Il était précisé qu'aux termes d'un protocole d'accord conclu le 15 décembre 2009 les actionnaires suivants s'engageaient à céder à SiegCo la totalité des actions Valtech qu'ils détenaient, soit au total 5 344 366 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 6,03 % du capital et des droits de vote de la Société :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Lars BLADT	64 769	0,07 %	64 769	0,07 %
Lars Bladt Holding	30 000	0,03 %	30 000	0,03 %
Douglas LAND	2 754 174	3,11 %	2 754 174	3,11 %
Jean-Claude TURRI et sa famille	1 957 050	2,21 %	1 957 050	2,21 %
Groupe Ouroumoff[3]	438 373	0,49 %	438 373	0,49 %
John A. STANLEY	100 000	0,11 %	100 000	0,11 %
Total	5 344 366	6,03 %	5 344 366	6,03 %

Les cessions devaient intervenir, au prix de 0,44 euro par action, dans les dix jours de négociation suivant la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'offre en surenchère et pas avant le 4 janvier 2010.

Déclaration 209C1547 : Décision de conformité de l'offre publique en surenchère.

XII.5.2.2 Franchissements de seuil

Déclaration 209C1388 : Par courrier reçu le 12 novembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo (contrôlée par la société de droit belge Verlinvest (laquelle est contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de SPOELBERCH, Elisabeth de HAAS TEICHEN et Gustave de MEVIUS).1) (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2009, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 4 434 867 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 5,002 % du capital et des droits de vote de cette société (2). En outre, il est précisé que la société SiegCo détient, au 11 novembre 2009, 4 512 981 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 5,09 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 209C1519 : Par courrier reçu le 18 décembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo¹ (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2009, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 9 603 957 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 10,83 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 210C0037 : Par courrier reçu le 11 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo¹ (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 janvier 2010, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 15 347 268 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 17,31 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 210C0066 : Par courriers reçus le 15 janvier 2010, MM. Lars BLADT, Jean-Claude TURRI et Douglas LAND, les sociétés Lars Bladt Holding et Groupe Ouroumoff, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 8 janvier 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir de concert, à cette date, 2 390 692 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 2,70 % du capital et des droits de vote de cette société répartis de la façon suivante :

M. Lars BLADT 64 769 actions soit 0,07 % des droits de vote,
Lars Bladt Holding 30 000 actions soit 0,03 % des droits de vote,
M. Jean-Claude TURRI et sa famille 1 857 550 actions soit 2,09 % des droits de vote,
Groupe Ouroumoff 2 438 373 actions soit 0,49 % des droits de vote,
Total concert 2 390 692 actions soit 2,70 % des droits de vote.

Ledit concert indiquait détenir en outre 202 750 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 0,23 % du capital et des droits de vote, étant précisé qu'il était prévu en vertu d'un accord du 15 décembre 2009 qu'elles soient cédées à SiegCo dans les prochains jours avec les 2 390 692 actions de sorte que les personnes susvisées ne détiennent plus aucune action Valtech, ces opérations mettant fin par ailleurs à l'action de concert entre les personnes susvisées. Ces cessions sont intervenues les 11, 14 et 18 janvier 2010.

Déclaration 210C0080 : Par courrier reçu le 19 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2010, les seuils de 20 % du capital et des droits de vote de la société Valtech et détenir, à cette date, 17 745 101 actions de Valtech représentant autant de droits de vote, soit 20,01 % du capital et des droits de vote de Valtech S.A.

Déclaration 210C0151 en date du 10 février 2010

Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 février 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société SiegCo, visant les actions Valtech, elle a reçu en dépôt, 30 192 506 actions Valtech.

Par ailleurs, SiegCo a acquis sur le marché pendant la période d'offre publique (i) entre le 2 novembre et le 15 décembre 2009, 764 355 actions Valtech au prix de 0,40 euro par action (ii) entre le 17 décembre 2009 et le 27 janvier 2010, 7 697 487 actions Valtech au prix maximum de 0,44 euro par action, soit au total 8 461 842 actions Valtech.

Il est rappelé que SiegCo a en outre acquis, aux termes d'un protocole d'accord conclu, le 15 décembre 2009, auprès de divers actionnaires de Valtech 5 344 136 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 6,03 % du capital et des droits de vote de la société¹ au prix unitaire de 0,44 euro.

Au total, SiegCo détenait alors 48 225 947 actions représentant autant de droits de vote Valtech, soit 54,39 % du capital et des droits de vote de cette société.

Déclaration 210C235 en date du 10 mars 2010

Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers le résultat définitif de l'offre publique d'achat. A la date du 2 mars 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société de droit belge SiegCo visant les actions Valtech, elle a reçu en dépôt 3 419 758 actions Valtech.

Au total, SiegCo détient 51 645 705 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit **58,25 %** du capital et des droits de vote de la société.

XII.5.3 Pacte d'actionnaires

Le Conseil n'a pas, à ce jour, connaissance de pacte d'actionnaires entre des actionnaires de la Société.

XII.5.4 Actionnariat salarié

En application des règles de l'article L.225. 102 alinéa 1 du Code de commerce, il est précisé que les salariés de la Société et du Groupe ne détiennent aucune action de la Société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du Groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles sus-décrits.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2003 a été refusée par ladite assemblée.

En 2008, aucune Assemblée générale extraordinaire n'a pu être réunie faute de pouvoir réunir le quorum requis pour statuer, notamment sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 al 2 du Code de commerce une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de la Société d'un montant de 45 000 euros, sera soumise à l'Assemblée générale des actionnaires en juin 2010.

XII.6 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société est cotée sur le « Nouveau Marché » depuis le 12 avril 1999.

Elle est désormais inscrite sur le marché Eurolist Compartiment « C ».

La Société a considéré que la liquidité constatée sur l'action Valtech ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché. Le contrat en place avec la société Aurel Leven a été résilié en 2003.

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant d'octobre 2004 à janvier 2010 :

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€) (1)
		Plus haut	Plus bas		
01/10/04	21	0,84	0,76	15 362 736	62 825 314
01/11/04	22	1,09	0,8	61 351 703	74 669 098
01/12/04	23	1	0,83	29 395 250	71 830 162
01/01/05	21	0,96	0,87	23 603 784	75 825 024
01/02/05	20	1,01	0,89	15 116 280	78 533 060
01/03/05	21	0,97	0,85	10 421 976	75 229 850
01/04/05	21	0,92	0,84	5 017 406	73 642 723
01/05/05	22	0,91	0,85	2 275 315	72 502 712
01/06/05	22	0,94	0,85	4 802 018	74 780 284
01/07/05	21	0,89	0,81	5 160 804	71 143 399
01/08/05	23	0,87	0,77	3 500 712	63 370 074
01/09/05	22	0,88	0,76	9 358 240	66 391 227
01/10/05	21	0,82	0,71	3 228 845	64 621 589
01/11/05	22	0,74	0,65	4 178 877	57 584 615
01/12/05	21	0,69	0,62	5 533 113	54 997 943
01/01/06	22	0,77	0,63	6 918 283	59 372 090
01/02/06	20	0,76	0,66	9 166 237	58 534 300
01/03/06	23	0,76	0,68	7 739 201	59 352 130
01/04/06	18	0,85	0,67	27 204 574	62 747 050
01/05/06	22	0,75	0,65	7 037 256	59 054 762
01/06/06	22	0,68	0,55	4 584 893	51 802 423
01/07/06	21	0,6	0,54	2 367 792	48 641 287
01/08/06	23	0,64	0,54	4 424 488	49 513 440
01/09/06	21	0,65	0,57	3 028 364	51 415 047
01/10/06	22	0,63	0,57	3 988 631	49 807 070
01/11/06	22	0,68	0,59	8 526 380	52 991 960
01/12/06	19	0,67	0,58	11 538 501	51 317 722
01/01/07	22	0,73	0,63	11 118 151	57 228 733
01/02/07	20	0,72	0,63	7 872 620	58 683 701
01/03/07	22	0,69	0,6	7 107 585	55 909 562
01/04/07	13	0,69	0,64	2 757 424	57 518 234
01/05/07	22	0,67	0,6	3 616 024	55 649 441
01/06/07	21	0,65	0,6	3 894 352	53 096 661
01/07/07	22	0,64	0,58	4 049 469	51 512 865
01/08/07	23	0,59	0,54	5 062 870	48 188 844
01/09/07	20	0,61	0,53	4 456 221	48 332 462
01/10/07	23	0,65	0,56	9 259 633	52 187 540
01/11/07	22	0,62	0,51	6 352 313	48 649 402
01/12/07	19	0,56	0,52	4 573 543	46 880 333
01/01/08	22	0,53	0,32	8 144 329	38 034 987
01/02/08	21	0,45	0,39	6 979 949	37 150 452
01/03/08	18	0,46	0,39	5 559 100	36 265 918
01/04/08	22	0,41	0,36	6 350 764	34 496 849
01/05/08	21	0,49	0,37	9 079 205	35 844 711
01/06/08	21	0,53	0,36	9 337 961	39 130 125
01/07/08	23	0,43	0,34	7 593 696	32 727 779
01/08/08	21	0,45	0,37	5 256 311	35 128 659
01/09/08	22	0,43	0,26	6 978 834	32 647 367
01/10/08	23	0,33	0,2	7 665 178	24 036 266
01/11/08	20	0,27	0,18	7 019 889	19 415 534
01/12/08	21	0,19	0,15	5 537 743	14 700 122
01/01/09	21	0,24	0,16	15 019 617	17 817 054
01/02/09	20	0,21	0,17	3 651 062	16 761 930
01/03/09	22	0,20	0,16	4 531 067	15 881 416
01/04/09	20	0,26	0,18	25 747 821	19 769 348
01/05/09	20	0,26	0,21	13 075 410	20 388 522
01/06/09	22	0,27	0,23	14 934 987	21 349 448
01/07/09	23	0,25	0,2	8 002 579	19 613 593
01/08/09	21	0,28	0,21	18 494 483	21 313 071
01/09/09	22	0,35	0,24	30 545 551	26 254 595
01/10/09	17	0,44	0,3	33 874 160	30 282 302
01/11/09	21	0,44	0,4	22 147 848	37 024 090
01/12/09	21	0,45	0,4	16 032 915	37 361 056
01/01/10	20	0,44	0,43	3 853 870	38 079 214

XII.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 214 900 actions propres dans les conditions suivantes au titre de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés, qui ont été achetées en 1998, avant l'introduction en Bourse de la Société, pour 67 865 euros.

Valeur des actions détenues à la clôture évaluée au cours d'achat : 67 865 euros.

Valeur nette de ces mêmes titres dans le bilan au 31 décembre 2009 : 67 865 euros. Valeur nominale de ces actions (pair) : 0,01524 euro.

Valeur de ces actions à la valeur nominale : 3 275,08 euros

Fraction du capital que ces actions représentent au 31 décembre 2009 : 0,24 %. Au cours du dernier exercice fiscal, la société n'a acheté ni vendu d'action.

Au cours du dernier exercice clos, la Société n'a acheté aucune action et n'en a vendu aucune. Aucune opération n'est intervenue depuis le 31 décembre 2004.

XII.8 DERNIER PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat (visa n°02-0684) en date du 5 juin 2002 a pris fin le 4 décembre 2003. Son renouvellement n'a pas été demandé aux actionnaires en 2003 ni en 2004.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale du 30 juin 2005, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2005.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale du 26 juin 2006, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2006.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale du 26 juin 2007, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2007.

Une autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions a été conférée dans le cadre de l'Assemblée générale du 30 juin 2008 pour 18 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2009, mais elle n'a pas été utilisée et aucune proposition de rachat n'est intervenue en 2008.

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225- 209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et par les articles 24 1-1 à 24 1-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation préalable par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions peuvent être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors du marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront, le cas échéant, être cédées dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions visées par l'article 241-6 de son Règlement Général.

La société peut, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant un prix maximum d'achat de 0,80 euro par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 6 000 000 euros. Le total des actions détenues ne pourra dépasser 9,75 % du capital social, compte non tenu des actions déjà auto-détenues.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée en date du 30 juin 2009 et s'est substituée à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2008.

Au 31 décembre 2009, l'autorisation de programme de rachat d'actions visée ci-dessus n'avait pas été utilisée.

XIII. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIII.1 REPARTITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES EN 2009

Le tableau ci-dessous présente la situation des différents administrateurs de Valtech S.A. au regard des prescriptions légales et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercées	
Lars BLADT né le 06/04/1974	11/12/2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2011	Président et Directeur général 19/05/2008		<p>Groupe Valtech</p> <ul style="list-style-type: none"> Valtech A/S (Danemark) Valtech Technologies Inc Valtech Korea Valtech AG Valtech Agency Valtech Training Valtech Offshore 	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration Administrateur CEO Président du Conseil d'administration Représentant permanent Valtech S.A. Représentant permanent Valtech S.A. Président du Conseil d'administration
					<p>Hors Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Lars Bladt Holding Trade Wind A/S Schou Company A/S Nordlux Invest A/S Nordlux A/S Schou Asia Limited (Hong-Kong) Schou AB (Suède) Osjord A/S (Norvège) All season trading A/S (Norvège) Dansk Generationsskifte A/S Byggros Holding A/S 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur général Directeur général Directeur général Administrateur Administrateur Gérant Directeur général Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration Administrateur

						Scanvogn A/S Contrast A/S DG Rådgivning Byggros A/S Suntex A/S Scanvogn Invest A/S Ravfehm Invest A/S H.P. Værktøj A/S BG Burcharth A/S EVO Capital A/S Specialvogn A/S House of Amber Invest Byggros Trading ApS DG Vibro Invest A/S House of Amber ApS Impleo	Président du Conseil d'administration Administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur Directeur général Administrateur Administrateur Directeur général Administrateur Directeur général
--	--	--	--	--	--	--	--

Jonathan POOLE né le 09/09/1966	28/06/2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012 Démission le 25/08/2009	Directeur général délégué 07/03/2007		Groupe Valtech	Valtech AB (Suède) Valtech A/S (Danemark) Valtech Limited (Royaume-Uni) Valtech Technologies Inc (Etats-Unis) Valtech(Inde) Valtech (Corée) Valtech AG	Administrateur Administrateur Président du Conseil d'administration et Administrateur Président du Conseil d'administration et Administrateur Administrateur Administrateur Membre du conseil de surveillance
------------------------------------	------------	---	---	--	----------------	--	---

Jean-Claude TURRI né le 16/06/1948	29/11/2002	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2013	Directeur de l'activité Consulting		Groupe Valtech	Valtech Axelboss SAS Valtech AG Valtech Offshore	Président Membre du Conseil de surveillance Administrateur
					Hors Groupe	IFIS Groupe Ouroumoff	Directeur général Directeur général
Douglas LAND né le 27/04/1957	31/12/2003	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012	Directeur général	Directeur général de Chesapeake Group	Groupe Valtech	Valtech Technologies Inc Valtech Offshore S.A.	Administrateur Administrateur
					Hors Groupe	Whittman Hart Incorporated Chesapeake Group Covansys Mauritius	Administrateur Directeur général Administrateur
John STANLEY né le 12/06/1937	25/08/2009	Coopté par le Conseil d'administra tion Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012			Groupe Valtech	Néant	
					Hors Groupe	Néant	

Changements d'organisation :

Au cours de l'exercice 2009, lors du Conseil d'administration du 25 août 2009, Monsieur John STANLEY a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jonathan POOLE, démissionnaire.

Lors des réunions du Conseil d'administration des 4 février et 9 mars 2010, il a été procédé à la nomination par cooptation de Messieurs Sebastian LOMBARDO, Frédéric de MEVIUS, Daniel GROSSMANN et Laurent SCHWARZ en tant qu'administrateur, suite à la démission successive des quatre anciens administrateurs. Monsieur Sebastian LOMBARDO a été désigné Président et Directeur général.

XIII.2 ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Suite à la démission de Monsieur Jonathan POOLE de ses fonctions d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 25 août 2009 un administrateur indépendant, Monsieur John STANLEY.

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le Conseil d'administration avait pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et, en conséquence, a décidé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié serait celui auquel se référerait la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice 2009.

Voir également le rapport du Président sur les procédures internes.

Les administrateurs de Valtech ne peuvent acheter ou vendre des actions de Valtech pendant les 10 jours de Bourse précédant toute annonce de résultats de la Société. Ils ne peuvent non plus acheter ou vendre des actions de Valtech à partir du jour où le Conseil d'administration a connaissance d'une information majeure pouvant avoir une influence sur le cours de Bourse, jusqu'au jour où cette information est rendue publique.

XIII.5 JETONS DE PRESENCE

Il a été attribué au titre de l'exercice 2009 sur le montant global autorisé de 60 000 euros, en fonction d'un taux de présence individuelle aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités et sur proposition du Comité des nominations et rémunérations :

- 14 062,50 euros de jetons de présence à Monsieur Lars BLADT,
- 12 187,50 euros de jetons de présence à Monsieur Jean Claude TURRI,
- 18 750,00 euros de jetons de présence à Monsieur Doug LAND
- 7 500,00 euros de jetons de présence à Monsieur John STANLEY,

Ces jetons de présence ont été payés le 10 février 2010.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 22 avril 2010 de ne pas prévoir l'attribution de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2010.

XIII.6 REMUNERATIONS 2009 ET INTERETS DES DIRIGEANTS

XIII.6.1 Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus et/ou dues par chaque mandataire social dans le Groupe et hors du Groupe et honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts.

XIII.6.1.1 – Rémunérations directes versées et/ou dues au cours de l'exercice 2009 par Valtech ou ses filiales

Nom	Fonctions	Type de rémunération	Montant annuel 2009		Montant annuel 2008	
Lars BLADT	Président et Directeur général le 19/05/08 Administrateur nommé le 11/12/07	Président-Directeur général	Rémunération fixe brute	Néant	Rémunération fixe brute	Néant
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	14 062,50 €	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	Néant	Avantages en nature	Néant
					Solde bonus 2007	1 224 €
Jonathan POOLE	Administrateur coopté le 19/05/08 Nommé Directeur général délégué le 09/06/08 Démission le 25/08/2009	CEO Groupe	Rémunération fixe brute	350 000 €	Rémunération fixe brute	350 000 €
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	Néant	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	40 977,50 €	Avantages en nature	37 388 €
					Solde bonus 2007	856 €
Jean-Claude TURRI	Administrateur	Directeur	Salaire fixe brut	Néant	Salaire fixe brut	6 120 €
			Rémunération fixe brute	Néant	Rémunération fixe brute	Néant
			Rémunération variable	Néant	Rémunération variable	Néant
			Rémunération exceptionnelle	Néant	Rémunération exceptionnelle	Néant
			Jetons de présence votés en AG 2009	12 187,50 €	Jetons de présence	Néant
			Avantages en nature	Néant	Avantages en nature	Néant

Douglas LAND	Administrateur Démission le 04/02/2009		Jetons de présence votés en AG 2008 30 000 €	Jetons de présence 15 000 €
			Jetons de présence votés en AG 2009 18 750,00 €	
			Rémunération brute Néant	Rémunération brute 16 993 €
John STANLEY	Administrateur Coopté le 25/08/2009 Démission le 04/02/2009		Jetons de présence votés en AG 2009 7 500 €	

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis à vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel.

XIII.6.1.2 Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2009	Jetons de présence versés en 2008
Lars BLADT		Néant
Jonathan POOLE		Néant

Jean-Claude TURRI		Néant
Douglas LAND	30 000 €	Néant (mais dû 15 000 €)
John STANLEY		
Jean-Yves HARDY		Néant
Olivier CAVREL		Néant

XIII.6.1.3 – Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus et/ou dues par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par Valtech ou ses filiales

Sociétés concernées	Type de rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2009		Montant annuel 2008	
Conventions entre VALTECH SA et la société IMPLEO	Honoraires	Lars BLADT	100%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	180 000 € 104 138 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	174 664 € 62 191 €
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF	Honoraires	Jean-Claude TURRI (1)	99,99%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	348 000 € 14 302 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	331 728 € 14 028 €
Conventions entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP	Honoraires	Douglas LAND	50,00%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	84 000 € 74 092 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage Honoraire variable 2008	Néant 29 953 € Néant
Convention entre Valtech SA et Monsieur John Stanley	Honoraires	John STANLEY		Honoraire fixe Indemnité de voyage	9 000 € 2 227 €		

(1) Dans un souci d'exhaustivité, voir également les informations données ci-après concernant la convention d'apporteur d'affaires réciproque conclue en 2006 entre VALTECH et la société IFIS.

(2) Il convient d'indiquer que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 euros à la société Chesapeake. Cette rémunération fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

XIII.6.1.3.1 PRESENTATION DE LA CONVENTION CONCLUE ENTRE Valtech ET « GROUPE OUROUMOFF » EXECUTEE EN 2009

La Convention conclue par la Société Valtech avec la Société Groupe OUROUMOFF détermine les prestations devant être fournies par Groupe OUROUMOFF et les honoraires correspondants.

Cette convention a donné lieu en 2009 au versement des montants mentionnés au § **XIII.6.1.3**.

B.2.1.1 - Prestations

GROUPE OUROUMOFF **devait** fournir à Valtech et ses filiales :

1- des services au profit du département « VALTECH AXELBOSS » dans les domaines suivants :

- Direction et gestion, notamment les aspects financiers,
- Marketing et ventes,
- Suivi de l'utilisation du savoir-faire à l'étranger,

2- la réalisation d'activités de sous-traitance de prestations de conseil auprès des clients finaux vendus par « VALTECH AXELBOSS ».

GROUPE OUROUMOFF devait fournir également les services suivants :

- Coordination d'un comité de gestion,
- Définition et suivi des objectifs des associés managers de VALTECH AXELBOSS,
- Définition et contrôle de la stratégie de recrutement.

B.2.1.2- Présentation des rémunérations des services

Honoraires forfaitaires fixes :

Pour 2009 : 29 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 348 000 euros

Pour 2010 : 30 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 360 000 euros

Honoraires de résultat :

Pour les besoins du présent paragraphe l'EBIT_{200x} est défini comme le résultat avant intérêts et impôts du Groupe VALTECH tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le Conseil d'administration et certifiés par les Commissaires aux comptes.

Pour l'exercice 2009, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 euros

- l'EBIT 2009 est strictement inférieur à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, mais strictement inférieur à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000 \text{ euros} + (\text{EBIT}_{2009} - 7\,500\,000 \text{ euros}) / 10\,000\,000 \text{ euros} \times 150\,000 \text{ euros}$$

- si le montant de l'EBIT 2009 est supérieur ou égal à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable est de 150 000 euros.

Pour l'exercice 2010, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 euros

- l'EBIT 2010 est strictement inférieur à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 75 % de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 euros, mais strictement inférieur à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable dû sera égal à :

$$50\,000 \text{ euros} + (\text{EBIT}_{2010} - 7\,500\,000 \text{ euros}) / 10\,000\,000 \text{ euros} \times 150\,000 \text{ euros}$$

- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 100 % de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 euros, l'honoraire variable est de 150 000 euros.

B.2.1.3 - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2009 avec faculté de résiliation unilatérale à tout moment par GROUPE OUROUMOFF moyennant un préavis de 6 mois et faculté de résiliation par VALTECH en cas de non-atteinte des objectifs d'EBIT.

B.2.1.4 - Autres clauses

Une clause de non-concurrence de 24 mois en cas de résiliation et de 12 mois en cas de non-renouvellement du contrat à son terme est prévu moyennant le paiement à GROUPE OUROUMOFF d'une indemnité égale à 24 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par Valtech ou de 12 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par GROUPE OUROUMOFF ou de non-renouvellement au terme du Contrat. La société peut relever la société GROUPE OUROUMOFF de son obligation de non-concurrence sous réserve de respecter des délais et conditions de forme.

Le contrat prévoit également une clause de non débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurant également dans le contrat.

Le prestataire de services a des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux.

XIII.6.1.3.2 - PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / IMPLEO ET DE SON AVENANT

Convention Valtech / IMPLEO

(a) - Services

La convention prévoit que la société IMPLEO fournisse à Valtech et ses filiales les prestations suivantes :

- définition, développement et mise en œuvre des recherches du Groupe et de la stratégie de développement dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil « web agency » pour l'ensemble du Groupe Valtech mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil avec la méthode agile pour l'ensemble du Groupe Valtech, mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités.

(b)- Rémunérations des services rendus

Honoraires forfaitaires fixes :

La convention prévoit que les services décrits à l'Article III et précisés dans l'Annexe I soient facturés sur la base des forfaits mensuels suivants :

Pour novembre 2008 : 30 000 euros,

Pour décembre 2008 : 30 000 euros,

Pour 2009 et 2010 : 12 000 euros/mois, soit un montant global annuel de 144 000 euros.

(c)- Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée résiliable à tout moment.

(d)- Autres clauses

Une clause de non concurrence de 12 mois et une clause de non débauchage de 12 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans le contrat.

Avenant à la Convention Valtech / IMPLEO

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le Conseil d'administration de Valtech a autorisé, le 29 octobre 2009, la signature d'un avenant à la Convention IMPLEO/Valtech.

Cet avenant prévoit qu'IMPLEO fournisse à Valtech, moyennant une rémunération supplémentaire de 18 000 euros HT par mois, les services additionnels suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin à la plus proche des deux dates suivantes soit le terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo, soit la dénonciation du Contrat à durée indéterminée entre IMPLEO et Valtech S.A.

XIII.6.1.3.4 - PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / CHESAPEAKE ET DE SON AVENANT

Convention Valtech / CHESAPEAKE

(a) - Services

La convention prévoit que la société CHESAPEAKE fournisse à Valtech en 2009, dans le cadre de l'autorisation consentie par le Conseil d'administration des 19 février et 22 septembre 2009, des prestations correspondant à l'équivalent de 20 jours/homme et 30 jours/homme :

Le Conseil d'administration de Valtech a autorisé le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission supplémentaire à CHESAPEAKE GROUP équivalant à 10 jours/homme : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo.

(b)- Rémunérations des services

Aux termes de ces autorisations, la rémunération de CHESAPEAKE GROUP est de 1 500 euros HT par jour, plus les frais.

Le Président rappelle que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 euros à la société Chesapeake. Cette rémunération fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis et en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

XIII.6.1.3.5 - REMUNERATION EXCEPTIONNELLE DE MONSIEUR JOHN STANLEY

Le Conseil d'administration de Valtech a autorisé le 29 octobre 2009, l'octroi d'une mission exceptionnelle à Monsieur John STANLEY.

Aux termes de cette mission, Monsieur John STANLEY devait fournir à Valtech, dans la limite de l'équivalent de 15 jours/homme et moyennant une rémunération de 1 500 euros HT par jour, les services suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'offre publique d'achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin au terme des opérations sur l'offre publique d'achat de SiegCo.

XIII.6.1.3.6 CONVENTION Valtech / IFIS

Il est précisé, à toutes fins utiles, que Jean-Claude TURRI est administrateur de Valtech et dirigeant actionnaire de la société IFIS, qui développe et commercialise une base de données en intelligence économique. La société IFIS n'a pas de lien capitalistique avec Valtech, mais bénéficie :

- depuis plusieurs années d'une sous-location de trois bureaux à Paris dans les locaux de Valtech pour un loyer annuel de 43 056 euros ;
- depuis 2006, d'un contrat d'apport d'affaires réciproque rémunéré par le versement d'une commission de 5 % des montants facturés au client final et, dans l'hypothèse d'une facturation globale effectuée uniquement par Valtech au client final, le prélèvement par Valtech sur les sommes dues à IFIS d'une rémunération de 5 %. Cette convention a donné lieu au versement par Valtech à IFIS d'une somme de 262 011 euros HT. Cette convention a été considérée par le Conseil dans sa composition précédente, comme une convention normale conclue à des conditions courantes.

Il a été indiqué au Conseil que, en dehors de leur participation directe et/ou indirecte dans le capital social de Valtech S.A., telle que mentionnée au § XII.5.1 du présent document, et sous réserve des conventions mentionnées ci-dessus, les dirigeants précédents ne détenaient aucun autre intérêt dans une filiale ou chez un fournisseur, ni chez un client de Valtech S.A. ou de son Groupe.

XIII.6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Cf. paragraphe XIII.6.1.

XIII.6.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Voir le Rapport spécial des Commissaires aux comptes.

XIII.6.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIII.6.5 Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIII.6.6 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

XIII.6.6. 1 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et encore en vigueur.

Néant

XIII.6.6.2 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008

Voir le Rapport spécial établi en application de l'article L 225-184 du Code de commerce

XIII.6.7 - Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Au cours de l'exercice 2009, Monsieur John STANLEY administrateur a acquis 100 000 actions et Monsieur Douglas LAND est passé à 2 754 174 actions au lieu de 1 504 574 actions.

Dans le cadre des engagements pris par les administrateurs lors de l'offre publique d'achat, Messieurs Lars BLADT, Douglas LAND, Jean-Claude TURRI et John STANLEY ont apporté en février 2010 l'intégralité de leurs actions.

XIV. INTEGRATION DANS LE PRESENT RAPPORT DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1° La structure du capital de la société.

Cf. paragraphe XII.1 et XII.5 du présent rapport

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11.

Cf. paragraphe XII.5 du présent rapport

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Cf. paragraphe XII.5 du présent rapport

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.

Néant

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Néant

6° Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Cf. paragraphe XII.5 du présent rapport

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

8° Les pouvoirs du Conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

Cf. paragraphes XII.2, XII.7 et XII.8 du présent rapport

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts.

Il existe des contrats clients conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non-divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour le Groupe, de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du Groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein des présentes.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Cf. paragraphe XIII.6 du présent rapport

XIV. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Deloitte & Associés	Fidrex	Deloitte & Associés	Fidrex
Audit				
<i>- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>				
Emetteur	136	59	160	71
Filiales	79	9	78	12
<i>- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</i>				
Emetteur				
Filiales				
Sous-total	215	68	237	83
Autres prestations				
<i>- Juridique, fiscal, social</i>	30		9	
<i>- Autres</i>			11	
Sous-total	30	-	20	-
TOTAL	245	68	258	83

Nb : Ce tableau inclut les honoraires convenus avec les Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009. Ils sont comptabilisés en charges sur 2009 et 2010 au prorata du temps passé sur chacun des exercices.

* * *

Le Conseil d'administration

CHAPITRE 28 TABLE DE RECONCILIATION

Le plan du règlement (CE) No 809/2004 de la COMMISSION a été respecté pour la rédaction du document de référence. Seuls diffèrent les paragraphes suivants :

* * *

ANNEXE I - REGLEMENT EUROPEEN		Référence Document de référence 2010
6	APERCU DES ACTIVITES	
6.1	Principales activités	
6.1.2	Nouveaux produits ou nouveaux services – état du développement	S/O
6.2	Principaux marchés	§6.2.1 p24 et §6.2.2 p25
6.5	Sources de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	S/O
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.3	Facteurs ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	§4.3.6 p20
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
	Description des politiques importantes de recherches et développement, coûts notamment celles sponsorisées par l'émetteur	<i>Voir aussi §6.2.3 p25</i>
17	SALARIES	
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	§17.2.2 p81
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.2	Principaux actionnaires et droits de vote	§18.1 p82-85
18.3	Contrôle et détention indirectes de l'émetteur	§18.2 p86
18.4	Accord connu de l'émetteur pouvant entraîner un changement de contrôle	§18.3 p86
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.2	Informations financières pro forma	§20.11 p264
20.3	Etats financiers	§20.1, §20.2, §20.3, §20.4, §20.7 p94-263
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	§20.1.3, §20.2.2, §20.3.2, §20.7.2
20.4.3	Source des informations financières non vérifiées	/
20.5	Date des dernières informations financières	§20.6 p252
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	§20.7 p252
20.7	Politique de distribution des dividendes	§20.8 p264
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§20.9 p264
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	§20.10 p264
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1	Capital social	
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription et conditions d'exercice	§21.1.5 p267
21.1.7	Historique du capital social	§21.1.9 p271